

**Revue Scientifique des Lettres,
Arts, Sciences Humaines et Sociales**



KANIAN-TÉRÉ

**Institut National Supérieur des Arts
et de l'Action Culturelle (INSAAC)**

Publication semestrielle du Centre de Recherche
sur les Arts et la Culture (CRAC)



KANIAN-TÉRÉ

**REVUE SCIENTIFIQUE DES LETTRES, ARTS, SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES**

Publication semestrielle du Centre de Recherche sur les
Arts et la Culture (CRAC)
de l'Institut National Supérieur des Arts
et de l'Action Culturelle (INSAAC)

Numéro coordonné par :

**Institut National Supérieur des
Arts et de l'Action
Culturelle (INSAAC)**
**Centre de Recherche sur les
Arts et la Culture**

08 BP 49 Abidjan 08
www.insaac.edu.ci

**UFR Communication Milieu et
Société**
**Département des Sciences du
Langage et de la Communication**
Université Alassane Ouattara

27 B.P. 529 Abidjan 27
ufr_cms@uao.edu.ci

REVUE SCIENTIFIQUE DES LETTRES, ARTS, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Pr ABOLOU Camille Roger, Université Alassane Ouattara de Bouaké

DIRECTEUR DE REDACTION

Dr ADIGRAN Jean-Pierre, MC, INSAAC/Abidjan

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Pr SEKOU Bamba, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr KOUADIO N'guessan Jérémie, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Pr ABOLOU Camille Roger, Université Alassane Ouattara de Bouaké

Pr KIYINDOU Alain, Université Bordeaux-Montaigne (France)

Pr TRO Dého Roger, Université Alassane Ouattara de Bouaké

Pr TCHITCHI Toussaint Yaovi, Université Abomey-Calavry (Benin)

Pr MADEBE Georice Berthin, Université Omar Bongo (Gabon)

Pr ATSAIN N'cho François, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Pr TOA Agnini Jules Evariste, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Pr NANGA Adjaffi Angéline, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Pr ABOA Abia Alain Laurent, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Pr NGAMOUTSIKA Edouard, Université Marien NGOUABI (Congo Brazzaville)

Dr KOUAME Abo Justin, MC, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Dr OULAÏ Jean Claude, MC, Université Alassane Ouattara de Bouaké

Dr OUATTARA Siaka, MC, Université Nangui Abrogoua d'Abobo-Adjame

Dr MAKOSSO Jean-Félix, MC, Université Marien NGOUABI (Congo Brazzaville)

Dr ANATE Kouméalo, MC, Université de Lomé (Togo)

COMITE DE REDACTION ET DE LECTURE

Dr KOUADIO Kouassi Léonard, INSAAC/Abidjan

Dr KOUASSI Adack Gilbert, UFHB / Abidjan

Dr YOKORE Zibé Nestor, INSAAC/Abidjan

Dr ALFRED Dan Moussa, ISTC-P/Abidjan

Dr YAO N'guessan Rémi, ISTC-P/Abidjan

Dr KAKOU Jean Parfait, INSAAC/Abidjan

Dr KOUASSI Amoin Liliane, INSAAC/Abidjan

Dr YAO Koffi Célestin, UFHB / Abidjan

CHARGE DE LA DIFFUSION

Dr YOKORE Zibé Nestor, INSAAC/Abidjan

Mr N'DRI Kouamé Richard, INSAAC/Abidjan

INFOGRAPHIE

Dr KOUAKOU Kouamé Badouët, INSAAC/Abidjan

Mr N'DRI Kouamé Richard, INSAAC/Abidjan

EDITEUR

CRAC/INSAAC

LIGNE EDITORIALE

La dénomination de la revue est composée de KANIAN et de TÉRÉ. Le premier terme signifie lampe chez les groupes ethniques Akan de Côte d'Ivoire. Le second terme veut dire, quant à lui, soleil chez les Dioula, dans le nord ivoirien. Ainsi **KANIAN-TÉRÉ** renvoie littéralement à lampe-soleil. Ils sont les deux sources d'émanation de la lumière. Une source terrestre, la lampe, issue de l'invention de l'Homme pour apprivoiser la Lumière, et une source céleste, le Soleil, correspondant à la volonté de Dieu de dispenser la lumière à ses créatures terrestres et principalement à l'Homme. La lampe est ainsi l'Homme et la lumière qu'elle diffuse est son esprit. Le soleil est Dieu et la lumière qu'il manifeste est sa sagesse, *la Sophia* comme la désigne les Grecs, dont l'esprit de l'Homme est le réceptacle et le véhicule de diffusion dans l'Univers terrestre.

Dès lors, ciel et terre, Dieu et Homme se trouvent dans une relation ontologique pour que la connaissance humaine, c'est-à-dire la lumière de la lampe, donc la science, trouve sa source inépuisable d'inspiration dans la Sagesse divine éternelle. Les rayons diffusionnent les perpétuels indénombrables de la lumière solaire représentent les voies ingénieuses et adéquates infinies de la Sagesse Divine inspirant éternellement les êtres humains dans les divers domaines d'activités scientifiques.

Le soleil est symbole de sagesse parfaite, source de tout savoir. TÉRÉ pourrait ainsi traduire la pensée selon laquelle toute science est éclairée par la lumière du soleil représentant la sagesse divine. La complexité de la science est, dès lors, à l'image de la multiplicité indénombrable des rayons solaires.

KANIAN-TÉRÉ traduit, en définitive, le fait que c'est par la science et ses éclairages que peut se réaliser toute évolution ontologique et matérielle de l'Homme et de ses institutions. Pour cela, l'esprit de l'Homme doit constamment se tourner à la fois vers son âme, son soleil intérieur, et vers le soleil du ciel où réside la sagesse infinie de Dieu, l'inspirateur universel toujours présent.

Ce qui précède permet de préciser quelques objectifs fondamentaux que vise cette nouvelle revue :

- promouvoir la recherche et la réflexion sur toutes les formes artistiques, littéraires et sociales ;
- diffuser les résultats des recherches sur les enjeux qui traversent les créations et productions dans les Lettres et autres ;
- développer les aptitudes à la recherche et à la production scientifique chez les jeunes chercheurs.

Cette revue permet ainsi la rencontre multiforme de disciplines diverses et variées, en veillant à leur coexistence harmonieuse. L'enjeu est de favoriser l'enrichissement mutuel des chercheurs dans une synergie exemplaire des connaissances, ouvrant à chacun le chemin de l'universel et de l'interculturel.

Il y a donc à la fois une ligne heuristique, une herméneutique, un double courant épistémologique dont les chercheurs doivent épouser les fondamentaux, les aspects et les expressions, à travers les résultats de leurs travaux en Arts, Lettres et Sciences Humaines, tout en s'inscrivant dans les normes scientifiques et éthiques du CAMES. Cette nouvelle revue leur en offre l'opportunité et la tribune. Aussi, chaque parution est-elle le résultat d'une sélection rigoureuse d'articles dont les auteurs observent cette ligne d'écriture.

Il reste maintenant que les chercheurs s'approprient ce nouvel outil de recherches scientifiques plus élargi dans ses perspectives et prenant en compte toutes les pistes innovantes des regards portés, d'une part, sur l'Afrique noire, ses peuples, ses institutions, ses créations multiples et, d'autre part, sur le monde et ses évolutions.

Le Comité de rédaction

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue **KANIAN-TÊRÊ** est une revue semestrielle. Elle publie des articles authentiques en Art, Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

I. Recommandations aux auteurs

Les articles sont recevables en langue française, Nombre de page : minimum 12 pages, maximum 17 pages en interligne simple. Numérotation numérique en chiffres arabes, en haut et à droite de la page concernée. Police : Times New Roman. Taille : 12. Orientation : Portrait, recto simple. Marge : en haut et en bas, 3 cm, à droite 2,5 cm, à gauche 4 cm.

II. Normes Editoriales (NORCAMES)

Pour répondre aux Normes CAMES, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- ✚ Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, 5 au maximum. Abstract, Key words. Introduction : (justification du sujet, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, 5 au maximum. Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres.

(exemples : I, 1, 1.1, 1.2, 1.3 ; II, 1, 1.1, 1.2, 1.3 ; III, 1, 1.1, 1.2, 1.3 ; etc.).

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :(Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Exemple : (J.P. ABINAN, 2006, p.102). Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, Année de publication, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Exemple : BAMBA Jean Claude ou J.C., *Aspects de l'histoire contemporaine*, Paris, l'Harmattan, 2014, p.122. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Exemple : pour un article de journal : YAO Alfred, « La communication en Afrique », dans *Fraternité Matin*, numéro 331247, du 27 février 2018, pp.4-6 ; exemple pour un livre : GUEU Ambroise, *La Côte d'Ivoire rurale*, Abidjan, NEI, 2016, 180 p. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition.

Sont présentées dans les références bibliographiques, aussi bien les références des documents cités que celles des documents à titre indicatif concernant le champ thématique investi. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

III. Règles d'Ethiques et de Déontologie

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle antiplagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

Sommaire

	Pages
DJAH Dago René	9-19
Les rôles dans le couple conjugal en milieu urbain : le cas de la ville d'Abidjan	
GUEU Gon Emile	20-38
La place des musées dans la promotion des langues endogènes en Côte d'Ivoire	
KOFFI Kouamé	39-48
Les stationnements anarchiques à Abidjan (le cas de la commune de Yopougon)	
KONAN-DIOMANDÉ Adjoua Marie Jeanne	49-61
Jean-Jacques Rousseau ou la pensée actualisée	
KONAN Brou Noel	62-74
Le slogan, la pancarte, le proverbe, quels discours ?	
MAVOUNGOU Tam'si Système & NGAMOUNTSIKA Edouard	75-85
Variabilités de <i>c'est</i> dans la presse écrite congolaise	
MAYENA Davh Patchelly B. & NGAMOUNTSIKA Edouard.....	86-102
<i>Quoi</i> ? : Valeurs sémantiques en emplois isolés et variations syntaxiques en tant que marqueur périphérique	
OUATTARA Adama.....	103-122
État et défis de la conservation des archives des organisations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire	
SOUNAN Alphonse	123-129
L'écriture impudique dans <i>Place des Fêtes</i> de Sami Tchak : une poétique de l'immigration	
TCHERE Marie-Laure	130-147
Connaissance pré-migratoire des systèmes de santé des pays d'accueil	
TIZIE BI Koffi	148-157
Le <i>kamandjè</i> , un costume dans la culture des <i>kwémin</i>	

ZOU Goulou Jules.....158-168

Le syntagme génitival dans le français populaire
ivoirien (FPI) : les enjeux d'un item de la
traduction littérale des langues locales ivoiriennes

KANIAN-TÉRÉ N°3, juin 2019, pp. 9-19.

LES ROLES DANS LE COUPLE CONJUGAL EN MILIEU URBAIN : LE CAS DE LA VILLE D'ABIDJAN

ROLES IN THE MARITAL COUPLE IN URBAN ENVIRONMENT: THE CASE OF THE TOWN Of ABIDJAN

Dr Dago René **DJAH**

Université Félix Houphouët-Boigny / Abidjan-Côte d'Ivoire
djahrene@yahoo.fr

Résumé

Cet article montre la différence entre les ménages dans la société traditionnelle et celle dite moderne et identifie les attentes des conjoints à partir d'une étude comparative du partage des rôles dans les ménages dans les communes de Cocody et d'Abobo. Cette répartition en milieu urbain est liée au statut socioprofessionnel des conjoints. Cette étude s'inscrit dans la théorie parsonienne assignant à chaque conjoint un rôle particulier relatif à son sexe. Les instruments de recherche utilisés sont la recherche documentaire, le questionnaire et le guide d'entretien.

En termes de résultats, la répartition des rôles conjugaux repose sur les indicateurs suivants : l'époux, unique pourvoyeur dans les ménages, les ménages à double carrière et l'épouse, unique pourvoyeuse du ménage. Les caractéristiques socioéconomiques et l'impact de la répartition des rôles sur les ménages se dégagent à partir de la profession des enquêtés, le revenu mensuel des enquêtés et l'impact de la répartition des rôles sur les ménages.

Mots-clés : Famille – rôles conjugaux – Société traditionnelle – société moderne - statut socioprofessionnel

Abstract

This article shows the difference between the households in the traditional company and that known as modern and identifies waitings of joint starting from a comparative study of the division of the roles in the households in the communes of Cocody and Abobo. This distribution in urban environment is related to the socio-professional statute of the couple. This study falls under the theory Parsonian assigning with each spouse a particular role relating to its sex. The instruments of research used are the information retrieval, the questionnaire and the guide of maintenance.

In term of results, the distribution of the marital roles rests on the following indicators: the husband, single provider in the households, households with double career and the wife, single purveyor of the household. The socio-economic characteristics and the impact of the distribution of the roles on the households emerge starting from the profession from surveyed, the monthly income of surveyed and the impact of the distribution of the roles into the households.

Keywords: Family - marital roles - Traditional society - modern society – socio- professional status

INTRODUCTION

La vie familiale est un thème qui a intéressé plusieurs auteurs. Dans cette partie, nous présenterons les analyses de quelques-uns parmi eux qui ont défini le rôle des conjoints à travers leurs écrits.

ZBOROWSKILAND et HERZEG affirment que la nuptialité était une priorité dans la communauté juive. Le célibat y était une désobéissance aux ordonnances divines, voire une honte parce qu'un homme isolé n'était pas capable d'accomplir les devoirs religieux. Les épouses étaient exemptes de plusieurs obligations religieuses pour se consacrer aux tâches domestiques. L'image de la femme idéale était qu'elle fût propre, patiente, travailleuse, silencieuse, soumise à Dieu et surtout à son mari et dévouée à ses enfants. Les hommes de leur côté, consacraient leur temps à la prière et ils prenaient part aux réunions où toutes les affaires de la communauté étaient discutées. Ils étaient souvent absents parce que la gestion du foyer n'était une affaire qui les concernait.

En parlant de la société africaine, SCHWARTZ (1975) a souligné la bonne répartition des tâches entre les conjoints dans un ménage. Les femmes avaient pour mission de cueillir les plantes alimentaires à usage domestique, à préparer des repas, à labourer, à semer, à désherber et à chercher de l'eau ainsi que le bois. Les hommes se préoccupaient du défrichage, de l'abattage des arbres, du brûlis, de la clôture des terres cultivées et de la chasse. Avec cette répartition des rôles familiaux, la société précoloniale comportait moins de déséquilibres, de déchets sociaux, c'est-à-dire le vagabondage sexuel, les grossesses non désirées, la rupture d'unions, la délinquance juvénile, le chômage et la psychopathologie. DEDY SERI et TAPE GOZE (1995) justifient la stabilité de la famille dans la société dite traditionnelle en disant que les parents géniteurs et les parents classificatoires, c'est-à-dire la communauté dans son ensemble éduquaient les enfants. Pour eux, cette communauté a réussi à intégrer tous ses membres en leur inculquant certaines valeurs telles que la solidarité et l'entraide. La famille garantissait donc à ses membres la sécurité et elle favorisait la vie en communauté.

C'est pourquoi, PARSONS (1978) a élaboré une théorie en assignant à chaque conjoint un rôle particulier relatif à son sexe. Il a préconisé que le partage des rôles permet de maintenir et de stabiliser la famille puis, il constitue un solide fondement pour socialiser les enfants. A l'homme, il a confié le rôle instrumental. Cela signifie qu'il est "le pourvoyeur unique", il exerce une profession qui lui permet de prendre soin de son épouse et de ses enfants. Il pourra par exemple leur trouver un logement adéquat, les soigner, leur trouver de bonnes écoles et les nourrir. Quant à la femme, elle joue le rôle expressif, c'est-à-dire que c'est elle qui se consacre à la gestion du ménage et elle entoure tous les membres de la famille de son affection. C'est justement pour ces raisons qu'elle était appelée "la reine du foyer".

Il ressort des analyses qui précèdent que la société traditionnelle avait deux principales caractéristiques, à savoir, la stabilité des familles et l'intégration de ses membres en raison non seulement de son organisation mais aussi la répartition équitable des devoirs conjugaux. La présente étude veut élaborer les mutations ou les changements qui sont intervenus dans la famille en passant de la société traditionnelle à la société moderne.

Devant l'accroissement du phénomène de l'urbanisation et du taux de divorcabilité, il est question de montrer la différence qui existe dans les ménages

dans la société traditionnelle et celle d'aujourd'hui et d'identifier les attentes des conjoints en faisant une étude comparative du partage des rôles dans les ménages dans la commune de Cocody et celle d'Abobo.

En effet, les auteurs que nous avons étudiés n'ont pas fait de comparaison entre deux nations ou entre deux villes. Nous nous attèlerons donc à faire une étude comparative des responsabilités des époux entre la commune d'Abobo et celle de Cocody.

En observant l'évolution de la société et surtout celle de la famille, une interrogation s'impose :

- Comment les époux se répartissent-ils les tâches dans les ménages urbains ?

La réponse à cette interrogation conduit à la formulation de l'hypothèse suivante:

- La répartition des rôles en milieu urbain est liée au statut socioprofessionnel des conjoints.

Cette étude s'inscrit dans la théorie parsonienne sur les époux. T. PARSONS (1978) a élaboré cette théorie en assignant à chaque conjoint un rôle particulier relatif à son sexe. Il a préconisé que le partage des rôles permet de maintenir et de stabiliser la famille puis, il constitue un solide fondement pour socialiser les enfants. A l'homme, il a confié le rôle instrumental. Cela signifie qu'il est "le pourvoyeur unique", il exerce une profession qui lui permet de prendre soin de son épouse et de ses enfants. Il pourra par exemple leur trouver un logement adéquat, les soigner, leur trouver de bonnes écoles et les nourrir. Quant à la femme, elle joue le rôle expressif, c'est-à-dire que c'est elle qui se consacre à la gestion du ménage et elle entoure tous les membres de la famille de son affection. C'est justement pour ces raisons qu'elle était appelée "la reine du foyer".

I- METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Deux méthodes sont utilisées : la méthode quantitative et la méthode qualitative. Au nombre des techniques de collecte de données, la recherche documentaire a porté sur les données qualitatives et les données quantitatives notamment les statistiques sur la Proportion des différents types de mariages dans les deux communes. 50 ménages ont été interrogés à travers le questionnaire et le guide d'entretien. Comme terrain d'enquête, nous avons retenu la commune d'Abobo et celle de Cocody. Abobo, commune de bas standing joue depuis longtemps le rôle de refuge pour les migrants ayant peu de moyens financiers. Ce quartier populaire est également le lieu de résidence de nombreux travailleurs de la ville d'Abidjan.

Par contre, Cocody, commune de haut standing est le lieu de résidence de la plupart des responsables administratifs et politiques et compte une proportion importante d'étrangers.

Dans ces deux communes, nous interrogerons les ménages où les conjoints ont contracté au moins le mariage légal. La légalité du mariage se définit ici comme les unions reconnues par la coutume ou à l'Etat Civil.

Dans le cadre de notre étude, nous avons opté pour le dépouillement manuel vu le nombre réduit de notre échantillon.

II- RESULTATS

1. La répartition des rôles conjugaux

Ce thème s'articulera autour des points suivants : les indicateurs de répartition de rôles, l'époux, unique pourvoyeur dans les ménages, les ménages à double carrière et l'épouse, unique pourvoyeuse du ménage.

La société traditionnelle et celle d'aujourd'hui sont caractérisées par une différenciation des rôles entre les époux.

1.1 Indicateurs de répartition de rôles

Tableau N°1 : La répartition des rôles selon les ménages à Abobo et Cocody

Lieu de résidence Raisons du partage des rôles	ABOBO		COCODY		TOTAL	
	VA	VR	VA	VR	VA	VR
La loi	15	15	4	4	19	19
La coutume	27	27	3	3	30	30
Le coût élevé de la vie	38	38	8	8	46	46
Autres	4	4	1	1	5	5
Total	84	84	16	16	100	100

On constate avec ce tableau que 46% des ménages soutiennent que les conjoints doivent se répartir les rôles parce que selon eux "la vie est chère à Abidjan". Le salaire du chef de famille s'avère insuffisant pour s'occuper du ménage et répondre favorablement aux multiples sollicitations. Par conséquent, dans certains ménages, les hommes cherchent ou créent des activités rémunératrices pour leurs épouses. 30% des ménages affirment que la répartition des rôles a sa source dans la coutume. Autrefois, la complémentarité entre les hommes et les femmes était manifeste. Cette organisation pourrait être actualisée afin d'éviter l'augmentation du taux de divorcialité. 19 ménages soit 19 % se réfèrent à la loi pour la gestion de leur foyer.

Le code civil ivoirien stipule en substance :

Le mari est le chef de la famille. Il exerce cette fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants. La femme concourt avec le mari à assurer la direction morale et matérielle de la famille, à pourvoir à son entretien, à élever les enfants et à préparer leur établissement ... L'obligation d'assurer les charges du mariage pèse à titre principal sur le mari. Il est obligé de fournir à la femme tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie selon ses facultés et son état. S'il ne remplit pas cette obligation, il peut y être contraint par justice¹.

¹ Article 58 et 59 du code civil ivoirien. Loi 64-375 du 7 octobre 1964 relative au mariage modifiée par la loi 83-800 du 2 Août 1983

L'analyse de ces deux articles montre que l'homme ne doit pas être l'unique pourvoyeur du ménage. La femme peut y apporter sa contribution. 5% des ménages enquêtés révèlent que le partage des tâches et des charges est un devoir religieux parce que dans les livres saints, il y a une parfaite distribution des rôles entre l'homme et la femme.

A Abobo, 38% des ménages montrent que le partage des rôles résulte du coût élevé de la vie contre 8% à Cocody. 27% des ménages d'Abobo contre 3% à Cocody s'appuient sur la tradition pour la répartition des rôles. 15 ménages soit 15% à Abobo contre 4% à Cocody se réfèrent à la loi relative au mariage. A l'opposé, les autres c'est-à-dire que les religieux qui constituent 4% à Abobo et 1% à Cocody se répartissent les devoirs en se référant aux livres saints. Comment les époux se répartissent-ils les rôles dans les ménages ?

1.2 Epoux, l'unique pourvoyeur dans les ménages

Le taux des ménages où l'homme est le seul qui travaille et qui pourvoit aux besoins du ménage est de 55% soit 49% à Abobo et 6% à Cocody.

Les rôles qui lui sont échus sont les suivants : les rôles économiques, d'autorité et moral. Le rôle économique du père consiste à subvenir aux besoins matériels du ménage. Par son salaire, il assure l'entretien de son épouse et de ses enfants, il fait vivre sa famille « le mieux possible ». C'est lui qui détient aussi la fonction d'autorité. Il commande et guide tous ceux dont il a la responsabilité. Il est « le chef de la famille » non pas pour écraser ni pour dominer mais pour protéger. En remplissant le rôle moral, il devrait donner l'exemple, être un modèle pour ses enfants en les écoutant et en les aidant à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent.

A l'instar du chef de famille, trois rôles incombent aux mères : les rôles domestiques, éducatif et affectif. C'est elle qui prend soin du ménage et qui assure l'harmonie entre les membres de la famille. Sa place est bien déterminée : le ménage, le mari et les enfants. Elle s'occupe aussi de l'éducation des enfants en leur apprenant à bien se conduire.

La mère est « la gardienne des traditions » alors que le père « construit l'avenir du foyer ». Par ailleurs, la mère assure la cohésion affective dans le ménage. Elle crée l'ambiance à la maison, elle est l'intermédiaire entre les enfants et leur père dont elle fonde l'autorité auprès de leurs progénitures.

Lorsque la femme ne travaille pas, toute la charge économique du ménage se repose sur le mari. L'épouse gère la maison et veille sur les enfants. Cette répartition des devoirs conjugaux confirme la théorie parsonienne. Parsons attribue respectivement à l'homme et à la femme le rôle instrumental et le rôle expressif. Après avoir souligné le partage des rôles conjugaux quand la mère n'a pas d'emploi salarié, passons aux ménages à doubles carrières.

1.3 Ménages à double carrière

Les ménages à double carrière sont caractérisés par le travail à l'extérieur de la famille des deux époux. Tous deux exercent le rôle instrumental. Chacun a un salaire qui lui permet de contribuer aux charges du ménage. Les ménages à double carrière ont un effectif de 36% soit 28% à Abobo et 8% à Cocody. Les

époux se partagent donc les rôles économiques, d'autorité, affectif et ainsi que les tâches domestiques.

20% des femmes interrogées soutiennent que malgré l'apport de leurs maris aux tâches ménagères, ce sont elles qui effectuent presque tous les travaux à la maison. C'est ainsi que les ménages à double carrière ne favorisent pas la division sexuelle du travail. En effet, les deux époux exercent à la fois le rôle expressif et le rôle instrumental. De même, quelles sont les caractéristiques des devoirs conjugaux dans les ménages où c'est la femme seule qui travaille.

1.4 Epouse, l'unique pourvoyeuse du ménage

Les ménages où la femme seule travaille ont un taux de 9% soit 7% à bobo et 2% à Cocody selon le tableau N°1.

Dans ces ménages, les hommes exercent le rôle expressif : les rôles domestique, éducatif et affectif. Ils supervisent les travaux du personnel domestique, ils aident les enfants à bien se conduire et à apprendre leurs leçons. Ils prennent part à certains travaux ménagers tels que cuire le riz, nettoyer la maison, veiller sur les enfants... Pour des raisons d'honneur 15% des chefs de familles qui sont au chômage délaissent les travaux ménagers pour chercher à recouvrer leur emploi. C'est ainsi que le rôle instrumental : le rôle économique est accompli par les épouses. Elles paient entre autre le loyer, les factures et se chargent des soins médicaux.

Si le partage des rôles conjugaux est si complexe, quel peut être son impact sur les ménages ?

2. Caractéristiques socio-économiques et impact de la répartition des rôles sur les ménages

2.1- La profession des enquêtés

Tableau N°2 : La répartition des ménages enquêtés selon la profession

Lieu de résidence \ Profession	ABOBO		COCODY		TOTAL	
	VA	VR	VA	VR	VA	VR
Commerçant	25	25	2	2	27	27
Fonctionnaire	5	5	6	6	11	11
Travailleur	17	17	3	3	20	20
Ménagère	13	13	1	1	14	14
Retraité	2	2	1	1	3	3
Sans emploi	7	7	2	2	9	9
Artisan	14	14	1	1	15	15
Autre	1	1	0	0	1	1
Total	84	84	16	16	100	100

On observe à partir de ce tableau que 27% des ménages enquêtés sont des commerçants, 20% sont des travailleurs c'est-à-dire exerçant dans le privé, 15%

sont des artisans exerçant dans le secteur informel. 14% sont des ménagères et 11% des fonctionnaires.

Il découle qu'Abobo relativement à Cocody a un fort taux de commerçant, de travailleurs, de ménagères et d'artisans, soit 27% contre 2% à Cocody ; 17 % de travailleurs contre 3% à Cocody ; 14% d'artisans contre 1% à Cocody ; En revanche, les résidents de la commune de Cocody sont en majorité des fonctionnaires soit 6% et les 3% de travailleurs sont des cadres. Si Cocody totalise 2% de sans emploi, Abobo en compte 7%.

A l'analyse des différentes professions, on pourrait dire sociologiquement que Cocody a plus de prestige social qu'Abobo.

2.2 Le revenu mensuel des enquêtés

Tableau N°3 : La répartition des ménages selon le revenu des enquêtés

Lieu de résidence Salaire	ABOBO		COCODY		TOTAL	
	VA	VR	VA	VR	VA	VR
0 – 100 000	52	52	4	4	56	56
100 001 – 200 000	20	20	3	3	23	23
200 001 – 300 000	12	12	7	7	19	19
300 001 – 400 000	00	00	1	1	1	1
400 001 et plus	00	00	1	1	1	1
Total	84	84	16	16	100	100

A la lecture du tableau, on constate que 56% des ménages ont un revenu mensuel de 0 à 100 000 F CFA. Parmi eux, il y a des ménagères, des artisans, des commerçants ainsi que ceux qui ont perdu leur emploi à cause de la crise que traverse la Côte d'Ivoire.

La vie professionnelle des enquêtés engendre une division des ménages en trois grandes parties :

- les ménages où l'homme est l'unique pourvoyeur ;
- les ménages à double carrière ;
- les ménages où la femme est le pourvoyeur unique.

2.3-Impact de la répartition des rôles sur les ménages

Tableau N°4 : Impact de la répartition des rôles sur les ménages

Lieu de résidence \ Impact de la répartition des rôles	ABOBO		COCODY		TOTAL	
	VA	VR	VA	VR	VA	VR
Harmonie conjugale	4	4	1	1	5	5
Bonne éducation des enfants	7	7	3	3	10	10
Gestion rigoureuse des biens	6	6	1	1	7	7
Conflits conjugaux	22	22	4	4	26	26
Participation de la femme à la prise de décision	25	25	5	5	30	30
Couples en instance de divorce	1	1	3	3	4	4
Autres	19	19	0	0	19	19
Total	84	84	16	16	100	100

La répartition des charges dans les ménages est source de conflits voire de divorce. Elle favorise également la participation de la femme à la prise de décision, ainsi que la bonne éducation des enfants. Cette répartition des rôles engendre en outre la gestion rigoureuse des biens et l'harmonie conjugale.

A travers ce tableau, on constate que dans 30 ménages, soit 30%, les femmes participent à la prise de décision. Les ménages conflictuels ont un taux de 26% et les autres, c'est-à-dire, ceux qui trouvent leur partage normal 19%. L'éducation des enfants représentent une taille de 10% pendant que les ménages qui gèrent rigoureusement leurs biens et ceux qui vivent dans l'harmonie ont chacun 7% et 5%. 4% sont en instance de divorce.

A Abobo comme à Cocody le pourcentage respectif de la participation des femmes à la prise de décision est de 25% et 5% car elles constituent un soutien indispensable pour la vie du ménage. Les conflits conjugaux, 22% à Abobo contre 4% à Cocody, surviennent lorsque la charge financière repose sur un seul conjoint. En outre, certains partenaires accordent plus d'importance à leurs parents qu'à la petite famille dont ils ont la charge. Les conflits conjugaux résultent aussi des problèmes d'autorité parce que le travail salarié confère un pouvoir à chaque époux dans le ménage. Des femmes soutiennent que leurs maris se comportent comme des tyrans. Qu'ils refusent de tenir compte de leur avis pour effectuer certaines dépenses et pour s'engager dans des affaires. Elles dénoncent leur exploitation car, non seulement elles prennent part aux travaux domestiques et éduquent les enfants mais aussi et surtout contribuent au budget familial. C'est pourquoi, 1% des ménages à Abobo et 3% à Cocody sont en instance de divorce. Le taux de demande de divorce est élevé à Cocody pour des raisons que nous venons d'énumérer.

A Abobo, 7% des ménages enquêtés contre 3% à Cocody assurent une bonne éducation à leurs enfants en ce sens que ces derniers bénéficient du soutien et de l'encadrement des deux parents. La bonne éducation des enfants favorise leur réussite scolaire. L'harmonie conjugale totalise 4% à Abobo contre

1% à Cocody. L'élévation de ce taux à Abobo s'explique par la religion et la coutume qui servent de référence à ces ménages. La religion prône le pardon et la coutume la soumission totale au mari.

IV- DISCUSSION

Notre enquête révèle que l'homme n'est plus le maître absolu de la famille, il la dirige avec son épouse. L'homme renonce donc à la conception traditionnelle qui limitait les rôles féminins à la procréation et aux travaux domestiques. Les femmes ont des potentialités physiques et intellectuelles qui sont indispensables pour l'épanouissement des ménages. L'autorité dans les ménages consiste aujourd'hui à instaurer un dialogue dans la famille et à éviter les attitudes de démissions et de renoncement aux responsabilités parentales.

ENGELBORGHS- BERTELS² dans cette logique présente les devoirs conjugaux dans la société traditionnelle chinoise. Selon elle, le pays tout entier formait une seule famille dont l'empereur était le patriarche. Son règne était un règne absolu et tous les chefs de famille devaient suivre son exemple

Chez les paysans, l'activité principale était les travaux champêtres et leurs épouses se consacraient au ménage. Elles fabriquaient tous les produits d'utilité courante y compris les vêtements et les chaussures.

Cependant, dans les familles riches, c'était le chef qui détenait l'autorité en administrant les biens, en établissant les revenus des membres dont il avait la charge, en pourvoyant aux dépenses de chacun et en prenant les dispositions nécessaires pour assurer la satisfaction de tous les besoins. Il maintenait l'ordre et la discipline, il réglait les différends et il était responsable des agissements de tous les membres de sa famille envers l'extérieur. Son autorité était absolue, il avait le droit de vie et de mort sur eux. C'est lui qui assurait la survivance de la lignée patrilinéaire et il fournissait à chacun de ses fils une épouse de son choix.

CLAUDE LEVI- STRAUSS (1956) a montré de son côté que la vie conjugale tendait vers sa disparition en période de guerre. En effet, les hommes ne pouvaient pas fonder de foyer ni s'en occuper en raison des activités belligérantes. Les femmes avaient donc l'autorisation d'avoir des amants. Mais, les enfants appartenaient à la ligné maternelle. L'autorité familiale bien que terrienne était exercée par l'éphémère mari quand il était présent. A son absence, cette autorité revenait aux frères de l'épouse. C'est pourquoi en Allemagne Nazi, la fonction de la femme ne se résumait qu'au « 3 KÜCHE, KIRCHE, KINDER » c'est-à-dire « cuisine, église, enfants ».

En outre, Guy. KOUASSIGAN (1974) présente le rôle des conjoints dans l'éducation de leurs enfants à travers le système de filiation matrilinéaire. Il affirme que ledit système se retrouve chez les Ashanti du Ghana ainsi que chez les Agni et les Baoulé en Côte d'Ivoire. Selon lui, c'est la maternité qui fixe le statut social et juridique de l'enfant. Celui-ci intègre la famille de sa mère où il participe à la vie politique et économique. Le rôle du père est joué par l'oncle maternel, il exerce à l'égard de son neveu les prérogatives liées à la puissance paternelle. En réalité, l'enfant n'hérite pas de son père mais de son oncle

² M. ENGELBORGHS – BERTELS : Evolution de la famille en Chine in les rôles familiaux dans les civilisations différentes. Etude sur la famille. Edition de l'institut de sociologie Université Libre de Bruxelles.

maternel. Néanmoins, c'est de son père qu'il apprend à se lier au monde spirituel tandis que la mère sert d'intermédiaire, de maillon dans une véritable chaîne de solidarité.

CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif général de mettre en exergue la particularité des rôles conjugaux en milieu urbain surtout à Abidjan, précisément, à Abobo et à Cocody.

Tout d'abord, elle nous a permis d'examiner la famille et le mariage dans leur double conception traditionnelle et moderne. Cet examen a favorisé notre approche sur le dynamisme de l'institution matrimoniale et la familiale. La famille est donc désinstituée parce que les devoirs des conjoints ont connu de profonds changements. La femme qui autrefois était "la reine du foyer" travaille aujourd'hui pour subvenir aux besoins du ménage au titre que l'homme. Et très souvent, toute la charge financière du ménage repose sur elle lorsqu'elle est le seul chef de ménage.

La femme devient alors « une mère sociale, une mère biologique et le pourvoyeur unique ». Sur 50 ménages interrogés, 34 à Abobo et 16 à Cocody, nous avons décelé au total 36% de ménages à double carrière, 55% où l'homme est « le pourvoyeur unique » et 9% des ménages qui vivent grâce au travail des femmes. Ainsi, les rôles du ménage se répartissent-ils entre les conjoints en tenant compte de leur statut socioprofessionnel et du coût élevé de la vie. Ces résultats ont confirmé notre hypothèse.

Cependant, la répartition des devoirs conjugaux engendre à la fois des crises et la pérennité des ménages. 26 ménages, soit 26%, traversent des crises et 5% vivent en harmonie. Les femmes qui dans la tradition n'avaient droit à la parole devant leur mari contribuent activement au débat relatif à la vie de leur petite famille. 30%, soit 25% contre 5% des ménages enquêtés respectivement à Abobo et à Cocody, confirment la participation féminine à la prise de décision. L'homme n'est plus le seul qui oriente sa maisonnée, parce que le capital économique confère un pouvoir à la femme dans la gestion du ménage.

Pour finir, face aux mutations des rôles conjugaux, l'on est en droit de se demander ce que sera la physionomie de la société ivoirienne particulièrement en ce qui concerne la vie des ménages.

BIBLIOGRAPHIE

Article 58 et 59 du code civil ivoirien. Loi 64-375 du 7 octobre 1964 relative au mariage modifiée par la loi 83-800 du 2 Août 1983

BERNARD G., (1968), Ville Africaine et famille urbaine, Editions Moutons, La Haye, Paris, 173 p

BRECHON P., (1976), La famille, Idées traditionnelles, Idées modernes, Editions du Centurion, Paris, 197 p

DEDY S., et TAPE G., 1995), Famille et éducation en Côte d'Ivoire, Editions des lagunes, Abidjan,

ENGELBORGHES– BERTELS M.: Evolution de la famille en Chine in les rôles familiaux dans les civilisations différentes. Etude sur la famille. Edition de l'institut de sociologie Université Libre de Bruxelles

KOUASSIGAN G., (1974), Quelle est ma loi ? Tradition et modernisme dans le droit privé de la famille en Afrique noire francophone Edition A PEDANE, Paris

LACROIX J., (1957), Force et faiblesse de la famille, Editions du Seuil, Paris, 156 p

LEVI- STRASS C., (1956), La famille in Man culture and society. Edited by Harry L. Shapiro; New York, Oxford University press,

MICHEL A., (1978) Sociologie de la famille et du mariage, PUF, Paris, 262 p

SEGALEN M., (1981), Sociologie de la famille, Editions Armand Colin, Paris, 283 p

SENNETT R., (1980), La famille contre la ville, Editions recherches, Paris, 233 p

SHORTER E., (1977), Naissance de la famille moderne, Editions du Seuil, Paris, 379 p

SIAUDEAU A., (1980), La famille africaine en ville, ses mutations sociologiques, culturelles, économiques, vue à partir de groupes de jeunes de Williamsville, ICAO, Abidjan, 85 p

TAHON M-B., (1995), La famille désinstituée, les presses de l'université d'Otawa, 230 p

KANIAN-TÉRÉ N°3, juin 2019, pp. 20-38.

LA PLACE DES MUSEES DANS LA PROMOTION DES LANGUES ENDOGENES EN COTE D'IVOIRE

Emile Gon **GUEU**
Doctorant / IRES - RDEC
E-mail : gueugonemile@yahoo.fr

Résumé

Les musées de Côte d'Ivoire sont tenus à distance du processus de promotion des langues endogènes ivoiriennes par méconnaissance de leurs capacités à y contribuer. Cette étude le démontre au regard de sa revue des acteurs de ce processus. Elle révèle cette capacité des musées par l'exposé de leurs missions d'éducation et de promotion culturelle, voire linguistique. Par ailleurs, elle présente les potentialités dont regorgent les ressources muséales face à cette promotion des langues endogènes ivoiriennes. En somme, l'étude confirme que les ressources humaines et muséographiques des musées de Côte d'Ivoire constituent un précieux appui à la promotion des langues endogènes ivoiriennes. Pour l'effectivité de cet appui, outre le développement des musées et desdites langues, cet article invite à la mise en œuvre de stratégies muséales de promotion de ces dernières, stratégies qui sont essentiellement de médiation linguistique et culturelle.

Mots clés : musées, langues endogènes, promotion, Côte d'Ivoire

Abstract

The museums of Côte d'Ivoire are kept away from the process of promoting Ivorian endogenous languages due to ignorance of their ability to contribute. This study shows it with regard to its review of the actors of this process. It reveals this capacity of Ivorian museums by exposing their missions of education and cultural or even linguistic promotion. Moreover, it presents the potential of these museum's resources regarding the promotion of Ivorian local languages. In summary, the article confirms that the human and museographic resources of Ivorian museums constitute a valuable support for the promotion of the local languages of Côte d'Ivoire. For the effectiveness of this support, in addition to the development of museums and local languages in Côte d'Ivoire, the study calls for the implementation of museum strategies to promote those languages. These strategies include partnerships between museums and communities and the execution of museum mediation tasks in ivorian local languages.

Key words : museums, endogenous languages, promotion, Côte d'Ivoire

INTRODUCTION

La promotion et le développement des langues endogènes africaines est une recommandation de l'UNESCO (2001, 2003, 2005) et de l'OUA (1986, 1997) qui en donnent injonction à leurs Etats membres. Se rendant à cette injonction, tout comme ses paires du Sénégal, du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, etc., l'Etat de Côte d'Ivoire, de par sa Constitution (1960, 2000, 2016), autorise la loi à en fixer les conditions. Ainsi, la loi ivoirienne n° 77-584 du 18 août 1977 désigne-telle à son article 67 l'école pour l'enseignement des langues nationales tout en lui adjoignant explicitement ou implicitement des organes d'accompagnement tels l'Institut de Linguistique Appliquée (ILA), la télévision et la radio nationales (Abolou, 2010 ; Issa) et les institutions à vocation culturelle et éducative que sont les bibliothèques et les musées. Ces outils obligent à conjuguer les actions en vue du succès de cette promotion des langues ivoiriennes. Ainsi, inspirée par les résultats des travaux de l'ILA disponibles auprès des bibliothèques, l'école ivoirienne expérimente l'introduction des langues locales dans le système éducatif à travers le Projet Ecole Intégrée (PEI). Par ailleurs, les médias audiovisuels d'Etat (télé et radio) servent de canaux à la diffusion d'informations en langues locales à l'adresse des populations. Mais les musées du territoire, du fait de leur faible niveau d'implantation et d'intégration dans la culture des populations³, peinent à se positionner par rapport à la dynamique de promotion et de développement des langues locales ivoiriennes, et cela, en dépit de leur statut d'institutions en charge de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel (ICOM, 2013) de la nation dont les langues constituent un pan important. Leur potentiel d'appui à la cause reste quasiment ignoré à telle enseigne qu'ils ne servent (dans ce processus) qu'à la satisfaction des désirs touristiques des populations. En effet, si l'école, les médias et les bibliothèques de Côte d'Ivoire, de par leur emprise sur les populations dans la formation et la diffusion de l'information et des connaissances, parviennent à rassurer de leur collaboration à la promotion des langues endogènes, les musées, quant à eux, suscitent encore des réserves sur leur capacité à y contribuer. L'on s'interroge : que peuvent apporter les musées à la promotion des langues endogènes en Côte d'Ivoire ? Cette étude entend montrer la capacité des musées ivoiriens à promouvoir les langues endogènes du territoire, car elle postule que les collections desdits musées constituent un puissant levier de développement du patrimoine linguistique de la nation ivoirienne. S'inscrivant dans les perspectives de la sociolinguistique et des muséologies sociales, cette réflexion procède de l'analyse des contenus de documents et de propos de sujets enquêtés au moyen de la technique de l'entretien. L'étude a enquêté un échantillon raisonné de huit sujets dont deux professionnels des musées, deux responsables d'ONG de promotion des langues locales, un responsable de la Sous-Direction des langues du MCF, un responsable de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC), et deux (socio)linguistes. Les résultats sont présentés en trois sections dont la première traite de l'état des lieux de la promotion des langues locales en Côte d'Ivoire ; la seconde, de la capacité d'appui des musées ivoiriens à la promotion des langues locales ivoiriennes, et la

³ A ce jour, la Côte d'Ivoire compte environ 12 musées fonctionnels pour plus de 500 sous-préfectures, soit en moyenne 0,024 musée par sous-préfecture.

dernière, des dispositions pour un appui effectif des musées à la promotion des langues locales ivoiriennes.

I. DE L'ETAT DES LIEUX DE LA PROMOTION DES LANGUES ENDOGENES EN COTE D'IVOIRE

Cet état des lieux précise les actions des institutions et instruments étatiques et celles des Organisations Non Gouvernementales (ONG) œuvrant à la promotion des langues endogènes ivoiriennes. Ces institutions, instruments étatiques et ONG sont : le Ministère de l'Information et de la Communication (MIC) et les médias audio visuels, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et l'ILA, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP), la Direction de la Pédagogie et de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) et l'école ivoirienne, le Ministère de la Culture et de la Francophonie (MCF), la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) et les bibliothèques, les ONG “Savoir Pour Mieux Vivre” (SA.PO.MI.VIE), “Savane et Développement”, et “Sannbefa”⁴.

I.1. Les actions du MIC et les médias audio visuels

La radio nationale et la télévision 1^{re} chaîne, à leur création dans les années 1960, entament la promotion des langues locales ivoiriennes en leur offrant des horaires de passages hebdomadaires sur leurs antennes, suivant les programmations ci-dessous.

Tableau 1. Passage hebdomadaire des langues nationales à la Radio Côte d'Ivoire

Horaire (GMT)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
15 heures	abron	adjoukrou	malinké (dioula)	abron	adjoukrou	malinké (dioula)
	gouro	koulango	kroumen	dida	koulango	kroumen
	bété	attié	ébrié	gouro	attié	ébrié
	abouré	sénoufo	guéré	bété	sénoufo	guéré
	djimini	yacouba	lobi	abouré	yacouba	lobi
	agni	néyo	tagbana	djimini	néyo	tagbana
	dida	godié	baoulé	agni	godié	baoulé
18 heures	abbey	gban	mooré	abbey	gban	mooré

Source : Archives RTI, 2005 (Cité par A BOLOU, C. R. (2010), « Langues, dynamiques des médias audiovisuels et aménagement médiato-linguistique en Afrique francophone », GLOTTOPOL, n°14.)

La lecture du tableau donne de constater que du lundi au samedi, 24 langues nationales passent à la Radio Côte d'Ivoire de 15 heures à 18 heures à raison de huit langues par jour. Chacune de ces langues bénéficient ainsi de 22,5 minutes par passage à raison de deux passages par semaine et totalise alors 45 minutes hebdomadaires consacrées à sa promotion par la Radio Côte d'Ivoire. Ainsi plus de la moitié des langues ivoiriennes ne bénéficient elle pas de cette promotion qui de surcroit est de durée hebdomadaire relativement très courte voire

⁴ “Sannbefa” signifie retour aux sources, en langue locale « abron » de Côte d'Ivoire.

insignifiante comparativement au temps hebdomadaire consacré à la promotion de la langue française à la Radio Côte d'Ivoire. La télévision nationale « La première » semble compenser cette limite de la promotion des langues nationales à la Radio par la programmation ci-dessous.

Tableau 2. Passage hebdomadaire des langues nationales à la télévision nationale « La première »

Horaire (GMT)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
17h40	guéré	ébrié	attié	gouro	bété
	néyo	koulango	agni	yacouba	abron
	adjoukrou	dida	gban	godié	djimini
	sénoufo	lobi	kroumen	malinké (dioula)	baoulé
18h30	tagbana	abbey	mooré	abouré	yaouré

Source : Archives RTI, 2005 (Cité par A BOLOU, C. R. (2010), « Langues, dynamiques des médias audiovisuels et aménagement médiato-linguistique en Afrique francophone », GLOTTOPOL, n°14.)

A la télévision nationale « La première », en dépit de la prise en compte de la langue *yaouré*, seulement 25 langues endogènes sur la soixantaine que totalise le pays bénéficient chacune d'un passage hebdomadaire de seulement 10 minutes. Cette durée hebdomadaire de promotion est également très courte voire insignifiante, comparativement au temps hebdomadaire consacré à la promotion de la langue française dans ce média. En somme, à l'exception de la langue *yaouré* restreinte à ces 10 minutes, les 24 premières langues bénéficient chacune, auprès de la Radio Côte d'Ivoire et de la télévision nationale « La première », d'un total de 55 minutes hebdomadaire pour sa promotion. Ainsi, ni le nombre des langues endogènes ivoiriennes promues par les média audio visuels, ni la durée hebdomadaire de promotion de celles sélectionnées pour promotion dans ces média ne paraît satisfaisant, ce, en comparaison aux dispositions pour la promotion des langues exogènes ivoiriennes, notamment le français.

Ainsi, outre ces deux média d'Etat, les radios communautaires et de proximité (une cinquantaine environ), du fait de leur intérêt pour la vie sociale, économique et culturelle des communautés, médiatisent les langues locales de celles-ci dans lesquelles elles émettent au quotidien depuis juin 1998 suite au décret du 13 septembre 1995 fixant leurs règles de fonctionnement (Issa, http://www.ltml.ci/files/articles9/Issa_Sangare_YERESSO.pdf)

Cette médiatisation des langues endogènes dès les indépendances traduisait la reconnaissance par les autorités ivoiriennes des vertus socio-économiques, politiques et culturelles de ces langues, vertus que prônent les sociolinguistes du développement avec qui le développement pourrait s'appréhender comme éducation à la citoyenneté, cohésion sociale, épanouissement politico-économique et culturel de l'être et de sa société des temps présent et futurs (Abolou 2008, 2010, Aboa 2012, Boutin & Kouadio 2013). Ainsi, selon Abolou, l'usage des langues locales dans les média d'Etat ivoiriens de 1960 à ce jour apparaît non seulement comme un palliatif financier, technique et politique aux mains de l'Etat pour éviter la frustration aux localités non encore servies sur les plans infrastructurel et politique, mais il apparaît aussi comme un outil de

sensibilisation à la cohésion nationale afin de stimuler le développement économique, social et culturel du pays (Abolou 2010 : 8-9).

Le MESRS et l'ILA renchérissent à travers leurs actions sur cette dimension développementaliste des langues endogènes (ivoiriennes).

I.2. Le soutien du MESRS et l'ILA

L'ILA travaille à la promotion et au développement des langues ivoiriennes en

préparant leur introduction dans l'enseignement, notamment par leur description, leur codification, l'identification et la consignation de leurs grammaires et lexiques, l'élaboration de manuels scolaires et le développement des productions littéraires garantissant leur caractère culturel (loi n° 77-584 du 18 août 1977, Article 68).

Ainsi, à compter de sa création par décret n° 66-372 du 08 septembre 1966, cet Institut réalise et publie des travaux de description des langues ivoiriennes (phonologie, syntaxe, lexicologie, socio-linguistique) et des cours audio-oraux dans les langues *baoulé*, *bété*, *dioula*, *sénoufo*, etc. Il publie également des dictionnaires (dioula-français, baoulé-français), des lexiques (lexique bété-français, lexiques spécialisés santé – hygiène, agriculture, pêche), des atlas linguistiques et socio-linguistiques, des documents d'alphabétisation : syllabaires (attié, abidji, dan), méthodes (*l'expérience du préscolaire en langue maternelle à Bouaké, Man et Korhogo*), cours de calcul et guides d'orthographe pour la transcription des langues ivoiriennes, etc. (présentation de l'ILA, 2017). Ces travaux sont couronnés à ce jour par *l'encyclopédie des langues ivoiriennes* qui a valu à l'Institut le Prix de la Recherche Universitaire en 2010. Ainsi, pour l'ILA qui s'est doté d'une section « didactique et enseignement des langues »⁵ au regard de ses missions et ambitions de développement des personnes et des sociétés, il convient d'insister sur « l'alphabétisation » car

pour aider les paysans et les masses analphabètes des villes et des campagnes à s'insérer dans le processus de développement économique et social du pays, il faut leur donner les moyens de résoudre eux-mêmes leurs problèmes de tous les jours, en utilisant le médium linguistique le plus approprié, à savoir la langue qu'ils utilisent quotidiennement » (présentation de l'ILA, 2017).

I.3. La contribution du MENETFP à travers la DPFC et l'école

Les actions du MENETFP à travers la DPFC et l'école corroborent cette thèse du développement par les langues en ce qu'elles traduisent la volonté des autorités ivoiriennes d'intégrer l'école au milieu socio culturelle de l'apprenant en utilisant dans un premier temps sa langue maternelle comme medium d'enseignement et plus tard le français. Cette méthode vise à donner à l'apprenant de « *partir de l'expérience langagière acquise dans la langue maternelle pour pouvoir accéder à la conscience phonétique en français* »

⁵ L'ILA est structuré en quatre sections de recherche que sont : *Section 1* : Description linguistique, *Section 2* : Didactique et enseignement des langues, *Section 3* : Industrie des langues, *Section 4* : Anthropologie linguistique

(Brou, 2011) en vue d'optimiser ses chances de réussite scolaire. Ainsi le MENETFP promeut il à son tour les langues ivoiriennes par l'entremise de la DPFC en charge de l'élaboration, l'expérimentation et la promotion des programmes d'enseignement en langues nationales (décret n° 2004-564 du 7 octobre 2004, article 16). Il le fait à travers son Projet Ecole Intégrée (PEI) portant enseignement formel en langues maternelles (du niveau préscolaire au niveau Cours Elémentaire 1^{re} année (CE1)). Il procède également à l'enseignement desdites langues à l'endroit des adultes non scolarisés grâce à l'expertise de son Service Autonome d'Alphabétisation (SAA) « chargé de l'Alphabétisation des populations non scolarisées, du développement de toutes les actions de lutte contre l'analphabétisme et de la formation permanente des adultes » (décret n° 2004-564 du 7 octobre 2004, article 9). En effet, en dépit de son exécution dans la langue française, l'alphabétisation des non scolarisés se fait également en langues locales dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote du PEI où les parents d'élèves sont initiés à la lecture et à l'écriture dans leurs langues maternelles. Ils le sont pour leur épanouissement personnel et à l'effet de leur permettre d'encadrer efficacement leurs enfants en vue du renforcement des acquis scolaires chez ces derniers (idem). Le MENETFP et ses structures appuient également le MCF et les ONG dans le cadre de l'enseignement et la promotion des langues locales comme en témoigne Madame Lorougnon, Présidente de l'ONG SAPOMIVIE (Madame Lorougnon, 2017).

I.4. L'apport des ONG

L'ONG SA.PO.MI.VIE travaille à l'enseignement et l'utilisation des langues et des cultures locales, ce, à travers son programme d'alphabétisation « *j'apprends ta langue, tu apprends ma langue, nous nous comprenons, demain nous appartient* ». Aussi organise-t-elle une Quinzaine des langues maternelles depuis 2006, participe régulièrement aux événements linguistiques nationaux et locaux visant à promouvoir l'alphabétisation des adultes et l'apprentissage des langues nationales, activités dont la journée internationale de la langue maternelle et le Salon International du Livre d'Abidjan (SILA). Cet ONG participe à la promotion des langues et cultures locale à travers ces activités en publiant des manuscrits bilingues (français-langues locales), manuscrits dont elle possède une collection de plus de 100 titres, avec, à ce jour, des textes couvrant environ 10 langues, textes dont la publication est prévue dans 20 autres langues locales ivoiriennes (Mme Lorougnon, 2017).

L'ONG “Savane et Développement” du Professeur Saliou Touré, expérimenta pendant cinq ans l'enseignement en langues locales (*malinké et sénoufo*) au Centre Scolaire Intégré du Niéné (CSIN) ouvert en 1996-97 à Kolia, Préfecture de Boundiali. Au CSIN, les élèves reçurent, du préscolaire au CE1, un enseignement en *sénoufo* ou en *malinké* selon leur langue maternelle et poursuivirent leurs études en français à partir du CE2. A la suite d'une évaluation de l'établissement en 2001, le MENETFP décida d'élargir l'expérimentation, à travers son PEI, à dix autres langues : *abidji, agni, attié, baoulé, bété, guéré, dan, koulango, mahou et sénoufo* de Korhogo (Kouamé 2007, Tourneux 2008 : 194, Brou 2011). « *Aujourd'hui, l'enseignement bilingue*

*est une réalité dans 36 écoles primaires ivoiriennes avec 11 langues enseignées*⁶ (Kandia Camara, Ministères, 4 juin 2016).

Quant aux actions de l'ONG “Sannbefa”, elles sont rapportées par Emmanuel Kouassi en ces termes :

A ce jour, l'ONG " Sannbefa a à son actif quatre centres d'alphabétisation en langue abron, l'initiation de 50 catéchistes de la paroisse de Transua (Tanda), la formation de 50 alphabétiseurs dans le cadre du projet pilote d'alphabétisation dans le Zanzan, l'apprentissage de l'hymne national en langues agni et bété aux enfants de 6 à 16 ans. Ce n'est pas tout. L'ONG " Sannbefa qui entreprend en ce moment un vaste projet d'alphabétisation à Amanvi, cité royale des Abrons afin de permettre une meilleure vulgarisation des langues locales a, également, outre la publication des manuels didactiques et culturels en langue akyé et abron, une académie dite ivoirienne des langues maternelles, au plateau (E. Kouassi, *Frat.Mat.* info du 21 août 2013).

Son président Adoua Kouassi, par ailleurs président de l'Académie Ivoirienne des Langues Maternelles (AILM) soutient que « *la langue est la mère du développement* » (Adoua Kouassi, *Le Patriote* du 24 janvier 2012). En effet, selon celui-ci :

Le développement des langues constitue non seulement des emplois aux écrivains, mais l'on peut, par ce paramètre, expliquer le planning familial aux femmes des zones rurales et faire comprendre les mécanismes de production des cultures aux producteurs (...) un agent de l'Etat, par la promotion des langues, peut mieux accomplir sa mission en milieu rural (Adoua Kouassi, *Notre Voie* du 26 août 2003).

I.5. La part du MCF et ses bibliothèques

A l'effet de conduire avec efficacité ses actions en faveur des langues nationales, le MCF, en dépit de sa Direction du Patrimoine Culturelle (DPC), se dote d'une sous-direction des langues nationales, instruments au moyen desquels il appuie toute initiative publique, privée, locale et internationale de promotion des langues ivoiriennes. Aussi organise et participe-t-il sur le plan local, à la célébration chaque 21 février, de la journée internationale de la langue maternelle depuis 2010. Il entend soumettre à la signature du chef d'Etat, un projet de décret portant enseignement des langues maternelles ivoiriennes à l'école (Bandama, *fratmat.info* du 8 février 2012). Sous la tutelle du MCF, les bibliothèques ivoiriennes participent à la promotion et au développement des langues nationales du pays par la mise des résultats des recherches sur lesdites langues à la disposition des publics. Ainsi acquièrent, conservent et diffusent elles des copies physiques et/ou électroniques des publications en la matière, notamment celles de l'ILA, des auteurs de la littérature pour enfants et jeunes (publications au programme d'enseignement primaire et secondaire et traduits en langues ivoiriennes : *abidji, agni, attié, baoulé, bété, guéré, dan, koulango, mahou et sénoufo*), et des ouvrages d'intérêt religieux communément appelés *spiritualités*. Outre l'offre d'ouvrages (bilingues français-langues locales), ces bibliothèques organisent des activités d'animation et de médiation autour du livre, ce, à l'intention des populations scolaires en alternant le français et les langues locales comme outils de travail. Mariame Gba (bibliothécaire

⁶ <http://news.abidjan.net/h/592073.html>, document consulté le 28/03/2019, à 11h 30.

ivoirienne) se remémore l'enthousiasme que suscite cette technique de valorisation des langues locales en compagnie des bibliothèques ivoiriennes en ces termes :

Lorsque j'organisais dans les années 1990, la Caravane du livre, au cours des animations publiques, il était demandé aux enfants qui le pouvaient de traduire les livres lus, du français vers les langues maternelles, soit baoulé, malinké, gouro, etc. Et il y avait, dans le public, des adultes parlant la même langue que les enfants pour faciliter la correction. Le public avait vraiment apprécié et c'était un bon exercice pour les enfants. J'en garde un très bon souvenir (Gba cité par Quiñones, 2012).

Les sujets enquêtés (linguistes, responsables d'ONG, muséologues et autorités ministérielles) s'accordent à évaluer l'état des lieux de la promotion des langues locales ivoiriennes par la référence aux actions sus énumérées du MIC, du MCF, du MENETFP, du MESRS et des ONG, actions inspirées pour l'essentiel par les travaux de l'ILA. Ainsi rappellent ils les traces de ces actions que sont la description et la codification des langues à l'étude et leur usage dans la publication de divers ouvrages par l'ILA et les ONG, la diffusion des informations locales et nationales en langues endogènes dans les média audio visuels du pays, l'utilisation des langues ivoiriennes en alternance avec le français comme mediums dans l'enseignement primaire, etc.

Cet état des lieux fait du musée le partenaire ignoré des stratégies ivoiriennes de développement des langues locales, stratégies dont les concepteurs devraient partager l'analyse de Crystal selon laquelle « les êtres humains devraient pouvoir approfondir leurs connaissances dans tous les domaines qui les intéressent en tirant parti des ressources offertes par les musées » (Crystal 2008). Ainsi convient-il d'analyser la capacité d'appui des ressources muséales à la promotion des langues endogènes en Côte d'Ivoire.

II. DE LA CAPACITE D'APPUI DES MUSEES A LA PROMOTION DES LANGUES LOCALES IVOIRIENNES

Les musées tirent leur potentiel d'appui à la promotion des langues (locales ivoiriennes) de leur mission régaliennes d'éducation et de promotion culturelle et des possibilités qu'offrent leurs ressources pour y parvenir. Ainsi, cette section présente-t-elle cette mission dont sont investies ces institutions de même que les moyens dont ils disposent.

II.1. Des missions muséales⁷ d'éducation et de promotion culturelle

Les muséologies sociales (Dos Santos 2010, Moutinho 2013, 2016, Querol 2017) assignent cette double mission au musée ; missions d'éducation et de promotion culturelle qui, émanant de la troisième fonction muséale qu'est la

⁷ Les missions du musée sont pour l'essentiel au nombre de quatre à savoir l'éducation, la promotion, l'animation, et le développement.

communication (Mensch)⁸, est prescrite par la définition ICOM⁹ qui fait du musée :

une institution permanente à but non lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, **transmet et expose** le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement, à des fins d'études, d'**éducation** et de délectation (2017).

En effet, la communication ou *transmission muséale* (Davallon 1992, Desvallées & Mairesse 2010) qui procède par l'exposition des témoins de l'humanité et/ou la publication d'écrits à leur sujet est exercée par les musées à des fins d'éducation des publics et de promotion des valeurs patrimoniales. L'on pourrait s'interroger sur le mode de réalisation de cette double fin.

S'agissant de la mission d'éducation, il convient de relever que les niveaux de communication muséale que sont l'*exposition* et la *publication* existent à l'effet d'instruire le public au sujet du patrimoine. Ainsi, Desvallées et Mairesse (2010) concluent que la communication muséale inclut un troisième axe qu'est l'*éducation*; l'acte d'éducation consistant dans l'invitation au public à intégrer les valeurs suggérées à travers les objets exposés et les connaissances publiées (Gueu, 2013 :27). Ici, au-delà de la délectation face aux objets offerts au regard, le public interroge ceux-ci, les analyse, les interprète, pour en dégager les significations et messages possibles et se développer la pensée (idem). Il se développe également la pensée en intégrant les valeurs enseignées à travers les publications issues du milieu académique (mémoires, articles, thèses) et celles en rapport aux actes des rencontres intellectuelles que sont les colloques, les séminaires, les ateliers, les conférences, etc., publications se rapportant aux collections des musées. L'éducation muséale n'impose donc pas comme le fait le contexte formel d'éducation formation; elle expose suivant une démarche de sensibilisation sollicitant un public qui finira ce travail (de sa propre éducation) selon l'appropriation qu'il fera des contenus proposés (Desvallées & Mairesse, 2010 :33).

Quant à la mission de promotion du patrimoine, elle est assignée au musée par le Code de déontologie de l'ICOM pour les musées, qui stipule, à son article premier que « *les musées assurent la protection, la documentation et la promotion du patrimoine naturel et culturel de l'humanité* » (ICOM, 2013). Par « *promouvoir le patrimoine de l'humanité* », l'on entend le fait de le diffuser à l'effet de le faire connaître et de le consommer auprès des publics tant immédiats que médiats. A ce niveau, le patrimoine apparaît comme un produit manufacturé dont la mission du musée est de commercialiser. Cette mission en appelle à la mobilisation de stratégies d'attraction du public (clientèle), stratégies désignées dans le contexte muséal sous l'appellation de « *marketing muséal* » (Mork 2006). Le marketing se veut un « *processus de planification et d'exécution de la*

⁸ Peter Van Mensch synthétise les cinq fonctions assignées au musée par Joseph Noble (la collection, la conservation, l'étude, l'interprétation et l'exposition) en trois fonctions principales que sont la conservation (qui inclut la collection), l'étude (qui inclut l'interprétation) et la communication (qui inclut l'exposition), cf. Peter Van Mensch, *les fonctions fondamentales du musée*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Peter_van_Mensch, consulté le 30/08/16 à 19 :53

⁹ ICOM (International Council of Museums) est le Conseil International des Musées

conception, du prix, de la promotion et de la distribution des idées, des biens et des services pour créer les processus d'échanges qui satisfont les objectifs individuels et organisationnels » (Mork 2006 citant Lancaster 2002 : 3). Le musée, par adaptation à cette définition, propose des offres culturelles aux publics, tenant compte de leurs besoins, de leurs pouvoirs d'achat et de leurs positions géographiques. Il déploie au profit de ceux-ci des techniques de diffusion du patrimoine, techniques que sont celles de communication sus présentées (expositions physiques/réelles et/ou virtuelles, publications, rencontres intellectuelles : conférences, colloques, séminaires, ateliers, etc.). La mission muséale de promotion culturelle positionne et valorise ainsi le patrimoine dans les consciences collectives locales et universelles et reste indissociable de celle portant éducation culturelle comme le relève Geoffrey Lewis pour qui « *l'interaction avec la communauté et la promotion de son patrimoine fait partie intégrante de la mission éducative du musée* » (Lewis, 2006).

En conséquence de ces missions d'éducation et de promotion culturelle, les enquêtés de cette étude s'accordent à qualifier les musées d'« institutions au service de la communauté », de « relais dans la préservation et la diffusion des arts et cultures », de « temples de la culture » et d'« éducateurs des masses aux valeurs du patrimoine culturel et naturel ». En somme, ils s'accordent à reconnaître l'indissociable rapport des musées à la société, rapport que résume l'article 2 du Code de Déontologie de l'ICOM pour les musées selon lequel, « *les musées qui détiennent les collections les conservent dans l'intérêt de la société et de son développement* » (ICOM, 2013).

Ces missions, communes à tous les musées et s'appliquant au patrimoine tant matériel qu'immatériel de l'humanité, procurent aux musées de Côte d'Ivoire, la capacité d'éducation à la pratique et la promotion des langues ivoiriennes.

II.2. De l'exploitation des ressources muséales pour la promotion des langues ivoiriennes

Les musées de Côte d'Ivoire sont quasiment de type ethnographique. Leurs collections et personnels les prédisposent par conséquent à promouvoir les ethnies du pays et leurs langues. En effet, les objets de ces musées, témoignages de premier ordre (Code de Déontologie de l'ICOM pour les Musées, article 3) de l'existence des aires culturelles du pays, sont porteurs des langues desdites aires. Ainsi exposent-ils ces langues de manière subconsciente et attendent de les voir exploitées, ce, en référence au principe de l'égalité en droit des communautés linguistiques (DUDL¹⁰ 1998, art. 10.1) qui voudrait que l'on présente ces objets dans les langues des ethnies dont ils émergent à l'effet d'en traiter les auteurs dans les leurs auprès des musées (Op. Cit. art. 3.2). En d'autres termes, le patrimoine étant intraduisible (Cassin & Wozny 2014) ces objets des musées de Côte d'Ivoire invitent à l'affichage de leurs contenus dans les langues ivoiriennes pour éviter la trahison de leurs sens (Mehnert, 2015) et pour la stricte observance du principe de fidélité des informations muséales (du pays) aux

¹⁰ DUDL est un sigle qui signifie Déclaration Universelle des Droits Linguistiques. C'est un instrument normatif sur les droits linguistiques des peuples.

croyances qu'elles diffusent (Code de Déontologie de l'ICOM pour les Musées, article 4.2). Ces musées se disposent à accepter cette invitation au regard de leurs options pour la technique de l'emprunt¹¹ aux langues ivoiriennes dans la rédaction de certains textes français d'accompagnement de leurs objets. Les textes des planches ci-après du MCCI¹² et du MCMBA¹³ en témoignent :



Planche 1

« Bia »

Connu chez les Ashanti, les Baoulé, les Agni et Abron, le « **Bia** » est le principal symbole des royaumes Akan. Il y a deux sortes de siège « **Bia** » : celui en bois blanc, siège des notables, hommes et femmes et le « **Bia bilé** » (siège noir), objet sacré et inaccessible qui constitue le support privilégié du culte des ancêtres.

Collection du MCCI

Photo réalisée par GUEU, 25/01/2013

Planche 2

Masque lunaire : « kplékplé »

D'origine Wan, le « **kplékplé** » est porté lors des manifestations donnant lieu à des réjouissances publiques. Il fait partie des masques qui accompagnent le « **Goli** ». Il forme un couple avec le « **Goli-Ak pè** » dont il est le mâle.

Bois sculpté à patine rouge, noire et ocre
Baoulé (centre Côte d'Ivoire)

R-84-1-101

Collection du MCMBA

Photo réalisée par GUEU, 22/12/2017

Pour la planche 1, le MCCI a opté pour l'affichage de la dénomination « **Bia** » de l'objet en lieu et place de sa traduction qu'est « siège royal ». Il enseigne par ailleurs l'existence de deux sortes de « **Bia** » : celui des notables à la dénomination non spécifiée dans l'affichage et celui du roi : le « **Bia bilé** ». Pour la planche 2, le MCMBA renforce la dénomination de l'objet au moyen de son appellation authentique « **kplékplé** » que le vocable « masque lunaire » ne traduit certainement pas dans sa plénitude culturelle avec fidélité. Il informe de l'existence du « **Goli kplékplé** » (masque lunaire mâle) et du « **Goli akpè** » (masque lunaire femelle). Ces emprunts aux langues des producteurs de ces objets se veulent respectueux, d'une part, du principe de la fidélité des

¹¹ En traduction, la technique de l'emprunt consiste à conserver un mot ou un concept dans la langue de départ, et donc à ne pas le traduire parce que n'ayant aucun équivalent dans la langue d'arrivée qui puisse le rendre dans la plénitude de son contenu.

¹² MCCI : Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire

¹³ MCMBA : Musée Charles et Marguerite Bieth d'Abengourou

informations culturelles aux croyances qu'elles diffusent. D'autre part, ils se veulent respectueux de l'adaptation de la mission éducative du musée à l'enseignement et à la promotion desdites langues.

Les temples des musées de Côte d'Ivoire se disposent ainsi, au moyen de leurs ressources muséographiques (objets des collections), à servir d'espaces de recueillement linguistique, voire de musées de langues (Crystal 2008) où chercheurs, enseignants et apprenants se retrouvent pour s'instruire au patrimoine linguistique de la nation en s'en délectant des objets (propos des enquêtés). Ils s'y disposent également au moyen de leurs ressources humaines (potentiels repères en matière de formation aux langues locales). En effet, étant donné que les musées engagent leur personnel dans la promotion, voire la pratique des valeurs qu'ils exposent, ceux de Côte d'Ivoire, au regard de leur disposition à exposer les langues locales ivoiriennes, engagent leur personnel en charge des publics, à l'étude, la pratique et la transmission desdites langues, car l'on ne peut promouvoir avec efficacité une culture dont on ne possède pas la langue (Grin 2009, 2010). Les collections et le personnel des musées (ivoiriens) révèlent ainsi la dimension didactique des ressources muséales (de la nation) à exploiter pour la promotion des langues endogènes ivoiriennes. Cette portée didactique est déjà exploitée par les écrivains en langues locales ivoiriennes à travers leurs références aux ressources muséographiques du pays pour l'illustration de leurs productions. Michal Lorougnon en témoigne, elle qui utilise des objets de musées en images comme supports didactiques à l'amorce des leçons de vocabulaire dans les syllabaires qu'elle publie sur les langues locales ivoiriennes (Mme Lorougnon, entretien du 16 août 2017).

Les missions et ressources muséales ayant ainsi démontré la capacité d'appui des musées de Côte d'Ivoire à la cause des langues ivoiriennes, il importe d'œuvrer à l'effectivité de cet appui.

III. POUR UN APPUI EFFECTIF DES MUSEES DE COTE D'IVOIRE A LA PROMOTION DES LANGUES ENDOGENES IVOIRIENNES

L'effectivité de l'appui des musées à la promotion des langues endogènes ivoiriennes dépend du niveau de développement des musées et des langues locales en Côte d'Ivoire. Elle est également fonction des stratégies muséales relatives à cette promotion. Ainsi cette section expose-t-elle les techniques de développement des musées et langues locales ivoiriennes d'une part. D'autre part, elle expose les stratégies muséales de promotion des langues à l'étude.

III.1. Du développement des musées et des langues endogènes en Côte d'Ivoire

Environ 12 musées fonctionnels pour plus de 500 sous-préfectures (0,024 musée/sous-préfecture) en Côte d'Ivoire. Ce faible niveau d'implantation traduit l'éloignement physique et cognitif entre la majorité des citoyens ivoiriens et ces dites institutions. Par conséquent, il disqualifie ces dernières, en dépit de leurs missions d'éducation et de promotion culturelle, face au défi du développement et de la promotion des langues endogènes ivoiriennes. Ainsi, convient-il d'assurer la proportionnalité et la géo-présence entre le nombre de musées en

Côte d'Ivoire et celui des chefs-lieux de sous-préfecture. Ceci revient à doter chaque chef-lieu de sous-préfecture d'un musée à l'effet de rapprocher cette institution des populations en vue de la promotion de la culture ivoirienne en général et des langues locales en particulier. En exemple, la politique ivoirienne de l'éducation offre et excède ce modèle de proportionnalité et de géo-présence entre le nombre des établissements d'enseignement secondaire général du pays et les chefs-lieux de sous-préfecture : 1377 établissements (publics et privés) pour 500 sous-préfectures en 2017¹⁴, soit une moyenne de 2,75 établissements par sous-préfecture. La politique culturelle ivoirienne se doit de copier ce modèle du secteur de l'éducation en vue de la construction des musées.

S'agissant des langues endogènes ivoiriennes, il convient de poursuivre et vulgariser leur développement déjà amorcé par les média audiovisuels d'Etat, l'ILA, le MENETFP, le MCF et les ONG, tel qu'annoncé sous la section « état des lieux ». Ce développement doit être poursuivi par l'Etat de Côte d'Ivoire en légiférant sur le statut des langues endogènes du pays pour en ériger en langues nationales (véhiculaires) à promouvoir auprès du français et des autres langues locales vernaculaires. En outre, au-delà de l'expérimentation PEI, les langues nationales et les langues locales ivoiriennes doivent être enseignées dans les cycles primaire, secondaire et supérieur. En effet, suivant le schéma PEI et l'expérience du Sénégal¹⁵, ces langues serviraient chacune de médium de l'enseignement du préscolaire jusqu'au niveau du cours élémentaire 1^{re} année (CE1) dans les localités où elles coïncident avec les langues maternelles des enseignés. Puis, elles pourraient être enseignées comme disciplines, laissant la place à la langue française comme médium de l'enseignement. Dans les localités où elles ne constituent pas les langues maternelles des apprenants, ceux-ci pourraient recevoir leur formation du préscolaire au CE1 dans leur langues maternelles (selon que le niveau d'aménagement des codes desdites langues maternelles le permette) et être introduits aux langues nationales en tant que disciplines, à compter du niveau cours élémentaire 2^e année (CE2) jusqu'au niveau cours moyen 2^e année (CM2). Le français demeurera la langue d'enseignement dans ces niveaux (du CE2 au CM2) et dans les cycles secondaire et supérieur. Les langues locales vernaculaires et celles véhiculaires (langues nationales) pourraient toutes être introduites dans l'enseignement. Ainsi, l'on ne se détournerait pas de l'objectif principal de l'école intégrée (faire de la langue maternelle l'outil de facilitation de l'acquisition du savoir en d'autres langues, notamment en français et en langues nationales si celles-ci sont différentes des langues maternelles). L'on éviterait surtout les risques de frustration à l'endroit des locuteurs des langues non promues au rang de langues

¹⁴ MENET-FP/DSPS/SDSP/Annuaire statistique du secondaire général 2016-2017,

<http://www.caidp.ci/uploads/867b8fbe317479f2c28074f399045d63.pdf>, consulté le 22/03/2019 à 11 :20

¹⁵ Le Sénégal entame l'introduction des langues nationales dans l'école publique en 1977. Les classes préscolaires démarrent leur programme avec comme médium d'enseignement, le *wolof* ou la langue dominante du milieu. Avec le système télévisuel, seul le *wolof* était enseigné dans les deux premières années. Le français n'intervenait qu'en troisième année. Avec l'introduction du *pulaar*, du *sérère* et du *diola* en 1979 en plus du *wolof*, le français n'intervenait qu'oralement, dans les classes élémentaires, en deuxième année, pour ne devenir ensuite langue d'enseignement qu'en quatrième année (Cissé, 2005).

nationales, frustration émanant du choix de quelques langues seulement à l'échelle nationale sur la soixantaine que compte le pays. Dans le cycle secondaire les langues nationales pourraient continuer à être étudiées comme disciplines se servant d'elles-mêmes comme médiums de transmission, ce, avec plus de rigueur dans les séries littéraires (à partir du second cycle où elles s'offriront en option aux apprenants). Dans le cycle supérieur elles pourraient également continuer à être étudiées à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en Langues Littératures et Civilisations (LLC) du premier cycle (licence) au troisième cycle (doctorat) avec l'ouverture de filières ou départements des langues nationales. A ce stade, les langues nationales serviraient de langues d'instruction à leur propre étude en tant que domaines de spécialisation comme ce fut plus ou moins le cas au Sénégal¹⁶. L'ILA (comme c'est déjà le cas) continuera de les étudier dans le cadre de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée à l'effet d'inspirer davantage leur usage dans l'enseignement préscolaire, primaire secondaire, supérieur et dans l'alphabétisation des non scolarisés. La synthèse des niveaux d'étude et des usages des langues locales (vernaculaires) et celles nationales (véhiculaires), puis du français dans cet enseignement scolaire et supérieur des langues endogènes ivoiriennes se présenterait comme suit :

Tableau 3 : Synthèse des propositions d'introduction des langues endogènes dans l'enseignement en Côte d'Ivoire

Niveaux d'étude	(Types de) langues	Usages des (types de) langues
Préscolaire - CE1	Langues vernaculaires / langues véhiculaires (langues nationales)	langues d'enseignement du programme officiel
CE2 - Terminale	Français	langue d'enseignement du programme officiel
	Langues véhiculaires (langues nationales)	disciplines enseignées, utilisant les langues elles-mêmes comme médiums
Supérieur	Langues véhiculaires (langues nationales)	Médiums à leur propre étude (recherche sur leurs structures écrites et orales et sur leurs cultures : histoires et civilisations, organisation socio-économique et politique des communautés linguistiques, etc.)

Source : Gon E. GUEU, 2019

¹⁶ A la différence du schéma que nous proposons, celui du Sénégal était tel qu'à l'université, « depuis les années 70, à la Faculté des lettres et sciences humaines, le *wolof*, le *diola*, le *pulaar* et le *sérère* pouvaient être choisis comme deuxième langue en tant que matière obligatoire ou facultative selon les départements. Ces cours s'adressaient surtout à des locuteurs de ces langues. L'objectif n'était donc pas de les apprendre, mais d'expliquer le fonctionnement de leurs structures orales et écrites » (Cissé, 2005) comme le fait l'ILA d'Abidjan.

L’alphabétisation des non scolarisés pourrait suivre le cheminement de l’usage des langues locales vernaculaires en amont et celui des langues nationales (véhiculaires) en aval dans les quatre principaux niveaux d’alphabétisation existants que sont le niveau de l’alphabétisation initiale, le niveau de l’alphabétisation de perfectionnement, celui de l’alphabétisation transitionnelle et cet autre de la post-alphabétisation (Malone & Arnove, 1998). Ainsi les langues locales (vernaculaires) serviraient-elles d’outils d’instruction dans les niveaux de l’alphabétisation initiale. Elles seraient relayées par les langues nationales (véhiculaires) dans les niveaux de l’alphabétisation de perfectionnement et ceux de transition vers d’autres langues nationales, le français ou toute autre langue étrangère. Ces langues vers lesquelles les apprenants transitent serviraient conjointement avec celles de départ, de médiums d’instruction. Les premières langues d’alphabétisation (langues locales vernaculaires) et les deuxièmes ou troisièmes langues d’alphabétisation (2^e/3^e langues (langues nationales, français ou autres langues étrangères)) serviraient d’outils de travail dans les niveaux de la post-alphabétisation.

Le recrutement des enseignants à commettre à cette tâche devra répondre à trois critères fondamentaux que sont :

- Justifier d’une parfaite maîtrise de la langue officielle (le français) ;
- Justifier d’une parfaite maîtrise de la langue nationale à enseigner ;
- Etre enseignant ou pédagogue.

Quant à la formation des recrues, elle sera confiée à l’Ecole Normale Supérieure (ENS) d’Abidjan et aux Centres d’Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) répartis sur le territoire national. A l’effet d’accomplir leur mission avec succès, ces structures conjugueront leur expertise avec celle des structures spécialisées du Ministère de l’Enseignement Supérieur et celles du Ministère de l’Education Nationale, structures sus énoncées que sont l’ILA, la DPFC et le SAA. Ces expertises se définissent en termes de production de matériel didactique, de programmes adéquats et de personnel compétent aussi bien pour la formation des formateurs (enseignants) que pour la formation des produits finaux (enseignées). Ce développement des langues endogènes ivoiriennes pourrait bénéficier de l’appui des musées, suffisamment implantés sur l’étendue du territoire.

III.2. Des techniques muséales de promotion des langues ivoiriennes.

Les stratégies muséales de promotion des langues ivoiriennes pourraient se décliner en deux points à savoir :

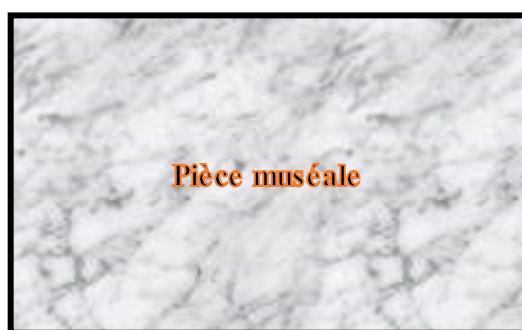
1. Le développement de partenariats musées – communautés
2. L’exécution des tâches de médiation en langues locales dans les musées.

Le développement des partenariats musées – communautés répond à la sixième recommandation du *Code de déontologie de l’ICOM pour les musées* stipulant que « les musées travaillent en étroite coopération avec les communautés d’où proviennent les collections, ainsi qu’avec les communautés qu’ils servent » (ICOM, 2013). Ainsi, les communautés linguistiques productrices des

collections des musées restent incontournables dans l'exploitation desdites collections en vue de la promotion des langues endogène y afférentes. En effet, elles fourniront les textes authentiques des contenus des objets en langues locales, textes que les structures spécialisées telles l'ILA, la DPFC et le SAA, également partenaires incontournables des musées, transcriront pour ceux-ci dans ces langues locales en vue de la présentation des objets des collections lors des expositions. Quant aux communautés que serviront ces musées en langues endogènes, elles sont : l'école formelle et l'école informelle. L'école formelle regroupe les élèves des cycles préscolaires, primaire et secondaire et les étudiants des universités et grandes écoles. Ceux-ci, dans le cadre des Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP), effectueront des sorties d'étude dans les musées à l'effet de parachever la formation théorique acquise dans les classes relativement aux langues locales. L'école informelle regroupe les non scolarisés en situation d'alphabétisation et les personnes lettrées, peu lettrées ou pas lettrées qui manifestent de l'intérêt pour les langues à l'étude. Ces personnes se rendront dans les musées à la découverte et/ou à la conquête desdites langues.

Quant à l'exécution en langues endogènes des tâches de médiation dans les musées ivoiriens, elle réside fondamentalement dans la traduction et l'interprétation en langues locales, des discours écrits et oraux de diffusion des valeurs culturelles du pays ; valeurs que véhiculent les collections des musées. Elle doit être officielle, permanente et conduite avec professionnalisme par les institutions elles-mêmes à l'aide de leurs agents formés et recrutés à cet effet. Ceux-ci doivent traduire les textes informatifs des objets en exposition, les textes des catalogues desdits musées et certains textes de leurs revues. Ainsi les textes informatifs des objets des musées devront être trilingues (français-anglais-langue locale de la communauté d'origine de l'objet) à l'effet de faciliter l'accès du plus grands nombre de visiteurs aux contenus des collections muséales du pays. Le graphique ci-après illustre ce modèle de planche trilingue.

Graphique portant modèle de planche trilingue (français-anglais-langue locale) pour les musées de Côte d'Ivoire



Texte français
Texte anglais
Texte en langue locale ivoirienne

Source : Gon E. GUEU, 2019

Les documents audio et/ou vidéo relatifs aux résultats des recherches sur les collections des musées devront également être interprétés et disponibles en langues locales et en langues étrangères (notamment l'anglais) tout comme ils le sont en français. Aussi, les médiateurs devront-ils interpréter par eux-mêmes ou au moyen d'audioguides, les contenus muséaux en langues locales lors des visites guidées selon que les circonstances l'exigent. Ainsi, par les interactions suscitées entre les médiateurs et les visiteurs en langues locales au sujet des collections, les musées de Côte d'Ivoire se seront positionnés comme des lieux de formation de leurs personnels et publics aux langues endogènes du territoire. Ils se seront positionnés par la même occasion comme des lieux de promotion desdites langues.

CONCLUSION

En dépit de leur mission de promoteurs du patrimoine culturel national, les musées de Côte d'Ivoire constituent le partenaire ignoré du processus de développement des langues endogènes ivoiriennes. Cette étude le confirme au regard de la revue des acteurs et de l'état des lieux de ce processus. En conséquence, elle invite ce processus à s'approprier ce précieux appui que constituent le personnel et les collections des musées de Côte d'Ivoire en vue de son succès. Ces collections et ce personnel, de par leurs origines culturelles ivoiriennes, sont porteurs des langues endogènes ivoiriennes qu'ils exposent et invitent au partage des valeurs. Elle propose, à cet effet, de promouvoir le développement des musées et des langues endogènes en Côte d'Ivoire en vue de l'élosion de cet appui des premiers aux seconds à travers des partenariats musées – communautés et l'exécution des tâches de communication muséale en langues locales ivoiriennes. La linguistique et la muséologie confirment et assurent ainsi leur ancrage social car l'épanouissement et le développement linguistique et culturel des publics des musées de Côte d'Ivoire et de leurs sociétés constituent la finalité des politiques linguistiques et muséales convoquées dans cette étude. Ainsi se disposent-elles, à travers cette étude, à alimenter, voire dynamiser, la politique culturelle ivoirienne.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOA A. A. L., 2012 : « Langues nationales et cohésion sociale en Côte d'Ivoire », in *Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô*, n° 12
- ABOLOU C. R., 2008 : « Langues, dynamiques des medias audiovisuels et Aménagement médiator-linguistique en Afrique francophone », in *GLOTTOPOLE : Revue de sociolinguistique en ligne*, n°14
- ABOLOU C. R., 2010: « La bouche qui mange parle : langues, développement et interculturalité en Afrique noire », in *L'anthropologue africain*, Vol 15, Nos. 1&2, pp. 21-38
- BOUTIN A. B., KOUADIO N. J., 2013 : « Citoyenneté et politique linguistique en Côte d'Ivoire, Pub. linguistiques | *Revue Française de Linguistique Appliquée*, 2013/2 Vol. XVIII, pp 121-133
- BROU D. C., 2011 : « Le Projet Ecole Intégrée (PEI), un embryon de l'enseignement du Français Langue Seconde (FLS) en Côte d'Ivoire », in *Sudlangues*, n° 15, pp. 40-51, [<http://www.sudlangues.sn/IMG/pdf3.pdf>], consulté le 11 août 2017
- CAMARA K., 2016 : Ministères, <http://news.abidjan.net/h/592073.html>, 28/03/2019
- CASSIN B., WOZNY D. (dir.), 2014 : *Les intraduisibles du patrimoine en Afrique subsaharienne*, Paris, Demopolis
- CISSE M., 2005 : « Langues, Etat et Société au Sénégal » in *Revue électronique Internationale de sciences du langage, sudlangues*, n°5, pp 99-133,<http://www.sudlangues.sn//spip.php?article94>, consulté le 28/03/2019
- Comité d'accompagnement de la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques (DUDL), 1998 : *Déclaration Universelle des Droits Linguistiques*, <http://www.linguistic-declaration.org/versions/frances.pdf>, consulté le 28/03/2019
- CRYSTAL D., 2008 : « Un Musée du langage à Londres », in *MUSEUM INTERNATIONAL*, ISSN 1020-2226, No.239 (Vol. 60, No. 3, 2008), Editions UNESCO et Blackwell Publishing Ltd. pp. 85-93

- DAVALLON J., 1992 : « Le musée est-il vraiment un média ? », in *Publics et Musées*, vol. 2, n° 1, pp. 99-123,
http://www.persee.fr/doc/pumus_11645385_1992_num_2_1_1017, consulté le 28/03/2018
- DESVALLEES A. & MAIRESSE F., 2010 : *Concepts Clefs de Muséologie*, Paris, Armand Colin, 90 p.
- DOS SANTOS P. A., 2010 : « To understand New Museology in the 21st Century », in *Sociomuseology Vol. III : To understand New Museology in the 21st Century*, ULHT, Lisbon, pp. 5-11
- GRIN F., 2010, *Multilinguisme et valeur ajoutée*,
[http://www.unige.ch/traduction_interpretation/recherches/groupes/elf/documents/elfwp5.pdf], Consulté le 28/03/2019
- GRIN F., SFREDDO C., VAILLANCOURT F., 2009, *Langues étrangères dans l'activité professionnelle (LEAP)*, rapport scientifique final,[http://www.unige.ch/traduction_interpretation/recherches/groupes/elf/recherche-activite/_LEAP/_LEAP-RF-7logos.pdf], Consulté le 28/03/2019
- GUEU G. E., 2013, *Le bilinguisme français-anglais dans la communication muséale au Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire (MCCI)*, mémoire de Master Professionnel, option muséologie, Abidjan, 85 p. hors annexes
- ICOM, 2017 : *Statuts de l'ICOM du 9 juin 2017*, https://icom.museum/wp-content/uploads/2018/07/2017_ICOM_Status_FR.pdf, 28/03/2019
- ICOM, 2013 : *Code de déontologie de l'ICOM pour les musées*, ICOM

KANIAN-TÉRÉ N°3, juin 2019, pp. 39-48.

LES STATIONNEMENTS ANARCHIQUES A ABIDJAN (LE CAS DE LA COMMUNE DE YOPOUGON)

Kouamé **KOFFI**
 Doctorant / UFHB - UFRICA - CERCOM
 E-mail : Koffikouame225@yahoo.com

Résumé

Les stationnements anarchiques font partie des causes de nombreux désagréments et surtout des accidents graves dans la circulation routière. La commune de Yopougon est l'une des communes de la ville d'Abidjan où le trafic routier est très dense. De nombreux véhicules circulent sur les voies aménagées à cet effet. Cependant, nombreux sont les conducteurs qui affectionnent les risques. En choisissant délibérément d'occuper les trottoirs, de stationner de façon anarchique sur les voies. Ces actes d'incivisme doivent nous interpeler.

Mot clés : stationnement-anarchique- illicite –interdit- trafic-désagréments

Abstract

Anarchical parkings form part of the reasons of many troubles and especially of serious accidents in road traffic. Yopougon's township is one of the townships of Abidjan where the road traffic is dense thick, condensed .Many vehicles move on planed ways, which ways are planed to that end. Therefore many drivers are fond of risks. These dishonest drivers deliberately choose to take up the pavements, to park anarchically on the ways. These acts with no sense of civic duty must call us out.

Keywords: anarchical parkings-unlawful-forbidden-traffic- troubles –no parking

INTRODUCTION

L'automobile est le moyen privilégié de déplacement de la population à Abidjan. « *Activités à caractère transversal, les transports constituent un maillon essentiel de l'économie nationale* »¹⁷. Le transport urbain est, sans conteste, le mode de déplacement le plus utilisé par un grand nombre d'ivoiriens, parce que les autres moyens de mobilité tels que les voies lagunaires et ferroviaires sont peu développés et exploités, ce qui en fait un facteur puissant de développement. Cependant on constate que plusieurs phénomènes sociaux impactent négativement le secteur des transports dans la ville d'Abidjan (commune de Yopougon). On peut citer entre autres, les accidents de la route, l'utilisation du téléphone au volant, la conduite en sens inverse ou en état d'ivresse, le non-respect des feux tricolores, les bagarres, l'insécurité sur les gares routières. Ces comportements indélicats des usagers de la route, nous les observons régulièrement dans la circulation routière à Yopougon. Aux manquements sus-indiqués s'ajoutent les occupations anarchiques des voies publiques qui, de plus en plus, prennent de l'ampleur. Dans le cadre de notre analyse, nous nous intéressons au stationnement abusif, anarchique, illicite sur les voies ouvertes à la circulation dans la commune de Yopougon.

Les problèmes qui minent au quotidien le secteur des transports terrestres sont multiples et récurrents. Au nombre de ces problèmes, figure l'occupation anarchique ou illicite des espaces publics. Ce phénomène qui semble insolvable vu son implantation et son enracinement dans le secteur des transports, mérite un examen approfondi afin de l'éradiquer. Par ailleurs, les différents déplacements que nous effectuons régulièrement dans la commune de Yopougon, en transport en commun, en véhicule particulier ou en taxi communal, nous a permis de constater que de nombreux véhicules, surtout les gros camions occupent les voies réservées à la circulation ainsi que les trottoirs. Ces stationnements d'automobilistes occasionnent parfois des accidents mortels. Notre motivation dans l'analyse de ce sujet est de parvenir à enseigner le civisme dans le secteur des transports, notamment dans la sécurité routière dans le but donc d'amener les usagers de la route à s'approprier le code de la route et l'appliquer effectivement. Il s'agit, pour nous, de sensibiliser les usagers de la route à éviter les stationnements interdits.

Véritable fléau, les accidents de la route ont un impact négatif sur le transport routier. Selon MEYRONNEINC, « *Les méfaits du transport sont donc forcément un problème de société* » (1998, p 9). Nous constatons que quand les transports s'arrêtent pour cause d'intempérie, de grève, de travaux ou d'accident de la route, c'est toute la vie économique qui est mise à mal.

En outre, sensibiliser et former les conducteurs occasionnels ou professionnels à la bonne occupation des espaces publics devient une urgence pour la sécurité routière, vu le nombre croissant d'automobiles. Pour mener à bien cette mission, le ministère de l'équipement et des infrastructures doit bâtir des infrastructures modernes comportant de nouveaux équipements adaptés aux trafics actuels et futurs.

¹⁷ PAULIN. N. ZOBO, « Propos liminaire du Ministre des transports Amadou Koné », dans *Fraternité Matin*, N° 15955, 2018, p.3

Au total, c'est la conjugaison des efforts, du savoir-faire des uns et des autres qui contribueront, pour nous, à la résolution ou à l'atténuation de l'épineux problème des stationnements anarchiques dans la commune de Yopougon.

Mais alors pourquoi une telle étude ? En quoi le stationnement anarchique est un réel problème pour la sécurité routière?

L'objectif de l'étude du phénomène de stationnement anarchique, dans la commune de Yopougon, vise à mettre en lumière son impact sur les usagers de la route. L'atteinte de l'objectif nous force à envisager les hypothèses suivantes :

- Le stationnement anarchique est un frein à la fluidité routière
- Le stationnement anarchique est une entrave à la sécurité routière.

La mesure des effets des stationnements anarchiques est liée à l'identification et la compréhension de ce phénomène de société. Pour cette étude, nous ferons donc appel à la théorie systémique et la sociocritique.

Nous nous appuierons sur la théorie systémique d'Alex MUCCHIELLI pour qui :

Un phénomène n'est compréhensible que replacé dans un ensemble qu'il convient de délimiter. Ce cadrage définit les éléments à prendre en compte. De plus, ce cadrage n'est pas indépendant des problèmes qu'il permet d'atteindre. (2006, p.143)

Le phénomène du stationnement anarchique se développe partout. Mais nous avons choisi de limiter notre espace d'étude à ces endroits de la commune de Yopougon où la concentration de véhicules est très dense. « *En effet, on ne peut prétendre tout observer et tout noter. Les moyens, le temps et les contraintes d'accès font que l'on doit circonscrire son champ d'investigation.* » MUCCHIELLI, (2006, p.145)

Notre étude porte sur la commune de Yopougon. Pour être plus efficace, nous allons la circonscrire dans les espaces publics suivants : nous partirons de l'autoroute du Nord jusqu'au premier pont, de la zone industrielle jusqu'au carrefour zone tout en marquant un arrêt à Yopougon carrefour CHU jusqu'à l'église Christ Mission Alliance (CMA).

En effet, le déploiement de la sociocritique s'attache à l'idée selon laquelle tout phénomène de société peut être soumis à la critique. Or, le stationnement anarchique est un phénomène de société qui tend à se propager facilement dans la commune de Yopougon si bien que parfois nous nous demandons si ce n'est pas une norme ?

D'abord nous situerons l'espace de l'étude, ensuite nous nous intéresserons aux effets des stationnements anarchiques dans la commune de Yopougon enfin nous proposerons des éléments de solutions à ce problème.

Pour BOUGNOIX, « *un schéma, une image peuvent en dire plus qu'un long discours et donner fortement à penser.* » (2005, p. 55). C'est dans cette optique que nous avons opté pour ces images.

Les images que nous avons sélectionnées illustrent de façon tangible des situations de stationnement interdit sur des voies de circulation dans la commune de Yopougon.

Exemple de stationnement interdit sur l'autoroute



Source : Koffi Kouamé (2019)

Les stationnements anarchiques renvoient à l'immobilisation désordonnée de véhicules causant une obstruction de la voie publique .Du fait de l'obturation des routes, les dépassemens sont quasi impossibles. La confusion est totale à telle enseigne que certains conducteurs par souci d'économie de carburant arrêtent le moteur de leur véhicule au milieu de la circulation. Le stationnement étant le fait de stationner, dans le cas de notre travail, nous parlerons de stationnement interdit ou de défense de stationner.

Panneau de signalisation d'un stationnement interdit



Source :https://fr.wikipedia.org/wiki/Panneau_de_signalisation_d%27un_stationnement_interdit_ou_r%C3%A9glement%C3%A9_en_France

Pour signaler une réglementation du stationnement, on utilise l'un des panneaux de signalisation routière, soit B6 a1 (stationnement interdit), B6 a2 ou B6a3

I- Espaces géographiques

L'espace géographique choisi pour l'étude est Yopougon. Depuis Gesco jusqu'à l'échangeur du premier pont (au sable), les gros camions stationnent délibérément, occupent une partie de l'autoroute ralentissant la circulation. Ces conducteurs stationnent des heures, voire des jours sur l'autoroute malgré la présence de panneau indiquant le stationnement interdit sur la route.

C'est le cas à l'angle entre le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Yopougon, la morgue et l'église CMA. Les ateliers de fabrications de cercueils et les gros camions en stationnement occupent cet espace créant de nombreux angles morts qui empêchent les minibus communément appelé gbaka et les autres usagers de circuler librement sur cette voie publique. On assiste, souvent à cet endroit à des disputes entre les conducteurs.

A quelques mètres de l'église CMA, l'intersection appelée communément « carrefour CHU » est transformée en gare. Une gare routière où se bousculent les gbaka de Port Bouët 2 et de Gesco. Cette gare illégale, en effet, est à l'origine de l'anarchie sur cette route, occasionnant de nombreux accidents. Sur cette même voie, nous avons également le carrefour zone qui présente le même décor agonistique. De gros camions, de nombreux gbaka et de vieux véhicules partent de la zone industrielle à destination d'Abobo Gendarmerie.

Pourquoi tout ce cafouillage ou ce désordre ? A qui profitent ces actes d'incivisme ?

Le dernier cas que nous citons pour illustrer nos propos est la voie qui mène de la zone industrielle jusqu'à la maison d'arrêts et de correction (MACA). En plus des entreprises industrielles qui existent, une entreprise de ciment a vu le jour vers la (MACA). Ainsi, sur une distance d'environ 2 km, les camions remorques, les citernes les trois roues (tricycles) dans l'exercice de leurs activités intensives créent des nœuds ou des embouteillages à n'en point finir. Des camions qui attendent d'être chargés de ciments stationnent à cet endroit toute la journée. Parfois, quand il y a une rupture de stock au niveau de la cimenterie les conducteurs veillent, créant de ce fait de nombreux désagréments aux autres usagers qui souhaitent effectuer des dépassements ou poursuivre leur route.

Stationnement de camion sur l'autoroute du nord (Yopougon Gesco)



Source : koffi kouame (2019)

En plus de l'espace qu'ils occupent aux abords des voies réservées à la circulation les transporteurs de marchandises, les propriétaires de conteneurs et tracteurs essaient aussi de coloniser des espaces sur la chaussée. Au total, usagers occasionnels, temporels ou définitifs stationnent de manière anarchique sur les chaussées, le terre-plein, les trottoirs, les emprises des voies. Ils réduisent, par conséquent, l'espace réservé à la circulation. Les porte-chars, les remorques et les camions citernes qui occupent inopinément la voie qui longe de la Brigade Anti Emeutes (BAE) jusqu'à la « MACA » contribuent eux aussi à l'encombrement des voies.

Impuissants, les autres usagers de la route se retrouvent prisonniers dans les embouteillages monstres. Les conduites en sens inverse et les mauvaises pratiques en matière de conduite routière prospèrent. De sorte qu'on observe que ce phénomène de stationnement anarchique gagne de façon pernicieuse du terrain, il s'étend vers d'autres quartiers.

Face à ce triste décor, ni la municipalité, ni le district de la ville d'Abidjan ne semble proposer un début de solution à ce phénomène. Il perdure et donne l'impression que les occupants de ces voies publiques sont dans leur droit. Le décor est planté, le fait est réel. Doit-on laisser faire ? Le phénomène doit-il perdurer ? Doit-on laisser ces conducteurs indélicats envahir tous les espaces publics ? Nous tenterons d'apporter quelques éléments de solution à ce problème.

II- Les effets des stationnements anarchiques à Yopougon

Pour MEYRONNEINC : « *le transport est plus qu'un outil de déplacement. C'est une activité économique à part entière avec des batailles de part de marché entre les différents modes* ». (1998, p. 5) .Nous avons eu l'occasion de constater les différentes activités que mènent les conducteurs sur les espaces réservés à la circulation. Ce n'est pas une autorisation pour enfreindre au code de la route. Certes, le trafic automobile est très dense dans ces espaces. Ce qui est un gain certain pour les usagers et pour les opérateurs économiques. Cependant, ces avantages ne devraient pas amener les conducteurs à stationner partout au mépris des règles de sécurité routière. Il y'a un code de la route qui permet aux usagers de la route de circuler normalement et sûrement sur les espaces publics. C'est un espace que partagent les piétons, les cyclistes, les motocyclistes, les voitures à bras, les véhicules légers et lourds.. Il n'est pas normal que certains s'approprient des pans entiers de la route. Des espaces comme les gares routières, les garages, les entrepôts sont dédiés aux stationnements définitifs ou temporels des camions.

Les stationnements anarchiques constituent des infractions au code de la route. De ce fait, tous les contrevenants devraient être punis. Les désagréments provoqués par les stationnements anarchiques sont légions : des accidents, des embouteillages, des pertes de temps, des injures, des altercations entre usagers de la voie publique sont fréquents.

Selon de récentes statistiques livrées par l'Office de Sécurité Routière (OSER), les accidents de la circulation ont fait 1275 morts en 2017

Comparé à l'année 2006, ce chiffre a quadruplé, de quoi susciter l'inquiétude, selon les responsables de l'OSER.

En 2017, les accidents de la route ont été particulièrement meurtriers selon des statistiques publiées par l'Office de Sécurité Routière. Parmi les causes de ces nombreux accidents figurent les stationnements interdits ou anarchiques.

Il arrive, parfois, que des bagarres rangées entre des transporteurs débordent sur la chaussée. Les usagers de la route sont habitués à ces comportements des transporteurs sur les routes de Yopougon. Nous nous employons dans notre étude à mettre en lumière quelques cas de stationnement anarchique sur des espaces publics de Yopougon.

Garage illicite sur une partie de l'autoroute



Source : Koffi Kouamé (2019)

L'image est un moyen universel de communication comme l'affirment Philippe BRETON et Serge PROULX dans leur livre *L'explosion de la communication* p. 22. Il est donc nécessaire de les utiliser abondamment dans les situations de communication pour atteindre le grand public. C'est à juste titre que nous les utilisons abondamment. A partir de ces images, on s'aperçoit que le phénomène est réel. Les usagers de la route, les forces de l'ordre, les autorités compétentes peinent à apporter une solution véritable à ce phénomène qui s'apparente à une nouvelle forme de fléau. Laquelle gangrène notre société, bouleverse nos valeurs. Tous regardent faire ou laisse faire sans réagir. Toute chose qui nous amène à cette interrogation, sommes-nous complices actifs ou passifs ? Impuissants, les usagers qui veulent circuler librement et sûrement sont contrariés dans leurs mouvements par ces anarchistes. On a l'impression que les conducteurs qui affectionnent stationner illégalement ou abusivement sur les voies publiques imposent leur volonté, leur manière de conduire à la société. Nous avons dans la circulation routière plusieurs formes de panneaux. Ceux qui nous intéressent dans le cadre de ce travail sont les panneaux de prescription, d'interdiction, Code de la route 2017 :

l'interdiction prend effet au niveau de son implantation. Elle cesse au niveau de l'intersection suivant ou en présence d'un panneau de fin d'interdiction. Les panneaux d'indication à fond bleu quant à eux comportent tous une règle qui leur est associée (2017, p 33).

Panneau de signalement interdit dans la commune de Yopougon



Source : Koffi Kouamé (2019)

Notre sentiment est que nous évoluons dans une société dans laquelle une catégorie de personne impose sa vision, son idéologie, sa manière de faire ou de se comporter aux autres. C'est surtout dans le secteur du transport que l'on rencontre beaucoup de cas d'incivisme. En effet, certains conducteurs indisciplinés n'obéissent pas aux injonctions de la police routière lorsqu'ils conduisent à sens inverse.

III- Solutions au stationnement anarchique sur la voie publique

Les auto-écoles forment les futurs conducteurs au code de la route. L'OSER mène des campagnes de sensibilisation afin que les usagers de la route soient prudents au volant. Mais il n'en demeure pas moins que certains conducteurs indélicats foulent au pied les règles élémentaires de bonnes conduites.

Michel de CERTEAU, dans l'invention du quotidien Art de faire, appuie cette thèse :

La Raison technicienne croit savoir comment organiser au mieux les choses et les gens, assignant à chacun une place, un rôle, des produits à consommer. Mais l'homme ordinaire se soustrait en silence à cette conformation .Il invente le quotidien grâce aux arts de faire, ruses subtiles, tactiques de résistance par lesquelles, il détourne les objets et les codes, se réapproprie l'espace et l'usage à sa façon. (1990, p 360)

L'une des solutions à ce phénomène est la sensibilisation à la sécurité routière qui doit conduire à la prévention des dangers qui guettent les usagers.

Par ailleurs, le schéma directeur de la ville d'Abidjan, plus précisément celui de Yopougon, doit pouvoir prévoir des espaces dédiés ou aménagés, pour des stationnements temporaires des gros camions qui sont en transit ou des camions qui souhaitent stationner temporairement pour convenance personnelle. On doit prévoir des airs où fatigués, les automobilistes peuvent se reposer, se restaurer et après reprendre leur voyage. Il n'est pas bienséant de voir les camions encombrés les stations-service de carburant, s'aligner ou envahir les chaussées. L'idéal, c'est de concevoir des espaces adaptés aux stationnements adéquats.

Les automobilistes payeront des taxes, participeront à l'entretien des ouvrages aménagés pour leur faciliter la circulation. Ils contribueront ainsi à leur manière au développement de la commune, voire de la ville d'Abidjan.

Le transport représente un secteur d'activité qui contribue à l'essor économique d'une commune, d'une ville, d'un pays etc. d'où la nécessité de prendre en compte tous les paramètres qui contribueront à rendre le secteur des transports plus dynamique pour le bonheur des usagers de la route. Cela passe nécessairement par l'assainissement des gares routières.

Il faut avoir le courage d'organiser le secteur des transports. Pour tout dire, les individus qui « raquenttent », créent l'insécurité sur les routes, les gares n'ont pas leur place dans ce milieu. Il faut, pour être sincère, avoir le courage d'assainir le secteur des transports par la construction d'infrastructures modernes, à savoir les gares routières modernes, des gares spécialisées ou adaptées aux différents types de trafics, etc.

Par ailleurs, il convient d'équiper les infrastructures routières avec des équipements spéciaux pour les poids lourds et les camions. Ces infrastructures contribueront à libérer les terres- pleins, les emprises des voies routières et les voies elles-mêmes.

CONCLUSION

Au terme de notre analyse, il est idoine de retenir que la route, les voies principales les voies secondaires et les chaussées sont des espaces publics. L'utilisation harmonieuse de ces espaces obéit à des règles qui s'appliquent à tous les citoyens (véhicules de particulier, de service administratif, camion de transports). Tous les usagers de la route ont un bien commun qui est la route. Choisir d'occuper illégalement la voie, stationner de façon anarchique sur la voie publique est donc une infraction routière qui doit être sanctionnée avec sévérité pour dissuader toute velléité de récidive. Les transporteurs de Yopougon et les usagers de la route doivent cultiver le civisme sur les routes car l'incivisme est à l'origine de nombreux désagréments sur les routes. De nombreux accidents routiers sont dus à l'incivisme récurrent qui se développe sur les routes. Il faut alors améliorer le comportement des conducteurs puisque mal informés ils continueront à envahir les espaces interdits.

Les éduquer, les sensibiliser sans cesse à la sécurité routière doit être notre devoir. Pour le bien être des usagers de la route, il est utile de communiquer et toujours communiquer. Sensibiliser les cibles et renforcer le contrôle-répression

doit être le devoir de toutes les autorités compétentes en charge de la régulation de la fluidité et de la sécurité routière.

BIBLIOGRAPHIE

BRETON P. et S. PROULX, *L'explosion de la communication*, Paris, Éditions La découverte, 2012

CERTEAU M. de, *L'invention du quotidien l'art de faire*, Paris, Editions Gallimard, 1990

CODE de la ROUTE 2017, Paris, les Editions du Toucan nouvelle Edition Reformé 2017 Hachette, coll. « Questions de société », 1995.

MEYORONNEINC J.P., *Le transport face à l'environnement*, Paris, Celse, 1998

MUCCHIELI, A, *Les sciences de l'information et de la communication*, 3ème Editions, Paris, Hachette, 2001.

ZOBO P, « Propos liminaire du Ministre des transports Amadou Koné », dans *Fraternité Matin*, N° 15955, 2018.

KANIAN-TÉRÉ N°3, juin 2019, pp. 49-61.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU OU LA PENSÉE ACTUALISÉE

Dr Adjoua Marie Jeanne **KONAN-DIOMANDÉ**
I.N.S.A.A.C, Abidjan/Côte d'ivoire

E-mail : mk_jeanne@yahoo.fr

Résumé

Les révolutions enclenchées depuis l'Antiquité se sont accentuées le long des siècles. Le Siècle des Lumières est le témoignage de l'évolution de l'humanité dans ses volets scientifique, technologique, mais aussi social. En rupture avec la déification du cosmos des périodes antiques et médiévales, et engagées dans le processus de l'amélioration des conditions de vie et d'existence, les découvertes se sont accrues et les productions technologiques se sont davantage perfectionnées depuis la fin du XVIII^e siècle. Actuellement, l'évolution de l'humanité se décline en la numérisation du monde. En effet, ce XXI^e siècle est organisé selon les nombres avec l'avènement de l'internet et tous ses dérivés (nouveaux programmes, nouvelles ambitions, appareils d'usage, changements de comportements et des modes de vie, etc...). Cependant le développement technologique actuel et ses contrariétés, ont créé le désarroi et accentué le désespoir de l'humanité. Ainsi, au lieu de vivre des sentiments de plénitude, l'humanité est désormais encore plus inquiète. Certes, la quête d'essor et les réalisations ne sont pas des réalités inédites mais leurs conséquences se sont excessivement amplifiées. Et l'état des lieux rappelle clairement les interpellations de nombreux penseurs de l'époque des Lumières tels Jean-Jacques ROUSSEAU. Sans prétendre rejeter les sciences, ce philosophe décriait sa certitude de leurs déplorables effets sur les hommes. Aussi, le regard de l'actualité questionnant constamment le sens même du progrès de l'homme, justifie-t-il la nécessité de la pensée de ROUSSEAU, près de deux siècles et demi après lui.

Mots clés : Déchéance ; perfectibilité ; progrès ; science ; société.

Abstract

The revolutions started since Antiquity have been accentuated over the centuries. The Age of Enlightenment is a testimony to the evolution of humanity in its scientific, technological, but also social aspects. In break with the deification of the cosmos of the ancient and medieval periods, and engaged in the process of improving the conditions of life and existence, discoveries have increased and technological productions have been further perfected since the end of the nineteenth century. eighth century. Currently, the evolution of humanity is declined in the digitization of the world. Indeed, this twenty-first is organized according to numbers with the advent of the Internet and all its derivatives (new

programs, new ambitions, devices of use, changes of behaviors and lifestyles etc. The current technological development and its annoyances, have created the confusion and accentuated the despair of humanity. So, instead of feelings of fullness, she is now even more worried. Certainly, the quest for growth and achievements are not new realities, but their consequences have become excessively amplified. And the inventory clearly recalls the interpellations of many thinkers of the Age of Enlightenment such Jean-Jacques ROUSSEAU. Without claiming to reject the sciences, this philosopher decried his certainty of their deplorable effects on men. Also, the gaze of the news constantly questioning the very meaning of the progress of the man, justifies the necessity of the thought of ROUSSEAU, nearly two centuries and a half after him.

Key words: Forfeiture; perfectibility; progress; science; society.

Introduction

L'humanité connaît au XVIII^e siècle une rupture avec les dispositions de l'Antiquité et de l'époque médiévale. Ce siècle dénommé siècle des Lumières est l'ère d'expression de nouveaux concepts liés à la science, aux méthodes scientifico-technologiques, à l'égalité socio-politique, ainsi qu'à l'idée de liberté individuelle et de conscience. Ce courant d'évolution et de développement qui porte l'humanité apparaît comme la nouvelle dynamique de notre monde. Aussi, l'actuelle évolution du monde témoigne-t-elle du perfectionnement technologique mais aussi artistique entamé dans les Temps modernes, grâce au développement de la scientificité humaine. On trouve aujourd'hui, des machines de toutes sortes, le numérique avec l'Internet, la téléphonie mobile dans tous les compartiments de la société. En bref, les conditions matérielles de vie se sont améliorées. Les avantages et les profits¹⁸ de la science dans la société ont entraîné son expansion dans le monde. L'objectif de bien-être général de l'humanité fait conjuguer les efforts des États pour la conception de stratégies communes de développement à l'échelle planétaire. Les Lumières ont donc évincé les considérations déifiantes de la nature et du cosmos en les substituant à l'idée de l'homme comme volonté de puissance. Cette nouvelle donne abandonnant les croyances fait une place prééminente à la raison.

Mais ces fulgurantes évolutions scientifiques et technologiques se disputent le quotidien avec des réalités très affligeantes qui bousculent l'apparente quiétude de l'humanité. En effet, malgré le niveau élevé de scientificité de l'homme, subsistent les fléaux, les calamités naturelles, la misère, les guerres, les soulèvements sociaux...etc. Alors quel sens donner à la perfectibilité de l'homme, source de tous ces exploits ? Comment considérer tous les bienfaits si vantés de la révolution ? Sont-ils de vaines espérances ? Comment saisir le concept du développement ?

¹⁸ L'information est diffusée dans le monde et obtenue en temps réel, orientée vers les destinataires en permanence. Elle se transmet dans les échanges virtuels. Les contacts de groupes et les déplacements sont réduits. La visioconférence atténue les cassures sociologiques. La connaissance du milieu est devenu facile et la réactivité plus forte face à l'environnement. Le travail est facilité, la productivité s'accroît.

L'analyse d'une cette problématique est, pour nous, une contribution à la quête de compréhension du paradoxe du progrès de l'homme et de la dialecticité de ses réalisations. Elle se déploie en deux parties à travers une méthode comparative. La première partie consiste à diagnostiquer les faits et la seconde expose des procédés d'essouchemen d'un phénomène en passe de recouvrir des caractères de normes.

1. Diagnostic de la décrépitude de la société

1.1. Les sociétés des Lumières

Le siècle des Lumières est l'impulsion littéraire et culturelle lancée en Europe au XVIII^e siècle. Il avait pour fin le dépassement de l'obscurantisme, la promotion des connaissances et du savoir-faire de l'homme. Cette époque est dominée par les activités philosophiques et intellectuelles qui incitent à la science par les échanges intellectuels, s'opposant à la superstition, à l'intolérance et aux abus des Églises et des États.

Les sociétés des Lumières sont donc des sociétés organisées sur des bases exclusivement rationnelles et dont le quotidien se déploie au rythme des connaissances et du savoir-faire de l'homme. Elles sont alors marquées par de grandes révolutions sur tous les plans. C'est l'époque où l'homme abandonnant des contemplations divinatoires antérieures, se défait de l'existence tutélaire et providentielle, pour se servir de son propre entendement. Le monde connaît d'éclatantes transformations sous l'influence de la raison humaine. On parle alors d'effectivité de l'esprit scientifique, de science et de progrès. L'homme quitte l'obscurantisme qui le maintenait dans l'ignorance et dans la mystification de l'univers. Ce nouveau courant qui souffle sur le monde touche et modifie toute l'existence.

Désormais, la providence est surpassée par l'esprit scientifique, la théorie du contrat devient le fondement des réflexions politiques, les idées innées sont combattues par l'esprit critique, le monde est tout simplement désacralisé. Il s'ensuit des changements dans les dispositions antérieures. En effet, celles-ci subissent de plein fouet les effets du mouvement scientifique qui gagnent l'homme et la société. La société est en mutation car les conditions de la vie s'améliorent avec les inventions. Les habitudes sont bouleversées.

La nouvelle compréhension du monde ayant brisé le mythe de l'univers comme entité sacrée, encourage davantage la quête de l'inconnu et inhibe toutes les craintes éventuelles. De cette façon, l'univers se désacralise progressivement jusqu'à n'être plus qu'une donnée immédiate à transformer. L'homme jouit du pouvoir de créateur, de maître de soi et du monde. Ainsi, la société des Lumières en tant que produit de la rationalité, est surtout une société faite à dessein par l'homme pour sa subsistance et sa survie. Il n'attend plus la providentialité mais produit soi-même et en quantité. Grâce à la science, la société des Lumières, dominée par les instruments et les machines, est, par excellence, une société de production en rupture avec toutes les dispositions naturelles antérieures de consommation.

Mais cette ère, témoin de la grandeur de l'esprit humain, fierté de l'humanité est traînée en procès par des philosophes dont Jean-Jacques Rousseau. À l'opposé des écrits élogieux de son époque, ce philosophe dépeint la société des Lumières comme une société profondément défaillante et perverse sous le voile de son apparente perfection. Les angles d'attaque choisis pour rendre compte de ces défauts sont essentiellement ceux qui font état de la perte des dispositions naturelles de l'homme. Pour Rousseau, les Lumières et leurs vagues de transformations ont modifié la nature humaine, lui inculquant les nouvelles attitudes que l'on voit dans la société actuelle.

L'explication de cette position est livrée à travers l'hypothèse de l'état de nature dite commune à tous les penseurs politiques du siècle des lumières selon R. Dérathé, (2009, p.125) en ces termes : « *l'hypothèse de l'état de nature était devenue en effet, dès la seconde moitié du XVII^e siècle, un lieu commun de la philosophie politique.* ». Celle-ci postule que l'état de société est le résultat de l'évolution d'un état antérieur appelé « *état de nature* » où l'homme vivait seul et sauvage avec pour seuls besoins ceux suscités par les penchants naturels tels la pitié, la solitude, la nourriture, le repos, la bonté, etc. et dont les moyens de satisfaction se trouvaient dans la nature-même.

Mais lorsque la production mécanisée remplace le simple besoin de répondre aux penchants naturels, la symbiose se rompt. Tout subit des transformations l'homme y compris. L'introduction des outils, dans le procès de production, anéantit les relations fusionnelles entre les hommes eux-mêmes et entre eux et la nature (la mère nourricière). Ce qui produit une nouvelle forme de relation autant entre les hommes eux-mêmes qu'avec le monde. C'est ce qu'exprime Rousseau lorsqu'il dit :

Avant que l'art eût façonné nos manières et appris à nos passions à parler un langage apprêté, nos mœurs étaient rustiques, mais naturelles ; et la différence des procédés annonçait au premier coup d'œil celle des caractères. La nature humaine, au fond, n'était pas meilleure ; mais les hommes trouvaient la sécurité dans la facilité de se pénétrer réciprocement, et cet avantage, dont nous ne sentons plus le prix, leur épargnait bien des vices. (J.-J. Rousseau, 1971, p.40).

Chaque acteur du procès de production apparaît plus ou moins comme un concurrent. Les hommes sont suspicieux et malhonnêtes. Les relations avec ses semblables sont dominées par les comparaisons soutenues par la promotion des intérêts personnels. Mais la priorisation des intérêts rompt toutes velléités d'union et d'harmonie sociale. Ce dysfonctionnement dénote de l'antagonisme entre les mœurs de la société et la vertu des individus. Les manières et les mœurs ont changé et la société se trouve constamment dans le vice à cause de la science et de la technique. Aussi, Rousseau déplore-t-il. La disparition du rustique et naturel d'avant les lumières, face au réfléchi et apprêté de la société moderne. Car, pense-t-il : « *Tous les caractères sont bons et sains en eux-mêmes. Il n'y a point d'erreurs dans la nature. Tous les vices qu'on impute au naturel sont l'effet des mauvaises formes qu'il a reçues.* » (J.-J. Rousseau, 1961, p. 563).

Avec l'évolution, s'établit un rapport de force avec la nature où l'homme apparaît comme puissance de domination au moyen de ces outils. La science et la technique, soutenues par les passions toujours grandissantes, entretiennent le

désir de maîtrise de la nature. Cette capacité d'évoluer considérée comme une prédisposition naturelle à l'homme est devenue antinature dans ses aboutissements. La production transforme l'homme et le pervertit.

Qu'on admire tant qu'on voudra la société humaine, il n'en sera pas moins vrai qu'elle porte nécessairement les hommes à s'entre haïr à proportion que leurs intérêts se croisent, à se rendre des services apparents et à se faire tous des maux imaginables. Que peut-on penser d'un commerce où la raison de chaque particulier lui dicte des maximes directement contraires à celles que la raison publique prêche au corps de la société et où chacun trouve son compte dans le malheur d'autrui ? (J.-J. Rousseau, 1964, p. 202).

Telle que Rousseau la présente, la société de production est une société où prédominent les intérêts. Les outils servent à maîtriser le réel, la soumission des hommes permet de maîtriser le Naturel. Le bonheur, antérieurement satisfait dans la passivité en symbiose avec la nature, réside maintenant dans ce que l'homme tire de l'organisation de sa propre volonté. Son bonheur ne se confond plus avec la jouissance immédiate de la nature. C'est plutôt dans la négation de celle-ci par son travail qu'il le trouve. Il n'est satisfait que par ses constructions artificielles. Le naturel se détruit par tous ses faits qui le transforment et le défigurent. Les liens entre l'essence de l'homme et ses besoins se délacent. Dès lors, écrit-il :

La douce voix de la nature n'est plus pour nous un guide infaillible, ni l'indépendance que nous avons reçu d'elle un état désirable ; la paix et l'innocence nous ont échappé pour jamais avant que nous en eussions goûté les délices. (J.-J. Rousseau, 1964, p. 283).

La distance est aussi bien occupation industrielle, révolution linguistique que dénaturation. Elle établit avec tout son cortège de nouveautés, l'aliénation de l'humanité. La connaissance et le savoir-faire tirent l'homme du cadre unidimensionnel de la nature et l'installe dans la sphère pluridimensionnelle des Lumières qui est vraisemblablement l'héritage laissé à ce siècle présent.

1.2. La réalité existentielle contemporaine

Le monde contemporain, avec ses exploits scientifiques et technologiques, se saisit indiscutablement comme le cadre de perfectionnement des découvertes et productions entamées au Siècle des Lumières grâce au développement de l'esprit scientifique. Tous les domaines sociaux et les cadres d'activités humaines témoignent des améliorations et des progrès. L'avènement des nouvelles Technologies, à savoir téléphonie mobile, télévision 3D¹⁹, la radio, internet, la numérisation etc., a davantage propulsé l'évolution du monde. L'information est diffusée dans le monde et obtenue en temps réel, orientée vers les destinataires en permanence. Les échanges virtuels favorisent rapidement le transfert des informations. Les contacts de groupes et les déplacements sont réduits. La visioconférence atténue les cassures sociologiques. La connaissance du milieu est devenu facile et la réactivité plus forte face à l'environnement. Le travail est facilité, la productivité s'accroît. Tout est mis en œuvre pour que l'homme vive mieux et bien. À preuve, l'amélioration constante et régulière des

¹⁹ Télévision dont la vision stéréoscopique permet une perception de profondeur et ajoute un effet réaliste tridimensionnel en termes de largeur, hauteur et profondeur aux films et aux jeux.

conditions de la vie constituent un des principaux défis des sociétés et de leurs gouvernements.

Les États établissent, d'une part, des programmes et des politiques de recherches scientifiques pour le perfectionnement et l'essor de leurs activités industrielles. D'autre part, les sommets, les colloques et autres séminaires de rencontre et de réflexion sur l'environnement et l'économie constituent des cadres d'échanges et d'entraides aux programmes de développement social. Les grandes organisations internationales soutiennent, régulent, rehaussent le développement et contrôlent les relations entre États. Elles accompagnent et orientent aussi les politiques de lutte contre le sous-développement dans les pays pauvres.

L'objectif commun de bien-être général de l'humanité fait conjuguer les efforts des États, entraîne la conception des stratégies de développements économique et social à l'échelle planétaire. La « Mondialisation » sert de cadre d'application de ces stratégies et le moyen de la mise en place du marché mondial unifié. La télécommunication reste un des puissants moyens au service des États par la diffusion de l'information qui forme les esprits à la nécessité de l'implication individuelle pour l'aboutissement des politiques de développements. Grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication, les populations sont régulièrement informées des inventions, de la création des nouveaux besoins et du besoin même de consommer. Les comportements sont enseignés pour l'intégration mondiale. La vie gravite autour des produits techniques tantôt au cours de leurs fabrication, tantôt dans la consommation. L'existence de l'homme est, maintenant de moins en moins pénible avec tout ce qu'offre la technique. Le monde entier vit au rythme de l'avancée technique, économique, politique, etc. On pourrait aisément dire que l'humanité s'est plus que jamais affranchie du naturel et de ses contraintes. Il est indiscutable, l'humanité est considérablement loin des époques où elle vivait dans la rusticité comme le dit bien G. C. Lichtenberg, dans ces propos :

À quel point l'homme est perfectible et à quel point l'enseignement est nécessaire, on le voit déjà du fait qu'à présent il reçoit en soixante ans une culture sur laquelle l'espèce entière a passé cinq mille ans. Un jeune homme de dix-huit ans peut contenir en lui le savoir d'époques entières. Quand j'apprends la proposition selon laquelle : « La force qui attire dans l'ambre frotté est la même qui tonne dans les nuages, ce qui peut arriver très bientôt », alors j'ai appris quelque chose dont l'invention a coûté aux hommes quelques milliers d'années. (1976, p.138).

Aujourd'hui, tout s'organise, se décide et se réalise selon les objectifs et prescriptions humains avec rapidité et précision, grâce au perfectionnement de science et technique. En fait, le niveau de technicité de l'homme est presqu'impensable. Toutefois, l'égoïsme et le culte des intérêts persistent et sont même plus développés dans les relations. L'article de Martin Untersinger, journaliste au journal "Le Monde", sur les révélations des documents Snowden est édifiant à ce propos. Il écrit : «*malgré l'aide de Londres et Washington pour aider Paris à libérer ses ressortissants pris en otage, ces derniers agissent parfois, en coulisses, pour empêcher la France de payer des rançons.* »²⁰. Dans ce contexte, la perversion de l'homme est maintenant totale. La nature humaine a

²⁰www.lemonde.fr/pixels/article/2016/12/09/otages-et-rancons-double-jeu-entre-allie.

tellement changé sous les contrecoups du progrès selon Rousseau qu'elle est comparable au dieu marin grec Glaucus sous les effets des intempéries. Il écrit :

Semblable à la statue de Glaucus que le temps, la mer et les orages avaient tellement défigurée, qu'elle ressemblait moins à un dieu qu'à une bête féroce, l'âme humaine altérée au sein de la société par mille causes sans cesse renaissantes, par l'acquisition d'une multitude de connaissances et d'erreurs, par les changements arrivés à la constitution des corps, et par le choc continual des passions, a, pour ainsi dire, changé d'apparence au point d'être presque méconnaissable.(J.-J. Rousseau, 1971, p.150).

Ainsi, l'homme-même est devenu apparence d'homme, pâle copie d'humanité. C'est pour quoi, l'hypocrisie et la facétie dominent les relations humaines et que l'artificialité y est encore renforcée. L'homme a perdu son originalité ; « *on n'ose plus paraître ce qu'on est ;(...). On ne saura donc jamais bien à qui l'on a affaire* » (J.-J. Rousseau, 1971, p.40). Il n'y a plus de relations d'amitiés véritables mais seulement des relations d'affaires entre les hommes et entre les peuples. L'autre est devenu un moyen de réalisation des intérêts. Mieux, l'autre se conçoit nécessaire dans la mesure de son utilité. Le constat est identique dans la collaboration entre les États.

Les relations de coopération quoique régulièrement entretenues n'empêchent pas les inégalités. D'ailleurs, Jacques Bouveresse (2002, p.127) affirme: « *Les partisans de l'ultralibéralisme en matière économique soutiennent qu'il faut que les pays riches deviennent encore plus riches pour que les pays pauvres aient (peut-être) une chance de devenir un peu moins pauvres.* » Les uns demeureront excessivement riches tandis que les autres seront toujours à la traîne.

Les données du Rapport Global Wealth Databook 2013 du Crédit Suisse montrent que le patrimoine mondial total détenu par les habitants de la planète était estimé à 240.900 milliards de dollars en 2013²¹. Il est réparti de façon profondément inéquitable : 83,3% de ce patrimoine est détenu par seulement 8,4% de la population dont le niveau de fortune est supérieur à 100 000 dollars. 1% des plus fortunés contrôleraient environ 46% du total. En revanche, ceux dont la valeur du patrimoine est inférieure à 10 000 dollars²² disposent de seulement 3% de l'ensemble. Certes, les relations de coopération sont engagées pour permettre échanges et profits mutuels, mais les bénéfices sont généralement fonction des dépenses engrangées. Dans ce contexte, la balance des inégalités est toujours déséquilibrée ; car les pauvres restent pauvres et les riches toujours plus riches.

Ces inégalités et injustices suscitent crises sociales et portent à affaiblir le tissu social. Elles deviennent très souvent des canaux d'accomplissement de fins malveillantes pour des puissances véreuses. Ainsi, J. Bouveresse dira:

Dans la maison du progrès, tout est affecté du signe de l'ambiguïté et de l'ambivalence, et peut cohabiter avec n'importe quoi. Dès qu'on regarde des illustrations concrètes, on s'aperçoit qu'il y a toujours dans le progrès à la fois quelque chose qui avance et quelque chose qui recule, et que, même si l'on se

²¹Soit une moyenne de 51.634 dollars par individu.

²²Soit 68,7% de la population mondiale

sent tenu de croire au progrès, on ne parvient jamais vraiment à décider si ce qui l'emporte est l'avancée ou le recul. (2002, p.129)

Les mécontentements et frustrations s'amplifient davantage face aux acquisitions peu nécessaires et inopportunies qui contribuent plus à l'implosion sociale et à hypothéquer le devenir de l'humanité comme les armements, les structures d'espionnage et autres. Pendant que réduire les inégalités et la pauvreté est devenu impératif, guerres, projets de guerre et explorations de l'espace sont financés. Les crises sociales sont désormais si profondes et généralisées que l'idée de K. Polanyi (1983, p.59), selon laquelle : «*Au cœur de la révolution industrielle du XVIIIe siècle, on constate une amélioration presque miraculeuse des instruments de production, accompagnée d'une dislocation catastrophique de la vie du peuple.*», s'accorde avec la réalité existentielle actuelle.

Ce paradoxe entre le progrès et le bien-être humain était l'une des principales préoccupations de Rousseau au Siècle des Lumières. Trois siècles après, la décrépitude de l'homme est d'actualité. C'est là, l'une des conséquences du passage du monde clos qui limitait la puissance de l'homme à l'univers infini qui l'élève au rang de démiurge. La grandeur de l'univers attire les hommes. Ils poursuivent sans cesse sa conquête à travers inventions d'armes nucléaires, séjours sur la lune et autres planètes, actions télécommandées des vaisseaux, etc. Toutes ces conquêtes sont surtout nourries par l'ambition dévorante et l'ardeur d'élever la fortune. Car, «*l'abondance du seul nécessaire ne peut dégénérer en abus ; parce que le nécessaire a sa mesure naturelle, et que les vrais besoins n'ont jamais d'excès.* » (J.-J. Rousseau, 1961, p.550).

La maîtrise de l'univers s'est mue en asservissement et la liberté recherchée se dissipe. L'humanité s'opprime et s'écroule sous le poids des besoins intarissables nés des créations de savanté. Alors pour se maintenir, l'homme doit continuellement se dissimuler :

Il fait sa cour aux grands qu'il hait et aux riches qu'il méprise ; il n'épargne rien pour obtenir l'honneur de les servir ; il se vante orgueilleusement de sa bassesse et de leur protection et fier de son esclavage, il parle avec dédain de ceux qui n'ont pas l'honneur de le partager. (J.-J. Rousseau, 1971, p.234).

Face à ces systèmes qui lézardent les sociétés et dégradent l'humanité, les notions de bien-être et de responsabilité de l'homme sont devenues problématiques.

2. De la problématique du bonheur à l'essouchelement de la décrépitude

2.1. La problématique du bien-être

La différence dans la fortune fait des puissants et des opprimés : le riche écrase le pauvre, le fort oppresse le faible, le malheureux ne peut faire valoir son droit, tandis que le fortuné règne indiscutablement sur une société dont il a détruit lui-même l'harmonie. Tout porte à croire que le bien-être, généralement défini comme quiétude totale à la limite synonyme de félicité, se réduit maintenant à la simple accumulation ou à la profusion de choses matérielles. En

un mot, l'humanité s'est installée dans ce que Töpffer désigne comme la sottise fondamentale. Il écrit en effet :

Mais la sottise fondamentale, la sottise mère, la sottise modèle, c'est la manière dont Joseph considère le progrès, non pas comme un moyen seulement, mais comme le but, comme l'unique but du bonheur. De cette façon, il poursuit sans atteindre, car derrière un progrès s'en trouve toujours un autre ; de cette façon, il ne jouit pas, la jouissance étant indéfiniment ajournée ; de cette façon, il méprise le passé qui est quelque chose, il dédaigne le présent qui est beaucoup, il attend l'avenir qui est toujours devant lui ; de cette façon, tout en étant mieux, il se trouve plus mal. C'est ce que nous voyons. Partout malaise au milieu du perfectionnement. (R. Töpffer, 2001, p.p.4-5).

Or, même si la production a introduit l'humanité dans la technicité et lui a conféré des attributs de puissants, ou de démiurge, c'est encore ce statut qui fait de lui le responsable de la vie humaine. Ainsi l'entretien, la protection et la conservation de cette vie lui incombent entièrement. Toute la philosophie anthropologique de Rousseau tourne constamment autour de ce fait lorsqu'il analyse le problème de la différence entre être et paraître. Il souligne le danger créé par la différence affichée entre être et paraître dans la société moderne :

Aujourd'hui que des recherches plus subtiles et un goût plus fin ont réduit l'art de plaire en principes, il règne dans nos mœurs une vile et trompeuse uniformité, et tous les esprits semblent avoir été jetés dans un même moule : sans cesse la politesse exige, la bienséance ordonne : sans cesse on suit des usages, et jamais son propre génie. On n'ose plus paraître ce qu'on est. (J.-J. Rousseau, 1964, p.8).

Être et paraître autre que ce que l'on est conduit à s'inscrire en faux contre notre essence et contre l'humanité. Car cette entreprise nécessite des comportements et agissements mensongers. Aussi, la connaissance d'autrui, qui se trouvait à portée, est-elle désormais impossible. L'autre est devenu inaccessible. Cet envers de la modernité est pour Rousseau un élément dramatique et un des fondements de la perversion sociale de sorte que dans une lettre à Christophe de Beaumont, il signe sa détermination à le dénoncer, en ces termes :

Les bûchers ni les décrets ne me feront changer de langage, les théologiens en m'ordonnant d'être humble ne me feront point être faux, et les philosophes en me taxant d'hypocrisie ne me feront point professer l'incrédulité. (J.-J. Rousseau, 1969, p.960).

Les méthodes elles-mêmes seront nécessairement malsaines, désolantes puisque généralement contraires aux bonnes mœurs comme le souligne J.-J. Rousseau (1971, p.50) : « *le goût du faste ne s'associe guère dans les mêmes âmes avec celui de l'honnêteté.* » Tel que se déroule la vie dans les sociétés actuelles, on ne peut prétendre que l'humanité n'ait pas atteint ce niveau de déchéance. En effet, les révoltes, les révoltes, les guerres, les attentats, les rébellions et les ailes combattantes, sont d'une part sous-tendues par des problèmes endogènes qui se résument généralement dans le fait que les gouvernements ne répondent pas toujours aux promesses et attentes des populations. Les problèmes exogènes sont, d'autre part très souvent, les ressources qui profitent à une minorité, pendant que la masse se trouve dans la misère et la pauvreté.

Dans ces conditions, il apparaît que chacun ne se sent plus responsable que de soi-même. L'humanité s'octroie son indépendance, elle auparavant dépendante de la providence dans l'unité, pour se disloquer. La responsabilité de l'humanité dans le monde face aux défis actuels apparaît apparente et vide d'un véritable contenu ; car au fond, chacun doit lutter pour sa survie. Cette compréhension des choses fonctionne pareillement dans toutes les relations qu'elles se déroulent entre personnes physiques comme entre États. À ces hauts niveaux aussi, il n'existe de solidarité que par intérêts. En fin de compte, on dirait que la responsabilité de l'humanité réside dans la volonté déconstruire un monde parfait avec toutes les forces vives grâce à une planification sélective de l'existence qui requiert que survivent les nantis seuls.

2.2. De l'essouchemennt de la décrépitude humaine

Face au continual perfectionnement de l'humanité et à l'ampleur de l'importance accordée aux objets scientifico-technologiques dans le quotidien des sociétés, la résignation s'est emparée de nombres de personnes. Dans d'autres cas, les conceptions contradictoires du progrès paralysent les désirs d'agir. Certains développent un pessimisme qui se décline en une impossibilité d'action pour l'humanité à part subir le progrès et le laisser la vider de toute son essence à la longue :

Le progrès (plus qu'une figure), c'est cette fièvre inquiète, cette soif ardente, ce continual transport qui travaille la société tout entière, qui ne lui laisse ni trêve, ni repos, ni bonheur. Quel traitement il faut à ce mal, on l'ignore. D'ailleurs les médecins ne sont pas d'accord : les uns disent que c'est l'état normal, les autres que c'est l'état morbide ; les uns que c'est contagieux, les autres que ce n'est pas contagieux. En attendant le choléra, le progrès, veux-je dire, va son train. (R. Töpffer, 2001, p.3)

Cependant, une importante introspection s'impose à l'humanité en tant que conscience de l'existence et de l'exister. Dans cet objectif, elle doit réorienter ses priorités de telle sorte à produire une vie fondièrement humaine. L'homme doit pouvoir être en aval et en amont de tous ses projets et projections. En d'autres termes, il importe que l'humanité s'identifie à l'individu et l'individu à l'humanité. Ce choix permettra de ne prendre que la seule conscience, car il impose l'homme comme valeur première et ultime en toute chose.

La grandeur de la conscience de l'homme fait l'unanimité selon R. Descartes (2000, p.29) : « *le bon sens est la chose du monde la mieux partagée.* » L'homme en tant qu'être dit conscient a donc cette faculté du bon sens ou raison en partage avec tous ses congénères. Mais la réalité montre qu'il n'en fait pas souvent unexact usage : « *Car ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien. Les plus grandes âmes sont capables de plus grands vices, aussi bien que des plus grandes vertus.* » (Ibidem, p.30), ajoute-t-il. L'homme quoiqu'esprit éclairé et maître de l'univers se trompe ; il lui arrive de commettre des erreurs impressionnantes dans l'application de sa raison à la réalité existentielle : « *L'effet de chaque chose vient moins d'elle-même que de son usage et de son accord avec le reste.* » (J.-J. Rousseau, 1961, p.550). Il s'impose, par conséquent, un recadrage, une introspection motivé par les valeurs que sont la vérité et la sincérité. La sincérité, étant un sentiment de transparence, aide à rentrer concrètement en soi-même

pour une vraie autocritique. C'est l'étape qui préfigure la véritable réforme humaine. Pour Rousseau, elle commence par la rupture avec le monde des apparences qui témoignait de son harmonie avec les exigences apprêtables de la société, passe par la méfiance et s'achève par la libération face au temps. Le philosophe écrit :

Je commençai ma reforme par ma parure ; je quittai la dorure et les bas blancs, je pris une perruque ronde, je posai l'épée, je vendis ma montre, en me disant avec une joie incroyable : grâce au ciel, je n'aurai plus besoin de savoir l'heure qu'il est. (J.-J. Rousseau, 1959, p.363)

Dans le processus de la réforme, l'homme doit se séparer aux pratiques qui donnent des aspects de théâtre telles que le culte des apparences, la quête des honneurs, les besoins de grandeur, la dévalorisation et le rabaissement de l'autre, etc... L'humanité doit manifester et vivre sa volonté d'être indépendant de ses productions, sincère avec soi-même et fidèle à son essence humaine. La réappropriation de ces valeurs paraît forcément primordiale pour repenser la valeur accordée à l'être humain qui est maintenant devenu un moyen de recherche du matériel. C'est de cette façon que la conscience réapprendra le sens de l'humanisme qui reste une occupation normale de tout homme.

Face au progrès fulgurant de la science et de la technologie, l'homme doit être porté par l'urgence de reconquérir sa nature. Cela se justifie par le fait que dit J.-J. Rousseau (1969, p.305) : « *L'homme est très fort quand il se contente d'être ce qu'il est, il est très faible quand il veut s'élever au-dessus de l'humanité.* » L'humanité ne peut recouvrer son indépendance de la technique en abandonnant la responsabilité qui est désormais siennne à savoir créer un monde plus humain. C'est dans ce processus d'humanisation du monde que la conscience se saisira comme conscience responsable et retrouvera toute sa définition de faculté de Bien. En effet, s'écrit J.-J. Rousseau :

Conscience, conscience ! Instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infailible du bien et du mal, qui rends l'homme semblable à Dieu ; c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions. (1969, pp.601-601)

Rousseau, faculté dépouillée de toute fausseté et qui porte en elle toute l'humanité comme unicité. Il faut retourner à la vraie nature humaine ; c'est essentiellement une invite à la société moderne technicisée à prendre les sociétés antiques pour exemple. Car « *l'histoire moderne n'est pas dépourvue de traits admirables mais ce ne sont que des traits, j'y vois quelques grandes actions, mais je n'y vois plus de grands hommes.* » (J.-J. Rousseau, 1964, p.558).

La procédure commencera entre concitoyens dans le même État afin de créer un élan d'empathie et d'altruisme. Il est aussi indispensable d'annihiler égoïsme, inimitié et tout sentiment de rejet de l'autre, recommande J.-J. Rousseau :

S'il reste parmi vous le moindre germe d'aigreur ou de défiance, hâitez-vous de le détruire comme un levaïn funeste d'où résulteraient tôt ou tard vos malheurs et la ruine de l'État. Je vous conjure de rentrer tous au fond de votre cœur et de consulter la voix secrète de votre conscience (1971, p.144).

Ainsi, l'humanisme devient le fondement de la dynamique sociale. C'est ce nouveau ferment des relations humaines qui fera prospérer la recommandation du temple de Delphes « *connais-toi toi-même.* » J.-J. Rousseau écrit, dans ce sens:

La plus utile et la moins avancée de toutes les connaissances humaines me paraît être celle de l'homme et j'ose dire que la seule inscription du temple de Delphes contenait un précepte plus important et plus difficile que tous les gros livres des moralistes. (1971, p.149)

En effet, plusieurs siècles après, cette indication de Socrate n'a pas perdu de son importance ; mieux, elle est plus que d'actualité.

Conclusion

Depuis que l'homme s'est perfectionné, l'organisation de son existence dépend de sa raison. Mais, dans cette existence organisée par sa seule raison, il ne connaît plus le repos et la liberté. L'attitude stoïcienne de vivre dans la quiétude intérieure grâce au détachement à l'égard des passions a disparu. L'homme est devenu étranger à son univers et à soi.

C'est l'homme qui détient les moyens de configuration de son existence. Tout lui appartient et c'est ce qu'il exprime dans les différents changements et transformations sociaux. Dans sa position de "premier responsable" de son destin et de sa destination, tout lui est soumis. Mais, si l'homme s'autorise pratiquement tout désormais, il est primordial de reconnaître que tout ne lui convient pas. Il faut alors poursuivre les véritables besoins de l'homme et de l'humanité elle-même pour espérer une vie harmonieuse. Autrement, les efforts de progrès et de développement se transformeront régulièrement en précurseurs de grands maux. « *Ainsi nous [recommencerons] de vivre pour recommencer de souffrir, et le sentiment de notre existence [ne sera] pour nous qu'un sentiment de douleur.* », affirme J.-J. Rousseau, (1961, p.336).

BIBLIOGRAPHIE

Bouveresse (Jacques), « Le mythe moderne du progrès et sa critique » in *Le mythe du progrès selon Wittgenstein et von Wright*, Mouvements, no19, janvier-février 2002, p. 126-141

Chatelet François, 1979, *La philosophie II : De Galilée à J.-J. Rousseau*, Verviers-Belgique, Marabout.

Dérathé (Robert), 2009, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, Librairie philosophique, Vrin.

Descartes (René), 2000, *Discours de la méthode*, Paris, Coll. GF, Edit. Flammarion.

Lichtenberg (Georg Christoph), 1976, *Aphorismen in einer*

Auswahl herausgegeben und mit einem Nachwort versehen von Kurt Batt, Insel Verlag, Insel Taschenbuch.

Polanyi (Karl), 1983 « Habitation contre amélioration » in *La Grande transformation* (1944 ; trad. fr. éd. Gallimard,) Rousseau (Jean-Jacques),

-1971, *Discours sur les sciences et les arts, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Chrono. et Introd. Jacques ROGER, (Paris, Garnier-Flammarion.

-1959, *Œuvres complètes*, sous la direction de B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Vol. I.

*Les Confessions

-1961, *Œuvres complètes*, sous la direction de B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Vol. II.

*La Nouvelle Héloïse

-1964, *Œuvres complètes*, sous la direction de B. Gagnebin et M. Raymond, (Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Vol. III.

*Discours sur les sciences et les arts

*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes in

*Du Contrat social première version

*Fragments politiques

-1969, *Œuvres complètes*, sous la direction de B. Gagnebin et M. Raymond, (Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Vol. IV.

*Emile ou De l'Education

*Lettre à Christophe de Beaumont

Wright (Georg Henrik von), 2000, *Le Mythe du progrès*, traduit du suédois par Philippe Quesne, Paris, L'Arche.

[www.lemonde.fr/pixels/article/2016/12/09/otages-et-rancons-double-jeu-entre-allie consulté le 04/08/2017](http://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/12/09/otages-et-rancons-double-jeu-entre-allie-consulte-le-04/08/2017), écrit par Martin Untersinger

www.lemonde.fr/surveillance-NSA-France/article/2016/12/07/en-trois-ans-qu-a-t-on-appris-des-documents-snowden?, consulté le 20/07/2017, article de journal écrit par Martin Untersinger

www.inegalites.fr, posté le 07 Juin 2013. Consulté le 28 juillet 2017.

www.worldometers.info/fr/, consulté le 02 juillet 2017.

KANIAN-TÉRÉ N°3, juin 2019, pp. 62-74.

LE SLOGAN, LA PANCARTE, LE PROVERBE, QUELS DISCOURS ?

Brou Noel **KONAN**
Doctorant / IRES - RDEC
E-mail : konanbrounoel@gmail.com

Résumé

Les vecteurs d'expression et de communication que sont le slogan, la pancarte et le proverbe, par multiples contingences de l'actualité, sont apparentés dans leur discours, c'est-à-dire dans leur contenu et leur fonctionnement. Cette apparenté, elle-même, marquée par la poésie et le rêve est l'objet de cette étude.

Le matériau premier de notre analyse est constitué des étymologies de certains signifiants et concepts. Le matériau second de cette recherche est constitué par l'analyse de cas concrets de slogan, pancarte, proverbe.

Nous avons procédé par l'extraction et l'observation des concepts et mots clés des significations trouvées et recoupées entre-elles. Nous avons découvert des signes et signifiants et de la sémantique qui justifient notre idée de départ. Nous avons ordonné tous ces signifiants dans des tableaux et diagrammes qui permettent de démontrer que ces vecteurs ont vraiment une qualité de parenté et que celle-ci procède véritablement de la poésie et du rêve. En définitive, nous avons affirmé que le décodage des mots-cibles et l'analyse des cas concrets justifient et vérifient l'identité des vecteurs d'expression et de communication considérés dans notre étude.

Le résultat qui prouve l'état de ressemblance entre la poésie, le rêve, le slogan, la pancarte et le proverbe se traduit par la qualité de brièveté, de force de l'image spéciale créée, de l'objectif et de l'action, de la persuasion.

Mots clés : slogan, pancarte, proverbe, discours.

Introduction

A l'écoute et ou à la lecture des slogans des pancartes et des proverbes à la radio, à la télévision et dans la presse écrite, il est ressorti une parenté entre ces formes d'expressions et de communication qui emprunte à la poésie et au rêve. Nous voulons donc dans ce travail explorer un peu plus ces vecteurs de communication pour vérifier cette idée que la forme et le contenu de ces

vecteurs se proposent, à travers la poésie et le rêve. Leurs discours respectifs doivent être observés de près et être mis en parallèle afin de reconnaître les signes et signifiés qui justifient leur parenté.

Le slogan, le proverbe, la pancarte, la poésie et le rêve sont-ils proches ou synonymes dans leurs formes, leurs sens et leurs fonctionnements ?

En tant que graphiste et concepteur d'images dans les arts de la communication, cette étude, telle que présentée, ici, dans le fond et dans la forme, est un carnet utile de référents comparés et déductifs de termes, de mots, de vocables (sonorités) de concepts et de sémantiques, qui révèlent, comme un carnet révèle, des pistes de recherches qui sont des réponses en rapport avec des supports et vecteurs de communication.

A partir des termes-clés : slogan, pancarte, proverbe, nous dégagerons des éléments quantitatifs et qualitatifs qui seront le premier matériau de notre analyse. Le deuxième et principal ensemble sur lequel portera notre réflexion sera constitué des exemples spécifiques en usage dans la vie de tous les jours, à savoir : un slogan d'actualité, un proverbe signifiant et une pancarte remarquée. Le choix de ces exemples pratiques s'est imposé par l'actualité et par la proximité avec notre regard du moment.

I-Données définitionnelles

1-La poésie

- Art du langage visant à exprimer, évoquer, suggérer quelque chose, par le rythme, l'harmonie ou l'image.
- Art du langage visant à exprimer ou à suggérer au moyen de combinaisons verbales ou par les rythmes. L'humour et l'image sont ici essentiels : allégorie, symbole, cadence, nombre.
- Art de la fiction littéraire appliquée à la création par le langage.
- Le mot poème est plus général s'appliquant à des œuvres plus au moins longues. Poésie en ce sens ne se dit que d'œuvres de faible étendue le mot poésie est plus courant dans l'usage familier, par exemple, dans le milieu scolaire.

L'art du langage par la création :

- Langage pour EXPRIMER,
- pour EVOQUER,
- pour SUGGERER ;
- par le RYTHME,
- par l'HARMONIE,
- par l'IMAGE,
- par L'HUMOUR,

- par le SYMBOLE,
- par l'ALLEGORIE,
- par la CADENCE,
- par LE NOMBRE.

La poésie, particulièrement riche en formes, en actions et en effets, est un vecteur de communication qui traverse toute la vie humaine.

La poésie souligne et éclaire le quotidien.

Assez souvent, la poésie produit un monde particulier de rêve étrange et cela au-delà du quotidien.

Le monde de la poésie est fleuri, heureux, ingénue, chaleureux. La poésie est un monde éducatif, d'enfance, de brièveté, d'astuces, d'humour et de morale .La poésie est un pays agréable, enchanteur, étonnant, ensoleillé.

La poésie, en général, prend le parti du positif, du bien et de l'heureux :

La poésie veut séduire et plaire, la poésie propose un idéal de vie, un idéal d'être.

«... La poésie c'est ce qu'on rêve, ce qu'on imagine, c'est ce qu'on désire et c'est ce qui arrive souvent » (JACQUES PREVERT) « La poésie est la rencontre de deux mots que personne n'aurait pu imaginer ensemble. »
 (Federico Garcia Lorca).

2- Le rêve

- Ensemble des phénomènes psychiques et d'images qui se produisent durant le sommeil ;
- Suite de phénomènes psychiques qui se produisent pendant le sommeil (Images, représentations, activités automatiques excluant en général la volonté) ;
- Représentation d'images ou d'évènements pendant le sommeil, les rêves sont des formations de l'inconscient qui expriment des désirs refoulés...
- Idées, espoirs vers quoi l'on tend ;
- Constructions Imaginaires destinées à satisfaire un besoin. Le rêve est un monde de phénomènes,
- UN MONDE PSYCHIQUE, D'IMAGES,
- DE REPRESENTATIONS,
- D'ACTIVITES AUTOMATIQUES D'EVENEMENTS,
- de DESIRS,
- d'ESPOIRS,
- POUR SATISFAIRE UN BESOIN DE CONSTRUCTION IMAGINAIRE.

LE REVE est un monde étrange, étonnant, surréaliste, enchanteur où beaucoup de choses sont possibles, d'une réalité incroyable mais vraie puisque manifestée et vécue, pendant le sommeil. Cependant illusoire et insaisissable, c'est un

monde parallèle généralement positif où l'homme qui rêve est le héros de l'histoire, des péripéties vécues dans le rêve.

Le rêve qui se produit pendant le sommeil est vraiment un monde de poésie, de spontanéité, de couleurs. Pendant le sommeil, il sert d'exutoire, il est thérapeutique et utile à l'équilibre.

A côté du rêve, pendant le sommeil, il y a le rêve à l'état de veille qui, lui, est une construction volontaire de situation désirées, souhaitées, voulues comme idéales, comme idéal de vie. L'adage qui dit « *mieux vaut une vie de rêve qu'une vie rêvée* » est éloquent dans ce sens.

La vie de rêve est la plus belle vie possible car le rêve déploie un monde ETRANGE

- ETONNANT,
- SURREALISTE,
- ILLUSOIRE,
- INSAISISSABLE,
- PARALLELE,
- IDEEL et IDEAL,
- INCROYABLE MAIS VRAI

Manifeste et vécu dans le sommeil le rêve par des images, crée des mécanismes physiologiques qui construisent un monde de poésie, automatique et spontané. C'est le monde, par excellence, où tout finit bien dans le meilleur des mondes possibles.

Le rêve nous tient constamment quand nous dormons, ou que nous soyons éveillés et en pleine activité, il suit l'homme partout où il est, et agrémenté ses nuits et même ces journées...

3- Le slogan

C'est une brève formule frappante, lancée pour propager une opinion, soutenir une action (slogan politique)

C'est une phrase publicitaire concise et originale, conçue en vue de bien inscrire dans l'esprit du public le nom du produit d'une firme.

Dans les définitions ici proposées, nous notons que le principal objet du slogan est de s'adresser à un grand public pour gagner son opinion. La politique d'une part, la publicité et l'information sociale d'autre part, sont des domaines dont l'importance dans la vie n'est plus à démontrer et qui en usent abondamment.

Le slogan doit être incisif, efficace et durable à sa manière. Pour maintenir la durée et la solidité des actions et des activités politiques, économiques et sociales, dans la première définition, pratiquement tous les mots sont importants.

Le slogan doit être BREF,

- est une FORMULE,
- doit être FRAPPANT,
- est LANCEE,
- doit PROPAGER,

- est une OPINION A PARTAGER,
- doit SOUTENIR,
- est déjà une ACTION politique, sociale et commerciale.

La deuxième définition dégage d'autres mots de la même famille :

- Concise donc BREVE,
- Originale donc FRAPPANTE,
- Conçue donc OPINION,
- Bien inscrit donc PROPAGER et SOUTENIR.
- Le nom d'un produit donc OPINION,
- Une firme, donc OPINION.

On peut voir tout de suite qu'il y a une **opinion** et un **partage** à faire de cette opinion, ou **idée**, ou **objet**... dans la joie, le bonheur, le rêve, la réussite, le rêve réalisé. C'est le bien, le beau, le meilleur qui est exposé et consommé.

4- La pancarte

Plaque de bois, de carton, etc., sur laquelle sont écrits des renseignements, des slogans, etc.

Ecriteau dont les inscriptions sont données en avis au public.

Ecriteau, panonceau, panneau.

Pour mieux éclairer la définition de la pancarte, nous proposons la définition du mot ecriteau qui est :

Ecriteau = morceau de papier, de carton, de bois, etc., portant une information destinée au public, en général en grosses lettres.

Ici les mots importants sont :

La pancarte est une plaque de bois, de carton etc.

La pancarte donne un avis – renseignements.

La pancarte porte un slogan.

La pancarte est un écriteau, ce qui donne d'autres mots importants, qui sont : MORCEAU...

INFORMATION.....	avis
GROSSES LETTRES.....	texte bref
Destiné à l'information (PUBLIC)	
PUBLIC.....	persuasion

Après avoir étudié de près les pancartes du milieu populaire urbain dans un document précédent intitulé « *aperçu sur la communication dans le milieu populaire urbain défavorisé* », il apparaît que le monde de la pancarte populaire, en milieu urbain, illustre ici notre propos, car il est à la fois réaliste et rêvé. Ce monde où la belle poésie le discute à une prose plus brute, ces textes eux-mêmes soulignent l'ingénuité factuelle des représentations d'images. Il est dans ce sens, plutôt enchanteur et heureux. Il provoque le sourire et même le rire. Cette pancarte a ainsi une manière :

- DIRECTE,
- IMAGÉE – imaginaire,

- ANECDOTIQUE,
- COCASSE – HUMOUR,
- POETIQUE,
- SURPRENANTE dans sa facture (IDEES et PLASTIQUES).

Comme dans le slogan aussi, c'est le meilleur, le désiré, le rêvé qui est proposé et même donné au public qui n'a plus qu'à se servir.

5- Le proverbe

Court énoncé exprimant un conseil populaire, une vérité de bon sens ou une constatation empirique et qui est devenu d'usage commun, conseil de sagesse pratique. Le proverbe est un exemple, une image d'un effet très efficace pour éclairer expliciter et convaincre. Le proverbe est dit pour éclairer une situation c'est-à-dire qu'il propose une situation remarquable pour en qualifier une autre actuelle ou passée.

Comme pour le slogan, nous répertorions ici les mots importants.

- C'est un ENONCE COURT,
- une CONSTATATION,
- du BON SENS.

C'est donc une VERITE (Bien inscrire),

- un CONSEIL (Bien inscrire),
- qui est D'USAGE COMMUN
- EMPIRIQUE, POPULAIRE (Propagé),
- une SAGESSE PRATIQUE (Propagé, Soutenir),
- un EXEMPLE, une IMAGE,
- une SITUATION REMARQUABLE,
- d'un EFFET TRES EFFICACE (vérité),
- pour ECLAIRER (conseil, bon sens),
- pour EXPLICITER (conseil, vérité),
- pour CONVAINCRE (conseil, vérité).

Dans le proverbe, l'intelligence, l'ingéniosité de l'image et le caractère bien choisi, bien à propos, des mots pour le dire, rend l'ensemble à la fois pertinent, frappant, agréable à entendre et à s'approprier et donc à se convaincre .C'est en quelque sorte une formule heureuse au propre, comme au figuré.

A parcourir la définition, il ressort que l'image remarquable, particulière est présente et son but est de persuader. Elle présente là le bien et le meilleur dans une formule abrégée.

II-Analyses d'exemples.

1-Le slogan de SOLIBRA : « *chez nous, la bière c'est bock* »

Chez nous : affirmation nette et claire, le « Chez nous » n'est pas qu'un lieu, mieux il n'est même pas un lieu. Il est identité, authenticité, affirmée, et est une qualité et une fierté.

Il est un état d'esprit, un état d'être, sans ambages. Il s'agit bien ici de l'environnement social de la Côte d'Ivoire.

Toute autre affirmation ou prétention est donc vaine. Ne perdez pas votre temps votre argent à d'autres choses, d'autres identités, d'autres qualités elles sont déjà ici chez nous.

La bière, cette boisson plutôt universelle dans sa composition, ici chez nous à une qualité particulière, identifiée, sûre, avérée, incontournable, authentique, et ne peut souffrir d'autres contestations, comparaisons, d'autres propositions quelles qu'elles soient.

C'est bock : affirmation nette et péremptoire, sans le moindre doute, sans précaution, sans hésitation, assené pour clore le débat, s'il y en a eu. C'est de la poésie mêlée au rêve que de dire les choses de cette façon.

Caractéristiques poétiques de ce Slogan :

- C'est une création, une fiction littéraire. Il développe une sonorité, trois (3) temps, deux (2) syllabes par temps, un son final appuyé.
- L'ingénuité, la familiarité et le ton enjoué de l'idée qui se cache derrière cette phrase.
- Le bien, le beau et le meilleur qui est ainsi déclaré

Le caractère rêve de ce slogan :

- Que cela soit vrai au non, le fabricant de bock rêve que sa bière soit la seule et la vraie bière.
- Celle que les Ivoiriens préfèrent.
- Celle qui, authentiquement, représente le pays où elle est brassée (en dépit du fait qu'une autre y est brassée et porte le nom du pays).
- Tout ce qui est dit et présenté de Bock existe plus dans un monde d'Idée, que de réalité pragmatique : Le rêve, l'imagination qui créé.

La Bière : cette boisson plutôt universelle dans sa composition, ici chez nous à une qualité particulière, identifiée, sûre, avérée, incontournable authentique et ne peut souffrir d'autres comparaisons, d'autres propositions quelles qu'elles soient.

Nous avons là, le cœur informatif et persuasif de ce slogan, qui clairement emprunte à la poésie et au rêve. Le constat est fait de la brièveté du texte, l'imagerie du non-dit qui suggère le bon et le meilleur et le comportement souhaité. La finalité attendue est de convertir la cible, le public des consommateurs.

2 -La pancarte du soudeur : « *Soudure moderne chez Doumbia* »

Descriptif : De la pancarte



La poésie dans la pancarte : le drapeau interprété 15 étoiles est une création du réalisateur de cette pancarte. L'essentiel pour lui étant probablement le rapprochement avec le drapeau Américain. Cela révèle une certitude ingénue. Sur cette pancarte, la poésie et le rêve se mêlent avec une certaine innocence. Tout cet assemblage de matériaux, bois récupérés, de couleurs, de motifs géométriques, les sens dénotatifs et connotatifs représentent une poésie de vie qui rend positive la réalité quotidienne, au-delà justement de cette réalité.

Le cercle rose indique-t-il le concept de "Vie en rose" ? Les éléments plastiques, graphiques et chromatiques, l'état d'esprit apparent connoté par cet ensemble, semble le confirmer.

Le "CHEZ", placé en plein centre du cercle lui-même au centre de la pancarte suggère que l'attention est focalisée sur la propriété du commanditaire, et donc sur le commanditaire en personne. La composition non orthodoxe de la pancarte indique une liberté d'expression et une compréhension particulières de l'impact que pourrait avoir ce message publicitaire individualisé, poésie et poésie encore.

C'est le grand rêve américain dont on parle tant, mais est-il vraiment connu du commanditaire de cette pancarte ? Admettons que oui. Sinon, malgré tout, nous constatons qu'un modeste africain dans un quartier modeste, d'une commune modeste se met à rêver de la grande Amérique se compare à un American. Idéal de pays de personne et de personnalité. Il croit « ***dur comme fer*** » que sa réussite à lui ou plutôt sa compétence est démontrée par cette pancarte. N'est-ce pas plus un rêve qu'une réalité vérifiée ?

Une image et des mots choisis comme création pour se persuader et persuader que l'on est le meilleur, le plus efficace, l'incontournable dans ce métier et dans son quartier, pure poésie et donc double rêve.

Rêve d'être américain, rêve d'être un grand soudeur et plus encore, comparable à la compétence d'un américain.

3-Le proverbe de mouton chiqueur de tabac

« ***Seul celui qui n'a jamais voyagé dans un pays lointain ne sait pas que le mouton chique du tabac*** » (proverbe senoufo)

Ce proverbe est une histoire inventée, création de l'esprit, une fable – sourire, qui titille l'intelligence, l'amour propre de celui à qui s'adresse le texte. Ce texte oral suggère que celui qui limite son champ de vie, limite ces connaissances, son expérience.

« *Seul celui qui n'a jamais voyagé* » signifie : espace et milieu culturel réduit.

« *Ne sait pas que le mouton chique du tabac* » signifie qu'être dans un univers clôt ou réduit empêche de découvrir d'autres réalités et de comprendre que le monde est très riche et diversifié dans ses manifestations.

Le mouton chique du tabac est une réalité que ne peut connaître que celui qui fait l'effort d'élargir son univers cognitif d'une manière ou d'une autre.

Ce proverbe se présente comme une fiction littéraire, amusante, éducative, émis pour recommander l'ouverture d'esprit, la tolérance, la curiosité positive, l'élargissement vers d'autres idées, vers la différence.

Le ton, les sens révélés, dits ou non-dits, la qualité des images choisies, expriment toute une poésie, toute la poésie d'un monde particulier.

Le rêve est présent dans la trame du texte, du proverbe du mouton chiqueur de tabac. Observons :

« *Celui qui n'a jamais voyagé dans un pays lointain* », sous-entendu pays improbable, inaccessible sauf dans l'imaginaire productif des désirs, des idées.

La personification du mouton qui agit comme un être humain, et chique du tabac. Activité plutôt manifeste chez les humains et improbable chez les animaux. Tout cela vit dans la création imagée de l'esprit de l'émetteur. Un monde insaisissable dans sa manifestation matérielle et physique, mais vécu dans l'écoute et la réflexion et la traduction idéelles, conceptualisées en pensée. Nous le constatons, car ce proverbe répond à la qualité de parenté à la poésie et au rêve, résultat des observations qui précèdent. Résumons cela dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Résumé des éléments communs

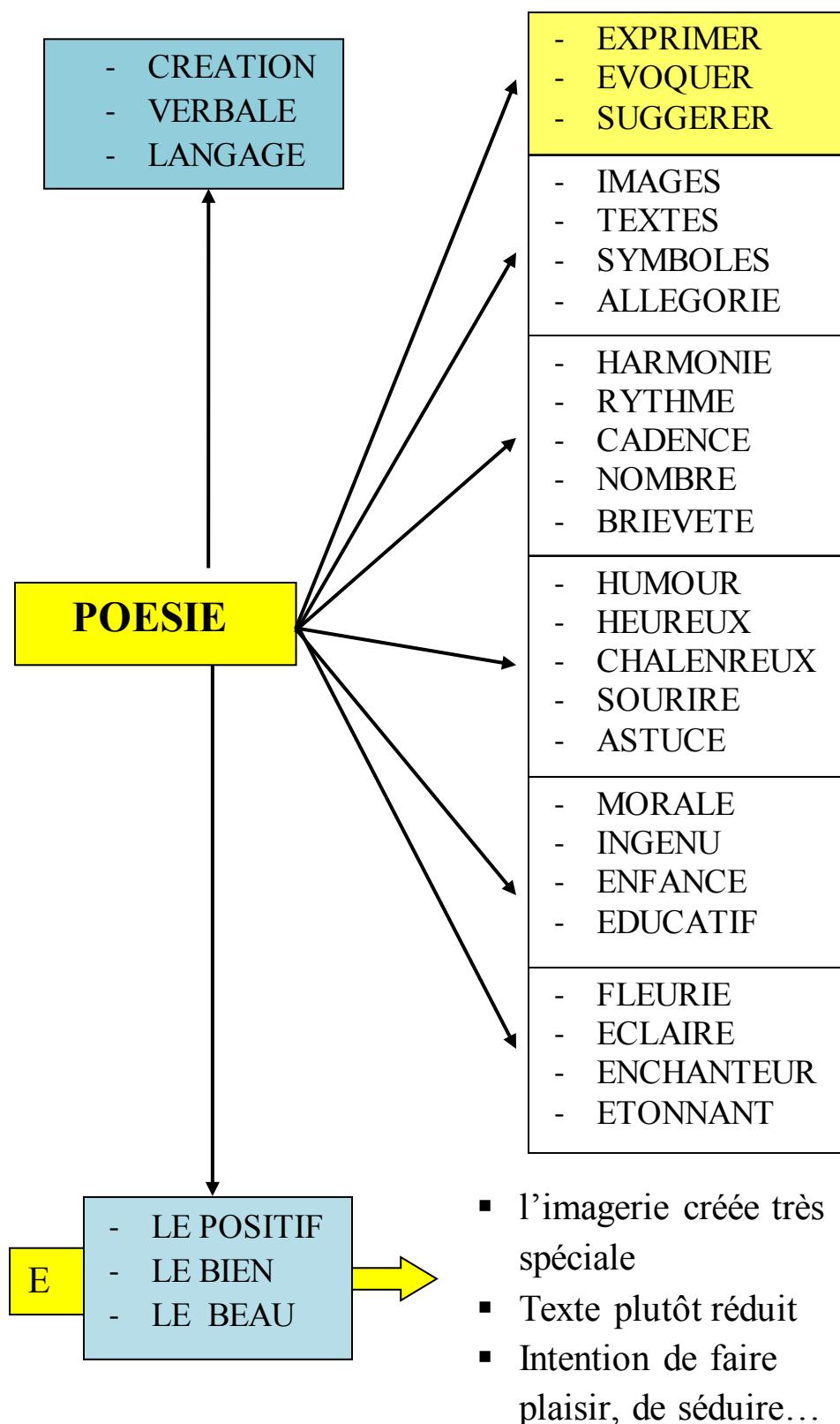


Tableau 2 : Ensemble des termes étudiés

POESIE	REVE	SLOGAN	PANCARTE	PROVERBE
CREATIONS LANGAGES	CREATIONS LANGAGES	CREATIONS LANGAGES	CREATIONS LANGAGES	CREATIONS LANGAGES
EXPRIMER EVO QUER SUGGERER	EXPRIMER EVO QUER SUGGERER	EXPRIMER EVO QUER SUGGERER	EXPRIMER EVO QUER SUGGERER	EXPRIMER EVO QUER SUGGERER
IMAGES VERBALES TEXTES SYMBOLES ALLEGORIES	IMAGES VERBALES TEXTES SYMBOLES ALLEGORIES	IMAGES VERBALES TEXTES SYMBOLES ALLEGORIES	IMAGES TEXTES SYMBOLES ALLEGORIES	IMAGES VERBALES TEXTES SYMBOLES ALLEGORIES
HARMONIE RYTMEE CADENCE NOMBRE BRIEVETE	HARMONIE RYTMEE CADENCE NOMBRE BRIEVETE	HARMONIE RYTMEE CADENCE NOMBRE BRIEVETE RYTMEE NOMBRE BRIEVETE	HARMONIE RYTMEE CADENCE NOMBRE BRIEVETE
HEUREUX CHALEUREUX HUMOUR ASTUCE SOURIRE	HEUREUX CHALEUREUX HUMOUR ASTUCE SOURIRE	HEUREUX CHALEUREUX HUMOUR ASTUCE SOURIRE	HEUREUX CHALEUREUX HUMOUR ASTUCE SOURIRE	ASTUCE CHALEUREUX SOURIRE HEUREUX HUMOUR
MORALE EDUCATIF ENFANCE INGENUITE	EDUCATIF INGENUITE ENFANCE MORALE??	EDUCATIF INGENUITE ENFANCE MORALE	EDUCATIF INGENUITE ENFANCE MORALE	EDUCATIF MORALE
FLEURIE ECLAIRÉE ENCHANTEUR ETONNANT	ETO NNANT ENCHANTEUR FLEURIE ECLAIRE	ETO NNANT ENCHANTEUR FLEURIE ECLAIRE	ENCHANTEUR FLEURIE ECLAIRÉE ETONNANT	ECLAIRE ENCHANTEUR FLEURIE ETONNANT
EXPRIMER	EXPRIMER	EXPRIMER	EXPRIMER	EXPRIMER
LE MEILLEUR LE BIEN LE BEAU	BIEN MEILLEUR LE BEAU	LE MEILLEUR LE BIEN LE BEAU	LE MEILLEUR LE BIEN LE BEAU	LE BIEN LE MEILLEUR LE BEAU

Conclusion

Nous arrivons dans notre plan à la partie où nous pouvons faire un récapitulatif succinct des observations et analyses de l'ensemble des cinq (5) termes principaux, et les exemples concrets objets et sujets de notre travail de recherche. Il s'agit, en quelques mots de caractériser chaque terme et chaque cas pratique en présence, pour tirer la conséquence attendue, la parenté, la ressemblance.

La poésie : par sa brièveté et ses images créées et fleuries cherche à nous séduire, à nous persuader qu'elle est belle et agréable. Elle procède par le sentiment.

Le rêve : généralement bref, produit un monde d'images dont nous sommes le héros et où tout finit bien dans le meilleur des mondes possibles...ici le senti et le ressenti sont aux premières loges.

Le slogan : généralement court dans son étendue, élabore des images intelligentes et rusées dont le but est de nous persuader qu'il nous parle du plus beau et du meilleur auxquels nous devons adhérer, ou que nous devons nous procurer.

Le slogan pratique de *Solibra* agit bien dans ce sens : chez nous la bière c'est bock.

La pancarte (populaire): comme le slogan, dans son sourire innocent, présente dans une forme plutôt abrégée, imagée, particulière, ce qui d'après elle doit nous faire rêver, nous séduire, gagner notre suffrage. Ainsi la pancarte du soudeur : « soudure moderne chez Doumbia » manifeste pleinement cette forme et ce sens.

Le proverbe : Dans une formule raccourcie avec l'intelligence et l'ingéniosité de l'image bien choisie et bien à propos, ne fait rien d'autre que de vouloir nous persuader que c'est le bien, le meilleur qu'il défend, qu'il expose et propose, et nous devons adhérer. Il fait appel à notre sentiment.

Les images, dans le proverbe du mouton chiqueur de tabac, illustrent très bien ce qui caractérise le proverbe.

Cette récapitulative montre clairement que pour chaque mot ou chaque cas pratique, se dégage :

1-Le caractère court, non étendu, bref est présent ;

2-La création d'images particulières ingénieuses, spéciales, marquées est établie ;

3-L'intention de persuader, de convaincre, de convertir à une cause jugée la meilleure et à laquelle on doit adhérer est fortement affirmée.

Vus, lus, ou entendus ; observés, décrits, et caractérisés, les vecteurs de communications, structurés et mis en parallèle et ordonnés dans un tableau témoin, révèlent une grande proximité formelle et sémantique.

Voici exposée et vérifiée la parenté par les codes clés, reconnus communs à tous ces vecteurs de communication.

A la fin de cette étude, le discours, entendu dans cette étude comme le contenu, la qualité et le fonctionnement de chacun des vecteurs de communication

étudiés, et les référents auxquels ils sont comparés, démontrent leur parenté, leur ressemblance, affirmée dans notre proposition de départ.

BIBLIOGRAPHIE

CAUVIN Jean, *Comprendre la parole traditionnelle*, Verdun, Les classiques Africains / Editions Saint-Paul, 1980

BERNHEIM François, Guide de la Publicité et de la Communication, Paris, Stratégies LAROUSSE, 2004.

<https://www.cahiers-techniques-batiment.fr/>

<https://www.lemoniteur.fr/>

KANIAN-TÉRÉ N°3, juin 2019, pp. 75-85.

VARIABILITÉS DE C'EST²³ DANS LA PRESSE ÉCRITE CONGOLAISE

Système Tam'si **MAVOUNGOU**

E-mail : tamsimavoungou@gmail.com

Pr Edouard **NGAMOUNTSIKA**

E-mail : edouard.ngamountsika@umng.cg

Groupe de Recherches en Morphosyntaxe et Sémantique

Faculté des Lettres Arts, et sciences humaines

Université Marien Ngouabi, Congo

Résumé

Cet article analyse la variabilité de la locution démonstrative *c'est* dans la presse écrite congolaise : *La semaine africaine* et des *Dépêches de Brazzaville*. Il vise à analyser le verbe recteur *c'est* dans la structure clivée et le verbe "être" pour s'accorder avec l'élément qui le suit. Pour mener à bien notre réflexion, nous avons recouru à l'approche pronomiale, qui aborde l'étude de la valence à partir des paradigmes de pronoms qu'accepte le verbe et du Groupe Aixois de Recherche en syntaxe (GARS). L'objectif de ce travail est de voir comment les journalistes de la presse écrite congolaise emploient l'élément *c'est* dans leur écrit journalistique. Cela permet d'examiner les différentes variations en temps et modes que prend la particule démonstrative *c'est* dans la presse congolaise écrite ainsi que l'accord et la personne des différents énoncés qui en découlent.

Mots-clés : Français écrit, variabilité, linguistique, énonciation, syntaxe.

Abstract

This article analyzes the variability of the demonstrative phrase *c'est* in the Congolese press: The African Week and Dispatches of Brazzaville. It aims at analyzing the verb rector it is in the structure cleaved and the verb "to be" to agree with the element which follows it. To carry out our reflection, we have resorted to the pronominal approach, which approaches the study of the valence from the paradigms of pronouns accepted by the verb and the Aix Group of Research in Syntax (GARS). The purpose of this work is to see how the journalists of the Congolese press use the element *c'est* in their journalistic writing. This allows to examine the different variations in time and modes that the demonstrative particle takes in the Congolese written press as well as the agreement and the person of the various statements that follow from it.

Keywords: French writing, variability, linguistics, enunciation, syntax.

²³ Cet article est un aspect de notre thèse en cours de rédaction.

Introduction

Dans cet article, nous proposons d'étudier la variabilité de *c'est* dans la presse écrite congolaise. L'étude de *c'est* est généralement comprise dans sa relation avec l'objet présenté à l'énonciateur par l'intermédiaire du mode de donation du référent et des mises en relation effectuée par le présent actif. Nous portons notre intérêt, à la tendance normative qui valorise l'accord avec le groupe nominal dans la construction clivée. La grammaire traditionnelle et la grammaire générative, ont tendance à établir l'existence de deux éléments dans « *c'est* » : d'une part, c'qui représente le démonstratif « *ce* » et d'autre part le verbe « *être* », dont le sujet est, justement, ce démonstratif. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'approche pronominale (AP) du GARS qui met la combinatoire verbale au centre de l'analyse. L'objectif de notre travail consiste à valoriser l'aspect syntaxique du français écrit au Congo et de voir comment les journalistes de la presse écrite congolaise utilisent *c'est* dans les phrases. Notre hypothèse est de vérifier s'il y a des variations syntaxiques de *c'est* en temps et modes dans notre corpus. Cette étude, s'articule autour de trois points. Le premier porte sur la présentation de *c'est* selon les grammaires. Le deuxième s'intéresse aux variabilités de « *c'est* ». Le dernier point sera particulièrement consacré sur l'accord entre le verbe *c'est* et l'élément introducteur.

1. Présentation de *c'est*

Les grammairiens dégagent des valeurs sémantiques très générales sur la notion du présentatif *c'est*. Ainsi, *La Grammaire Larousse du Français Contemporain* (GLFC) précise que le présentatif *c'est* sert à la présentation des noms, ou de leurs équivalents, et le classe selon sa valeur démonstrative, du plus faible au plus fort. Selon Gérard Moignet (1993 : 221), le présentatif *c'est* est défini comme un « *verbe d'existence [...] accompagnés d'un élément de référence situationnelle* ». Quant à la grammaire d'aujourd'hui cette locution démonstrative *c'est* est définie comme un mot ou expression qui permet de « *désigner quelqu'un ou quelque chose en rapport avec une situation* ». D'après Riegel et alii (2009 : 726-727) : « *l'élément c'est est fréquemment employé à l'oral, car elle sert à désigner un référent dans la situation d'énonciation* ». En outre, Ligia Stela Florea (1998) dans *Présentatif et « configuration discursive » en français parlé : le cas de C'EST*, s'attache à cerner l'apport de l'énoncé bi fonctionnel « *c'est + expansion* » à l'organisation du discours oral. *C'est* à un caractère poly-référentiel qui, est l'un des principaux procédés de connexion et de reprise du français parlé. De même Jean Claude Chevalier (1969 : 82-92) dans Exercices portant sur le fonctionnement des présentatifs, *Langue française*, fait l'étude du mécanisme du fonctionnement de *C'est*. Selon lui, *c'est* doit être suivi d'un complément et peut reprendre un terme antécédent dans une relation de prédication. Le présentatif *C'est* peut également varier en temps (*c'est*, *c'était*, *ce sera*, *ce serait*, *ce fut*) et en mode (*ce soit*), et s'accorde dans certaines conditions avec le nom qu'il introduit. Il peut aussi varier en nombre (ce sont, au pluriel) et s'accorder avec l'attribut de *C'*(ou de la séquence de *C'est* comme on voudra l'appeler). Wagner et Pinchon (1962 : 149) pensent que : « *Le caractère verbal de cette locution n'est en fait plus senti. C'est est pour nous une locution invariable qui sert à mettre en relief un terme de la phrase* ». L'élément

introducteur « *c'est* » est appelé « *présentatif* » par la plupart des auteurs, et « *focalisateur* » par d'autres ; on relève encore parfois dans les descriptions de cette structure les termes « *emphase* » et « *phrase emphatique* ». Giraudoux quant à lui pense ceci :

Les quatre présentatifs courants servent à former des phrases emphatiques par extraction d'un constituant ; ils sont associés à qui pour extraire le sujet et à que pour les autres fonctions [...]. C'est connaît un emploi systématique, pour l'extraction du sujet, du complément d'objet, d'un complément circonstanciel, etc.

2. Les variabilités de *c'est*

Selon Riegel et *alii*, (*op. cit.*, 455), *c'est* ne connaît guère de restrictions d'emploi, si ce n'est qu'il ne peut pas s'employer. Il varie en temps et en mode, mais le présent remplace souvent les autres temps. Il varie aussi en nombre, essentiellement dans la langue soutenue. Les linguistes W. von Wartburg et P. Zumthor (1958, p.173) soutiennent la variabilité et voient une différence sémantique entre le singulier et le pluriel : « *c'est généralise et ce sont est plus concret* » (*c'est* nous qui mettons en gras). Chevalier (*op. cit.*, 88) souligne dans le même sens que : « *Le présentatif *c'est* peut varier en temps et en modes et s'accorde dans certaines conditions avec le nom qu'il introduit.* »

2.1. Variable

Notre corpus comporte des cas d'accord en nombre lorsque le pronom ou le nom présenté par *c'est* est au singulier ou pluriel :

1. *Au finish, c'est la sélection de Pointe-Noire qui l'a emporté sur le score d'un but à zéro, au terme de 50 minutes de jeu. (La semaine africaine n° 3468 du mardi 10 février 2015.p24).*

2. *Pour nous, il n'y a aucun problème à cela, c'est une opération légale qui relève de la souveraineté de l'Etat. (La semaine africaine n° 3397 du mardi 3 juin 2014.p6).*

La variation de cette locution démonstrative *c'est* dans ces différents exemples se témoigne à la valeur temporelle et modale. En (1 et 2) le verbe du présentatif *c'est* est au présent simple de l'indicatif, suivi d'un groupe nominal à la troisième personne singulier, sa subordonnée au passé composé, en (1), au présent en (2). Riegel et *alii* (*Ibid*, p. 455) soulignent dans ce sens que : « (...), le singulier *c'est* est suivi d'un groupe nominal au singulier ou d'une structure prépositionnelle équivalente ; le pluriel *ce sont* est suivi d'un groupe nominal pluriel ». Les exemples (3 et 4) confirment cette déclaration.

3. *Ce sont des histoires qu'elles racontent tout simplement. Les Dépêches de Brazzaville (Les Dépêches de Brazzaville n° 2287 du samedi 18 au 24 avril 2015.p5).*

4. *Ce sont ces africains qui ont inventé ça (...) leur condition je la ramène à aujourd'hui, (...). (Les Dépêches de Brazzaville n° 2240 du 21 au 27 février 2015.p7).*

Dans les exemples ci-dessous, nous retrouvons *c'est* + relative verbe à l'imparfait :

5. *Ce qui m'a motivé pour venir au Congo, c'est le nombre de personnes qui venaient au Cameroun. (Les Dépêches de Brazzaville n° 2025 du 31 au 6 juin 2014.p12)*

Ou c'est + relative au passé composé

6. *C'est un événement que j'ai salué, un combat que l'on a tous mené, Blancs comme Noirs. (Les Dépêches de Brazzaville n° 2041 du 21 au 27 juin 2014.p16)*

Ou c'est + relative futur simple

7. *C'est un festival que je ne manquerai plus, où qu'il se tienne ! (Les Dépêches de Brazzaville n° 2031 du 7 au 13 juin 2014.p48).*

On remarque que dans ces exemples, la règle de la concordance des temps par l'immobilisation de *c'est* n'est pas respectée. Selon Claire Blanche-Benveniste (1997 : 98) « le verbe *c'est* est en partie fossilisé, il se conjugue peu (...) la forme *c'est* tend à servir pour tous les temps». Scappini (2013 : 81, 95) pense que *c'est* au moment de l'énonciation que se fait le choix paradigmique.

Aussi conclut-elle en ces termes : nous pouvons donc constater une nette tendance au figement (temps présent) du verbe de dispositif à l'oral (...). Il paraît que le verbe de dispositif a deux fonctionnements :

- un fonctionnement énonciatif, où le temps du verbe *c'est* dépend du contexte et de la situation énonciative
- un fonctionnement grammatical où il s'accorde avec le verbe constructeur, il copie le temps et le mode de l'autre verbe qui associe temps de l'énoncé et de l'énonciation.

• Imparfait simple de l'indicatif (mode indicatif)

L'imparfait de l'indicatif est un temps du passé souvent utilisé dans la narration pour exprimer l'habitude ou la répétition.

8. *Savez-vous que le Nigérian Wolé Soyinka, lui avait dédié son Prix Nobel de Littérature, parce qu'il pensait que c'était Sony qui le méritait. (Les Dépêches de Brazzaville n° 2230 du 14 au 20 février 2015.p6).*

9. *C'étaient des gens que les supporters regardassent de loin. (Les Dépêches de Brazzaville n°1969 du 22 du 28 mars 2014.p7).*

Dans les exemples (8, et 9) le verbe *c'est* est à l'imparfait de l'indicatif et le verbe du subordonnée relative au subjonctif imparfait en (9) et à l'imparfait en (8), la concordance des temps est respectée aussi dans ces exemples séquences : tant la copule que le verbe de la subordonnée se trouvent à la troisième personne du singulier de l'imparfait en (8) et en (9) au pluriel.

Vu que le temps de la phrase principale est l'imparfait et que les actions dans la phrase principale et dans la subordonnée se passent simultanément, l'emploi de l'imparfait est obligatoire pour maintenir la concordance des temps. Le changement temporel s'effectue sur les deux parties en (8, 9) en même temps. Il semble en effet que le temps de la locution démonstration s'aligne mécaniquement sur le temps du verbe recteur. De manière général, le temps de l'extracteur *c'est* est bloqué sur le présent qui tend à servir tous les temps (Cl. Blanche Benveniste, *op. cit.*). Ainsi, l'énoncé « *c'était comme ça qu'elle me fatiguait en classe* » est l'équivalent de sémantique exact de « *c'est comme ça qu'elle me fatiguait en classe* ».

Ou c'était + relative au passé composé

10. (...) *c'était pour dire qu'elle s'est évertuée à voguer allègrement entre pop, house music, rumba, soukouss et coupé-décalé. (Les Dépêches de Brazzaville n°1945 du 2 au 28 février 2014.p11)*

Ou c'était + relative au plus-que-parfait

11. *Ils croyaient que c'était lui qui avait suscité la colère des états esclavagistes du sud des États-Unis et a été poignardé. (Les Dépêches de Brazzaville n° 2097 du 30 au 5 septembre 2014.p10.).*

- **Futur simple de l'indicatif (mode indicatif)**

Le futur simple de l'indicatif est un temps verbal qui place l'action dans un contexte à venir.

12. *Ce sera la rencontre qui marque la présence des cultures (Les Dépêches de Brazzaville n°1987 du 12 au 18 avril 2014.p3).*

13. *Ce sera la cour qui annonce ce verdict. (Les Dépêches de Brazzaville n° 2276 du samedi 4 au 10 avril 2015 p.13).*

En (12 et 13), il est au futur simple, en (14) le verbe *c'est* est au conditionnel présent, enfin en (15) il est au subjonctif présent, s'accordant avec le nom qui suit. Dans ces quatre temps simples ci-dessus, nous notons que l'indicatif est un mode grammatical personnel qui situe l'action dans une époque précise et la présente selon la réalité des faits.

- **Conditionnel présent (mode conditionnel)**

14. *Ce serait le canal idéal qui, par lequel ce projet put prendre forme. (Les Dépêches de Brazzaville n°1909 du 11 au 17 janvier 2014. P10).*

Dans cette phrase, on remarque que le mode conditionnel présente la circonstance grammaticale d'une manière hypothétique.

- **Subjonctif présent (mode subjonctif)**

Le mode subjonctif, nous enseigne la grammaire est un mode personnel du verbe employé surtout dans des propositions subordonnées pour exprimer le doute ou l'éventualité. Cette règle grammaticale, nous la constatons dans l'exemple (15). Dans cette phrase, nous avons deux propositions ; une proposition principale : *nous ne sommes sans ignorer* et une proposition subordonnée *que ce soit lui*.

15. *Nous ne sommes sans ignorer que ce soit lui qui est directeur. (Les Dépêches de Brazzaville n °1909 du Samedi 11 janvier 2014.p4).*

2.2. Distributions

Des modes et temps sont des distinctions verbales qui représentent la durée de l'action définie par le verbe, de son développement ou son achèvement.

2.2.1. Les temps

L'inventaire des temps, recense les occurrences où nous remarquons la prédominance du présent de l'indicatif en français écrit de la presse congolaise.

	Temps	Nombres	Occurrences	Pourcentages
Dispositifs Clivés : <i>C'est ... qui/que</i>	Présent simple de l'indicatif	Singulier	24	64
		Pluriel	05	
	Imparfait de l'indicatif	Singulier	09	24
		Pluriel	02	
	Futur simple de l'indicatif		02	05
	Conditionnel présent		01	02
	Subjonctif présent		02	05
	Total		45	100

Tableau 1 distributionnels des temps

Les données de ce tableau ci-dessus, montrent une prédominance de (64%) du verbe *c'est* conjugué au présent de l'indicatif, soit (24%) à l'imparfait de l'indicatif de (5%) au futur simple, (5%) au subjonctif présent et de (1%) au conditionnel.

2.2.2. Les modes

	Modes	Occurrences	Pourcentages
Dispositifs clivés <i>C'est ... qui/que</i>	Indicatif	43	95
	Conditionnel	01	02
	Subjonctif	02	03
	Total	45	100

Tableau 2 distributionnels des modes

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le mode indicatif *est* le mieux représenté dans notre corpus avec un taux de (95%) devant le mode conditionnel avec (2%), et le mode subjonctif avec (3%).

2.2. Invariable

La locution démonstrative *c'est* selon d'autres grammairiens, est une expression figée, une **locution invariable** qui sert à mettre en relief un terme de la phrase (Wagner et Pinchon, 1962 : 20) ; de même, Corbeil (1968 : 80) observe la «*tendance de la langue actuelle à laisser le groupe c'est invariable*». Pour Pierre Le Goffic (1993 :221-223), le présentatif *C'est* tend à devenir une formule invariable : sa fixation au présent par son caractère métalinguistique, c'est le signe d'une opération d'identification faite par le locuteur. Riegel et alii (*Ibid*, p. 455), abordent dans le sens que *c'est* tend à remplacer ce sont dans l'usage courant, à l'oral surtout.

Notre corpus regorge quelques constructions où l'élément *c'est* est invariable.

16. C'est justement les huiles qui rehaussent la saveur de l'aliment simplement servi ou pas. (N° 2309 du samedi 16 au 22 mai 2015p.14)

17. (...), « une démarche historique avec pour finalité de m'apercevoir que le continent sur lequel je me suis déplacée, *c'est eux, les responsables qui l'ont construit.* » (Les Dépêches de Brazzaville n° 2240 du 21 au 27 février 2015.p7).

L'exemple (16), nous permet cependant d'extraire un aspect des formats clivées qui se révèle être rigoureux (pertinent) pour le traitement de ce genre d'énoncés en termes de " dispositions ": on remarque dans cette mise en relief qu'il n'y a pas d'accord de nombre entre l'élément *c'est* et le référent *les huiles*. Ce phénomène, récurrent en français parlé, a été interprété par Lehmann comme un signe qui rendrait visible un processus de grammaticalisation en cours : par conséquent, la locution démonstrative *c'est* se révèle être une composante de la construction qui est en voie de figement (d'immobilisation).

18. (...), « une démarche historique avec pour finalité de m'apercevoir que le continent sur lequel je me suis déplacée, *c'est eux, les responsables qui l'ont construit.* » (Les Dépêches de Brazzaville n° 2240 du 21 au 27 février 2015.p7).

On observe le même phénomène dans les exemples (18 et 20) où la particule démonstrative *c'est* est suivie d'un élément au pluriel. L'auteur entrevoit un indice ultérieur qui témoignerait d'un processus de grammaticalisation : il constate en effet que dans de nombreux cas, les constructions présentant une syntaxe clivée ont perdu leur effet pragmatique de focalisation ou de contraste. C'est une observation qui justifie, entre autres, notre décision de tenir compte dans l'analyse aussi des occurrences présentant une structure syntaxique du type " clivée " qui ne résulte pas forcément dans une mise en valeur de l'élément occupant la position *X*.

19. *C'est vraiment les grands humoristes qui viennent et font à tour de rôle leur présentation comme dans le Jamel comedy club ou d'autres comedy lub etc.* (Les Dépêches de Brazzaville n° 2252 du samedi 07 au 13 mars 2015 p. 12).

Ces exemples, confirment justement les propos de Roubaud (1996) qui, pense qu'à l'oral la règle classique n'est pas respectée mais, plutôt qu'à l'écrit. Alors, dans ces quatre phrases (16, 18, 19 et 20), les locuteurs pouvaient bien mettre le verbe du dispositif au pluriel au lieu du singulier. Ainsi, le tour *c'est* devient qu'un simple élément qui permet l'extraction du nom.

20. *Car, la loi de la Mer dit de les sauver et ils se rendent compte qu'ils sont pris au dépourvu avec la police et la police c'est les lois, et les lois dit qu'il faut les dénoncer à la police et trouver des solutions.* (Les Dépêches de Brazzaville n° 2315 du samedi 23 au 29 mai 2015 p.10).

C'est est figé à partir du moment où il n'est plus variable. Cette invariabilité s'éprouve au moment où il est suivi d'un pronom personnel de la première et de la deuxième personne du pluriel ou du singulier.

21. *Nous croyons que c'est nous qui avons peur de sortir sur scène.* (Les Dépêches de Brazzaville n° 2304 du samedi 9 au 15 mai 2015 p.16).

22. *C'est vous qui étiez partir ?* (Les Dépêches de Brazzaville n° 2304 du samedi 9 au 15 mai 2015 p.16).

23. *Si tu ne le dis pas, c'est toi que l'on va prendre à sa place !* (Les Dépêches de Brazzaville n° 2337 du samedi 20 au 26 juin 2015 p.3).

L'invariabilité de la particule démonstrative *c'est* dans ces différentes constructions confirme, le point de vue de Wagner et Pinchon (1991) qui, constatent que *c'est* est pour nous une locution invariable qui sert d'extraction des différents éléments de la phrase.

3. L'accord entre le verbe *c'est* et l'élément introducteur

L'accord du verbe extracteur *c'est* avec son élément introducteur pose un certain problème. Car, cet accord a divisé les grammairiens au cours du siècle passé. Il arrive que le verbe s'accorde avec le nom qu'il n'introduit pas. L'accord se fait quand le nom est au :

a) Singulier :

24. *C'est l'ambiance que je voulais créer. (Les Dépêches de Brazzaville n° 2170 du 22 au 28 novembre 2014.p7)*

25. *Puisque c'est le Congo qui se fait évaluer. (La semaine africaine n°3398 du vendredi 6 juin 2014.p6).*

Pierre Le Goffic (*op. cit.*, 142), dans *Grammaire de la phrase française*, souligne à propos de l'extracteur *c'est* dans la construction clivée, qu'il apparaît quasiment au présent (d'énonciation), quelle que soit la structure du texte où elle prend place. Tandis que la forme plurielle, selon lui, est généralement considérée comme préférable dans un registre soigné, la forme au singulier passant alors pour familière ou relâchée. Ce constat confirme une fois de plus l'idée de la présence d'une bonne acquisition du français par les locuteurs congolais.

b) Pluriel :

26. *Ce sont les parents qui transmettent la maladie à leurs enfants. Les Dépêches de Brazzaville (Les Dépêches de Brazzaville N° 2281 du samedi 11 au 17 avril 2015 p.11).*

Du point de vue fonctionnel (Edouard Ngamoundsika, 2018 : 47), le pronom *c'/ce est sujet* du verbe être et le constituant qui suit le verbe être est l'attribut de ce pronom. Ce pronom représente (cataphoriquement) ce qui suit qui / que, qui est donc en apposition à *c'/ce* :

27. *Selon une thèse du Dr Bénédicte Hoarau (2013) citée par l'Observatoire, « _ce sont les filles qui souffrent le plus des troubles recensés : (Les Dépêches de Brazzaville N°1963 du 15 au 21 mars 2014.p8).*

On constate qu'en (26 et 27), le verbe extracteur *ce sont* prend le nombre de l'élément qu'il introduit. Ces constructions attestent les propos de Riegel et *alii* (*op. cit.*, 455) lorsqu'ils soulignent ce qui suit :

L'extracteur *c'est* est variable en nombre, essentiellement dans la langue soutenue. En principe, le singulier *c'est* est suivi d'un gourde nominal au singulier ou au d'une structure propositionnelle équivalente ; le pluriel *ce sont* est suivi d'un groupe nominal pluriel (...). Mais, *ce sont* est exclu devant les pronoms personnels *nous* et *vous* (...). Le singulier est aussi préféré dans certaines structures (...).

En effet, nous constatons à cela que Riegel et *alii* (1999) vont dans le même sens que Chevalier en (1969) lorsqu'il parle de l'accord dans certaines

conditions. D'après eux, l'accord entre *c'est* et l'élément qu'il introduit se fait selon les registres langagiers du français écrit. Contrairement à Roubaud (*op. cit.*, 61) qui constate que : « *dans les énoncés à double lexiques juxtaposés, l'accord de être se fait en fonction de la règle classique mais elle n'est pas respectée à l'oral* ». L'ensemble, des phrases dans notre corpus respecte ce principe d'accord.

3.1. Personne du verbe *être*

Si l'élément présenté, sujet ou complément d'objet direct est un pronom de la première (1^{ère}) ou de la deuxième (2^{ème}) personne, le verbe être reste à la troisième (3^{ème}) personne, et il est toujours au singulier :

28. *C'est moi qui le jour en jour voulais faire une association (...).* *Les Dépêches de Brazzaville* (n°1939 du 15 au 21 février 2014.p6).

29. *Si tu ne le dis pas, c'est toi que l'on va prendre à sa place !* (*Les Dépêches de Brazzaville* n° 2337 du samedi 20 au 26 juin 2015.p.3).

30. *J.-C., c'est nous qui précisons.* (*La semaine africaine*° 3468 du Mardi 10 Février 2015.p15).

Comme dans le cas ci-dessus, quand le constituant présenté n'est pas le *sujet* ni le *COD*, l'élément *que* fonctionne comme une conjonction sans référent et le verbe *c'est* reste de toute façon à la troisième (3^{ème}) personne (et au singulier) :

31. *C'est à elle que le christ manifeste son œuvre salvifique pour l'homme en lui donnant la dignité éternelle, qui n'a pas de limites.* (*La semaine africaine* n° 3471 du Vendredi 20 Février 2015.p11)

32. *C'est par lui que le débat est arrivé sur la scène politique nationale.* (*La semaine africaine* n° 3420 du vendredi 22 août 2014.p3)

33. *Le mystère de l'Ascension, c'est en nous qu'il doit se passer.* (*La semaine africaine* n °3396 du vendredi 30 mai 2014.p9)

Dans la transformation, la seule modification qu'on observe est le changement de la place de l'élément qui est présenté par *c'est*. Quel que soit le type de complément, il sera toujours placé entre *c'est* et *que/qui*, c'est-à-dire, en tête de phrase, et cela, sans changer ou éliminer aucun élément (exception faite du pronom personnel).

4. Temps et modes du verbe *être*

Le temps et le mode du verbe être peuvent varier. On peut appliquer ou non la concordance des temps. Nous remarquons cela dans les exemples ci-dessous :

34. *Ils croyaient que c'était lui qui avait suscité la colère des états esclavagistes du sud des États-Unis et a été poignardé.* (*Les Dépêches de Brazzaville* n° 2097 du 30 au 5 septembre 2014.p10).

35. *Oui ! Ils ne savaient pas que c'était Georges-luis avec qu'ils étaient partis pour négocier le chantier des bois le 29 janvier.* (*Les Dépêches de Brazzaville* n°1939 du 15 au 21 février 2014.p12)

Dans ce cas, on peut cependant garder le présent, il n'y a pas de concordance des temps par figement de *c'est*. C'est dans ce sens que Claire Blanche-Benveniste (1990 : 59), cité par Édouard Ngamoundsika (2018 : 41), pense que : « *le verbe*

*c'est est en partie fossilisé, il se conjugue peu (...) la forme c'est tend à servir pour tous les temps». Scappini (2013) pense que c'est au moment de l'énonciation que se fait le choix paradigmique. En effet, le temps du verbe de la complétive (*étaient partis*) suffit à indiquer que c'est un passé :*

36. *Ils croyaient que c'était lui qui avait suscité la colère des états esclavagistes du sud des États-Unis et a été poignardé. (Les Dépêches de Brazzaville n° 2097 du 30 au 5 septembre 2014.p10)*

37. *C'étaient des gens que les supporters regardaient de loin. (Les Dépêches de Brazzaville n°1969 du 22 au 28 mars 2014.p7)*

38. *C'était une jeunesse qui s'est bien amusée. (Les Dépêches de Brazzaville n°1969 du 22 au 28 mars 2014.p7)*

La disposition *c'est + relative* est en fait sentie comme un outil, un élément invariable (comme est-ce que qui est devenu un mot interrogatif invariable). Pour cette raison, certaines grammaires le qualifient souvent de «*présentatif*», d'«*introducteur*» etc., comme s'il s'agissait d'un mot-outil figé et invariable (sur le modèle de voilà, par exemple).

Il y a cependant un cas où le verbe doit obligatoirement «*s'accorder*» en temps et mode, c'est le subjonctif. Dans les exemples suivants, on n'a pas le choix entre deux modes : il faut mettre le verbe au subjonctif :

39. *Nous ne sommes sans ignorer que ce soit lui qui est directeur. (Les Dépêches de Brazzaville n °1909 du Samedi 11 janvier 2014.p4).*

40. *Il se peut que ce soit en date de 12 mars 2014 que ce musicien de la RDC a disparu. (Les Dépêches de Brazzaville n °1909 du Samedi 11 janvier 2014.p9).*

On constate que ces énoncés du français de la presse écrite congolaise infirment l'affirmation de Roubaud (1999 : 61) qui souligne que «*dans les énoncés à lexique juxtaposé, l'accord de être se fait en fonction de la règle classique mais elle n'est pas respectée à l'oral* ». Ces constructions confirment la règle classique selon laquelle, dans le cas des syntagmes nominaux non prépositionnels, le verbe être s'accorde en genre et en nombre avec le syntagme nominal.

Conclusion

L'étude que nous avons menée nous a permis à considérer que la locution démonstrative *c'est* dans la presse écrite congolaise varie en temps, modes et en nombre, et que la tendance normative est de faire valoir l'accord avec le groupe nominal. Mais, nous constatons que l'étude sur le français de la presse écrite congolaise montre qu'au niveau, de la morphosyntaxique, la concurrence entre les éléments *c'est* et *ce sont* est témoignée à l'écrit et que la concordance des temps peut être respectée plutôt que l'invariabilité de *c'est* : les règles approuvées par la grammaire standard de l'écrit sont donc très largement respectées.

BIBLIOGRAPHIE

- RABATEL, A, Valeur énonciative et représentative des présentatifs, *Langue française*, n°128, 2001, pp. 52-73.
- BRAULT et SCAPPINI, S.-A. (2007), « Etude du dispositif d'extraction en ‘c'est...qu’, différenciation entre une relative en ‘c'est...qu’ et une proposition clivée », *L'information grammaticale*, no114, p. 53-56. (Présentation de thèse).
- BLANCHE-BENVENISTE, 1997, *Approches de la langue parlée en français*, Gap-Paris, Ophrys.p98.
- BLANCHE-BENVENISTE, (1997), *Approche de la langue française*, Paris, Ophrys
- FLORENCE LEFVEUVRE, (2014), Etude grammaticale du français classique dans les textes, Paris, Presse Sorbonne, pp. 61-62.
- FLOREA Ligia Stela, « Présentatif et configuration discursive en français parlé: Le cas de c'est » linx ,n°18,1988 pp.95-106.
- CHEVALIER, J-C, 1969, « Exercices portant sur le fonctionnement des présentatifs », langue française, 1
- LAURENT, N. (2016), « Les énoncés en c'est dans Les Misanthrope : (ré)examen linguistique et stylistique », dans R. Benini et C. Silvi (dir), Styles. Genres. Auteurs, 16, Paris PUPS, 117-138.
- LE GOFFIC, P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Hachette éducation HU "Langue Française.p142./221-223.
- RIEGEL Martin, Jean-Christophe PELLAT & RIOUL René, 1999, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, p. 455.
- NGAMOUNTSIKA, E, 2007, le français parlé en République du Congo : études morphosyntaxique, thèse de doctorat unique, 2vol, Aix-en Provence 1 & Brazzaville.
- NGAMOUNTSIKA E. 2018, *la construction clivée en français parlé au Congo*. <http://www.annalesumng.org/index.php/lsh/article/vieu/470/0>.
- NOWAKOWSKA, Aleksandra, 2012, « Problématique de la phrase clivée dans une approche plurilingue », Discours, Textualité, Production de sens. Université Paul Valéry Montpellier III.
- ROUBAUD, M.N, 1996, *Étude des constructions pseudo-clivées dans le cadre de l'approche pronominale*, Thèse pour le doctorat Nouveau Régime, Université de Provence
- ROUBAUD, M.-N. et SABIO, F. (2015), Les clivées en *C'est là que, C'est là où* : structures et usages en français moderne, *Repères DoRiF*, 6, Recherches sur la syntaxe verbale en français et en italien. Hommage à Claire Blanche-Benveniste, coordonné par Alberto Bramati. Publication en ligne http://www.dorif.it/ezine/ezine_issues.php.
- SCAPPINI, A.-S.,(2013). Un sous-type de la construction clivée en « c'est...que » : la structure. D'enchaînement « et c'est pour ça que.... et autres exemples ». *Studia Universitatis Babeş-Bolyai Philologia*, 4: 81-95.

KANIAN-TÉRÉ N°3, juin 2019, pp. 86-102.

QUOI ? : VALEURS SÉMANTIQUES EN EMPLOIS ISOLÉS ET VARIATIONS SYNTAXIQUES EN TANT QUE MARQUEUR PÉRIPHÉRIQUE²⁴

Pr Edouard NGAMOUNTSIKA

E-mail: edouard.ngamountsika@umng.cg

Dr Davh Patchelly B. MAYENA

E-mail: quoipercontif@gmail.com

Faculté des Lettres, Arts et des Sciences Humaines

Université Marien Ngouabi, Congo-Brazzaville

Résumé

Dans cet article, nous avons dégagé le sémantisme de *quoi* interrogatif à travers ses emplois autonomes, d'une part et de circonscrire les différentes positions syntaxiques sous lesquelles apparaît ce pronom à travers ses emplois disloqués ou périphériques, en Français Écrit en République du Congo. L'objectif principal de l'étude a consisté de regarder comment les romanciers et journalistes congolais matérialisent ce polymorphe. L'analyse s'est focalisée sur la description syntaxique, démarche inspirée par les auteurs cités dans la rubrique — *Méthodologie*, (nous pensons aux linguistes-lexicographes tels que Pierre Larousse (1889) et Sandfeld (1965). La substance d'un tel *quoi* (à résonance émotive) nous a conduit à expliciter, entre autres, les raisons d'une interpellation, tout comme il permet de formuler une interrogation sur un élément mal compris ou insuffisamment déterminé dans l'énoncé de l'interlocuteur : sur un mot ou un énoncé échappé à l'attention du locuteur-interrogateur (cet individu dit *quoi*?) ; sur un mot qui ne renvoie pour le destinataire à rien de précis (*un quoi ? au quoi ?*) ; sur un complément qui demeure inexprimé (*J'attendais. Quoi ? Est-ce qu'on sait ?*) ; sur une proposition qui reste inexplicable (*Que quoi ?*). Toutefois, nous avons trouvé concrète la remarque de F. Lefeuvre (2006), comme *quoi* ce *quoi* isolé présente un caractère fragile en termes de sa valeur prédicative. Son emploi s'est, par ailleurs, révélé intéressant à considérer parce qu'il a renvoyé tantôt à du non encore nommé, tantôt au fait que grâce à son implication, l'énonciateur souhaite, avec le recours à l'interrogation, sortir de l'indétermination grâce à la formulation du co-énonciateur. Sur ses positions syntaxiques, il s'est avéré que *quoi* est beaucoup plus frontal et *in situ* ; sans ignorer que l'autonomie de ce *quoi* n'est que syntaxique, car sémantiquement, il demeure attaché au reste de la construction syntaxique. Ce *quoi* se particularise par le sémantisme de la formulation. Mais avec ce morphème une visée d'emploi d'indétermination s'est manifestée.

Mots clés : sémantisme, emploi autonome, emploi disloqué ou périphérique, co-énonciateur, locuteur-interrogateur.

²⁴ Cet article un aspect de notre thèse en cours de rédaction.

Abstract

In this article, we have identified the semantics of what is interrogative through its autonomous uses, on the one hand and circumscribing the different syntactic positions under which this pronoun appears through its dislocated or peripheral uses, in French Writing in the Republic of Congo. The main objective of the study was to look at how Congolese novelists and journalists materialize this polymorph. The analysis focused on the syntactic description, inspired by the authors cited in the section - Methodology, (we think of linguists-lexicographers such as Pierre Larousse (1889) and Sandfeld (1965).) The substance of such what (emotional resonance) led us to explain, among other things, the reasons for an interpellation, just as it allows us to formulate an interrogation on an element that is misunderstood or insufficiently determined in the speaker's statement: on a word or an utterance escaped to the attention of the interrogator-speaker (what does this person say?), to a word that does not refer to the recipient to anything precise (a what? to what?), to a complement that remains unexpressed (J "What did we know?"), on a proposition that remains inexplicable (What what?) However, we found concretely the remark of F. Lefèuvre (2006), as what this isolated thing presents a fragility in terms of its predicative value. His employment has, moreover, proved interesting to consider because it has referred sometimes to the not yet named, sometimes to the fact that through his involvement, the enunciator wishes, with recourse to interrogation, get out of indeterminacy through the formulation of the co-enunciator. On its syntactical positions, it turned out that what is much more frontal and in situ; without ignoring that the autonomy of what is only syntactic, because semantically, it remains attached to the rest of the syntactic construction. What is particularized by the semanticism of the formulation. But with this morpheme a target of use of indeterminacy appeared.

Key words: Semantism, self-employment, dislocated or peripheral employment, co-enunciator, speaker-interrogator.

Introduction

Notre but est de dégager le sémantisme de *quoi* interrogatif à travers ses emplois isolés, d'une part et de préciser les différentes positions syntaxiques sous lesquelles apparaît ce pronom dans ses emplois périphériques. Ces axes d'investigations s'appuient sur les configurations syntaxiques de type :

- [1] [...] Ils m'ont même demandé si tu avais beaucoup changé.
 - Qu'as-tu répondu ?
 - Que tu as beaucoup grandi mais tu as gardé le même visage d'enfant.
 - Hum !... Merci pour le bonjour. Oh ! j'allais oublier...
 - **Quoi ?**
 - Ils m'ont également chargé de te dire que tu serais le bienvenu à la maison si tu te décidais un jour d'aller là-bas leur rendre visite. (Dominique M'fouillou, *La soumission*, p.136-137)

pour le volet sémantique du morphème *quoi* et ceux de la catégorie (2a) et (3a) :

- [2] a. - Enfin, je demande ça comme ça, question de papoter en attendant que...

- **Quoi**, parce qu'on n'est pas encore arrivés ? Je n'ai pas envie de causer avec toi - Je veux seulement savoir où tu... (Alain Mabanckou, *African psycho*, p.97)
- [3] b. Par eux-mêmes, ils n'auraient rien vu, rien entendu, rien fait ! disais-tu encore. **Des enfants, quoi** ? (Jean-Pierre Makouta-Mboukou, *Les exilés de la forêt vierge ou Le grand complot*, p.98)

pour le second. Nous verrons dans ce *quoi* isolé ou autonome un caractère fragile en termes de sa valeur prédicative (F. Lefèuvre, 2006). Une telle fragilité tient, selon nous, du fait de cet isolement syntaxique — aucune dépendance avec une quelconque unité linguistique du discours. L'emploi de *quoi* interrogatif se révèle intéressant à considérer parce qu'il renvoie premièrement à ce qui n'a pas encore été nommé et deuxièmement parce que le locuteur souhaite, avec l'emploi de l'interrogation, sortir de l'indétermination grâce à la formulation de l'énonciateur. Et quant aux différentes positions syntaxiques de ce pronom, nous verrons que cette proforme est beaucoup plus frontale et *in situ* (— aucune occurrence témoignant de son emploi en médiane). Le renvoi de *quoi* à ce statut ne dépend pas seulement de la virgule, mais également des autres signes de ponctuation, tel que le point d'exclamation. Les différents enjeux de notre article reposent sur la question suivante : dans quelle mesure peuvent s'interpréter les différentes valeurs sémantiques de *quoi* interrogatif employé de façon isolée et les variations syntaxiques de ce morphème en tant que marqueur périphérique ? Nous allons décortiquer cette interrogation à partir des deux rubriques, à savoir les valeurs sémantiques de *quoi* interrogatif autonome et les différentes positions syntaxiques de *quoi* périphérique. Mais avant, nous présenterons d'abord notre corpus, ainsi que la démarche à suivre.

1. Corpus et méthodologie

1.1. Mots sur le corpus

Cet examen s'appuie sur un corpus construit à partir du français écrit au Congo. Il est tributaire de quelques œuvres romanesques et de quelques coupures de la *Presse Congolaise*²⁵ du XX^e et XXI^e siècles. Il s'agit, entre autres, de — *La Vie et demie*, *Les Sept solitudes de Lorsa Lopez*, *L'Anté-peuple*, *L'État honteux*, *Le Commencement des douleurs*, *L'acte de Respirer*, 930 Mots dans un AQUARIUM (Sony Labou Tansi) ; — *Sans tam-tam*, *La nouvelle romance*, *Chercheur d'Afrique*, *Sur l'autre rive*, *Une Enfant de Poto-Poto*, *Le Pleurer-rrire*, *Le Lys et le flamboyant*, *Le Méridional* (Henri Lopes) ; — *Le Mort vivant*, *Sur la braise*, *La Traversée*, *Lumières des temps perdus*, *Sarah, ma belle-cousine* (Henri Djombo) ; — *Verre cassé*, *Bleu-Blanc-Rouge*, *Et Dieu seul sait comment je dors*, *African psycho*, *Mémoires de porc-épic*, *Black bazar*, *Demain j'aurai vingt ans*, *Le sanglot de l'homme noir* (Alain Mabanckou) ; — *Le Feu des origines*, *Un Fusil dans la main, un poème dans la poche*, *La Sonate à Bridgetower* (Emmanuel Dongala) ; — *La Soumission*, *Les Corbeaux* (Dominique M'Fouillou) ; — *Les Derniers cargonauts* (Sylvain Bemba) ; — *Diélé : l'ange, l'homme et la bête*, *Pétrins, festins et destins en balade* (Pierre Ntsemou) ; — *Ces jours qui dansent avec la nuit*, *L'Homme au Landau*, *Le*

²⁵Il est question de notre corpus de master. Ce dernier a été constitué uniquement de quelques numéros de la Presse congolaise. Contrairement à notre corpus de thèse qui fusionne ces numéros avec quelques romans des écrivains congolais.

cercle des vertiges (Caya Makhélé) et de la presse congolaise (*La Semaine africaine*, *Les Dépêches de Brazzaville*, *Le Troubadour*, *Le Coco Rico*, *Le Sel-piment*, *Le Patriote* et *L'Observateur*). Les occurrences recueillies ont été séries par catégories.

1.2. Méthodologie

Pour décrire l'objet principal de ce document, nous nous appuierons sur la démarche mise en chantier et développée par certains linguistes-lexicographes dont Pierre Larousse (1889) et Sandfeld (1965) où, de façon générale, notre *quoi* est analysé comme un terme requérant la substance de l'étonnement comme valeur fondamentale. S'agissant des variations syntaxiques de ce pronom, nous nous appuierons sur le cadre méthodologique mis en place par F. Lefèuvre (2006). Notre hypothèse de base porte sur le fait que l'interrogatif *quoi* dans cet ouvrage est mis en discours d'après l'idiosyncrasie de chaque écrivain.

2. Analyse des données

Elle porte sur deux sections : les valeurs sémantiques de *quoi* interrogatif et ses différentes positions syntaxiques.

2.1. Valeurs sémantiques de *quoi* interrogatif

Cette rubrique porte sur les différentes valeurs sémantiques que requiert le terme *quoi*. Il est question d'examiner successivement ce mot tel un marqueur de formulation, d'étonnement — lié à la fois à la remise en cause et au soulagement —, de refus catégorique ; ensuite elle s'achèvera par les emplois particuliers et/ou ambigus de ce pronom.

2.1.1. *Quoi* interrogatif comme marqueur de formulation

Dans le *Dictionnaire du Français Contemporain* (1971), le *quoi* interrogatif isolé que nous qualifions ici de marqueur de formulation est employé pour demander une explication « *phrase mal comprise* » ou pour indiquer une surprise, voire une indignation : « *Tu comprends ça, toi ? — Quoi ?* ». Dès lors, le terme *quoi* dans ce contexte de formulation s'avère de plus en plus important. « L'emploi de *quoi* interrogatif se révèle intéressant à considérer parce que d'une part, il renvoie à ce qui n'a pas encore été nommé et d'autre part le locuteur souhaite, avec l'interrogation, sortir de l'indétermination grâce à la formulation de l'interlocuteur.»²⁶ Il est plausible qu'ici, la formulation est liée à la clarification de ce dont il est question. Ainsi en est-il de ces 3 configurations syntaxiques :

- [4] a. - J'ai envie de pleurer, me dit-elle fébrilement.
- Tu peux, fis-je en lui caressant doucement les cheveux. Quand tu auras fini, tu me diras. J'ai à te parler. - **Quoi ?**
- J'ai quelque chose à t'apprendre...
- [...] - Ben !... ben !...
- Eh ben quoi ?... s'impatiente-t-elle. (Dominique M'fouillou, *La soumission*, p.142)

²⁶ F. Lefèuvre, " Le pronom quoi renvoie-t-il à de l'inanimé ? "

- [5] a. Le patron revint s'asseoir en face de moi.
 « Ça vous plaît ?
 - **Quoi** ?
 - Le pays, pardi.
 - Je le découvre.
 - D'où venez-vous ?
 - de Paris.» (Henri Lopes, *Le Méridional*, p.28)

Quoi dans ces discours signifie qu'il y a quelque chose qui n'a pas été nommé. Cette imprécision doublée de l'interrogation incite le destinataire à formuler ce qu'il a à dire. Et il s'agit précisément des sujets importants et urgents. Ces énonciations pourraient recevoir la glose ci-après :

- [4] b. Il y a quelque chose que tu veux me parler ou m'apprendre. **C'est quoi** ?
 [5] b. Il y a quelque chose qui vous plaît. **C'est quoi** ?

Le polymorphe *quois* interrogatif isolé exprime davantage cette valeur de reformulation quand il tout de suite suivi des verbes tels que *demande* dans cette configuration :

- [6] a. Puis, il murmura :
 « Comment peut-on vouloir faire souffrir ? Quand ce n'est pas nécessaire et qu'on n'y est pas forcé. C'est incompréhensible. »
 - **Quoi** ? demanda son voisin.
 - Non, rien, je pensais, fit le vieux en soupirant profondément.
 Et l'homme reprit :
 - Tu sais, il y a tellement de gens qui meurent ici... - Je sais.
 - On t'a raconté ? (Dominique M'fouillou, *Les Corbeaux*, p.112)

ou du verbe *questionner* illustré par cette extrait de *L'Homme au Landau* de Caya Makhélé :

- [7] a. Dans la nuit chaude, trois rires complices sonnèrent, traversant les murs et l'orée de la forêt. Ils entendirent un crissement de pas. Forza avançait en titubant, une bouteille de whisky à la main.
 - Pas terrible, hein !... pas terrible... lança-t-il à la cantonade... pas terrible...
 - **Quoi** ? questionna Avre.
 - Le pays... répondit Forza en s'installant à son aise, avec un regard lointain, déjà noyé par l'alcool. (Caya Makhélé, *L'Homme au Landau*, p.46)

Les discours [6] et [7] peuvent connaître la reformulation suivante :

- [6] b. Il y a quelque chose que tu veux me demander. **C'est quoi** ?
 [7] b. Veux-tu me questionner sur quelque chose, **c'est quoi** ?

Dès lors, comme le dit F. Lefèuvre²⁷, « *il est possible de voir en quoi un pronom prédicatif en tant qu'il constitue le noyau de l'énoncé* ».

2.1.2. **Quoi interrogatif comme marqueur d'étonnement**

Le morphème *quois* peut bien fonctionner comme un marqueur d'étonnement. Cet avis est partagé par nombre de linguistes lexicographes dont Pierre Larousse (1889) qui estime que *quois* dans un énoncé tel que : « *Quoi ! vous partez ?* » fonctionne comme un marqueur d'étonnement. L'étonnement dont le pronom

²⁷ F. Lefèuvre, " Les emplois prédictifs du pronom interrogatif *quois* ", Actes du Colloque « Indéfinis et prédication » (Paris 4, octobre 2002).

quoi est le déclencheur dans cette rubrique est polysémique. Dans les deux données qui suivent, l'étonnement est lié et/ou provoqué par un fait inattendu. En (7), ce fait est lié à la condamnation. Il est traduit par ce soupir — *comment cela peut-il être possible !*, lui-même renforcé par ces aposiopèses — *Condamné !... Condamné !...* Le recours à une telle syntaxe par l'allocutaire traduit davantage cette surprise :

- [7] - Ils ont été condamnés, n'est-ce pas ?
 - Oui. [...] - Ils l'ont condamné à trois ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour... Elle sursauta. Ses yeux se posèrent sur lui comme si elle apercevait soudain un fou.
- Quoi ?
 Il était dans l'incapacité de se répéter. Elle s'indigna, agitée.
 - Comment cela peut-il être possible ! soupira-t-elle. Condamné !... Condamné !... Comprends donc que c'est impossible qu'ils puissent agir ainsi !... (Dominique M'fouillou, *Les Corbeaux*, p.43)

Ces aposiopèses peuvent être considérées comme les marques symptomatiques d'une langue relâchée achevant une énumération ou une explication. C'est le cas dans cet exemple extrait de *Le Petit Robert* (1967) : « — *Je sers au régiment étranger. — Au régiment ?... — A la Légion, quoi !* ». En (8), il est question du fait lié au mariage. La surprise se traduit ici par l'émotion qui anime l'allocutaire. L'on peut relever comme indices de cette émotion, l'incapacité pour ce dernier de pouvoir achever ses phrases ; il y a entre autres — *Quoi ?...* et cette interrogation pourvue des termes répétés — *Depuis, depuis, depuis quand as-tu pris cette décision ?* :

- [8] Elle finit enfin par me demander ce qui se passait en moi, ce que j'avais à lui dire. Et lentement, sans qu'elle me pria, je laissai tomber, sans confusion, ces paroles :
 - Eh ben, je voudrais que nous nous mariions...
- Quoi ?...
 - Oui, j'ai décidé de t'épouser... J'aimerais que tu deviennes ma femme... Si tu le veux, bien sûr.
 - Depuis, depuis, depuis quand as-tu pris cette décision ?
 - Depuis que je t'ai retrouvée... Lorsque nous étions encore enfant, je ne pouvais pas t'emmener avec moi à Mavoula, t'en souviens-tu ? (Dominique M'fouillou, *La soumission*, p.143).

Un tel *quoi* peut être aussi interprété comme une surprise totale. Cette surprise peut se découvrir dans les configurations syntaxiques où l'un des actants de l'énonciation apprend soudainement une chose impensable. C'est le cas en (9) où le destinataire, après avoir appris la nouvelle de la grossesse clame sa surprise :

- [9] Elle a pris la main de l'homme qu'elle passe sous le drap et pose sur son ventre.
 - Je crois que j'attends un enfant de toi. - **Quoi ?...** Mais tu plaisantes...
 - Non, c'est sûr... (Henri Lopes, *Tribaliques*, p.61)

Il en est de même dans cette occurrence où nous avons une grande surprise déclenchée par la mort de *Fadi*, le libanais :

- [10] Une grosse ironie siégera dans sa voix.
 - Tu es l'unique assassin au monde à avoir tué un amant qui n'existe pas. Quoi Fadi ? Qu'est ce que... **Quoi ?...** Qui ? Qu'as-tu dit ? Fadi, le dissident

libanais, celui dont la radio parle tout le temps ? (Caya Makhélé, *Le cercle des vertiges*, p.65)

Cette surprise est doublement exprimée. Le témoigne bien l'implication des points de suspension qui rehaussent la valeur de celle-ci. C'est le même phénomène qu'on observe en (11) :

- [11] Ma Mireille avait son plan en tête, pour me faire partir à l'étranger immédiatement.
- Quoi ? Moi ? Quitter...
 Les risques étaient trop grands, il n'y avait pas d'autre issue.
 - Partir ? Comme ça, sans embrasser Elengui ? Sans serrer ma mère contre ma poitrine ? Partir les mains vides ? (Henri Lopes, *Le Pleurer-rire*, p.305)

En (11), ce pronom exprime un étonnement lié à la contestation. De fait, le destinataire conteste le montant requis pour une chambre. Cette contestation est traduite par cette réplique — *c'est pas le moment de discuter, dit la grosse voix*. Et le verbe *discuter* renvoie bien au sémantisme de la contestation :

- [11] Si c'était le cas ? Mais encore une fois, il ne pouvait plus reculer.
 Bonjour monsieur. Merci monsieur.
 Bonjour, c'est deux cents francs ! grommela le cerbère. **Quoi** ?
 La chambre pardi, dit la fille.
 Ah ! ça, je ne savais pas...
C'est pas le moment de discuter, dit la grosse voix.
 Quoique péniblement, il tira son portefeuille et en sortit les deux cents francs. (Henri Lopes, *La nouvelle romance*, p.86)

Le discours (12) s'inscrit quasiment dans le même contexte quoique le pronom *quoi* y exprime un étonnement tendant vers la dévalorisation. Ici, l'allocutaire minimise l'importance du *trou*, et pourtant l'unique moyen de voir *Papa Wemba*. Il dit à propos : — *C'est un tout petit trou !*, c'est-à-dire que ce trou ne peut satisfaire leurs attentes. Mais le locuteur lui-même est conscient de la valeur de ce trou, — *Oui, mais on peut quand même voir ce qui se passe dans le bar*) :

- [12] - C'est grâce à ce trou qu'on va voir Papa Wemba, me dit Maximilien.
- Quoi ? C'est un tout petit trou !
 Oui, mais on peut quand même voir ce qui se passe dans le bar ! Il faut regarder avec un seul œil et tu verras très bien, crois-moi. Si un œil est fatigué, tu vois avec l'autre œil. (Alain Mabanckou, *Demain j'aurai vingt ans*, p.336)

Il en est de même dans ce nouvel exemple :

- [13] Quel culot elle a cette destinée en me contraignant à une chose pareille ! Je ne puis l'accepter. **Quoi** ? Nulle rouspétance ? Mais entre nous, accepteriez-vous de partager le même lit que votre sœur à votre âge ? (Pierre Ntsemou, *Pétrins, festins et destins en balade*, p.24)

Nous avons tout de même retenu un autre emploi où le pronom *quoi* renvoie à l'étonnement lié à la jalouse :

- [14] - J'y serai, déclara l'étudiant. A propos, Rebecca, ta mère est venue me voir tout à l'heure. C'est quelqu'un de très bien, je t'assure.
 Eh ! Eh ! plaisanta l'étudiante, serais-tu amoureux de maman ?
 - C'est une femme qui reste belle, et je le lui ai dit.
- Quoi ? s'exclama Rebecca Myiondo, je vais être jalouse. Voilà pourquoi tu m'as négligée hier soir. C'est assez humiliant pour une femme, tu sais, de

s'offrir pour rien. L'initiative appartient aux hommes. (Sylvain Bemba, *Le Dernier des cargonautes*, p.34)

En (15), le morphème *quoi* exprime une indignation à valeur comparative. Celle-ci repose sur un *quoi* vif, du point de vue intonationnel (*cf.* — *Un cri sorti du cœur*). Cette vive réaction de la part du récepteur découle du fait qu'il n'est pas d'accord d'être comparé à — *elles* (l'allusion est faite ici aux *femmes des trottoirs*) :

- [15] J'ai mes dames de compagnie, moi. Je ne veux pas qu'on les confonde avec ces...
 - Non, Ma Mireille. Je ne le permettrai pas. Retire ce mot. Les petites mamans ne sont pas des trottoirs. Sont des femmes honnêtes. Aussi honnêtes que toi.
 - **Quoi ?** (Un cri sorti du cœur.) Tu me compares à elles ?
 Et Ma Mireille s'obstinait à ne pas retirer ce qu'elle avait dit. (Henri Lopes, *Le Pleurer-rire*, p.323)

Dans l'exemple (16), la surprise est liée au refus catégorique (*cf.* — non) du locuteur. De fait, l'énonciateur n'arrive pas à digérer la décision du locuteur. Il est surpris parce qu'on ne peut pas, en principe, refuser de se rendre dans un *Quartier Chic*. Cette surprise est par ailleurs traduite par l'adverbe *pourquoi* :

- [16] Ce visiteur avait pour moi les traits du barbare dont les coups répétés venaient gâcher la fête. Mais comment mentir ? Mon casse-pieds avait dû entendre la musique à travers la cloison.
 - Olouomo, garde-moi chez toi.
 - **Quoi ?** Tu ne veux pas aller au Quartier Chic ?
 - Non.
 - Pourquoi ?
 Olouomo me considère avec curiosité.
 - Mes copains...
 - Ces voyous de Mbochis et de Badjombos !... (Henri Lopes, *Le Chercheur d'Afrique*, p.226)

Dans l'extrait (17), la surprise est liée à l'âge. En effet, le destinataire est surpris par les propos du locuteur, car d'après sa réaction, la personne qui ne mérite pas de se rendre au concert de *Papa Wemba*, c'est bien le locuteur, parce qu'il est plausible que ce dernier est plus âgé que lui, malgré ce qu'il croit :

- [17] Pendant que maman Martine regarde ailleurs, Maximilien me chuchote à l'oreille :
 - Michel, si tu me donnes ton pain je vais t'aider et tu seras content toute ta vie.
 - Non, non, non ! Tu n'auras pas mon pain !
 - Alors tant pis pour toi, ce soir tu ne vas pas voir le concert de Papa Wemba avec moi.
 - **Quoi ?** Toi-là qui es plus petit que moi tu peux aller au concert de Papa Wemba ?
 - J'irai à ce concert, c'est moi qui te le dis.
 Je sens que c'est du baratin, il veut m'embrouiller. (Alain Mabanckou, *Demain j'aurai vingt ans*, p.332)

Cet étonnement peut toutefois s'éclater en deux sous-catégories :

2.1.2.1. *Quoi*, marqueur d'étonnement lié à la remise en cause

La valeur d'un tel *quoi* s'appréhende dans le sens où l'énonciateur et le coénonciateur n'ont pas la même estime pour la personne à laquelle se réfère le

sujet de la conversation. C'est ce cas de figure que nous avons dans le discours (19), où l'émetteur pense que pour avoir un enfant il faut consulter un féticheur, et pour cela, — *il faut prendre un rendez-vous* ; alors que le récepteur s'étonne du fait que les féticheurs tout comme les *docteurs blancs* procèdent aussi par rendez-vous. Non-sens pour lui :

- [19] - Ce qui compte c'est que le Président et sa femme ont maintenant un enfant et c'est grâce à ce féticheur, point barre ! On ira le voir ce samedi !
 - On est encore lundi, samedi c'est trop loin !
 - Je sais, mais il faut prendre un rendez-vous.
 - **Quoi** ? Les féticheurs aussi veulent maintenant des rendez-vous comme les docteurs blancs ? (Alain Mabanckou, *Demain j'aurai vingt ans*, p.255)

C'est dans le même sillage que se comprend le discours ci-dessous. Car le pronom *quoi* constitue une vive exclamation par rapport à l'énoncé négatif — *Tu ne sais pas faire ça !*, renvoyant au sémantisme de la remise en cause. La nature d'un tel étonnement est confirmée par les deux interrogatives auxquelles recourt l'allocutaire — *Qu'est-ce que tu dis là ? Tu es malade ou quoi ?* :

- [20] « Tu ne sais pas faire ça ! affirmai-je en affectant un air moqueur.
 - **Quoi** ? Qu'est-ce que tu dis là ? Tu es malade ou quoi ?
 - Oui, tu ne sais pas faire ça, c'est pas comme ça qu'on fait.
 - Je fais ça avec les grands dehors ! s'emporta-t-il. J'en ai marre de faire chaque fois la maman, aujourd'hui c'est moi qui fais le papa, enlève ta culotte, vite ! » (Alain Mabanckou, *African psycho*, p.23)

L'étonnement dont le pronom *quoi* est le déclencheur peut être aussi lié au sémantisme du soulagement.

2.1.2.2. *Quoi* : marqueur d'étonnement lié au soulagement

Ce genre d'emploi est fréquent dans les problèmes dont l'issue est problématique. C'est dans cette optique que s'inscrit le discours (21). De fait, épargné du pire, l'allocutaire s'exclame et se soulage du fait que le véritable criminel du crime dont il était souffrant a été appréhendé :

- [21] Quand la police est arrivée avec les gens de la télévision, l'homme était près du cadavre en train de l'insulter, de rire, de pisser dessus et de répéter : « je chie sur la société », je vous dis... » **Quoi** ? Ai-je bien entendu ? Ils prétendent qu'on a même appréhendé le criminel ? Que celui-ci s'est livré de lui-même au commissariat ? Donc ce n'est pas moi, puisque je suis chez moi, puisque je suis devant la télévision. Je voudrais voir sa tête, moi. Je voudrais voir la tête de cet homme. (Alain Mabanckou, *African psycho*, p.182)

L'étonnement ou le soulagement que soulève ce *quoi* interrogatif est expressif des énonciations telles que — *Ai-je bien entendu ?* ; — *donc ce n'est pas moi, puisque je suis chez moi, puisque je suis devant la télévision. Je voudrais voir sa tête, moi. Je voudrais voir la tête de cet homme.*

Ces différentes données témoignent de la prédictivité du morphème *quoi*. Il a, comme dit Moignet (1974), « la possibilité de figurer en phrase sans verbe personnel, voire de faire phrase à lui seul, dans les situations où le discours est facilement elliptique. *Quoi* ? est une phrase qui invite à préciser un objet, un attribut, un sujet, parfois tout un énoncé » :

Il a pris quelque chose. — **Quoi** ?

Il est quelque chose d'important. — ***Quoi*** ?

Mais une interrogation intéressante mérite d'être posée ici, concernant la fonction prédicative de l'interrogateur — *quoi*, celle de savoir si cette fonction, il ne l'assume pas davantage quand il apparaît avec un autre vocable, tel l'adverbe *encore*. Notre corpus ne présente qu'une seule donnée de cette nature :

À en croire ces différentes attestations examinées, il paraît évident que le pronom interrogatif *quoi* exprime beaucoup plus le sémantisme de l'étonnement. Il constitue une réaction d'étonnement à ce qui précède. L'énonciateur reformule ce qui le surprend dans l'énoncé de son interlocuteur en pointant précisément sur l'objet de son étonnement. Ce faisant, il met en relief ce segment reformulé. Et il convient de considérer, d'après F. Lefevre (1999), « *toute structure syntaxique comme autonome dans la mesure où elle repose sur un prédicat assorti d'une modalité d'énonciation* ».

2.1.3. **Quoi : marqueur de refus catégorique²⁸**

Dans ce contexte, l'allocutaire emploie le pronom *quoi* pour manifester son refus à propos de ce que veut l'énonciateur. En effet, dans l'exemple (18), l'interlocuteur refuse catégoriquement le vœu du destinataire, qui veut de *ça demain* — ce démonstratif renvoie ici, sans risque de se tromper, aux rapports sexuels :

- [18] Rose m'a demandé s'il y avait un problème.
 - Non, ça va, ça va...
 - Alors, on attend quoi ?
 - On dort, on fera ça demain, c'est mieux
 - **Quoi** ? Y aura pas de demain avec moi ! Jamais de la vie ! Tu me prends pour qui ? Tu m'as excitée au Coeur samba et maintenant tu veux me laisser comme ça ? Pourquoi tu m'as emmenée chez toi si tu n'étais pas capable d'assurer jusqu'au bout ? (Alain Mabanckou, *Black Bazar*, p.137)

Il est sans conteste que le caractère catégorique de ce refus soit d'ordre intonationnel, mais il est davantage élucidé par l'usage du tour négatif — *y aura pas*, de l'adverbe *jamais* dans les énoncés suivants — *y'aura pas de demain avec moi ! Jamais de la vie !*, sans oublier cette construction rogatoire — *Tu me prends pour qui ?, puisqu'elle constitue une interrogation dévalorisante.*

La typographie de ces différentes structures syntaxiques témoigne bien de cette valeur d'étonnement. Sandfeld (1965) estime en effet que *quoi* en début de phrase marque bien l'étonnement : « *Quoi ! Quoi ! Qu'est-ce que c'est ?* ». Et en fin de phrase ou en incise, ce *quoi* isolé permet d'établir une « connivence avec l'interlocuteur à propos de l'identification de ce dont il s'agit.»

Comme dernier point de cette rubrique, référons-nous à ce sous-point que nous qualifions d'*ambigu* et/ou de particulier.

²⁸ C'est l'unique cas retenu.

2.1.4. Emplois ambigus et/ou indéterminés de quoi interrogatif

Cette ambiguïté ou particularité se résume par la rareté typographique sous laquelle apparaît le pronom interrogatif *quoi*. L'axe concerne trois occurrences présentant chacune une forme particulière. En (23), ce pronom est suivi d'une succession de trois points d'interrogation :

- [23] Elle a plongé le regard dans son assiette.
 « Je ne suis pas tout le monde, ai-je relancé. Je peux être un bon ami, et peut-être que je pourrais t'aider...
 - Je ne connais même pas ton nom !
 - Angoualima...
 - **Quoi ???**
 - Je m'appelle Angoualima...
 - Sans blague ! »
 Elle a pouffé de rire et a commencé enfin à manger avant de me regarder droit dans les yeux. (Alain Mabanckou, *African psycho*, p.152)

Ce pronom se présente davantage comme une forme extrême d'ambiguïté en (24). Le témoigne incontestablement l'alternance des points interrogatif et exclamatif placés après *quoi* :

- [24] La terrible nouvelle est tombée depuis une semaine. Elle a parcouru des chaumières d'abord sous forme d'un murmure insidieux, incroyable, puis rapidement puis très rapidement, d'une vive expression de douleur qui sort des profondeurs..." Pablo n'est plus...**Quoi ?!?** Dis-moi que ce n'est pas vrai,...ça ne peut pas être vrai. Je l'ai bien vue moi, la dernière fois que j'étais à Brazzaville... (Sémaire Africaine n° 3436 du vendredi 17 Octobre 2014, p.17).

Enfin dans le discours (25), le pronom *quoi* renvoie à l'ambiguïté ou à la particularité parce qu'il apparaît sous une graphie très rare appartenant au style de la langue oralisée — *quoi, quoi, quoi* :

- [25] Mam'hé ! Quoi donc encore ? Elle hurla mon nom. Un malheur ?
 La tête plaquée contre ma poitrine, elle respirait fortement, comme à l'issue d'une course.
 Quel salaud l'avait-il alertée ?
 Je me laissai tirer dans notre petite salle de séjour. - **Quoi, quoi, quoi** ?
 Le transistor gueulait un air de défilé.
 Pour devenir soldat de la marine... Ou quelque chose de même farine.
 (Henri Lopes, *Le Pleurer-rire*, p.14)

De ces trois formes d'emploi découlent aussi trois formes de renvoi sémantique du pronom *quoi*. En (23), *quoi* renvoie au sémantisme de la répétition. Autrement dit, un des locuteurs recourt à un tel emploi (— *quoi ???*) pour faire répéter l'autre locuteur afin qu'il revienne sur la précision de son nom qui paraît, sans doute trop complexe pour l'autre, d'où cette marque de précision — *je m'appelle Angoualima*. En (24), la forme (— *quoi ?!?*) introduit une hésitation. Celle-ci se traduit graphiquement par la présence des points de suspension. Le recours à ce style d'écriture s'explique par le fait que l'énonciateur n'a pas voulu dire de quoi il est réellement question, pour ne pas trop faire du mal à l'allocataire, puisqu'il est question de — la mort, d'où cet "euphémisme syntaxique" comme forme d'emploi. Et en (25) enfin, la forme anaphorique — *quoi, quoi, quoi* ? traduit le manque d'intérêt de l'allocataire par rapport aux propos du locuteur.

Après l'examen de l'interrogateur *quoi* comme marqueur autonome, décortiquons à présent ce qu'il en est de ce pronom en tant marqueur périphérique.

2.2. *Quoi* marqueur périphérique

La périphérisation du pronom interrogatif *quoi* dans ce contexte concerne deux positions syntaxiques. D'une part, il est frontal et d'autre part, *in situ*.

2.2.1. *Quoi* frontal

Nous avons répertorié 5 occurrences présentant des configurations différentes, compte tenu de l'implication de certaines unités linguistiques disposées dans l'environnement syntaxique de *quoi*. La déclinaison suivante en constitue une illustration. En (26b), le *quoi* de la reformulation chute sur l'adverbe — *oui* qui, à son tour, devient une forme anaphorique par rapport au *oui* du paragraphe précédent :

- [26] b. Le plus douloureux. Le plus sale. Et c'est avec lui que je prendrai la ville. Il faut travailler avec les moyens que la bâtarde vous a mis dans les mains.
Oui, dit Monsieur l'Abbé.
Quoi, oui ? Il se posait la question maintenant qu'il était seul. Maintenant qu'il se souvenait de ce corps terrible tendu comme un piège de chair sur le chemin de sa foi. Non. Il n'avait jamais eu peur d'un corps. (Sony Labou Tansi, *La Vie et demie*, p.106)

Dans ce discours, le morphème *quoi* est utilisé pour se faire répéter. L'on recourt à ce procédé linguistique quand ce que le locuteur a dit n'est pas bien saisi par l'allocataire. En (27), il est question d'une interrogation comportant l'outil de comparaison *comme* (soit la structure rogatoire — *tu pleures comme l'autre fois ?*). Cet outil introduit l'effet d'un rappel sur la manière de pleurer qui ressemble à l'actuelle, dans ce SV. Ce constat est concomitant de la position syntaxique de ce pronom. De fait, quand ce dernier est frontal, l'interrogation est vivante :

- [27] - C'est pour bientôt. J'en ai assez, Grand Maître, et puis...
- **Quoi**, tu pleures comme l'autre fois ?
- C'est plus fort que moi, Grand Maître...
Imbécile, qu'est-ce que tu veux que je fasse, moi ? Que j'aille tuer à ta place ? C'est ça ? (Alain Mabanckou, *African psycho*, p.115)

À côté de ce SV, à valeur comparative, l'on a aussi noté deux cas présentant des SV à la forme négative. Mais ces exemples s'excluent par le fait qu'en (28) :

- [28] Là on ne te rate pas si ta tête ne correspond pas bien aux docs que tu présentes !
- **Quoi**, il n'avait pas réglé son histoire de papiers-là avant de partir ?
- Non, justement, il est allé là-bas pour acheter des docs. (Alain Mabanckou, *Black Bazar*, p.203)

la structure — *il n'avait pas réglé son histoire de papiers-là avant de partir* constitue un SV ne présentant aucun terme de complexification syntaxique comme la locution conjonctive *parce que* en (2b) :

- [2] b. « Tu es de Rive gauche ou de Rive droite ? demandai-je à la fille.
- C'est quoi ton problème ? répliqua-t-elle.
- Enfin, je demande ça comme ça, question de papoter en attendant que...

- **Quoi**, parce qu'on n'est pas encore arrivés ? Je n'ai pas envie de causer avec toi - Je veux seulement savoir où tu...
- Tu es un chauffeur de taxi ou un flic, toi-là ? (Alain Mabanckou, *African psycho*, p.97)

L'emploi de *parce que* dans ce discours s'analyse comme une réponse à un *pourquoi* implicite ou sous-entendu, et sert à indiquer la cause. Ainsi, il peut correspondre sémantiquement à la locution conjonctive — *étant donné que*.

Par ailleurs, il arrive aussi que l'adverbe — *combien* soit le constituant d'un SN indéfini :

- [29] a. On allait alors vous laisser dans la forêt, après vous avoir fait des enduits bizarres, on vous entourait de pièges comme un vrai mort, à cause des bêtes que vos odeurs attireront.
- Combien de pattes ?
 - **Quoi**, combien de pattes ?
 - L'enfer ?
 - Ah ! Autant de pattes qu'ils sont là-bas. Des multitudes.
 - C'est grand ?
 - Grand comme un pays. Grand comme la forêt. Kapahacheu et Chaïdana restèrent huit ans à Boulang-outana. (Sony Labou Tansi, *La Vie et demie*, pp.95-96)

Combien dans ce discours fonctionne comme un interrogateur. Dans ce sens, il est considéré comme un élément recteur par rapport à *quoi* qui peut être elliptique, puisqu'assujetti par cet adverbe qui, grammaticalement, peut, à lui seul faire fonctionner sémantiquement et syntaxiquement ce discours :

- [29] b. - Combien de pattes ?
- Combien de pattes ?

Par ailleurs, l'implication de *quoi* induit une surprise. Celle-ci est davantage expressive quand l'énonciateur est étonné des faits liés à l'actualité. Dans ce sens, il se reprend lui-même dans un tour interrogatif : — *quoi + moi* :

- [30] Je vous prenais pour un Martiniquais.
Vous aussi ?
Quoi, moi aussi ? Parce que, de mon côté, je vous prenais pour un Antillais, et puis, surtout, je m'étonne qu'un homme de couleur...
- Je ne suis pas un homme de couleur, mais un nègre. Je n'ai pas peur du mot, moi. (Henri Lopes, *Le Méridional*, p.85)

L'intonation que requiert *quoi* ici amplifie cette surprise. Et c'est dans ce même contexte que se comprend cette matérialisation linguistique :

- [31] Il se tut un instant puis ajouta :
- Vous pouvez faire de la femme blanche ce que vous voulez. **Quoi**, me direz-vous ? Tout ! Batifoler avec elle sans plus, en faire votre maîtresse et même une maîtresse jalouse, comme il vous plaira. (Emmanuel Dongala, *La Sonate à Bridgetower*, p.77)

Analysons à présent le cas où le pronom interrogatif *quoi* en fin des séquences linguistiques.

2.2.2. *Quoi in situ*

Il est dans ce contexte précédé des constituants phrastiques de maintes natures. Il y a entre autres des énoncés construits autour d'une seule unité linguistique. C'est le cas des adverbes *oui* en (32) — deux cas identiques et — *alors* en (33) — juste ce cas :

- [32] Avec l'Eglise qui met son nez partout, une fille mère se voit fermer toutes les portes...
 - Conclusion : il faut le faire sauter.
 - Faire sauter ?
 - **Oui, quoi ?** Je connais un médecin qui fait cela bien.
Ray avait écouté le tout sans broncher. (Henri Lopes, *La nouvelle romance*, p.151)
- [33] Placé à la tête de la sécurité politique pour cette raison même.
Pour sa participation au renversement de Polépolé aussi, bien sûr. **Alors, quoi ?** Tonton avalait une autre gorgée de Chivas. J'étais dans un coin de la pièce, debout et silencieux avec mon ami l'officier d'ordonnance. (Henri Lopes, *Le Pleurer-rire*, p.93)

Il faut voir en *oui quoi* (32), une réaction vive qui sert de réponse discourtoise contenant à la fois l'affirmatif *oui* et l'interrogatif *quoi* dont l'allocutaire veut absolument obtenir une précision, puisqu'il ignore le référent de *sauter*. Il en est de même pour *alors* en (33).

Ces données se rapprochent syntaxiquement des configurations présentées ci-dessous, où *quoi* est précédé de la forme répétitive²⁹ de la particule interjective *hé* :

- [35] Le lendemain matin, une sensation au niveau des cuisses me réveilla. Elengui, armée de grands ciseaux, s'apprêtait à opérer dans cette région de mon corps. Je sursautai.
 - Hé ! hé ! **quoi** ? [...]
 - Attends, ne bouge pas. [...]
 - Wooooooh ! Quel peureux, l'homme-là !
 - J'ai peur, j'ai peur. Est-ce que ça va bien chez toi ?
 - Wooooooh ! Tiens, coupe toi-même. (Henri Lopes, *Le Pleurer-rire*, p.292)

Hé hé quoi traduit une réaction vive de la part du sujet parlant contestant ce que son interlocuteur est sur le point d'accomplir. Ceci rappelle l'emploi de *oh* (cf. Claire Blanche-Benveniste). *Hé* est souvent associé à l'adverbe *bien*, soit — *hé bien*. Ce tour linguistique constitue un élément intéressant en linguistique ce qui explique l'article de Florence Lefèuvre. *Eh bien comme évaluateur de discours. Travaux de Linguistique : Revue Internationale de Linguistique Française*, De Boeck Université, 2012, pp.123-143. <halshs01142361v2>

À la place de ces petites unités linguistique (adverbes et interjections), l'on peut rencontrer des expressions plus expansées, c'est le cas du SN défini *le deuil* en (35) — c'est l'unique cas trouvé et de l'indéfini *des enfants* en (36) — deux cas identiques retenus :

- [35] Quand nous étions gosses, nous en mangions les étamines.

²⁹ Selon les Dictionnaires de Langue française, cette anaphorisation est une confirmation de la règle d'usage de cette particule (*hé*) : *hé ! hé ! elle est bien bonne.*

- On dirait que ça ne te convient pas.
- Pour la conférence ça va, mais le deuil...
- **Le deuil, quoi ?...**

Je ne savais comment m'exprimer. Elle me scruta de ses yeux malicieux et moqueurs.

- Tu as peur que ça te... (Elle baissa encore la voix et posa sa main sur mon épaule.) Tu as peur que ça vous porte malheur ? (Henri Lopes, *Sur l'autre rive*, p.195)

- [36] Ils s'étaient rebellés contre toi, mûs par les impérialistes, disais-tu. Par eux-mêmes, ils n'auraient rien vu, rien entendu, rien fait ! disais-tu encore. **Des enfants, quoi ?** (Jean-Pierre Makouta-Mboukou, *Les exilés de la forêt vierge ou Le grand complot*, p.98)

Il a été aussi recensé un cas où le SN est déterminé par le groupe *toute la* — comme dans *toute la bhannaneraie*, en (37) :

- [37] Le lieutenant-colonel Suampo, le capitaine Alonso Rodriguos Nandi ? del Fuenzo, des ordures comme Sayonsa... Ourni Toulazo, **toute la** « bhannaneraie », **quoi** ? Tu crois qu'il n'y avait pas des traîtres mihilis comme le lascar Oursono Manuel ? (Sony Labou Tans, *L'État honteux*, p.116)

Nous avons également trouvé deux exemples où l'interrogateur *quoi* est précédé des noms propres des personnes. C'est le cas du prénom *Cécile* dans cet exemple tiré de *Le Pleurer-rire* d'Henri Lopes :

- [38] Un beau petit lit carré, sans pieds, qui semblait posé à même une moquette grains de maïs.
 - Mais Cécile...
 - **Cécile, quoi ?**
 - Mais c'est ton fit, non ?
 - Et alors ? Il te fait peur ? Crains rien, y a pas de punaises dedans. (Henri Lopes, *Le Pleurer-rire*, p.316)

et le prénom *Ben* en (34) :

- [34] Devant la porte de la chambre ouverte, Olga hésita. Il la poussa à l'intérieur.
 - Pourquoi cet air étonné ? **Ben oui, quoi** ? Plutôt que de s'embrasser toujours au cinéma ou dans une boîte, on est mieux dans une chambre. - Non, je ne peux pas, j'ai peur.
 - Ecoute, ma petite : si tu as peur, tu t'en vas toute seule. Mais, dis-toi bien alors que ce sera terminé, hein. Plus de Benny. (Henri Lopes, *La nouvelle romance*, p.107)

Une nuance est pourtant plausible entre ces deux discours. En (38), *Cécile* est directement rattaché à l'élément *quoi* ; tandis qu'en (35), *Ben* est séparé de cet élément par l'adverbe *oui*. Reste à signifier que *Ben* ici constitue une apocope, puisqu'il s'agit de *Benny*, comme l'atteste ce segment linguistique où Henri Lopes écrit entièrement ce prénom :

- [35] - Ecoute, ma petite : si tu as peur, tu t'en vas toute seule. Mais, dis-toi bien alors que ce sera terminé, hein. Plus de **Benny**. Elle baissa la tête et fut secouée de sanglots. Il la regarda un moment sans bouger. (Henri Lopes, *La nouvelle romance*, p.107)

C'est dire que l'interrogatif *quoi* en position *in situ* admet l'antéposition de diverses catégories grammaticales.

De façon générale, les occurrences retenues pour cette section s'inscrivent dans le contexte d'une syntaxe très relâchée. Le témoigne cette position *in situ* de

l'interrogatif *quoi*. Dès lors, la valeur interrogative réside sur l'intonation. Sauf dans cette dernière donnée où ce pronom est particulièrement employé avec effet stylistique, sans doute l'aposiopèse — en témoigne le recours aux points de suspension traduisant l'omission d'un tour de parole :

- [39] - Si ce n'est pas un jeu, comment vous permettez-vous d'être nu devant vos enfants ? Pourquoi ces élèves roulent-ils sur le sol ? Mais n'est-ce pas votre chemise et...**quoi** ? La veste ? Le théâtre ici est d'un niveau plutôt élevé ! (Pierre Ntsemou, *Diélé : l'ange, l'homme et la bête*, p.23)

La conformité grammaticale de l'emploi de *quoi* en fin d'énoncé est approuvée par nombre de linguistes, ainsi que le témoigne cette observation de Chanet :

*Des linguistes avaient observé que quoi se rencontre en fin d'énoncé (Gulich et Kotschi : 1983), ce qui avait conduit certains d'entre eux à lui attribuer un rôle conclusif (Gulich : 1970, qui d'après Morel et al. 1989, le considère comme un marqueur de clôture). et ne pourrait donc pas se positionner à l'intérieur d'une unité micro-syntaxique.*³⁰

L'importance de cet axe (— *Quoi périphérique*) se révèle dans le fait que le pronom *quoi* reste actif aussi en position frontale qu'en position *in situ*.

Conclusion

Au cours de cet article, nous avons essayé de dégager le sémantisme du pronom *quoi* interrogatif à travers ses emplois autonomes, d'une part et de circonscrire les différentes positions syntaxiques sous lesquelles apparaît ce pronom à travers ses emplois disloqués ou périphériques, en français écrit en République du Congo, dorénavant — FEC. L'objectif principal de l'étude a consisté de regarder comment les écrivains — principalement les romanciers — et journalistes congolais mettent en œuvre ce polymorphe. L'analyse s'est appuyée sur la description syntaxique, démarche inspirée par les auteurs cités dans la rubrique — *Méthodologie*, (nous pensons aux linguistes-lexicographes tels que Pierre Larousse (1889) et Sandfeld (1965)). La quintessence d'un tel *quoi* (à résonance émotive) nous a conduit à expliquer, entre autres, les raisons d'une interpellation, tout comme il permet de formuler une interrogation sur un élément mal compris ou insuffisamment déterminé dans l'énoncé de l'interlocuteur : sur un mot ou une phrase échappée à l'attention de celui qui interroge (cet individu dit *quoi*?) ; sur un mot qui ne renvoie pour le locuteur à rien de précis (*un quoi ? au quoi ?*) ; sur un complément qui demeure inexprimé (*J'attendais. Quoi ? Est-ce qu'on sait ?*) ; sur une proposition qui reste inexplicable (*Que quoi ?*). Toutefois, nous avons trouvé concrète la remarque de F. Lefèuvre (2006), comme *quoi* ce *quoi* isolé présente un caractère fragile en termes de sa valeur prédicative. L'emploi de ce *quoi* s'est, par ailleurs, révélé intéressant à considérer parce qu'il a renvoyé tantôt à du non encore nommé, tantôt au fait que grâce à son implication, l'énonciateur souhaite, avec le recours à l'interrogation, sortir de l'indétermination grâce à la formulation du co-

³⁰ Catherine Chanet, « 1700 occurrences de la particule *quoi* en français parlé contemporain : approche de la « distribution » et des fonctions en discours ». In *Marges Linguistiques* 2, 56-80. Disponible en ligne : <http://www.marges-linguistiques.com>. 2001.

énonciateur. Sur ses positions syntaxiques, il s'est avéré que *quoi* est beaucoup plus frontal et *in situ*; sans ignorer que l'autonomie de ce *quoi* n'est que syntaxique, car sémantiquement, il demeure attaché au reste de la construction syntaxique. La formulation est leur sémantisme en commun. Mais avec ce morphème une visée d'emploi d'indétermination s'est manifestée.

BIBLIOGRAPHIE

- Lefevre F., 2006, *Quoi de neuf sur quoi ? Etude morphosyntaxique du mot quoi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- F. Lefevre, "Le pronom quoi renvoie-t-il à de l'inanimé ?"
- F. Lefevre, "Les emplois prédictifs du pronom interrogatif *quoi*", Actes du Colloque « Indéfinis et prédication » (Paris 4, octobre 2002).
- Lefevre F., Mary-Annick Morel, Sandra Teston-Bonnard., 2010 Valeurs prototypiques de quoi à travers ses usages en français oral. 2010. <halshs-00840728>
- Florence Lefevre. *Eh bien comme évaluateur de discours. Travaux de Linguistique : Revue Internationale de Linguistique Française*, De Boeck Université, 2012, pp.123-143. <halshs01142361v2>
- Larousse P., 1889, *Dictionnaire complet*, Paris, Larousse.
- Litttré*, 1876, Société du Litttré
- Le Petit Robert*, 1967, Paris, Société du Nouveau Litttré, le Robert.
- Étude de psycho-systématique française* (1974), Gérard Moignet
- Sandfeld Kr., 1965, *Syntaxe du français contemporain, Les pronoms*, Genève, Droz.
- Trésor de la Langue Française (TLF)* — tome 14 — Paris, Gallimard, 1990.
- Catherine Chanet, « 1700 occurrences de la particule *quoi* en français parlé contemporain : approche de la « distribution » et des fonctions en discours ». In *Marges Linguistiques* 2, 56-80. Disponible en ligne : <http://www.marges-linguistiques.com>. 2001.
- Gulich E. et Kotschi T., 1983, « Les marqueurs de la reformulation paraphrastiques », *Cahiers de Linguistique française*, n°5, p. 305-351.
- Gulich E. (1970): *Makrosyntax der gliederungssignale in gesprochenen Französisch*. München : Fink.
- Morel M.-A., Danon-Boileau L. (1998) : *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français*. Paris / Gap : Ophrys.

ÉTAT ET DÉFIS DE LA CONSERVATION DES ARCHIVES DES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN CÔTE D'IVOIRE.

Dr Adama **OUATTARA**
 INSAAC (Côte d'Ivoire)
 E-mail : watt144@yahoo.fr

Résumé

La conservation du patrimoine documentaire des archives au sein des organisations des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire est une des préoccupations des promoteurs des Droits de l'Homme et des professionnels en science de l'information documentaire. Les conditions de gestion et de conservation des supports contenant les informations relatives aux Droits de l'Homme ne sont pas conformes aux normes archivistiques. Par conséquent, les archives encourrent de nombreux risques, notamment les vols et les pertes de pièces. Cette étude vise donc à présenter les conditions de conservation en vue de définir des stratégies pour une conservation efficiente des archives des organisations des Droits de l'Homme. Le but est de les aider à exploiter les sources d'informations nécessaires pour la défense et la valorisation des droits humains en Côte d'Ivoire.

Mots-clés : Conservation, Archives, organisations, Droits de l'Homme, pratique archivistique

Abstract

The preservation of the documentary legacy of archives within Human Rights Organizations in Côte d'Ivoire is one of the concerns of human rights promoters and professionals in documentary information science. The conditions of management and conservation of media containing human rights information do not comply with archival standards. As a result, the archives are subject to many risks, including theft and loss of parts. This study aims to present the conditions of conservation with a view to defining strategies for the efficient conservation of the archives of human rights organizations. The aim is to help them exploit the sources of information necessary for the defense and enhancement of human rights in Côte d'Ivoire.

Key words: Conservation, Archives, organizations, Human Rights, archival practice

Introduction

Les archives enrichissent la mémoire. Elles regorgent le passé, le présent et les germes du futur. Cette fonction est possible si les archives sont bien traitées, conservées et valorisées. Louis Joinet (2009, p.20) écrit à ce sujet : « *Le droit de savoir implique que les archives soient biens préservées* ». Quant au Code du Patrimoine Français (2010, p.28), il soutient que : « *La conservation*

des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques et morales, publiques ou privées, ainsi que pour la documentation historique de la recherche. ». Mieux, les archives occupent une place de choix dans le fonctionnement des sociétés. Les pays du Nord et d'Amérique semblent avoir perçu depuis la fin de la seconde guerre mondiale la nécessité de conserver les archives. À cet effet, des programmes ont été élaborés et mis en place pour gérer et conserver le flux documentaire né de la révolution industrielle. Ce fut le cas de la Commission Hoover mise en place par le Président Henry Truman dans les années 1949.

En Côte d'Ivoire, la gestion et la conservation des documents d'archives demeurent toujours problématiques. Le cas des organisations des Droits de l'Homme est illustratif.

Or protéger et promouvoir ses droits et ceux d'Autrui, implique la capacité de prouver leur violation ou leur existence par des preuves tangibles. La production documentaire s'impose donc aux organisations des Droits de l'Homme. Malheureusement, des investigations effectuées au sein des organisations des Droits de l'Homme, révèlent l'existence d'une importante masse documentaire ne bénéficiant pas de conditions adéquates de conservation. Par ailleurs, de nombreux actes de vandalisme au sein des sièges impactent négativement sur les conditions de gestion et de conservation des documents.

Cet article intitulé « *réalités et défis de la conservation des archives des organisations des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire* » vise dès lors à présenter l'état des lieux de la pratique archivistique au sein des organisations de Droits de l'Homme, à montrer l'importance de la bonne conservation des archives et à proposer des stratégies pour une prise en charge efficiente des archives.

Ainsi, les trois objectifs ci-dessus identifiés structurent l'ossature de ce travail : l'état des lieux de la gestion et de la conservation des archives, l'importance de la conservation des archives des Droits de l'Homme, et les perspectives de leur sauvegarde.

I. ÉTAT DES LIEUX DE LA GESTION ET DE LA CONSERVATION DES ARCHIVES DES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

À ce niveau, il est question de faire une synthèse de l'état des lieux de la pratique archivistique au sein des organisations. Ainsi, nous mettons un accent particulier sur le cadre de conservation, les conditions matérielles de conditionnement et de rangement des documents ainsi que l'état physique des documents et le statut du personnel en charge des archives. Aussi, nous n'oublierons pas de relever les difficultés du dysfonctionnement constaté.

1. Cadre de conservation des archives

La conservation des documents d'archives est l'une des missions fondamentales de l'archiviste. Cela nécessite, la disponibilité de bâtiments qui répondent aux normes en la matière. De ce fait, la définition du cadre de travail et des normes s'impose. Les organisations des Droits de l'Homme sont logées dans des bâtiments en location, composés généralement de trois à quatre pièces de dimensions modestes. Le salon du bâtiment sert de secrétariat, de salle de réception, de réunion et de salle d'entreposage des documents d'archives et de

documentation. Les chambres servent de bureaux au directeur, au président, au Secrétaire général, et aux autres membres de l'institution. Parfois une des chambres, sert de magasin, où s'entreposent les vieilles tables, les chaises, et les documents historiques. Ce sont des locaux d'emprunt qui ne répondent pas aux normes modernes archivistiques et par conséquent pas aux normes de conservation.

Malgré, l'avancée technologique des systèmes de gestion et de conservation des archives en cours dans le monde, la mémoire documentaire de celles-ci en Côte d'Ivoire n'est qu'exclusivement consignée sur support papier, or cela nécessite des conditions particulières de locaux de conservation. Par ailleurs, tous les locaux sont dépourvus de climatisation et de matériels de rangement adéquats. De plus, des conduits d'eaux les traversent, causes principales de plusieurs inondations ces dernières années. Pour pallier aux insuffisances constatées, certaines directions de ces institutions recrutent souvent des stagiaires pour les aider à organiser leurs archives. L'ensemble de ces éléments décrits, contribuent à la mauvaise tenue des documents d'archives.

2. Matériel de conditionnement et mobilier de rangement

Le cadre de conservation sus-décrit, il est à s'interroger sur l'état du matériel de conditionnement et du mobilier de rangement. A la création, de certaines institutions, les locaux disposaient de matériels de conditionnement notamment des boîtes d'archives et des meubles de rangement, de rayonnages fixes métalliques, de bois et de climatisation. Mais aujourd'hui, les archives sont exposées à la chaleur, à l'humidité, aux parasites et à la poussière. Il est courant d'observer des documents, des monographies, des photographies et iconographies et autres documents à même le sol dans les locaux des secrétariats, des bureaux et de la salle de réception, faute de place et de matériels.

En outre, les documents conservés dans les boîtes d'archives et les papiers krafts subissent les effets climatiques (température et humidité) mettant les documents dans un état déplorable. Les agrafes et les pinces métalliques que contiennent certains documents subissent l'action de la rouille et accélèrent la dégradation des documents. Les conditions matérielles de conditionnement et de rangement des documents décrites sont inconvenables pour une conservation efficiente des archives.

3. Etat physique des archives

Comme décrite plus haut, une grande partie des documents d'archives est en mauvais état de conservation. Les boîtes d'archives, les chemises et sous chemises sont dégradées; des attaches endommagées ; des liasses rompues ; et des documents entremêlés. Certains dossiers semblent irrécupérables quand d'autres sont visiblement incomplets ou absents. Toute chose qui suscite des interrogations sur les pratiques humaines dans la conservation des archives. En effet, ces dernières décennies, les archives ont fait l'objet de plusieurs déménagements et manipulations dus aux crises successives qu'a connues la Côte d'Ivoire. Le transport étant pour la plupart du temps assuré par des personnes non qualifiées, les documents étaient stockés au premier endroit trouvé.

L'homme a donc été l'un des facteurs de dégradation des documents d'archives. La manipulation qu'exerce celui-ci en feuilletant les documents déjà fragilisés par le temps, favorise des cassures des documents. Le vol et l'extraction de certains pages ou feuillets des documents constatés également perturbe l'ordre et l'intégrité des documents. Les documents écrits et certifiés restent l'un des principaux moyens utilisés pour confirmer l'authenticité des informations, et les archives des organisations des Droits de l'Homme constituent un lieu et un élément de preuve prépondérant dans la résolution des problèmes juridiques ou administratifs et de recherche scientifique. De ce qui précède des difficultés existeraient dans la gestion des archives des organisations des Droits de l'Homme.

II. DIFFICULTES DE GESTION DES ARCHIVES DANS LES ORGANISATIONS

L'état descriptif des traits distinctifs des politiques de conservation des archives au sein des organisations des Droits de l'Homme révèle l'existence de difficultés qui entravent le bon fonctionnement des systèmes de gestion et de conservation des archives. Ces incongruités sont : l'absence d'une politique nationale d'archivage en générale et celle des archives des Droits de l'Homme en particulier et l'inexistence d'un guide de procédures de gestion des archives.

1. Absence de politiques nationales d'archivage

Notons que « *l'État a le devoir, le droit fondamental, de veiller à la sauvegarde, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine archivistique national. Ce sera là le mandat des Archives Nationales des pays.* » (Heon, 1995, p.3). Au vu de ce qui précède, l'État est le garant de la bonne tenue des archives de l'ensemble des structures publiques et privées. Il doit orienter, conseiller, encadrer et soutenir les efforts de conservation et de protection des archives des structures. Or, en Côte d'Ivoire, nous assistons à un vide de politiques archivistiques, juridique et infrastructurel en matière de gestion et de conservation des archives. Mettre en place une politique nationale d'archivage, induit la mise à disposition des moyens de contrôle de création et de gestion des archives dans l'ensemble des administrations ivoiriennes, publiques ou privées. Les archives nationales créées avant les indépendances et à qui serait dévolue cette tâche peinent à fonctionner correctement avec de multiples difficultés : saturation des locaux, absence de divisions régionales et départementales, déficit de personnel, insuffisances de budget, problème de tutelle, etc. Les administrations centrales existent sans que l'on n'ait le souci de créer des services ou départements en charge des archives. C'est pourquoi Heon poursuit et précise que

en dépit de la diversité des cultures et de la nature des gouvernements, le système d'archives d'un Etat, pour être national, doit comporter les quatre éléments suivants : Fondements en droit des responsabilités archivistiques, Structure de gestion ; Stratégie de normalisation scientifique et Programme de diffusion et accessibilité. (1995, p.4).

Le cadre juridique et réglementaire constitue l'épine dorsale de l'existence de toute entité qui garantit les actions effectuées en son sein. Il permet aux agents d'exercer avec rigueur et responsabilité en assurant leurs

actions avec plus de sûreté et de confiance dans la plus grande efficacité. Malheureusement, ni l'Etat, ni les organisations des Droits de l'Homme ne dispose de ces outils précieux, fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des archives en leur sein. Pourtant, ce sont les textes réglementaires qui formalisent les rapports entre l'entité archives et les producteurs-utilisateurs en fixant les responsabilités et droits de chacun. Il est donc important que les organisations en élaborent et en adoptent, puis sensibilisent et forment tous les membres aux conditions de leur application. Toutefois, l'application d'une politique d'archivage ne saurait se faire sans la collaboration franche de tous les acteurs appuyée par une institution nationale. C'est à juste titre que Carol Couture et Marcel Lajeunesse, dans leur étude, « Archivistique, instrument de développement : cas de la Côte d'Ivoire », affirment que

l'absence au niveau de tous les pays de définition d'une politique nationale qui tiendrait à assurer la coordination et la planification des services nationaux d'archives, freine le développement normal de ceux-ci. (Couture et La jeunesse, 1989-1990, p.20).

3. Récurrence des actes de vandalisme des sièges des organisations

Des facteurs existant de destruction des archives des droits de l'homme, l'homme est le plus redoutable ennemi de celles-ci. Il constitue le principal acteur de destruction des documents d'archives au sein des organisations de défense des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, même si des efforts sont faits, et que les promoteurs ne semblent plus être arrêtés et conduits à la MACA³¹, les organisations des Droits de l'Homme, surtout nationales privées continuent de subir les actes de vandalisme et de pillage systématique, commandités, de leurs outils de travail et des sources d'informations que sont leurs archives. De 2002 à 2015, la LIDHO³², le MIDH³³, l'APDH³⁴, ont constamment essuyé les coups des cambrioleurs et les actes d'intimidation sans que les pouvoirs publics, bien que sachant certains coupables ne visent de les arrêter. En 2006, la FESCI avait même fait une déclaration pour dire être auteur des destructions des biens de ces organisations. Mais rien n'y fit malgré les plaintes déposées aux instances judiciaires et gouvernementales.

3. Inexistence de services d'archives et absence de professionnel de gestion des documents au sein des organisations

Au sein des organisations des Droits de l'Homme, il n'existe pas de services d'archives qui répondent aux normes archivistiques, même si certaines ont fait l'effort de prévoir un semblant de dépôt à cet effet comme la CNDHCI³⁵. La création d'un service d'archives est donc une nécessité pour toutes les organisations des Droits de l'Homme. Par ailleurs, la prise en charges des documents d'archives au sein de ces organisations est assurée par des non-professionnels. Or ceux-ci ne sont pas capables d'élaborer des solutions

³¹ MACA : Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan

³² LIDHO : Ligue Ivoirienne des Droits de l'homme

³³ MIDH : Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme

³⁴ APDH : Action pour la protection des Droits Humains

³⁵ CNDHCI : Commission Nationale des Droits de l'homme de Côte d'Ivoire

archivistiques de prise en charge des documents dès leur création jusqu'à leur destruction finale ou leur conservation illimitée. Ce sont les secrétaires qui sont dévolues à cette tâche et qui de façon épisodique essaient de mettre de l'ordre dans les documents. Cela a pour conséquences l'inefficacité du système d'archivage, l'insatisfaction des usagers, l'existence de multiples systèmes de classification, l'existence d'une masse documentaire importante mais non maîtrisée.

III. IMPORTANCE DE LA CONSERVATION DES ARCHIVES DES DROITS DE L'HOMME

Si pour certains personnes la gestion rationnelle des archives est un défi managérial et institutionnel que toute structure se doit de relever, elle est, très souvent, appréhendée comme une œuvre intitulée, budgétivore sans intérêt pour d'autres. Il est même inutile de s'évertuer à vouloir sensibiliser les citoyens à la conservation des archives. Dans ce sens, il est impérieux de mettre un point d'honneur sur le rôle et l'importance des archives dans et sur la vie des individus et des entreprises afin de renverser cette tendance. L'objectif de cette étape s'inscrit dans cette perspective, car c'est lorsque le besoin se fait sentir que nous nous rendons compte de la nécessité de la conservation des archives.

1. Raisons de la bonne conservation des archives

Outre les avantages liés aux gains d'espace, de temps et d'argent, la gestion des archives au sein d'une institution, s'impose pour les raisons suivantes en Côte d'Ivoire:

1.1. Leçons tirées des évènements de crises de la période de 2002 à 2012

Le choix du sujet de notre article n'est pas une réflexion aléatoire. Il se justifie par deux raisons essentielles. D'une part, il relève de notre qualité de militant des Droits de l'Homme et d'autre part de notre conscience de professionnel des sciences de l'information documentaires face aux défis de conservation des archives des organisations de Droits de l'Homme durant les périodes de crises qu'a connu la Côte d'Ivoire. En tant que défenseur des Droits de l'Homme, nous avons été choqué de voir les atrocités de la crise militaro-politique qui s'est installée en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 jusqu'aux événements post-électoraux de 2011. Les effets inhibiteurs se poursuivent encore de nos jours, comme en témoignent les récents soulèvements des militaires dans les villes de Bouaké, Daloa, Korhogo et Abidjan et les revendications sociales de l'intersyndicale des fonctionnaires qui ont observé plusieurs semaines de grève du 09 au 27 janvier 2017. Les Droits de l'Homme ont été bafoués. La tentative de coup d'état manqué de 2002 qui s'est muée en rébellion dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, a grandement ouvert les vannes à de graves et massives violations des Droits de l'Homme aussi bien à Abidjan, dans les villes du sud sous contrôle gouvernemental qu'à Bouaké et les autres villes de l'ex-zone CNO³⁶ sous contrôle de l'ex-rébellion. Le phénomène des déplacés de guerre a accru la paupérisation des familles. Selon les

³⁶ CNO : Centre, Nord et Ouest

investigations menées par la commission d'enquêtes internationales³⁷ du 24 mai 2004 et des rapports produits par des ONG locales et internationales de défense des Droits de l'Homme comme APDH, Amnesty International, Human Right Watch, et bien d'autres, il ressort que des exécutions sommaires de personnalités politiques, militaires et de nombreux civiles ont été commises. La crise postélectorale de décembre 2010 à avril 2011 qui s'en ait suivi, s'est traduite, elle aussi,

par le blocage prolongé des institutions, la fermeture des écoles, des affrontements entre partisans des deux camps et l'éclatement d'un conflit militaire, entraînant une crise humanitaire avec le déplacement de près d'un million de personnes, le pillage et/ou la destruction d'infrastructures de base (établissements scolaires, établissements sanitaires, structures sociales, tribunaux, structures et de gendarmerie), l'implosion du secteur de la sécurité, et de nombreuses violations de Droits de l'Homme, en particulier les violations de droits de l'enfant et les violences sexuelles. On estime à environ 3000 le nombre de personnes tuées au cours de la crise³⁸.

Des personnalités militaires et civiles ont encore été tuées. Face à une telle barbarie et en notre qualité de défenseur des Droits de l'Homme et de professionnel en archivistique, nous mesurons l'immensité de la tâche qui incombe aux ONG des Droits de l'Homme et les défis de la documentation des faits, et de leurs analyses. Il faut donc les aider à trouver des mesures de sauvegarde des archives de cette période triste de notre histoire collective car seules les archives permettent de dire la vérité scientifique des faits que recherchent les ivoiriens pour aller à la paix et à la réconciliation nationale.

1.2. Nécessité de la constitution de la mémoire collective

La conservation des archives permet de constituer la mémoire d'un peuple. Un peuple sans mémoire est un peuple sans identité. Parler de la conservation des archives, c'est avant tout permettre de faire parler le passé. C'est pourquoi affirme Louis JOINET (2009, p.20) « *le droit de savoir implique que les archives soient préservées* ». Sans archives, la connaissance du passé s'aperçoit difficilement pour concevoir le présent et de mieux projeter l'avenir. En ce sens, l'expérience de l'Ex-République Démocratique Allemande (RDA) est enrichissante. Grâce aux documents conservés par la police du régime dénommée la « STASI³⁹ » après la chute du mur de Berlin et la réunification, les nouvelles autorités ont pu connaître les faits de leur histoire, établir les responsabilités, dédommager les victimes de la répression. La population a su l'importance des archives pour son avenir et pour savoir dans quelle mesure son passé avait été conditionné par l'action des services de renseignement et de répression politique.

C'est pourquoi la collecte et la sauvegarde des fonds documentaires relatifs aux Droits de l'Homme doivent préoccuper tout le monde, car le témoignage essentiel de notre histoire est celui déposé dans les archives. Une

³⁷ Rapport de la Commission d'enquête internationale sur les allégations de violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire du 24 mai 2004.

³⁸ https://www.unicef.org/cotedivoire/french/Rapport_UNICEF_SC_Violations_Nov2011_FINAL_BLogo.pdf, consulté le 23 novembre 2016

³⁹ STASI , définition

génération, même lorsqu'elle est libre de décider de ses processus politiques, ne doit pas hypothéquer les racines de la génération future. Le droit de choisir une voie exclut celui de la destruction des documents. Les générations futures voudront savoir les raisons qui ont conduit la Côte d'Ivoire à la succession de crises de 2002, de 2010 à 2011. Les sources de documentation seront en partie les sièges des O.N.G de défense des Droits de l'Homme qui auront bien conservées et préservées leurs rapports d'enquêtes ,de saisines et de biens d'autres documents sur ces évènements. C'est pourquoi, il faut élaborer des politiques d'archivage fiables des documents relatifs aux atteintes des Droits de l'Homme.

1.3. Besoin d'établissement des responsabilités, de garantie des droits de dédommages et réparation des torts des victimes

Selon Richard Cox et David Wallace,

Les archives influent de façon décisive sur la vie des peuples et des personnes (...) le poids des archives, c'est quand la démocratie arrive et que leurs fonds s'ouvrent, que les citoyens prennent une pleine conscience de leur influence sur la vie des personnes. (2009, p.20)

Pour ces professionnels, les archives possèdent « un pouvoir de vérité » qui permet d'établir de nouvelles relations sociales. Dans tout processus de transition vers la démocratie. Certaines personnes sont condamnées à tort ou privées de leur travail et de leur liberté pour des raisons purement politiques, religieuses, ethniques ou raciales. Les documents conservés permettent aux personnes victimes de violation de leurs droits d'être mises en liberté, réhabilitées et dédommagées. Les archives ont un caractère stratégique dans toute société en pleine crise ou croissance. Dans cette optique, Albert Ouédraogo (2016), affirme que « *la perte ou la destruction des documents d'archives peut provoquer des difficultés de gestion politiques, administratives, ou juridiques et poser aussi préjudice à l'Etat* ». Seule la valeur probatoire des archives comme élément de preuve permet d'établir la responsabilité de chacun, et ce, grâce au recoupage des informations des journaux, des dossiers saisis et des enquêtes sur le terrain.

Aujourd'hui, en Côte d'Ivoire et à la Cour Pénale Internationale de la Haye, le procès des hommes politiques du régime qui seraient impliqués dans les atrocités des événements post-électoraux de 2011 et à l'issue desquels la Côte d'Ivoire aurait enregistré plus de trois mille morts, est en cours. Seules les archives produites ou reçues par les juges ou les avocats permettront de défendre pour les uns, leurs clients, et pour les autres de condamner les éventuels coupables et les responsables de ces actes. Les archives bien conservées, constituent donc une mine d'informations essentielles, capables de produire leur effet à tout moment. Elles « *se perçoivent donc comme un instrument d'élaboration d'une nouvelle norme sociale et d'éthique* ». (Wallace, 2009, p.49)

1.4. Droits de l'Homme, une conception universellement admise

À la fin de la seconde guerre mondiale, les hommes se sont rendu compte de leur échec.

La promesse faite à l'humanité de ne plus jamais recommencer la guerre après le premier conflit mondial n'a pas été tenue. Le conflit a repris avec plus d'acuité et de barbarie. L'on comprend alors ce que le Préambule de la Déclaration Universelle signifie lorsqu'il proclame que le non-respect des Droits de l'Homme a permis le retour à des actes de barbarie. La dimension universelle des Droits de l'Homme est consacrée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée le 10 Décembre 1948 par les Nations Unies et est aujourd'hui le centre de la construction universelle de ces Droits. Le but visé par ce texte est d'éviter le retour de cette expérience tragique.

Ce n'est donc pas un superflu accessoire mais plutôt un texte inspiré par des espérances plus positives, notamment celle de construire un monde où l'homme sera libéré de la terreur et de la misère. Toutes les nations y souscrivent et font d'elle la référence commune dès sa proclamation en 1948. De ce fait, les Droits de l'Homme se perçoivent comme des règles que tout le monde doit respecter. Toutes les civilisations dans toutes les histoires, dans toutes les étapes historiques de l'humanité contribuent à enrichir le contenu de ce qui devient les Droits de l'Homme. La Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples de 1981 traduit cette prise de conscience des africains et la ferme volonté d'orienter désormais l'action politique des gouvernements dans cette optique.

Ainsi, les Droits de l'Homme constituent la référence qui détermine la nature des rapports entre les Etats démocratiques. En outre, le souci de leur respect aboutit à la création de la Cour Pénale Internationale (C.P.I) où les atrocités commises contre l'humanité sont jugées et sanctionnées. Abondant dans cet ordre d'idée, le Conseil International des Archives (C.I.A) recommande que « *Les archives des violations des Droits de l'Homme soient conservées et protégées en tant que patrimoine de l'humanité* ». (C.I.A, 2009, p.47) Les archives des Droits de l'Homme doivent intéresser tous les Etats au même titre que la vie des personnes. Les documents constituent la mémoire collective des personnes et deviennent des preuves indispensables au combat contre la barbarie qu'implique la violation systématique des Droits de l'Homme. Ces documents doivent être mis au service de la cause des Droits de l'Homme.

De ce point de vue, la responsabilité de leur conservation dépasse les limites des Etats dans la mesure où les sanctions des violations des Droits de l'Homme dépassent l'intérêt particulier d'une société donnée pour devenir une préoccupation universelle. Vu sous cet angle, elles méritent d'être sauvegardées pour la mémoire historique et pour orienter le processus de développement des nations. Dans ce sens, écrit Gabriel Richou :

Aider par les archives nos contemporains à goûter les témoignages de la vie de leurs pères, est la meilleure façon de leur faire sentir l'intérêt d'un patrimoine artistique et historique de la nation et par là, les emmener à mieux la sauvegarder pour les générations futures. (1883, p. 328)

Il faut donc faire face aux défis de conservation, en reconstruisant ses compétences traditionnelles et les adapter aux mutations technologiques en vue de sauvegarder les supports informationnels d'aujourd'hui qui sont les traces de demain.

IV. DÉFIS ET PERSPECTIVES POUR LA PÉRENNISATION DES ARCHIVES DES DROITS DE L'HOMME

Au regard du diagnostic décrit plus haut les difficultés qui minent au bon fonctionnement des systèmes de gestion des archives sont de natures différentes. Certaines sont d'ordre politique et législatif, et d'autres d'ordre professionnel, matériel et infrastructurel. À celles-ci, il faudra y ajouter celles liées à la formation et aux logiciels documentaires et informatiques. Dès lors, il est impérieux de faire des propositions de mesures qui prennent en compte ces différentes difficultés en fonction des cibles.

1. Conceptualisation de politiques de gestion et de conservation des archives au sein des organisations des Droits de l'Homme

Loin de vouloir élaborer une panacée aux problèmes de conservation des archives des Droits de l'Homme, cette étape propose des pistes qui pourront être examinées par les directions des organisations afin de venir à bout des intentions tacites des cambrioleurs de leurs archives et des bases de données informationnelles confidentielles. Ces mesures prendront en compte les besoins matériels, curatifs et préventifs nécessaires à une gestion rationnelle des fonds.

La première mission des organisations des Droits de l'Homme est d'avoir l'idée et la vision d'élaborer une politique de gestion de leurs archives. Cette première étape franchie, il faut définir les mesures et orientations globales que chaque organisme devra mettre œuvre en matière de politique de gestion et de conservation des documents. Toute politique d'archivage comporte les objectifs, le périmètre de mise en œuvre, le cadre législatif et règlementaire, les définitions des termes utilisées, l'énoncé de la politique en elle-même (plan générale et cadre), les responsabilités des acteurs, l'organisation globale de la gestion des records et le processus de mise en œuvre, les modalités de suivi et d'évaluation du système, les autorités de validation (AAF, 2012 : 60). Le cadre général et l'ensemble des outils doivent être conçus et élaborer pour la réussite du projet de politique d'archivage. Pour ce faire, il faut prendre en compte des mesures de traitement des arriérés documentaires.

1.1. Redynamisation de la gestion des documents existants

La redynamisation de la gestion des archives consiste à évaluer, à classer les documents d'archives, à opérer des tris et éliminations et préparer correctement les versements. Ces opérations font suite à l'adoption d'un plan de classement, d'un tableau de gestion et d'un calendrier des versements par le service archives en commun accord avec les services producteurs. Cette phase est appelée l'étape de l'évaluation des documents et l'élaboration des outils de gestion. Cette étape permet de trouver des solutions pour désengorger les dépôts et pérenniser la mémoire documentaire de l'institution. On pourrait y adjoindre, le guide de procédure qui est l'ensemble des normes, des règles qui doivent désormais être observées, des tâches à accomplir en tenant compte de la chaîne archivistique. A travers donc l'élaboration du guide de procédure d'archivage, l'archiviste fait une description de toutes les activités archivistiques, rédige les règles et principes de fonctionnement internes du service d'archives et des relations extérieures. Ainsi, le guide de procédure servira-t-il de base à la réorganisation des archives et à la coordination des actions des services. Ce

guide est porté à la connaissance de tous les agents du service archives afin de les sensibiliser aux procédures d'archivage communes, et donc au bon fonctionnement de la structure entière.

1.2. Visites périodiques des différentes unités de conservation

L'archiviste doit initier des visites périodiques dans les unités administratives et de conservation pour une mise à jour régulière de la classification, de la prise en compte des commentaires et des préoccupations des responsables chargés des archives. Ces visites permettent la vérification de l'état du poste de classement, de l'état physique des documents. Elles permettent aussi de se rendre compte physiquement de la conformité des opérations de classement et de repérage avec les règles de conservation des mesures de degré de satisfaction des producteurs/utilisateurs et d'apporter des solutions à certains problèmes ponctuels.

1.3. Nécessité de la maîtrise des principes et règles de restauration des archives

La conservation des archives à de tout temps été une priorité pour les conservateurs des archives. Cependant, l'existence de plusieurs facteurs qui peuvent être naturels ou humains met en mal la conservation des documents causant ainsi leur dégradation. Le support ainsi altéré, menace l'intégrité du document. Dans ce cas, l'archiviste doit créer des conditions en vue de maintenir les documents dans un bon état de conservation. Il s'agit de la restauration qui s'entend selon Carol Couture comme « *une intervention physique ultime visant à stabiliser un document endommagé et qui ne peut être exécutée que par un restaurateur.* » (1998, p.2) Lors des investigations que nous avons effectuées dans des organisations, nous avons constaté que des documents sont en proie à de nombreuses attaques de souris, d'insectes et des conséquences liées à la variation de chaleur et d'humidité. Il est donc important que les spécialistes de la gestion de chaque fonds d'archives aient une connaissance des principes, règles et techniques de la restauration afin de trouver des solutions aux problèmes des documents endommagés.

1.4. Techniques de conservation du contenu des archives d'un support à un autre

Pour éviter la dégradation ou le vol des documents précieux, l'idée s'impose à recourir à des substituts des documents originaux qui consistent à transférer leurs contenus sur d'autres supports matériels du même type ou de type différent. C'est la reproduction des sources informationnelles sur d'autres supports autre que le matériel documentaire de départ. Ainsi, les supports peuvent varier. Toutefois, l'objectif poursuivi est de conserver le contenu informationnel du document et de préserver aussi l'original du document en offrant un support de consultation aux producteurs-utilisateurs. On parle aussi « de sauvegarder le document ».

Plusieurs procédés existent dont trois retiennent principalement notre attention.

1.4.1. Procédés microformes

Ce sont la microfiche et le micro film.

- La microfiche est une carte photographique qui reproduit un document à une échelle très réduite lisible seulement à l'aide d'un lecteur approprié ;

- Le microfilm est un rouleau de films photographiques servant de support à des reproductions très réduites de documents, disposées les une à la suite des autres et lisibles par projection ou par tirage sur papier. Il s'agit d'un support analogique tout comme le « papier ». Trois formats de « microfilms » (définis par largeur du film) : le microfilm 16mm ; le microfilm 35 mm, le microfilm 105 mm ou Microfiche.

- Micrographie ou micro-filmage (Les microformes).

C'est un vieux mode de reproduction mais qui demeure encore aujourd'hui à cause de son avantage économique, sa stabilité et son accessibilité. Les microformes (microfilms ou microfiches) servent souvent de substituts aux documents rares ou fragiles. La micrographie leur procure une meilleure stabilité et facilite l'utilisation. Ces deux types de supports de transfert occupent une place importante parmi les principaux supports de transfert de l'information afin de la sauvegarder.

1.4.2. Procédés informatiques

Ce sont des outils de substitution qui peuvent servir à la reproduction de grandes quantités de documents surtout pour ce qui concerne les documents confidentiels. Ce sont des outils tels que les Compacts Disques, les CD-ROM, les Disquettes, les Clefs USB, les Disques amovibles, les Vidéos disques, serveurs...mais aussi il existe d'autres techniques comme :

- La numérisation

La numérisation est « *la conversion de données analogiques (quels que soient leur forme et leur support d'origine) en valeurs numériques porteuses de la même information et à l'aide d'un numériseur ou d'un scanner* » (Prax et Larcher, 2004, p.51). L'information numérisée est désormais conservée sur des supports numériques tels que les disques des serveurs, les disques durs externes, des CD-ROM, clés USB etc... Elle comporte plusieurs avantages dont la capacité de produire de multiples copies parfaitement, l'accès simultané à l'information par les producteurs et les utilisateurs. Par ailleurs, la conservation sur des serveurs ou en ligne assure une pérennité de la mémoire de l'institution. On parle alors de gestion électronique des documents. La finalité des documents numérisés est la gestion électronique du document à des fins de recherche ou de communication à un utilisateur potentiel.

- La télé-sauvegarde

C'est un système de sauvegarde de données sur Internet. Il consiste à connecter les ordinateurs à un serveur qui effectue des sauvegardes soit en différée, soit en temps réel selon les offres. C'est une méthode efficace pour permettre aux données informatiques d'être à l'abri de nombreux risques (vols, sinistres, défaillances informatiques). Elle permet également de récupérer les données à temps voulu et surtout partout dans le monde. Il faut juste une connexion Internet.

Outre cette technique de sauvegarde en ligne, nous préconisons aussi la mise en place d'un système Intranet.

- L'intranet

L'intranet est un système de gestion des informations entre les employés et leur employeur. Ce réseau informatique est utilisé à l'intérieur d'une même

entreprise ou de toute autre entité organisationnelle utilisant les techniques de communication d'Internet (Serveur). Dans les grandes entreprises, l'Intranet fait l'objet d'une gouvernance particulière en raison de sa pénétration dans l'ensemble des rouages des organisations. C'est un outil, de plus en plus prisé dans la gestion des affaires de bon nombre d'entreprises et présente plusieurs avantages.

1.4.3. Mesures spéciales de protection des documents essentiels et sensibles

Tout organisme quelle que soit sa taille, sa nature ou son mandat a des documents dits essentiels et des documents dits sensibles. L'importance de ces documents nécessite une protection. Cette protection particulière consistera en un renforcement des conditions de sécurité, eut égard au caractère vital qu'ils présentent pour l'organisation. Cette protection particulière peut être obtenue par les méthodes de la reproduction, de l'entreposage sur place et de délocalisation.

- *La reproduction et L'entreposage de sécurité sur place* dans des contenants spéciaux (des coffres forts) ou dans une chambre forte. A ces conditions particulières de sécurité, on ajoute les systèmes ordinaires de protection des documents : système d'alarme, système de détection des incendies, gaz halons ou carbonique, extincteurs, atmosphère contrôlée. On peut aussi protéger les documents essentiels par le procédé de la délocalisation.

- *La délocalisation des archives*

Il s'agit simplement de soustraire les documents essentiels du dépôt général pour les conserver hors du siège en vue d'une meilleure sécurisation. La délocalisation des documents a l'avantage d'assurer la discréption sur leur existence.

- *Les mesures de la sauvegarde des documents confidentiels*

Ce sont des documents à ne pas confondre avec les documents essentiels. Les documents confidentiels ou sensibles, désignent des documents dont l'accès en interne comme en externe est limité à quelques personnes. Classés *confidentiels* ou *personnels*, ils peuvent porter sur des négociations, la vie privée des employés ou la clientèle. Il faut tenir compte de la valeur des documents pour leur organisation. Des mesures sécuritaires de ces types de documents sont à prendre au sérieux. À défaut de trouver des mécanismes de protection au plan local, Miriam Gonzalez VIRA (2009, p.95). du C.I.A préconise « *l'inscription au registre mémoire du monde des fonds documentaires les archives qui témoignent de violation des Droits de l'Homme* ».

Pour elle, c'est le meilleur mécanisme de protection des archives et cela leur donne la qualité de patrimoine de l'humanité. Pour ces types de documents, le Conseil International des Archives (C.I.A) préconise : « *la reproduction des matériels documentaires afin de déposer ses copies dans une institution sûre.* » (*Idem*, p. 128) Cette approche est non seulement vue comme une mesure préventive contre la détérioration due aux conditions environnementales ; mais aussi comme une mesure de protection contre des sabotages, des agressions ou

des atteintes à l'intégrité physique de ces documents dont le but est de détruire des preuves.

1.5. Elaboration de textes règlementaires et législatifs des archives des Droits de l'Homme et la création d'un réseau national des gestionnaires des archives des droits humains

Il faut noter avec Coutoure que

plus que les actions ou les textes uniquement administratifs, la législation et la réglementation constituent les véritables fondements juridiques qui facilitent les interventions de l'archiviste. Il y va de la crédibilité, de l'efficacité et de la viabilité même des services et système d'archives de fonder en droit l'exercice exclusif de leurs responsabilités. [...] Enfin, la législation et la réglementation sont des indicateurs fiables du degré de volonté qu'a l'institution de gérer efficacement ses archives. (Couture et al. 1999, p.11)

La législation et la position organique du service d'archives jouent un rôle capital puisqu'elles fournissent un contexte favorable à l'archiviste qui doit faire valoir ses priorités et solliciter les ressources nécessaires à la gestion de son service. Une fois acquises, ces ressources doivent être gérées efficacement. Pour ce faire, l'archiviste s'appuie sur des principes et des méthodes de management qu'il applique aux ressources qui lui sont octroyées pour le fonctionnement dudit service.

1.6. Initiation des activités d'animation et de valorisation des archives des Droits de l'Homme

La mission première des structures de défense des Droits de l'Homme est de contribuer à l'avènement d'une société démocratique favorisant l'épanouissement des droits individuels que collectifs. Ainsi les structures peuvent proposées des activités ludiques et de divertissement aux populations afin de les conduire à une prise de conscience de la valeur des archives des Droits de l'Homme.

1.6.1. Education archivistique et des Droits de l'Homme par le divertissement

Il s'agit d'impliquer tous les leaders d'opinion et les couches sociales à s'engager résolument dans la promotion des Droits de l'Homme à travers des plaidoyers ; des actions de sensibilisation et de vulgarisation, d'impliquer également tous les secteurs d'activités et la société civile à comprendre la nécessité de la sauvegarde des archives des Droits de l'Homme, amener les partenaires au développement à appuyer les initiatives de défense des Droits de l'Homme. C'est donc une politique de mobilisation sociale que nous essayons de mettre ici en relief. Pour ce faire, nous préconisons une approche centrée sur l'organisation d'activités de divertissement comme moyen d'information, d'éducation des populations sur la problématique de la conservation des archives des Droits de l'Homme en Côte-d'Ivoire. On s'appuierait sur des animations : de sketchs théâtraux, de chansons populaires, de ciné-débats, de conférences sans oublier l'usage de l'internet et des réseaux sociaux etc.

2. Défis de l'État en faveur de la sauvegarde des archives en Côte d'Ivoire

De l'analyse des actions à réaliser par les organisations des Droits de l'Homme, la gestion des archives en Côte d'Ivoire apparaît comme un grand et vaste chantier à exécuter que l'Etat devra impulser par des actes d'engagements forts et concrets. Dès lors, il faut :

2.1. Sensibilisation de l'État à la prise de conscience de la promotion et de l'application des mesures réglementaires et législatives en vigueur des Droits de l'Homme

La Côte d'Ivoire dès 1960, a souscrit à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Elle a adhéré en 1992 à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples du 28 juin 198. Sa constitution du 1^{er} Août 2000, consacre plus de 22 articles au respect des Droits Humains. En 2014, elle adopte la Loi n° 2014-388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des droits des défenseurs des Droits de l'Homme. La Constitution de 2016 ne remet point en cause la primauté accordée au respect des Droits de l'Homme. Malgré l'existence de ces textes, les organisations des Droits de l'Homme demeurent toujours préoccupées par les actes de vandalisme, de cambriolages ciblés des sièges et d'actes d'intimidations puis craignent également pour leur vie. Or, selon l'Article 6 de la loi ivoirienne de la loi de 2014 sur la protection des défenseurs des Droits de l'Homme : « *Les sièges et domiciles des défenseurs des Droits de l'Homme sont inviolables.....* » Le constat révèle l'ineffectivité des textes relatifs à la promotion des Droits de l'Homme. C'est, en effet « *un truisme d'affirmer que les Droits de l'Homme sont constamment violés ...* » (René Dégni Ségui, 1994, p.52)

Comme André B. Kamaté le souligne :

L'État de Côte d'Ivoire est bien conscient que la Fédération Estudiantine de Côte d'Ivoire (F.E.S.C.I) est bel et bien coupable et responsable des actes barbares et sauvages des casses que subissent les Sièges des organisations de défense des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, mais l'autorité paraît aveugle et sourde, laissant la F.E.S.C.I comme une organisation indépendante des Lois républicaines. (2006, p.4)

Cette léthargie de l'État de Côte d'Ivoire doit amener les organisations de défense des Droits de l'Homme à s'approprier la vulgarisation et la promotion des textes portant sur la réglementation et la protection des défenseurs des Droits de l'Homme. Il convient de proposer à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire une Loi visant spécifiquement la promotion et la protection des archives relatives aux Droits de l'Homme assortie de sanctions pénales. Cette vision est possible si les structures de défense de Droits de l'Homme travaillent de concert entre elles et en solidarité. Il y a lieu qu'un terme soit mis au vide juridique en ce qui concerne les archives de façon générale ou l'inapplication des textes réglementaires en matière de gestion des archives. Les communiqués de soutiens aux organisations victimes de cambriolages semblent être inefficaces. Il faut entrevoir d'autres moyens qui contraignent l'Etat à prendre réellement conscience des conséquences des violations des Droits de l'Homme.

2.2. Vulgarisation du décret portant protection des institutions et promoteurs des Droits de l'Homme et la lutte contre l'impunité

La Côte d'Ivoire est « *le premier pays d'Afrique à avoir adopté une loi sur la protection des défenseurs des Droits de l'Homme, notamment la Loi n° 2014-388 du 20 juin 2014 portant promotion et protection des défenseurs des Droits de l'Homme* » (ISHR, Côte d'Ivoire, 2015). Cette action est salutaire et mérite d'être encourager. Cependant, aucun texte d'application effective de cette loi n'existe à ce jour. Selon les résultats de « *Focus Côte d'Ivoire : Situation des défenseurs des Droits de l'Homme* », une mission effectuée par l'IHRS et Frontline Defenders en septembre 2015 en Côte d'Ivoire et en partenariat avec plusieurs ONG, la CIDDH « *a formulé une proposition d'avant-projet de décret d'application, qu'elle a transmis au Ministère. À l'heure actuelle, elle attend toujours qu'une séance de validation avec le Ministère de la justice et des Droits de l'Homme soit organisée* » (CIDDH, 2015). Aussi, la CIDDH estime quant à elle que « *la protection des forces de l'ordre n'étant pas systématique, on ne peut affirmer que les défenseurs des Droits de l'Homme peuvent réellement compter dessus* » (CIDDH, 2015).

2.3. Adoption d'une législation portant création-organisation et fonctionnement des archives en Côte d'Ivoire

Feu Félix Houphouët Boigny, premier Président de la République de Côte d'Ivoire, relevant la valeur de l'information disait en ces termes :

l'information est synonyme de pouvoir et les pays qui négligent leurs équipements dans ce domaine accroîtront rapidement leur infériorité par rapport aux pays développés qui trouveront une raison supplémentaire d'exercer un nouveau monopole (BEER- GABEL, CONQUY. J, 1984, p. 38).

Cette parole du « sage » comme on l'appelait, met à nu toute la quintessence de la primauté de l'information dans la réalisation de toute œuvre humaine mais également met en évidence la noblesse de tout projet visant la définition d'un cadre organisationnel bien élaboré des sources d'informations. Conserver les archives, suppose la prise de conscience de leurs valeurs, l'existence et le respect d'un certain nombre de règles émanant d'une Loi. Comme le stipule Catherine Dherent : *Il ne peut y avoir de bonne politique d'archivage sans une prise de conscience de son importance et une validation au plus haut niveau.* » (2002, p.103) et Carol Couture de renchérir :

la législation archivistique est partie indissociable et première de toute politique de gestion des archives qui pour un pays se réalise en une politique nationale d'archives. Tout comme on trouve normal de se doter de politique en matière de développement économique, d'environnement, d'éducation, de défense.(1998, p. 2)

Au vu de ce qui précède, il ne peut y avoir une bonne et véritable politique de gestion des archives sans une législation et une réglementation sérieuse de ce domaine. En Côte d'Ivoire, trois textes constituent l'essentiel des règlements pris dans le domaine archivistique. Il s'agit :

- du Décret n°76-314 du 4 juin 1976 (c'est un décret autonome adossé à aucune loi) portant règlement général des Archives Nationales ;

- de l'Arrêté circulaire n°106 /ANT/AN du 26 janvier 1977 portant création des divisions régionales d'archives, mais qui jamais été appliqué ;
- de la Circulaire n°581 PR/SG du 27 novembre 1978 portant dépôt aux Archives Nationales des publications officielles.

Ces textes définissent, certes, le cadre réglementaire et institutionnel des archives en Côte d'Ivoire, mais force est de reconnaître qu'ils sont caducs et renferment d'énormes insuffisances.

Ces insuffisances révèlent, par ailleurs, la nécessité d'une Loi votée en Assemblée Nationale sur les archives.

2.4. Mise en place d'un conseil national des archives

Le domaine de la gestion des archives évolue et il est plus que nécessaire qu'un cadre de rencontre, de communication et d'échanges lui soit créé afin de permettre aussi bien aux archivistes du secteur privé que public le partage des expériences et des connaissances. Selon Dinel et autres,

Depuis que les mots efficacité, productivité et rentabilité constituent la base du vocabulaire de tout gestionnaire (...), les archivistes ont modifié leur approche pour être en mesure de faire face aux nouveaux besoins informationnels des organisations tout en ne perdant pas de vue le volet mémorial et patrimonial de leur fonction. (2014, p.3)

De ce fait, ils ne se contentent plus de se replier sur leurs efforts et d'assurer la garde des documents que les créateurs acceptaient bien de leur verser. Aujourd'hui, la situation à évoluer et les gestionnaires s'inscrivent dans une dynamique de collaboration et d'échanges des connaissances de la pratique archivistique. Or en matière de normalisation de la pratique archivistique, la Côte d'Ivoire n'est qu'à un stade embryonnaire. Il n'y'a aucune initiative de la normalisation des pratiques contrairement à d'autres pays comme le Sénégal et le Bénin. Il serait vraiment souhaitable que l'État offre un cadre de rencontre à ses professionnels du secteur en vue de réfléchir, d'élaborer et d'adopter des normes qui pourront être soumises au grands rendez-vous du Conseil International des Archives (CIA). C'est en ce sens que Kent Haworth exhortait les archivistes africains à s'impliquer davantage dans les instances de la normalisation de leur métier. Selon Haworth, « *les archivistes devront participer aux phases de conception des systèmes d'information électroniques, ou les normes sont établies avant la mise en œuvre du système* » (1992, p. 26).

Pour relever certains défis, ils devront être en coopération, en collaboration pour mieux satisfaire les besoins de leurs usagers. En créant cet instrument, l'Etat favorise de par les différentes rencontres et échanges que ces professionnels auront au sein de celle-ci la réflexion sur l'ensemble des questions relatives au développement de la pratique archivistique en Côte d'Ivoire. Ils s'informent mutuellement sur les pratiques dissemblables d'un endroit à un autre et œuvrent ainsi tous ensemble à l'éclosion d'un consensus de politiques qui satisfassent la majorité. Aujourd'hui, la maîtrise des logiciels informatiques documentaires, est un challenge à relever au niveau de chaque structure. Leur mise en œuvre nécessite une collaboration étroite entre des cabinets spécialisés ou des structures existantes ayant déjà l'expérience dans

l'utilisation de tels systèmes de gestion d'archives et les organisations des Droits de l'Homme.

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O) est déjà outillée dans la gestion de ses archives via l'Intranet avec le logiciel DAMARIS. Aussi, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (C.N.P.S) a également une expertise dans ce domaine. Si ces structures sont saisies, elles pourront donner des recommandations pour appuyer l'étude de faisabilité de tels projets. Par ailleurs, par cet acte l'Etat affirme son intérêt de voir le secteur se développer et dote ainsi les acteurs des moyens pour améliorer les pratiques de leur métier. Ceci à l'avantage de les motiver encore plus à aller vers une maîtrise pointue des rouages des bonnes pratiques archivistiques et à amener la conscience collective à reconstruire la fonction archivistique au sein de nos administrations et lui conférer de solides assises légales et institutionnelles.

2.5. Instauration de l'éducation archivistique et renforcement de l'éducation aux Droits de l'Homme dans le système éducatif ivoirien

L'école est le cœur de la société. Depuis le contact de l'Afrique avec l'occident c'est l'organisation sociale la plus apte à éléver dans l'esprit des hommes de nobles valeurs humaines. Ainsi, s'il est vrai que la guerre et le mépris des autres viennent de l'esprit des hommes, c'est dans leurs esprits qu'il faut les combattre. Dès lors, il nous appartient de faire de l'école le champ véritable de la construction et du développement du capital humain en y instaurant les Droits de l'Homme et la culture archivistique qui en découle. Par ailleurs, la question des Droits de l'Homme constitue une donnée incontournable dans la définition de la nature des rapports entre les pays dits démocratiques et avancés avec les autres Etats, et aujourd'hui des Etats en font la condition sine qua non pour tisser des partenariats. Dans cet esprit d'idées, les gouvernants ont le devoir de faire connaître les Droits Humains aux générations présentes et futures en leur accordant une place de choix dans notre système éducatif.

Selon Saliou Sarr, l'éducation aux Droits Humains est une action très importante qui doit s'imposer partout dans le monde et en Afrique particulièrement. Pour lui, la formation du citoyen apte à vivre en société passe par certains canaux que sont les Droits Humains. Dans ce sens, des organismes internationaux en font déjà l'écho dans leur volonté d'endiguer hors des Etats l'esprit de violation relatif aux Droits de l'Homme. C'est le cas notamment de l'Ecole Instrument de la Paix (E.I.P), au Burkina Faso, au Bénin et au Sénégal. Des écoles pilotes existent déjà dans ces pays et sont soutenues par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (U.N.I.C.E.F) et le Comité International de la Croix Rouge (C.I.C.R). Les droits constituent un axe organisateur de l'éducation à la citoyenneté. Ils permettent la vie d'ensemble en rendant réalisable la relation entre l'éthique personnelle et les lois qui régissent les rapports sociaux. Instaurer donc, l'éducation des Droits Humains dans le système éducatif ivoirien, c'est faire prendre conscience aux générations présentes et à venir la nécessité et les valeurs qu'incarnent les Droits Humains à savoir : la justice, la liberté, la solidarité pour un développement humain durable.

Les avantages d'un tel projet au sein de la société sont multiples. L'école autrefois appréhendée comme le lieu par excellence de la promotion des valeurs sociales, morales et éthiques est aujourd'hui l'espace où le phénomène de la violence et de la dépravation des mœurs sont accusés. Il est donc temps, que le

rétablissement de l'ordre provienne d'un système de renforcement de l'éducation des Droits Humains pour une société viable et exemplaire. Dans ce sens, une culture archivistique, naîtrait chez les jeunes, futurs citoyens de nos nations. Les structures de défense de Droits de l'Homme doivent aider les autorités pédagogiques et politiques à prendre de telles initiatives en apportant leur concours dans la formation des formateurs, l'élaboration des programmes etc. Trop souvent, c'est l'ignorance qui plonge la jeunesse à orchestrer ces attaques nuisibles à leur propre intérêt, en ce sens que les droits défendus par les structures concernent leurs parents ou l'une de leurs connaissances. Enseigner les Droits Humains, c'est faire prendre conscience à toute la société de l'effet que pourrait produire toute action ou toute attitude sur l'équilibre de la société.

CONCLUSION

Une bonne politique d'archivage contribue à la bonne gouvernance de toute organisation, et sécurise l'information. Elle réduit les risques de perte de données et permet de faire des économies par la rationalisation des espaces immobiliers et des outils et matériels alloués à la gestion et à la conservation de l'information. Elle constitue donc un gain en temps, en espace, en ressources matérielles et financières. Aussi permet-elle de garantir la justification des droits des personnes, des partenaires et de la structure elle-même. Enfin, elle favorise la constitution de la mémoire de l'organisation, source de recherches et d'informations générales ouverte à tous. Il est donc important que chaque structure ait conscience de ce devoir de léguer à la postérité des sources de connaissances de leur histoire, bonnes ou mauvaises. Certes, les organisations des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire ne disposent pas de véritables politiques d'archivage, mais elles conservent tant bien que mal leurs archives. Il est important que chaque citoyen prenne ses responsabilités et que chacun œuvre pour la protection et la sauvegarde de cette mémoire documentaire collective.

BIBLIOGRAPHIE

- BEER-GABEL, CONQUY. J, *Information du tiers monde et coopération internationale*, Paris : la documentation française, 1984.
- DEGNI, Segui René , *Rapport sur la situation des Droits de l'Homme de l'Afrique de l'ouest*, Abidjan, 18 et 19 fév. 1994.
- DINEL Guy et collab, *Gestion des documents actifs, traitement des archives courantes*, PIAF, 2014 ;
- HAWORTH, Kent. *La Normalisation de la description archivistique à l'ère de l'information*, XII^{ème} congrès des archives, France, Archives Nationales, 1992.
- ISHR, Côte d'Ivoire: «*Pour un renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de protection des défenseurs*», <http://www.ishr.ch/news/cote-divoire-pour-un-renforcement-de-la-coopera-tion-regionale-et-internationale-en-matiere-de#sthash.9fY73fGZ.9IES0rhz.dpuf>, consulté le 17/02/2016.
- KAMATÉ, B André, *L'État des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire*, sans éd. 2006, p.4

- QUINTANA, González, « *Politiques archivistiques pour la Défense des Droits de l'Homme*, Paris: éd. C.I.A, 2009, p.20
- PRAX Jean-Ives, LARCHER Simon, *La Gestion électronique documentaire*, Paris, Dunod, 2004,p.51
- OUÉDRAOGO, Albert « Les Archives ont aussi leur journée, Archives, citoyenneté et interculturalisme », www.lefaso.net, consulté le 20 mars 2016

L'ÉCRITURE IMPUDIQUE DANS *PLACE DES FÊTES* DE SAMI TCHAK : UNE POÉTIQUE DE L'IMMIGRATION

Dr Alphonse SOUNAN

Université Alassane Ouattara

E-mail : alphonsesounan@yahoo.fr

Résumé

Dans un contexte postmoderne où le discours sur le phénomène migratoire emprunte des tours et des détours multiformes, il importe de réfléchir sur la pertinence d'une écriture libertaire et bouleversante déployée dans un roman comme *Place des fêtes* de Sami Tchak. En réalité, au caractère outrancièrement pervers et choquant de ce récit migratoire, sont associées plusieurs réalités contestables de l'immigration que le narrateur qualifie de « putain ». Une telle observation amène, dès lors, à montrer de quelles manières cette écriture qu'on peut qualifier d'« impudique » tisse une poétique de l'immigration. Explicitelement, l'étude interroge les occurrences sexuelles, signes révélateurs d'une sociabilité contestable des immigrés, et la violence discursive comme outil de révolte contre les tendances ethniques en terre d'accueil.

Mots-clés : écriture impudique, récit migratoire, immigration, postmoderne, occurrences sexuelles, violence discursive, tendances ethniques, poétique, sociabilité.

Abstract

In a postmodern context where the speech on the migratory phenomenon borrows the towers and the multiform detours, it is imported to think on the relevance of an expanded libertarian and shattering writing in a novel like Place of the feasts of Sami Tchak. Actually, to the character perverse and shocking outrancièrement of this migratory narration, are coupled several questionable realities of immigration that the narrator qualifies prostitute ". such An observation brings, from then on, to show what manners this writing that one can qualify of "immodest" weaves a poetics of immigration. Explicitly, the survey interrogates the sexual occurrences, revealing signs of a questionable sociability of the immigrants, and the discursive violence as tool of revolt against the ethnic tendencies in earth of welcome.

Keywords : immodestwriting, migratory narration, immigration, postmodern, sexual occurrences, discursive violence, tendenciesethnic, poetic, sociability.

Introduction

Le roman migrant africain, produit du « nouveau » roman africain francophone, semble s’inscrire dans la droite ligne du postmodernisme et de la littérature postmoderne, lieu de tous les possibles, de toutes les libertés narratives et discursives. En effet, à lire certains romans africains qui traitent aujourd’hui des questions migratoires, l’on est frappé par le caractère choquant, osé, hardi, grossier, agressif et transgressif du récit. Mû par le désir rageur de tout dire sur la vie des immigrés africains (en particulier), l’écriture prend des allures cavalières : le langage fait le deuil des notions de pureté, de pudeur, de tabou, d’ordre, de morale ; tout semble permis. Le personnel du récit, à travers les personnages et narrateurs mis en scène, dévoile sans gêne des pensées outrageantes.

L’écriture de ces romanciers est celle que nous qualifions d’« écriture impudique »⁴⁰ ; une écriture qui dévoile bien sa posture postmoderniste au sens où elle se déploie comme une « *crise des valeurs liée aux limites de la Raison, (...), [à] des symboles de la représentation (...), [une] remise en question de ce qui fait les valeurs du passé* » (A. Coulibaly, P. A. Atcha et R. TroDeho, 2011, p. 7). Aussi, pouvons-nous la rattacher à une pratique de l’« *Impureté* », une « *impureté des formes et des contenus* », comme le dit si bien G. Scarpetta (1985, p. 307).

Le roman *Place des fêtes* de Sami Tchak est bel et bien éligible à cette forme d’écriture. Le style utilisé est grave, bouillonnant, indécent, infect, puant. Il importe de réfléchir sur la pertinence d’une telle écriture dans le texte romanesque de Sami Tchak, surtout dans son rapport avec le discours littéraire porté sur le phénomène migratoire, aujourd’hui déployé dans un contexte social où les migrations humaines ont pris une ampleur déconcertante, parfois choquante. Nous faisons constater à juste titre, dans le roman, que tous les récits de vie des immigrés sont qualifiés de « putain » par le narrateur. De quelles manières donc l’écriture impudique dans *Place des fêtes* tisse-t-elle une poétique de l’immigration ? La présente étude analyse les occurrences sexuelles, signes révélateurs d’une sociabilité contestable des immigrés, puis interroge la violence discursive comme outil de révolte contre les tendances ethniques en terre d’accueil.

1- Les occurrences sexuelles : outils de rejet d'une sociabilité des immigrés

La conception de la sexualité a atteint, à la fin du XIX^e siècle, un stade d’évolution ne pouvant plus permettre au domaine de l’art de faire abstraction de l’impact que ce domaine de l’existence humaine a sur la vie individuelle et sociale. Mais cette nouvelle visibilité de la sexualité a été accompagnée par un phénomène de multiplication, de « *dispersion des sexualités* » (Michel Foucault, 1979, p. 51) qui devient paradigmatic pour la culture à partir de la fin du XX^e siècle. Le sexe, à l’ère de la postmodernité, échappe en effet au contrôle de la morale et investit toutes les sphères du social. La thématique de la sexualité,

⁴⁰ - Une écriture qui mobilise des modes discursifs dans un style sans pudeur, choquant, incisif. L’écrivain use en surabondance du grossier, des audaces langagières, des scènes osées qui dérangent le lecteur.

comme le souligne Michel Foucault (1979, p. 21-22), a connu dans le monde occidental « *une mise en discours* » croissante, animée par le désir de l'homme de « *tout dire sur son sexe* » (Michel Foucault, 1979, p. 33). Dans la littérature africaine de l'immigration qui émerge en France, ce motif rencontre ainsi un large écho, en particulier dans le roman *Place des fêtes* de Sami Tchak, écrivain migrant d'origine africaine installé en France.

Le sexe ou le corps sexué est au centre du monde fictionnel et du langage de *Place des fêtes*. L'écrivain y déverse une conception obsessive, typiquement postmoderne. Parler du sexe et de son corps représente dans ce roman un acte d'audace, un signe de révolte qui vise à destituer le caractère conventionnel du discours. Nous remarquons le désir du narrateur de tout dire sur le sexe et sur le corps. En déclarant « *Je suis fier d'être un obsédé sexuel et textuel intraitable, un pervers qui n'est pas du tout bête* » (*Place des fêtes*, p. 162), il révèle le caractère conscient et volontaire de sa démarche et laisse supposer une intentionnalité évidente de révolte qui s'opère par la parole décrivant le sexe.

Le langage sexuel en usage dans ce roman est chargé de « brûler les règles » et, par ce fait, de renverser tous les interdits, conférant à l'individu le droit de tout dire sur le monde. Le narrateur le mentionne si bien : « *Ce qui est vraiment étonnant avec le sexe, maintenant que j'y pense, c'est qu'on peut brûler n'importe quelle règle, ça ne dérange pas* » (p. 154). Cette posture du langage sexuel tisse un lien étroit avec le choix délibéré de l'écrivain lui-même de choquer le lecteur : « [...] la sexualité, degré zéro de l'écriture, lieu de « *toujours déjà-vu* » mais où les mots conservent intact leur pouvoir de choquer » (2003, p. 5-6). Dans ces circonstances, elle est l'occasion pour le narrateur, fils d'immigrés, d'exposer de manière violente sa vision d'un mode de vie, celui des immigrés, devant le lecteur. Muée en une expression de révolte, l'adéquation du langage à l'existence des immigrés exprimée par le narrateur vise à rétablir la bienséance et la norme sociale instituée dans l'espace d'accueil.

Les occurrences sexuelles peuvent être interprétées comme une tentative de rejet d'une sociabilité, en réalisant sa mise en question. Le corps de la mère est construit à l'aide des attributs d'un corps marchandise. La mère « *pute au Nigeria* », ne permet pas à son fils, l'instauration d'un rapport identitaire d'appartenance. Son corps, amoureux et émancipé, attire le fils dans une relation incestueuse imaginée. Non seulement imaginé, l'inceste dans le roman de Sami Tchak apparaît, de manière subversive, comme un acte inscrit dans le comportement des immigrés, les gens de la banlieue. Les caves, dépositaires de secrets, cachent des relations d'une grande intensité, parfois même incestueuses :

Elle était au sous-sol, comme toutes les caves, dans les profondeurs de l'immeuble, comme si elle avait été le sexe de l'immeuble, aussi ténébreux qu'un sexe de femme, aussi mystérieux, fascinant, irrésistible et en même temps inquiétant qu'un sexe de femme [...] Quand on les voyait faire semblant, on se faisait un clin d'œil, en disait : « La cave » et on se mettait à rire comme des fous [...]. C'est quand même drôle tout ce qu'on peut apprendre très tôt en allant lécher une cousine dans la cave. C'est drôle et ça permet de remettre les gens, malgré leurs apparences, à leur juste hauteur. (*Place des fêtes*, pp. 111-114.)

Par l'accentuation de ce type de relations, le narrateur réalise symboliquement une chute des interdits et des tabous, blessant la norme de bienséance langagièrre. L'exacerbation de la sexualité est utilisée comme une arme qui réussit à rompre le silence et à souligner avec violence une existence atypique.

En réalité, l'absence de pouvoir sexuel destitue toute légitimité de l'individu sur la scène sociale et même dans ses rapports avec ses proches : le père impuissant n'arrive plus à régner sur sa famille ; la mère, à son tour, vieille, n'arrive plus à attirer les hommes, et perd également tout intérêt pour son fils. Le sexe est donc conçu dans *Place des fêtes* comme une source de sociabilité, mais une sociabilité imparfaite, anarchique. Les métaphores sexuelles vulgaires et grossières, aussi impudiques les unes que les autres inondent, le récit pour dire la vie de débauche, le dévergondage sexuel d'une famille immigrée. Les expressions « *gouffre public !* » (p. 57), « *infatigable mortier* » (p. 57), « *le cul de maman* » (p. 57), « *ta chienne* » (p. 57), « *elle te met son sexe dans la gueule* » (p. 57), « *tu n'as plus la force de lever ta queue de singe* » (p. 57), « *ta queue ne vaut plus un clou* » (p. 57), « *tu ne bandes plus !* » (p. 57), « *Maman à côté de toi ouvre son cul de vache et défie ta queue morte de singe* » (p. 57) traduisent une débauche langagière d'érotisme qui peut choquer, voire outrager le lecteur. Ces expressions sont employées pour décrire effectivement le comportement sexuel anarchique de certains immigrés, une vie pornographique à la limite. Elles couvrent une démarche subversive du narrateur à l'égard de la relation conjugale de ses parents immigrés qu'il considère comme « *une vie de putain* » vu que leur mariage est issu d'un adultère. Par ailleurs, le narrateur du roman de Sami Tchak semble remettre en cause une éthique africaine de la sexualité qui fondée sur la polygamie et condamne l'inceste. Au regard de la relation conjugale de ses parents immigrés, il souligne que « *là-bas, c'est facile ! Les hommes adorent le sexe, les femmes adorent le sexe. (...) Certaines personnes ne font que ça* » (p. 75). Dans ce discours du fils, tout semble, en Afrique, porté sur le sexe. Il fait le malheureux constat qu'en Afrique, la coutume autorise le mariage entre cousins et cousines, favorisant ainsi l'inceste. Cela montre la méconnaissance de la culture africaine par le romancier. Le cas du narrateur et de sa cousine ou celui de ses parents est édifiant.

En définitive, tout le lexique sexuel déployé dans *Place des fêtes* lève le voile sur les activités immorales pratiquées par les immigrés. En s'appuyant sur la conduite sexuelle indigne de sa propre mère, il dénonce les agissements pervers de certains de ses compatriotes en terre d'accueil. On peut voir, dans ce foisonnement impudique, une « *intention du texte* » pour reprendre la formule de U. Eco (1996, p. 23). En raison de l'inconduite morale des immigrés africains, le narrateur, fils d'immigrés africains, n'a pas d'autre choix que d'inscrire son discours dans une démarche de rejet et d'attachement ; rejet de sa culture d'origine (la culture africaine), attachement à la culture occidentale qui l'a vu naître. Le regard du fils d'immigré détruit, derrière le prétexte sexuel, une certaine sociabilité africaine en terre étrangère et appelle implicitement les immigrés africains à plus de Raison et de moralité dans un pays qui n'est pas le leur. Cette forme de sociabilité africaine renvoie, par ailleurs, aux tendances ethniques des immigrés, à ces transferts culturels exportés ici, que le fils nomme ironiquement « *regroupement racial tendance ethnique* » (p. 166). Face à cette forme de regroupement social, l'écriture dans *Place ces fêtes* demeure également sans détour, sans effleurement, sans douceur.

2- Les tendances ethniques de l'immigré à l'épreuve d'une violence discursive

Les individus fictionnels mis en scène dans les œuvres africaines écrites dans le contexte existentiel de l'exil sont situés volontairement par leurs créateurs en marge de leur culture originelle. Ils entretiennent des rapports conflictuels, disjonctifs avec leurs compatriotes africains. Le rapport avec l'Autre, social ou culturel, est destitué de manière programmatique par certains romanciers migrants africains. Cette stratégie fictionnelle laisse entrevoir une démarche subversive du personnage africain qui prend parfois la forme d'une désaffiliation et d'une désafricanisation symboliques de soi face à certaines pratiques culturelles de leurs compatriotes immigrés dans le présent d'accueil.

Parallèlement, les pratiques littéraires africaines décentrées portent le sceau d'un contexte qui promeut « *la souveraineté du langage dans une histoire désormais mondiale* », comme l'affirme Gérard Leclerc (1972, p. 170.) Dans ces conditions, l'acte d'écrire se rapporte dans le roman africain francophone contemporain à une possession libertaire du langage, domestication du langage, en un mot à une intégration des langues locales africaines dans le discours de l'énonciation occidentale.

Dans *Place des fêtes*, Sami Tchak expérimente et pèse le poids, la valeur sociale et culturelle des tendances ethniques de l'immigré dans le processus de l'immigration. La posture discursive de son narrateur, fils d'immigrés, au regard des transferts des modes de vie ailleurs est méprisante, choquante. Le discours narratif est dans une posture de révolte contre les tendances ethniques de l'immigré en terre d'accueil. Et pour cause, ces tendances ethniques sont, à l'analyse, incompatibles avec une éthique occidentale sociale et culturelle farouchement opposée à l'anarchie sociale, aux comportements déréglos. En effet, si l'immigration induit *de facto* un regroupement racial, le nouveau cadre de vie des immigrés donne corps aux tendances ethniques qui cadrent fort bien avec le concept d'« *ethnoscape* » défini par Arjun Appadurai (2005, p.71) comme étant « *le paysage formé par les individus qui constituent le monde mouvant dans lequel nous vivons* ». En France, le narrateur de *Place des fêtes* souligne que les immigrés « *ne se gênent pas pour faire comme s'ils étaient toujours chez eux là-bas, avec de vrais manières de chez eux. Parfois même pire que chez eux (...)* » (p.165). On note, au regard de cet extrait, que malgré les mutations culturelles engendrées par le phénomène migratoire les spécificités culturelles des groupes migrants en France demeurent inaltérées. Le mouvement migratoire n'a pu modifier la chaîne des habitudes. Les immigrés en France semblent reconstruire et reconfigurer leur projet ethnique. Le passage-ci en donne une illustration :

Ces femmes, (...) elles s'habillent tendance ethnique même quand il fait froid. Et puis quand il y a leurs fêtes et leurs mariages, leurs funérailles et leurs baptêmes très tendance, et ce que ces gourmandines se couvrent d'or et s'enveloppent de leur boubou, mon Dieu, mais dites-moi, leurs odeurs, je ne sais pas qui leur vend leurs parfums, à moins que ce ne soit des eaux de toilettes tendance ethnique, mais ça pue (...) c'est dégueulasse (...), tout ça. (*Place des fêtes*, p.167.)

Dans la vision du narrateur, le projet ethnique des immigrés est le reflet d'un ensemble de tares qui caractérisent la vie de ces derniers ; tares qu'il nomme de manière haineuse la « *saloperie* », le « *bordel* » (p. 17). Les habitudes

et les attitudes des immigrés africains en terre d'accueil riment avec le désordre. La culture de la salubrité n'existe pas dans leurs mœurs. Leur espace de vie est un environnement malsain, un réceptacle de maladies :

Là-bas, c'est trop sale ! (...). Les gens, ils chient et pissent jusque dans leurs marmites parce qu'ils n'ont pas où aller chier et aussi parce qu'ils aiment leur crasse. Ils balancent leurs eaux usées n'importe où, leurs latrines à linettes, c'est un empire d'odeurs infectes, mon Dieu ! Des mouches qui se mouchent et baissent sur la viande, sur les repas, (...). Des caniveaux au fond desquels coule toute la saloperie du monde dans une sorte de carnaval des dégoûts. De la merde partout, c'est ça ton là-bas, papa. (*Place des fêtes*, p. 20).

La volonté des immigrés de transférer cette culture de l'habitat active une réaction violente des autochtones dont l'amour du pays prend parfois la forme d'un chauvinisme. Le héros-narrateur de *Place des fêtes* est certes un descendant d'immigrés africains, mais il est né en France et a grandi ; un pays pour lequel il exprime un attachement patriotique bien que la couleur de sa peau ne « colle pas avec ses papiers ». Au nom de l'amour qu'il a pour son pays d'adoption, il ne peut tolérer certains agissements de ses compatriotes immigrés. Le discours du fils face à son géniteur est sans détour. La parole est comme un dard, elle est incisive, piquante, choquante, impudente, insolente à la limite face à un père qui brandit fièrement son « Là-bas », l'Afrique, comme un eldorado. Le ton utilisé est grave, assez osé, dépourvu de politesse et de respect envers l'interlocuteur qui n'est personne d'autre que son père. La manière de parler se moque des valeurs filiales. Le fils manie démesurément des propos blessants, outrageants qui déshonorent son père et que tout lecteur (africain) aurait honte de préférer. Mais qu'importe, la tonalité du texte est bien consciente tant est que le projet du narrateur vise à décrire et décrier les laideurs importées de l'Afrique en occident. L'indécence langagière se répand dans tout le roman de façon déconcertante : les titres des soixante-treize chapitres débutent par l'expression « Putain de... ». Cette démarche de l'écrivain, articulée aux pratiques sociales, à certaines manières d'être des immigrés, contribue à entériner les clichés réducteurs et infériorisant que le narrateur développe à l'endroit de ses frères immigrés africains. Le fils déclare : « *Où est-ce que la France va foutre des gens comme ça (...)* » (p. 29). Il poursuit plus loin : « Je ne suis pas comme eux, je ne mange pas comme eux, je ne fais pas leurs prières, je ne m'habille pas comme eux, je ne parle pas leur dialecte, je ne chie pas de la même manière qu'eux, etc. (p. 290).

Il s'ensuit que l'écriture, dans *Place des fêtes*, se mue en une posture qui stigmatise la vie des immigrés africains. Le texte explore la rage du fils à fustiger chez les siens un manque de savoir-être et de savoir-vivre. Les traits culturels sur les plans culinaire, religieux, vestimentaire et linguistique convoqués sont vidés de toute forme de bienséance. Par ce fait, le narrateur cherche à rationaliser une conduite décente à tenir vis-à-vis de la communauté d'accueil. Le personnage-narrateur est un héros engagé, non pas dans le sens d'une négritude césarienne, mais dans la perspective d'une « *néo-négritude* » qui appelle les Africains vivant en Occident à une introspection.

Les propos du narrateur, aussi violents soient-ils, interpellent les Africains à soigner leurs habitudes sociales, à s'inventer de nouvelles pratiques culturelles qui passent nécessairement par un dialogue avec la culture d'accueil. À l'ère du « *village planétaire* », la culture d'un peuple ne peut inévitablement se passer « *d'une éthique transculturelle* » (J. Semujanga, 2004, p. 29), celle qui commande un vécu transversal des cultures au quotidien.

Conclusion

En définitive, l'étude note, à travers les occurrences sexuelles et la violence discursive du récit, que l'écriture dans *Place des fêtes* de Sami Tchak revêt une dimension impudique. L'univers romanesque se déploie dans un langage outrancièrement sexuel et un mode critique incisif, violent, qui viole toute éthique de la pudeur. Cette forme d'écriture est utilisée par le romancier pour dire les laideurs de l'immigration africaine en France. La critique osée et choquante de l'écrivain est portée par un narrateur, fils d'immigrés africains, qui met à nu une sociabilité anarchique de ses compatriotes africains en terre d'accueil. Les comportements sexuels et les tendances ethniques de l'immigré traduisent chez le héros un fort malaise existentiel, une difficile acceptation du mode de vie des immigrés africains en France. C'est un personnage qui parle, sans gêne, de la vie des siens. Pour tout dire, *Place des fêtes* de Sami Tchak est une écriture osée, une écriture au vitriol. Le roman creuse et fustige, dans ce qu'elles ont de « putain », les manières de vivre et les habitudes culturelles de toute une communauté africaine immigrée. Par conséquent, l'on peut soutenir avec Ehora Effoh Clément (2018, pp. 112-125) qu'une « *putain d'écriture* » semble mieux indiquée dans *Place des fêtes* « pour dire la putain de vie de l'immigré ».

BIBLIOGRAPHIE

- APPADURAI Arjun, 2005, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Editions Payot et Rivages.
- COULIBALY Adama, ATCHA Philip Amangoua & TRO DEHO Roger, 2011, *Le postmodernisme dans le roman africain : Formes, enjeux et perspectives*, Paris, L'Harmattan.
- ECO Umberto, 1996, *Interprétation et surinterprétation*, Paris, PUF.
- EHORA Effoh Clément, 2018 « Une putain d'écriture pour dire la putain de vie de l'immigré », *Les lignes de Bouaké-La-Neuve*, N°9, Volume 2, pp. 112-125.
- FOUCAULT Michel, 1979, *Histoire de la sexualité, vol. 1, La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- LECLERC Gérard, *Anthropologie et colonialisme. Essai sur l'histoire de l'africanisme*, Fayard, 1972.
- SCARPETTA Guy, 1985, *L'impureté*, Paris, Editions Grasset et Fasquelle.
- SEMUJANGA Josias, 2004, « La mémoire transculturelle comme fondement du sujet africain chez Mudimbé et Ngal », in *Tangence n°75. Les formes transculturelles du roman francophone*, Québec, Presses de l'Université de Québec, p. 15-39.
- TCHAK Sami, 2003 « Écrire la sexualité », *Notre librairie. Sexualité et écriture*, n° 151, juillet-septembre, p. 5-6.
- TCHAK Sami, 2001, *Place des Fêtes*, Paris, Gallimard, « Continents noirs».

KANIAN-TÉRÉ N°3, juin 2019, pp. 130-147.

**CONNAISSANCE PRE-MIGRATOIRE DES SYSTEMES DE SANTE
DES PAYS D'ACCUEIL**
**EMIGRANT KNOWLEDGE ABOUT HOST COUNTRIES HEALTH
SYSTEMS**

Dr Marie-Laure **TCHERE**
Université Félix Houphouët-Boigny / Abidjan-Côte d'Ivoire
E-mail : tchere.yml@gmail.com

RESUME

La situation des migrants se singularise généralement par des conditions prononcées de vulnérabilité. Parmi celles-ci, figure au sein de la population migrante un état de santé précaire aggravé par un non recours ou un recours tardif aux soins. Ces problèmes de santé, pouvant affecter la productivité et le rendement des migrants, compromettent les enjeux économiques et sociaux de la migration. La méconnaissance des systèmes de santé, en tant que facteur explicatif du non recours aux soins, est l'objet de la présente étude qui s'est fixée pour objectif d'analyser la communication numérique des représentations diplomatiques en Côte d'Ivoire. L'étude examine les informations abordées par les sites internet des ambassades du Canada et de Suisse. Elle passe d'abord par un recensement des thématiques de santé, ensuite par leur analyse selon les informations qu'elles contiennent, et enfin par une interprétation des données suivant les composantes du système de santé, à savoir l'offre, le besoin et la demande. Les résultats de l'étude mentionnent deux catégories d'informations susceptibles de caractériser la connaissance pré-migratoire des systèmes de santé : i) les informations d'opportunité, d'ordres institutionnel et financier ; et ii) les informations de risque. L'étude montre, par ailleurs, l'existence de barrières structurelles et comportementales justifiant un accès limité aux informations numériques, et conclu à la nécessité de renforcer la communication numérique en direction des émigrants potentiels. Ceux-ci représentent toutes les personnes susceptibles d'émigrer vers un pays étranger, pour divers motifs et des durées variables allant du séjour temporaire au séjour permanent.

Mots clés : communication, informations, santé, émigrant, Côte d'Ivoire

ABSTRACT

Generally, the migrants are characterized by severe conditions of vulnerability. Among these, are health problems which could affect their productivity and their performance. Indeed, many studies have observed a precarious health, in migrants population, related to a lack of recourse or late recourse to medical care. This situation is likely to compromise the economic, financial and social impact of migration. Anterior studies have showed that the lack of knowledge on health systems explain the low use of medical care systems by migrants. So our study aims to analyse the information of « potential emigrants » in Côte d'Ivoire.

The study focuses on digital communication of embassies and examines the informations which are available on the websites of Canadian and Swiss embassies. Our research starts with the collection of health topics, then by the analysis of these topics according to their content, and finally interprets the data following the major components of health system, namely supply, need and demand. The results of the study mention two categories of information : i) institutional and financial information; and ii) risk information. These informations are various and presuppose, for the potential emigrant, a good knowledge on opportunities and risks associated to the host countries health systems. The study shows also the existence of structural and behavioural barriers which likely to reduce access to digital information. We conclude that digital communication towards « potential emigrants » needs to be strengthened. The potential emigrants represent all persons who are likely to emigrate towards another countries, for various reasons and for temporary or permanent lengths.

Keywords: *communication, informations, health, émigrant, Côte d'Ivoire*

INTRODUCTION

L'Emigration profite aussi bien aux pays d'origine qu'aux pays de destination du fait de ses avantages sur le développement économique des Etats ainsi que le bien-être des migrants eux-mêmes, des familles et des communautés.

Grâce aux politiques de migration circulaire, les transferts de fonds et le retour des migrants constituent des sources de création de richesses pour les pays d'origine^{7-9,28}. Environ 75 % des transferts de fonds dans le monde sont dirigés vers les pays en développement³ et y représentent une importante source de recettes²⁰. Les enjeux économiques, politiques et culturels de la migration s'expriment à travers le développement des infrastructures sanitaires et éducatives, la résolution du problème de chômage, le maintien de la paix sociale, et offrent aux individus des opportunités de confort économique et financier²². L'expérience migratoire apporte de nouveaux savoir-faire pour tous les secteurs d'activités y compris dans le domaine de la prévention sanitaire, et donne ainsi lieu à la réalisation de projets visant à s'inscrire dans le cadre général du développement local¹⁰.

Pour les pays d'accueil, l'immigration est un moyen d'accroître les capacités socioprofessionnelles¹⁸ et économiques, comme c'est le cas de nombre de pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) qui bénéficient d'une longue expérience en matière d'immigration. Suivant un rapport de l'OCDE¹⁷, les effets de l'immigration sur la productivité, la production, l'emploi, et les finances publiques des pays d'accueil sont indéniables et contrairement aux idées reçues, l'immigration n'influe guère sur le chômage et les salaires des autochtones, notamment dans les cas où les immigrés viennent compléter, et non remplacer, la main-d'œuvre locale. Elle accroît l'offre et la demande, dynamise la croissance, tout en contribuant à atténuer les pénuries de main-d'œuvre et rendre les pays attrayants pour les

entreprises multinationales. Dans le domaine de la santé, les immigrés contribuent à stimuler l'offre, car un travailleur de la santé sur huit environ est ressortissant d'un pays étranger.

Cependant, du fait de leurs conditions prononcées de vulnérabilité²⁶, la plupart des migrants connaissent des problèmes de santé pouvant affecter leur productivité et leur rendement²². En d'autres termes, pour être productif, le migrant doit être en bonne santé. La migration en elle-même n'est pas un facteur de risque pour la santé, mais les conditions et les facteurs qui entourent le processus migratoires, tels que les circonstances avant le départ, le mode de transport, les conditions au cours du voyage, l'intégration à l'arrivée ou dans certains cas, les retours dans les communautés d'origine, déterminent les vulnérabilités et les risques sanitaires pour les migrants et les communautés avec lesquelles ils interagissent¹⁶.

L'état de santé des migrants se caractérisent notamment par une acuité de la morbidité et de la mortalité associées à l'existence de pathologies spécifiques. Cette situation de précarité sanitaire est aggravée par le non-recours ou le recours tardif aux soins, avant, pendant ou après la migration⁴. En transit, par exemple, le migrant peut être contraint d'interrompre un traitement en cours⁵, tandis que dans le pays d'accueil, le faible accès des femmes immigrées aux soins préventifs tels que l'examen clinique des seins ou le frottis cervical, les expose davantage aux problèmes de santé reproductive. Les études notent aussi que les immigrés bénéficient à l'arrivée d'un meilleur état de santé que l'ensemble de la population d'accueil, mais elles constatent que cet état de santé se détériore pendant le séjour pour diverses raisons dont les inégalités liées au recours aux soins, en particulier les difficultés d'accès à l'assurance maladie.

Les études sur la migration et la santé établissent le lien entre la méconnaissance des systèmes de santé et le recours aux soins par les migrants. Elles démontrent que la moindre connaissance du système et des filières de soins représente des obstacles à l'accès des services sociaux et de santé⁴. En référence à ces travaux, il ressort que la connaissance imparfaite des réalités sanitaires du pays d'accueil peut fausser la perception des systèmes de santé¹⁸ et remettre en cause le mécanisme de prise de décision de recourir aux soins¹⁹. Elle détermine la non perception, par les migrants potentiels, des problèmes de santé possibles et des dangers encourus depuis la décision de migrer jusqu'à l'arrivée dans le pays hôte. En tant qu'obstacle à l'accès et à la continuité des soins²³, l'ignorance des problèmes de santé migratoires, des filières de soins, des aides financières, des services, des droits du migrant, et des procédures administratives, est le fruit d'une émigration mal appréhendée notamment dans le domaine de la santé.

La méconnaissance des dispositifs d'accueil est à la base d'une relation de méfiance et discriminante observée dans la pratique des soins pouvant décourager la demande de soins par certains migrants¹³. Elle entraîne chez le migrant une interruption de soins, un recours tardif ou un non recours aux soins, entravant de ce fait son état de santé. Les études montrent ainsi que la survenue de problèmes de santé chez le migrant est reliée à la méconnaissance des réalités migratoires.

Pour Edgar Morin, la connaissance pertinente est celle qui est capable de situer toute information dans son contexte. Elle progresse principalement par sa capacité à contextualiser et à globaliser l'information. En référence aux théories de la communication et du changement, on peut affirmer que la connaissance est un déterminant du comportement et un facteur explicatif ou prédictif du recours aux soins. En tant que résultante de la prise de conscience du besoin de santé, elle agit sur la décision de recourir aux soins en influençant l'intention. Dans ce cas, la connaissance minimale dépend de l'information que doit posséder un individu pour adopter une démarche de soins. Lorsqu'une personne vient juste d'immigrer ou ne connaît pas encore la société hôte, sa connaissance des maladies, des systèmes de soins, des traitements disponibles et des signes qu'un traitement est nécessaire, se fonde sur les croyances, valeurs et systèmes de santé du pays d'origine⁶.

Si d'un point de vue scientifique, il convient de bien séparer les deux concepts : information et connaissance, en pratique, on ne peut traiter de la connaissance sans impacter le système d'information (Nonaka *et al.*, in philippe Paquet). Pour qu'une information devienne une connaissance, elle doit être appropriée et réutilisée. Il y a donc chez l'humain un processus de traitement de l'information et de fabrication de connaissance. Pour Béiji (Béiji, 2010), l'information se présente comme « *un bien d'expérience permanent* » qui varie en fonction du temps. L'information devient une connaissance quand celle-ci modifie le système et en particulier, la manière de « *penser* » et de « *faire* ». Selon le stade de traitement de l'information, la connaissance peut être passive ou empirique comme le précisent certains auteurs¹¹. Elle peut également être proactive ou acquise. La connaissance empirique correspond au stade premier de l'information. Elle est pratique lorsqu'elle est capable d'influencer toute réceptivité envers de nouvelles informations¹¹. La connaissance peut être acquise par l'observation, ou comme le résultat d'une expérience. Dans ce cas, elle dépend de l'expérience personnelle du migrant. Celui-ci connaît les caractéristiques du pays d'accueil, non pas seulement à partir de son expérience personnelle mais par le biais des contacts établis avec son environnement. La nature de l'information influence la connaissance des migrants, puis elle conditionne l'accessibilité, le recours aux services, ainsi que la qualité des prestations. Dans tous les cas, comme relevé par Béiji, l'information sur le système de santé doit être pertinente, disponible et librement accessible.

André Lévy (André. L., 1994, p.7) définit le système de santé comme « *l'ensemble des moyens, organisationnels, humains, structurels et financiers, destinés à réaliser les objectifs d'une politique de santé. Il constitue un sous-système du système économique général* ». Le système de santé inclut l'offre, les besoins ou la demande. Il intègre les « *droits des malades* », concept, qui fait allusion au rôle de l'usager dans le système de santé et le définit à la fois comme acteur de ce système de santé, acteur de sa propre santé, et citoyen donnant son avis et exprimant ses besoins*.

Un système de santé décrit les moyens organisationnels et stratégiques mis en place par le pays, afin d'assurer une continuité et une qualité des prestations de santé**. Il réunit les organisations, institutions et ressources qui fournissent des soins formels (médecins, cliniques, hôpitaux et pharmacies), des soins informels (guérisseurs traditionnels, travailleurs communautaires), des services qui contribuent à promouvoir ou à protéger la santé. L'étude d'un système de santé

permet de dépeindre la nature et le fonctionnement de la prise en charge médicale, le financement des soins, les moyens mis en place dans le cadre de politiques sanitaires. En somme, le système de santé se définit globalement par rapport à l'offre, le besoin et la demande.

En référence aux différentes définitions du système de santé, il ressort que l'offre concerne les moyens humains, organisationnels, structurels, financiers mis à la disposition du migrant pour sa prise en charge médicale. Plus concrètement, l'offre regroupe les soins, les services et intègre les droits liés à la santé. Le besoin de santé pourra être compris comme « *l'écart entre un état de santé constaté et un état de santé souhaité par les individus, les groupes et les populations* ». Il s'agit de l'écart à saisir pour obtenir un état de santé satisfaisant des populations immigrantes. La demande de soins renvoie à l'action de faire connaître son désir de soins. Dans ce sens, elle rejoint la notion de « *recours aux soins* » et se rapporte à la capacité du migrant à participer au financement de sa santé.

I- METHODE

L'étude examine les thématiques de santé abordées par les sites internet des représentations diplomatiques en Côte d'Ivoire, en l'occurrence les ambassades du Canada et de Suisse. Ces deux ambassades adressent sur leurs différents sites internet des informations aux « migrants étrangers », qui constituent des émigrants potentiels et représentent toute personne susceptible d'émigrer vers ces pays, pour divers motifs et des durées variables allant du séjour temporaire au séjour permanent.

Le choix des ambassades du Canada et de Suisse comme unités de recherche de l'étude tient au fait que ces deux pays sont des destinations prisées par les émigrants ivoiriens. En outre, ils disposent sur leur site de liens faisant référence à la santé. Selon les données de l'Organisation Internationale pour les Migrations²⁵, l'émigration ivoirienne est relativement faible et représente moins de 1 % de la population active. Cependant, l'analyse du nombre de visas demandés et refusés en 2007 montre un intérêt pour la destination Suisse avec un effectif de 1 900 demandeurs. De même, la Côte d'Ivoire comptait en 2018, 1 470 ressortissants résidents permanents au Canada***.

L'accès aux thématiques, en ce qui concerne l'ambassade du Canada, a suivi l'ordre suivant : i) <https://www.canadainternational.gc.ca/cotedivoire/index.aspx?lang=fra>; ii) menu visa et immigration ; iii) <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/contactez-ircc/bureaux/bureaux-internationaux-visas/dakar.html>; iv) Menu ; v) « Santé ».

*<https://www.cap-concours.fr/>

** https://fr.wikipedia.org/wiki/Système_de_santé

***(https://fr.wikipedia.org/wiki/Immigration_au_Canada#Résidents_permanents_admis_au_Canada_selon_les_pays_d'origine)

Pour accéder aux thématiques de santé de l’ambassade de Suisse, les fenêtres ci-après ont été successivement ouvertes : i) <https://www.eda.admin.ch/abidjan>; ii) menu visa § entrée en Suisse ; iii) menu « Vivre en Suisse » ; iv) Vivre en Suisse en tant qu’étranger <https://www.ch.ch/fr/vivre-suisse-étranger/>; v) Migrations et santé <https://www.migesplus.ch/fr/>; vi) Assurances sociales pour les ressortissants étrangers <https://www.ch.ch/fr/assurances-sociales-étrangers/>. L’ambassade de Suisse renvoie au site de la Croix-Rouge qui informe sur les questions de santé suisses.

L’examen de l’information numérique est pertinent à plus d’un titre. En effet, selon Rouet, l’utilisation des technologies de l’information et de la communication, « *diplomatie 2.0* » ou « *diplomatie numérique* »²¹, occupe une place centrale dans la communication diplomatique¹².

L’auteur souligne également que la communication des agences diplomatiques a pour mission principale de faire la promotion de l’image du pays représenté, en diffusant des informations auprès de personnalités, mais également auprès du grand public. Les migrants sont informés par le biais des médias anciens et nouveaux sur les conditions légales d’entrée à l’étranger et les moyens des différents Etats de faire respecter la législation³¹. Les informations sont publiées via divers canaux¹², mais pour Rigoni (Isabelle R., 2010), l’usage des TIC contribue à la construction de connaissances entre émetteurs et récepteurs, à travers des échanges d’informations, des images, et des émotions

La présente étude tentera de répondre aux questions suivantes : i) les émigrants potentiels, vivant en Côte d’Ivoire, sont-ils informés des moyens de prise en charge médicale des migrants depuis le départ jusqu’à l’arrivée dans le pays d’accueil ? ii) Disposent-ils d’informations sur l’état de santé des populations d’accueil et spécifiquement aux migrants ? Enfin, les informations mis à leur disposition sont-elles suffisantes pour leur faciliter le recours aux soins le long du processus migratoire ?

La méthode adoptée consiste en une collecte des données adressées aux « migrants étrangers ». Elle passe d’abord par un recensement des thématiques en matière de santé, puis analyse ensuite les informations clés qu’elles contiennent. L’interprétation des données recueillies est faite suivant les composantes du système de santé, que sont l’offre, le besoin et la demande.

II- RESULTATS

L’analyse des pages d’accueil des sites Internet créés par les ambassades de Suisse et du Canada, ainsi que des liens auxquels celles-ci renvoient permet de proposer les tableaux 1 et 2, qui respectivement, énumèrent les thématiques de santé formulées par les différents sites et résument les informations développées pour chaque thématique. Les données ayant permis d’établir ces tableaux sont les informations mises à la disposition du « migrant étranger » ou des « étudiants », demandeurs de visa pour séjour temporaire ou permanent.

1. Thématiques de santé développées par les sites Internet diplomatiques

Le site de l'ambassade de Suisse met à la disposition des migrants étrangers des informations sur le thème « *assurances sociales prévues pour les ressortissants étrangers* », puis renvoie l'internaute au lien « <https://www.migesplus.ch/fr/> », lui permettant d'accéder au site de la Croix-Rouge Suisse. Cette ONG internationale fournit l'essentiel des données sur la santé. Elle aborde les neuf thématiques suivantes : « *Dépendance* », « *Etapes de la vie* », « *Grossesse* », « *Maladies* », « *Promotion de la santé et prévention* », « *Santé psychique* », « *Santé sexuelle* », « *Système de santé / soins de santé* », « *Vivre en Suisse* ».

L'ambassade du Canada développe sur son site Internet diverses thématiques de santé dont l'accès se fait à partir de la barre déroulante du « *Menu* ». Ces thématiques sont au nombre de treize, et sont ainsi formulées : « *Aliments et nutrition* », « *Maladies et affections* », « *Vaccins et immunisation* », « *Médicaments et produits de santé* », « *Sécurité des produits* », « *Sécurité et risque pour la santé* », « *Vie saine* », « *Santé des Autochtones* », « *Système et services de santé* », « *Sciences, recherche et données* », « *Assurance-maladie pour les personnes protégées ou les demandeurs d'asile* », « *Prestations relatives aux personnes handicapées* », « *Prestations pour familles et proches* » (tableau 1).

Tableau 1 : Liste des thématiques de santé abordées par les sites Internet des ambassades du Canada et de Suisse en Côte d'Ivoire

Sites Internet consultés	Thématiques santé
Ambassade du Canada	<ul style="list-style-type: none"> *Aliments et nutrition *Maladies et affections *Vaccins et immunisation *Médicaments et produits de santé *Sécurité des produits *Sécurité et risque pour la santé *Vie saine *Santé des Autochtones *Système et services de santé *Sciences, recherche et données *Assurance-maladie pour les personnes protégées ou les demandeurs d'asile *Prestations relatives aux personnes handicapées *Prestations pour familles et proches
Ambassade de Suisse  *https://www.migesplus.ch/fr/	<ul style="list-style-type: none"> *Assurances sociales pour les ressortissants étrangers *Dépendance *Etapes de la vie *Grossesse *Maladies *Promotion de la santé et prévention

-
- *Santé psychique
 - *Santé sexuelle
 - *Système de santé / soins de santé
 - *Vivre en Suisse
-

2. Informations développées par thématique

Le site internet canadien a servi de base pour l'analyse des thématiques, du fait de sa grande richesse en informations. Le tableau 2 fait ressortir des informations que l'on peut regrouper en six catégories : i) bases de données, ii) conseils de prévention, iii) outils de recours aux soins, iv) Information sur la prise en charge financière, v) prestations sociales, vi) aides à l'intégration socioprofessionnelle.

Les bases de données sont des informations utiles à la connaissance des problématiques, des risques, et du droit à la santé. Comme rapporté par le tableau 2, ces données concernent les problématiques épidémiologiques, la prise en charge médicale, sociale, et financière. Elles font référence à la recherche. Des statistiques et publications relevant de ces données sont portées à la connaissance de l'internaute. A titre d'exemple, la thématique « *vaccins et immunisation* » fournit des informations sur les vaccins de voyage, et les services destinés aux canadiens, pendant la grossesse, pour les enfants, les adultes. La thématique « *Vie saine* » renseigne sur les risques liés à la consommation problématique de substances, au tabagisme et au vapotage, les facteurs environnementaux pouvant nuire à la santé, comment vivre une grossesse en bonne santé. Cette thématique aborde des questions sur l'« Obésité juvénile », comment encourager les enfants à avoir des habitudes alimentaires saines et un mode de vie actif, la « Sécurité nautique », les « Soins des nourrissons », la « Santé sexuelle », la « Prévention des blessures », la « Santé mentale et bien-être », la « Santé et sécurité en voyage », la « Santé bucco-dentaire », la « Santé des jeunes », l'« Hygiène des mains ».

Les outils de recours renseignent sur le numéro vert mis à disposition pour les urgences, la « ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être » offrant aux autochtones un moyen pour exprimer leurs besoins de santé, les lois et réglementations pour la consommation sécurisée des médicaments et produits de santé, les informations sur les principes d'universalité et d'accessibilité aux soins, la réglementation et normes de biosécurité, les services de soins de santé directs à certains demandeurs d'asile et les tests de dépistage génétique. Ces outils informer de la nature des produits de consommation, des lois et règles en vigueur pour l'utilisation sécurisée des médicaments et produits de santé. Les produits évoqués concernent les drogues, les produits naturels de santé et d'auto soins. Des informations éclairent par ailleurs sur les droits et obligations relatifs à la consommation sécuritaire, la production, et la vente de ces produits. Il en est de même du « *Guide alimentaire canadien* » consistant à faire des recommandations en matière d'alimentation saine.

Les conseils de prévention préparent les familles aux urgences, leur expliquant comment obtenir de l'aide en cas de violence et de mauvais traitements. Il existe aussi des conseils en termes de « *Sécurité durant le temps des fêtes* », « *Sécurité à domicile* » pour la protection contre les produits chimiques, les incendies, et de

fourniture d'« *Avis de santé publique* » concernant les mises à jour sur les maladies, les risques, et les moyens de se protéger.

Les informations sur la prise en charge financière sont disponibles et rapportent à l'existence de fonds destinés au financement de programmes de prévention contre la violence et l'abus, de fonds régionaux associés à la carte de santé et la couverture supplémentaire pour le financement des soins, des subventions pour maintenir et améliorer le système de soins de santé du Canada. Des données concernent les « *Assurances sociales pour les ressortissants étrangers* » ; elles couvrent i) l'« *Assurance-maladie obligatoire* » pour la famille et le migrant, trois mois après leur arrivée en Suisse ou après avoir commencé à exercer une activité lucrative ; ii) l'« *Assurance-accidents pour le lieu de travail* » ; iii) l'« *Assurance-vieillesse, survivants et invalidité* » ; iv) « *Que faire en cas de chômage?* » ; v) le « *Soutien aux familles* », pour congé de maternité, allocation de maternité, allocations familiales ; vi) la « *Brochure concernant les assurances sociales* ».

Les prestations sociales contiennent des indications relatives aux prestations d'invalidité pour enfant, études, et vétérans. Elles sont également relatives aux pensions spéciales pour maternité, congés, enfants handicapés, et décès d'un proche. Les prestations d'invalidité visent à aider les personnes handicapées et leur famille à couvrir les services pour enfants handicapés, de même que pour vétérans en cas d'invalidité. Elles servent de pensions pour personne en incapacité de travailler en raison d'une invalidité, et assurent les remboursements de taxes spécifiques pour le financement des études des personnes handicapées.

Les aides à l'intégration socio-professionnelle apportent des informations sur les possibilités d'apprentissage, de formation, de stages étudiants, d'éducation des jeunes à la santé (LifeSkills Training). Ces aides offrent aussi les possibilités de participer à des consultations et activités gouvernementales de santé, de même que la possibilité de devenir un donneur de sang, de tissus ou d'organes. Elles informent, aussi bien, sur les fonds de perfectionnement professionnel, de partenariats et de recherche, que sur les fonds de soutien aux projets individuels et collectifs de santé.

Tableau 2 : Informations développées par thématique de santé par le site Internet de l'Ambassade du Canada en Côte d'Ivoire

Thématiques de santé sur le site Internet de l'Ambassade du Canada	Informations développées par thématique
Aliments et nutrition	*Base de données sur la problématique des aliments, et la sécurité alimentaire (Guide alimentaire)
Maladies et affections	* Bases de données sur les maladies courantes, les symptômes, les risques et des moyens pour prévenir, traiter des maladies
Vaccins et immunisation	*Bases de données sur les services destinés aux canadiens

Médicaments et produits de santé	*Base de données sur les médicaments et produits de santé *Lois et Réglementations pour la consommation sécurisée des médicaments et produits de santé
Sécurité des produits	* Informations sur les produits de consommation, les produits antiparasitaires, la sécurité des produits chimiques
Sécurité et risque pour la santé	* Conseils pour la préparation familiale aux urgences (trousse en cas d'urgence) *Numéro vert pour les urgences *Réglementation et normes de biosécurité * Comment obtenir de l'aide en cas de violence et de mauvais traitements *Fonds de financement des programmes de prévention contre la violence et l'abus
Vie saine	* Base de données sur les risques en matière de santé, le tabagisme, le vapotage, les modalités d'une grossesse en santé, les facteurs environnementaux pouvant nuire à la santé, la santé des jeunes, les soins bucco-dentaires, les soins des nourrissons, l'hygiène de vie
Santé des Autochtones	* Base de données au sujet de la santé des Autochtones (Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être)
Système et services de santé	*Fonds régionaux de financement des soins (carte de santé, couverture supplémentaire) *Base de données sur le système de santé (assurance-santé, accès aux services de santé ; prestations), et les carrières en santé *Possibilités d'apprentissage, de formation, de stages étudiants, d'éducation à la santé des jeunes (LifeSkills Training) *Possibilité de participer à des consultations et activités gouvernementales de santé *Principes d'universalité et d'accessibilité aux soins * Services de soins de santé directs à certains demandeurs d'asile * Possibilité de devenir un donneur de sang, de tissus et d'organes * Tests et dépistage génétique
Sciences, recherche et données	*Base de données concernant les sciences de la santé, la recherche, le contrôle, la surveillance, ainsi que les déterminants de la santé *Fonds de perfectionnement professionnel, de partenariats et de recherche
Assurance-maladie pour les personnes protégées ou les demandeurs d'asile	*Base de données sur les financements, subventions et contributions pour maintenir et améliorer le système de soins de santé du Canada *Fonds de soutien aux projets individuels et collectifs de santé

Prestations relatives aux personnes handicapées	*Diverses prestations d'invalidité pour enfant, études, vétérans
Prestations pour familles et proches	* Pensions spéciales pour maternité, congés, enfants handicapés, décès d'un proche *Base de données sur le paiement des prestations

III- DISCUSSION

La communication pour la santé se nourrit de l'information pour générer de la connaissance et induire in fine les choix favorables à la santé. Informer les émigrants avant, pendant et après la migration contribue à la lutte contre les inégalités en matière de santé. S'inscrivant dans ce cadre, notre étude a tenté d'explorer les informations mises à la disposition des demandeurs de visas, via les sites Internet des ambassades du Canada et de Suisse en Côte d'Ivoire. Les résultats de l'étude nous permettent d'appréhender la connaissance pré-migratoire des réalités sanitaires, des dispositifs de recours aux soins avant, pendant et après la migration.

Diverses thématiques de santé ont été relevées. Elles montrent la variété des informations délivrées aux internautes. La richesse des informations tient dans la quantité des ressources communiquées au demandeur de visa, de même que dans le caractère pluriel des données. Les informations se rapportent aux populations, aux prestations médicales et sociales, ainsi qu'aux dispositifs stratégiques de prévention des maladies, de limitation des facteurs de risques, de prise en charge financière et de promotion de la santé. Ces thématiques laissent présager d'une connaissance par les migrants des réalités sanitaires du pays d'accueil, notamment en ce qui concerne les filières de soins, les aides financières, les services, et le droit à la santé. En rendant accessible une diversité de bases de données sur l'état de santé constaté des populations et groupes spécifiques d'accueil, les soins et les services, l'information numérique couvre les composantes essentielles du système de santé, à savoir l'offre, le besoin et la demande.

L'analyse des thématiques a fait émerger six groupes d'informations que nous intitulons, « *base de données* », « *outils de recours aux soins* », « *aides à l'intégration socio professionnelle* », « *conseils* », « *prise en charge financière* » et « *prestations sociales* ». Comme décrit dans les chapitres ci-dessous, il est possible à la lecture de chacune des catégories d'informations de se renseigner sur les opportunités d'une prise en charge sécurisée et d'apprécier les différents facteurs susceptibles d'influencer négativement la santé du migrant.

1. Information du migrant sur les opportunités d'une prise en charge sécurisée

Les informations offrent au migrant les rudiments d'une consommation sécurisée des soins, d'un recours aux services, et in fine d'une intégration sanitaire réussie, en fournissant des renseignements sur les moyens institutionnels et financiers existant dans le pays.

Sur le plan institutionnel, le migrant potentiel est informé des lois, des directives, des règlements, des institutions compétentes au sujet des questions de santé, et bénéficie de conseils pour une vie saine. Il est renseigné sur les normes prônées par la loi canadienne en matière d'accessibilité et d'universalité aux soins, attestant de l'accès universel aux soins via l'exigence pour les régimes provinciaux et territoriaux d'assurer à tous les résidents un accès satisfaisant aux services médicalement nécessaires, autant que pour les services de soins de privilégier le besoin médical et non la capacité de l'usager à payer. Le migrant dispose en outre d'informations sur les restrictions politiques ou législatives inhérentes aux règlements nationaux, et d'outils ou protocoles de recours tels que « *comment obtenir de l'aide en cas de violence* », les « *tests et dépistages génétiques* », la « *carte de santé* », le « *numéro vert* », et la « *trousse en cas d'urgence* », visant à rassurer sa démarche de soins. Ces opportunités de prise en charge éclairent par ailleurs sur le droit à la santé dont la protection des données personnelles, les possibilités de recours judiciaires et administratifs en lien avec la consommation sécurisée des soins.

En additif aux informations relatives à l'offre de soins, des renseignements sont publiés sur les occasions d'emploi rémunéré, de logement décent, de formation, d'éducation citoyenne des jeunes contre les addictions aux psychotropes et de participation à la vie du pays, y compris la vie sanitaire. L'existence de consultations nationales ainsi que la publication d'événements de mobilisation sociale tels que les journées ou les semaines de la santé donnent l'opportunité aux migrants de participer aux débats gouvernementaux sur des sujets de la santé, et de contribuer aux activités collectives de sensibilisation à la santé.

Sur le plan financier, le site canadien publie des informations sur les prestations sociales destinées à des groupes précis de la population d'accueil, dont les handicapés, les vétérans, et les femmes enceintes. Concernant les migrants, les renseignements certifient l'existence d'une assurance-maladie pour les demandeurs d'asile et les personnes protégées. Les occasions de financement des soins, ainsi que les fonds réservés aux populations d'accueil et aux immigrants, sont également publiés à l'intention des internautes. L'assistance financière aux soins s'octroie par des prestations telles que la « couverture supplémentaire » pour personnes âgées, enfants, assistés sociaux, et couvre les soins bucco-dentaires, les soins oculaires et le soutien à domicile. Le site informe amplement sur la disponibilité de financement, subventions et contributions pour la recherche, le perfectionnement professionnel, les partenariats et les investissements visant à maintenir et améliorer le système de soins de santé. Des fonds pour la recherche sur la santé des communautés immigrantes et la production de données probantes axées sur la culture et les déterminants sont mentionnés sur le site Internet.

Les informations institutionnelles et financières renseignent le migrant sur le contexte légal du pays ciblé et lui indiquent les moyens d'assistance financière et sociale existant. D'une part, ces informations fournissent des données utiles sur les lois, les procédures juridiques et administratives, les droits à la santé. D'autre part, elles renseignent sur les prestations octroyables aux migrants. Ces informations sont essentielles à un recours serein aux soins comme l'ont démontré des recherches sur les facteurs personnels attestant que la méconnaissance des opportunités médicales, comme les filières de soins, les

aides financières, les services, les droits du migrant et les facilitations administratives, est un obstacle à l'accès et à la continuité des soins^{14,23}.

2. Information du migrant sur les facteurs susceptibles d'entraver la santé du migrant

La variété des informations développées sur le site canadien instruit le migrant sur l'état de santé constaté des populations et des groupes spécifiques hôtes, englobant le nourrisson, les personnes âgées et incluant les populations autochtones. Les bases de données et ressources développées informent des facteurs de risque pouvant accélérer la dégradation de l'état de santé, et des conditions d'éligibilité aux aides et prestations disponibles. La connaissance de ces informations sur la situation sanitaire canadienne prédispose le migrant au principe de précaution, puisque celui-ci, grâce au savoir acquis, devient susceptible d'appréhender les risques encourus pour sa propre santé.

Diverses informations existent sur les symptômes, les risques des maladies, le listing des maladies les plus courantes. La disponibilité de données sur la santé des populations d'accueil, notamment les autochtones, donne les moyens d'une protection primaire contre la maladie. De nombreuses informations sont aussi publiées en ce qui concerne la consommation des aliments salubres à travers le guide alimentaire canadien, la sécurité alimentaire, les modes de vie favorables à la santé, et les risques environnementaux.

Globalement, les facteurs susceptibles de caractériser ou d'entraver l'état de santé du migrant sont potentiellement connus de l'internaute. Ils sont liés à la nature des pathologies existant, l'exposition potentielle aux facteurs de risques et l'adoption de modes de vie coûteux pour la santé puisque associés aux dépendances et au non-respect des règles sanitaires.

Le site annonce l'existence de recherches sur la santé des immigrants, mais il ne procure pas les données obtenues dans ce domaine. Pourtant, l'état de santé des migrants, comme le soulignent nombre d'études, présente des spécificités qu'il convient de connaître dans la mesure où celles-ci diffèrent selon les stades de la migration, c'est-à-dire en transit, à la primo-arrivée et durant le séjour à l'étranger¹¹.

3. Information du migrant et recours aux soins

L'évaluation des coûts, en l'occurrence les facteurs susceptibles d'entraver la santé du migrant, et des bénéfices, soit les opportunités de prise en charge médicale, constitue une étape primordiale dans la prise de conscience du besoin de soins et de recours aux services. Par conséquent, les informations institutionnelles, financières, de même que les renseignements sur les risques prédisposent le migrant à une prise de conscience des réalités sanitaires, si celle-ci n'existe pas auparavant, auquel cas, elle le préparerait à un recours adapté aux soins. Une fois, l'étape de la prise de conscience acquise, la décision de recourir aux soins et à la prévention va se nourrir des opportunités existantes pour stimuler la connaissance suffisante d'une démarche adaptée aux soins. Il est ainsi donné de constater le caractère graduel du traitement de l'information et son rôle essentiel dans le processus de recours aux soins, à l'instar de recherches

antérieures ayant montré la nature évolutive et expérimentale de la connaissance³, et son impact sur la démarche de soins.

Cependant, le faible accès aux informations numériques présage d'une non-connaissance des renseignements utiles pour le recours aux soins et l'intégration sanitaire, et en définitif, d'une non-prise de conscience des opportunités et risques sanitaires associés à la migration. En effet, diverses barrières structurelles et comportementales peuvent freiner l'accès du migrant aux informations délivrées sur les différents sites Internet. Tout d'abord, il est nécessaire que le migrant sache l'existence de ces sites et l'intérêt de leur contenu pour sa démarche ultérieure de soins ou sa décision même d'émigrer. Ensuite, il doit avoir accès à Internet, or en Côte d'Ivoire, seulement 3% de personnes utilisent ce média avec à peine 2% utilisant un abonnement haut débit****. Le migrant doit par la suite savoir utiliser Internet, laissant supposer une culture informatique suffisante lui permettant de rechercher aisément les données nécessaires. Cette situation apparaît somme toute compliquée dans un pays où plus de 50% de la population n'est pas scolarisée et réside dans des zones rurales caractérisées par un accès quasi-inexistant à Internet. Enfin, compte tenu de l'accès fastidieux aux données, requérant une ouverture successive de portails de recherche avec au moins trois fenêtres distinctes à consulter, et renvoyant à des liens autres que la page d'accueil, le migrant doit avoir la patience de collecter l'ensemble des données mis en ligne. Une étude de l'Organisation Internationale des Migrations relevait à juste titre que la moitié des migrants interrogés dans les centres de transit au Niger en 2016 déclaraient avoir obtenu des informations sur la migration de la part de leurs proches. 74% d'entre eux ont constaté une fois dans le pays d'accueil que ces informations n'étaient pas avérées car ayant déclaré avoir été mal informés sur les risques¹⁶.

Par ailleurs, il se pose le questionnement de la connaissance du recours aux soins avant et pendant la migration, ainsi que de l'éligibilité des migrants aux prestations sociales dans le pays d'accueil. En effet, les indications sur les sites relèvent uniquement du système de santé à l'étranger, donc en rapport avec la prise en charge du migrant dans le pays d'accueil, tandis qu'aucune information n'est retrouvée en ce qui concerne les dispositifs de soins offerts lors de la migration, soit en transit, soit pendant le déplacement. De même, il a été donné de constater une absence de liens renvoyant vers des sites nationaux, alors que ceux-ci mettent à disposition des informations sur le recours aux soins avant le départ à l'étranger, et renseignent notamment sur les vaccinations requises et le règlement sanitaire international*****.

Notre étude montre que les informations collectées renseignent, certes, sur les critères d'éligibilité du migrant, mais elles ne sont pas assez explicites pour permettre à l'internaute d'acquérir la connaissance suffisante des services pré, per et post migratoires. Celui-ci doit approfondir ses recherches avant de rassembler les informations nécessaires pour se faire une idée des exigences d'admissibilité inhérentes aux diverses prestations indiquées sur le site Internet.

**** République de Côte d'Ivoire, Ministère du plan et du développement, *Plan national de développement 2016-2020, tome 1*, p.26.

***** INHP,

Or, la méconnaissance des critères d'admissibilité aux prestations sociales est un facteur de non recours aux soins dans le pays d'accueil. Dans une étude relative à l'accès aux soins des migrants originaires d'Afrique subsaharienne, Vignier (Vignier, 2017) affirme que malgré l'existence de l'assurance maladie pour les migrants, il semble persister un non recours par méconnaissance du dispositif sanitaire.

CONCLUSION

Les résultats de la présente étude indiquent que les informations mis en ligne par les ambassades en Côte d'Ivoire constituent une source de connaissance pré-migratoire sur les systèmes de santé des pays d'accueil. L'émigrant potentiel est informé via les sites internet sur lesquels celui-ci représente toute personne susceptible de se déplacer vers un pays étranger pour des séjours temporaires ou permanents. La communication numérique, par le biais des canaux diplomatiques est tout à fait indiquée pour lui fournir les informations officielles, donc les plus pertinentes sur les dispositifs et situations sanitaires existant dans les pays d'accueil.

D'après notre étude, deux types d'informations sont mis à la disposition de l'émigrant potentiel: les « *informations d'opportunités* » et les « *informations de risques* ». Les informations d'opportunités renseignent sur les occasions de prise en charge médicale et d'intégration sanitaire du migrant. Elles comprennent i) les « *informations d'ordre institutionnel* » relatives aux normes de santé, de soins et de services ; ii) les « *informations d'ordre financier* » renseignant sur les moyens de financement existant en matière de services et de soins. Les informations de risque indiquent les facteurs susceptibles d'entraver l'état de santé des populations générales et des communautés étrangères.

Par conséquent, la connaissance pré-migratoire intègre le contexte légal ou institutionnel, ainsi que les réalités financières, épidémiologiques, structurelles et comportementales du système de santé des pays de départ, de transit et d'accueil. En tant que connaissance empirique avant le départ à l'étranger, puis acquise par le fait de l'expérimentation des informations, la connaissance pré-migratoire des réalités sanitaires est une connaissance générale qui, pour devenir pratique, dépend du traitement graduel des informations par l'émigrant potentiel. Grâce aux informations de risque et d'opportunités, l'émigrant potentiel est à même d'évaluer les coûts et bénéfices pour sa santé, ainsi que celle de la famille, avant de se rendre dans le pays visé. Dans ce cas, la connaissance pré-migratoire dépend de la prise de conscience des besoins en matière de santé, de l'existence des moyens de recours ou d'accès aux services, des risques susceptibles d'être encourus avant, pendant et après la migration. Elle garantit aux migrants une prise en charge médicale sereine, un recours adapté aux soins et une auto responsabilisation face à la santé.

Les résultats de la présente étude indiquent, par ailleurs, que, du fait de barrières structurelles et comportementales, il faut renforcer la communication numérique afin que les émigrants potentiels accèdent facilement aux informations, disposent de renseignements suffisants sur l'offre, le besoin et la demande

disponibles depuis le départ jusqu'à l'arrivée dans le pays de destination, c'est-à-dire avant, pendant et après la migration. Il convient que ces informations soient le plus complet possible pour orienter le migrant dans sa quête de soins et de prévention. Elles doivent être pertinentes, accessibles et disponibles pour que le migrant acquière les aptitudes nécessaires pour recourir aux soins ; le non-recours ou le recours tardif ayant été associés à un mauvais état de santé et une acuité des pathologies chez le migrant.

Le renforcement de la communication numérique destinée aux migrants étrangers inscrit l'étude, dans la perspective de l'amélioration de la prise en charge sanitaire des migrants, et d'un accroissement des chances d'intégration, en l'occurrence l'intégration sanitaire. Il appelle une amélioration de l'accès aux informations numériques, leur diffusion en cohérence avec les réalités des pays de départ et d'accueil. L'information doit s'inscrire dans un schéma conceptuel adapté, et intégrer des approches synergiques ou concertées entre structures d'immigration et d'émigration.

En définitive, l'étude a permis de dégager les pistes d'une réflexion sur les enjeux de la prévention des maladies, des soins thérapeutiques et de la promotion de la santé des « émigrants potentiels ». Les résultats de l'étude établissent ainsi l'hypothèse qu'une prise en charge réussie de la santé du migrant dépend de sa connaissance pré-migratoire du système de santé des pays de départ et de la migration. Pour s'assurer d'une réponse univoque à cette préoccupation, des recherches ultérieures devront approfondir la connaissance sur les processus d'auto responsabilisation des émigrants ainsi que leurs comportements face aux recours aux soins. Ces recherches futures devront analyser les modalités expérimentales des informations d'opportunités et de risques afin d'appréhender le mécanisme d'acquisition de la connaissance pratique des réalités sanitaires dans les pays d'accueil, et déterminer l'effet des savoirs empiriques sur le recours aux soins, pré, per et post migratoire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. André L. et Col. (1998). « Santé Publique, connaissances et pratique » Masson, 15 janvier 1998, p.7
2. Banque mondiale (2017), « Migration and Development Brief : Les envois de fonds des migrants vers les pays en développement sont en recul pour la deuxième année consécutive», Washington, 21 avril 2017, www.worldbank.org/migration et www.knomad.org
3. Béji K. & Pellerin A. (2010). « Intégration socioprofessionnelle des immigrants récents au Québec : le rôle de l'information et des réseaux sociaux ». Relations industrielles /Industrial Relations, 65 (4), 562–583.
<https://doi.org/10.7202/045586>
4. Berchet C. et Col. (2012), « Etat de santé et recours aux soins des immigrés en France : une revue de la littérature », BEH 2-3-4/ 17 janvier 2012
5. Chaouchi S. et Col. (2006), « Etat de santé et accès aux soins des migrants en France, Analyse et synthèse bibliographique », Observatoire régionale de la santé Languedoc-Roussillon, janvier 2006
6. David Ingleby (2009). « La santé des migrants et des minorités ethniques en Europe », Hommes & migrations, 1282 | 2009, 136-150.

7. Dia H., et col. (2015), « Les immigrants sénégalais et l'épargne : une économie domestique multi-située face aux institutions financières françaises », Critique internationale 2015/4 (N° 69), pages 59 à 77
8. Guarin A. (2010), « Transferts de fonds au sein des populations migrantes : un défi pour les relations intergénérationnelles », Relations intergénérationnelles, Enjeux démographiques, Actes du XVIème colloque de l'AIDELF, Genève 21-24 Juin 2010, Association Internationale des Démographes de Langue Française, ISBN : 978-2-9521220-3-0
9. Gaye Daffé (2008), « Les transferts d'argent des migrants sénégalais : entre gains de bien-être et risques de dépendance », Le Sénégal des migrations: mobilités, identités et sociétés (2008), PP. 105-32.
10. Gaye Daffé (2009). « Les transferts d'argent des migrants sénégalais : entre gains de bien-être et risques de dépendance ». 7ème Conférence internationale, sur la ‘Croissance inclusive par l’innovation et le changement technologique, pour l’éducation, le capital social et le développement durable’, Globelics, 2009, 6-8 octobre, Dakar, Sénégal
11. Héry N. (2018), « Les migrants connaissent-ils l’organisation du système de santé français et comment l’utilisent-ils ? » Thèse de la faculté de médecine de Poitiers, 28 juin 2018
12. Hocking, Brian (2018). « Chapitre 5. De la communication à la diplomatie publique et digitale », Thierry Balzacq éd., Manuel de diplomatie. Presses de Sciences Po, 2018, pp. 93-111.
13. Hoyez A.-C. (2012), « Géographie de la santé : espaces et sociétés, Mobilités et accès aux soins des migrants en France », éduscol, mai 2012
14. Hoyez A.-C. (2015), « Trajectoires de santé et trajectoires migratoires chez les migrants sud-asiatiques en France », Centre d’information et d’études sur les migrations internationales, 2015/5 N° 161 / pages 157 à 172, ISSN 0995-7367
15. Isabelle R. (2010), « Technologies de l’information et de la communication, migrations et nouvelles pratiques de communication », Migrations Société, vol. 132, no. 6, 2010, pp. 31-46.
16. Organisation internationale pour les migrations (2018), « Etude du CMADM : la conception et la mise en œuvre de campagnes d’information sur la migration nécessitent de meilleures données, posted : 12/21/18, <https://www.iom.int/>
17. OCDE (2008), « Études économiques de l’OCDE : Irlande, chapitre 6, intégration des immigrés: enseignements tirés de l’expérience des pays de l’OCDE », Editions de l’OCDE, 2008/5 n° 5 | pages 113 à 149 ISSN 0304-3363
18. Philippe P. (2006), « De l’information à la connaissance », Working Papers, 2006-1, Laboratoire Orléanais de Gestion - université d’Orléans.
19. Piguet E. (2013), « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », Revue européenne des migrations internationales [En ligne], vol. 29 - n°3, pp. 141-161 |, mis en ligne le 01 septembre 2016, consulté le 21 mars 2019. URL : <http://journals.openedition.org/remi/6571>
20. René H. et Col (2008), « Les envois de fonds par les immigrants récents », Perspective Statistique Canada, Juillet 2008 — no 75-001-X
21. Rouet G., et Col. (2018). « Communication et diplomatie plurielle. Introduction générale », Hermès, La Revue, vol. 81, no. 2, 2018, pp. 15-17.
22. Seydi A. D. (2008), "Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise ", REVUE Asylon(s), N°3, mars 2008, Migrations et Sénégal, <http://www.reseau-terra.eu/article709.html>

23. Simon P. (2004), « Migrations, intégration, discriminations », Institut national d'études démographiques | « Population », 2004/3 Vol. 59 | pages 623 à 644, ISSN 0032-4663,
24. Stéphanie C., et Col. (2006), « Etat de santé et accès aux soins des migrants en France, Analyse et synthèse bibliographique », Observatoire régionale de la santé, Janvier 2006
25. Sylvère Y. K. (2009), « Migration en Côte d'Ivoire profil national 2009 », Organisation Internationale pour les Migrations(OIM) 2009/pages 1-114, ISBN 978-92-9068-559-3.
26. Union Africaine (2018) « Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et plan d'action (2018 – 2030) », migration for development in Africa, www.africa-union.org Addis-Abeba, Mai 2018, © Commission de l'Union africaine, Département des Affaires sociales,
27. Vignier N. et col (2017), « Accès aux soins des personnes originaires d'Afrique subsaharienne vivant avec une hépatite B chronique », S.F.S.P. / Santé Publique, 2017 / 3 Vol. 29 / pages 361 à 370, ISSN 0995-3914
28. Wanner, P. (2008), « L'apport des migrants au développement : une perspective économique. In Annuaire suisse de politique de développement : Migration et développement ; un mariage arrangé. Dir. D. Efionayi-Mäder, A. Monsutti, G. Perroulaz, et C. Schümperli Younossian. Institut de hautes études internationales et du développement. Vol. 27, no 2, pp. 121-131

KANIAN-TÉRÉ N°3, juin 2019, pp. 148-157.

LE KAMANDJÈ, UN COSTUME DANS LA CULTURE DES KWÉNIN

BI Koffi TIZIE
 Doctorant / l'IRES-RDEC
 E-mail : tiziabit@gmail.com

Résumé

Le *kamandjè*, costume patrimonial commun au peuple *kwénin*, est le pagne tissé le plus emblématique de ce peuple connu à ce jour sous le nom de *gouro* en raison de son bienfait envers les *Baoulé*. Malgré sa notoriété pour l'important rôle culturel, social et politique qu'il joue dans la communauté *kwénin*, ce costume baigne dans l'anonymat. Cette situation est surtout liée au facteur culturel du fait du mystère qui l'entoure. Pour le rendre accessible et le sauvegarder, des propositions sont faites dans ce sens tout en lui conférant toujours son caractère culturel.

Mots clés : *kamandjè*, pagne tissé, emblématique, costume, *kwénin*, mystère, anonymat, mesures.

Introduction

Le *Kamandjè* est un pagne tissé à base de coton. L'on s'en sert pour se vêtir. Toutefois, nous le désignons sous l'appellation de costume parce qu'il renvoie au type d'habillement spécifique, à la manière de se vêtir propre à une zone géographique. Il est surtout lié à l'identité car le porteur du costume a l'intention de faire découvrir à autrui son appartenance à une communauté donnée. Ce *kamandjè*, objet de la présente étude, est l'un des costumes emblématiques, le nec-plus-ultra du peuple *kwénin*. Il occupe une place de premier rang dans la tradition vestimentaire de ce peuple. En somme, il suscite beaucoup d'intérêt dans la société *kwénin*. Le mot *Kamandjè* signifie : « nettoyons tout autour ». Il s'agit donc d'amélioration de l'existant pour le rendre plus expressif. Le *kamandjè* se présente sous une forme assez caractéristique avec des motifs constituant un système particulier de morale à enseigner. De ce fait, ce pagne est très recherché dans la société *kwénin*. Eu égard à cette caractéristique, le *Kamandjè* suscite beaucoup de questions. Comment le *kamandjè* est-il conçu ? Quel rôle joue-t-il dans la société *kwénin* ? En clair, quelle lecture inspire les motifs de ce pagne ? Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour le valoriser ? Telles sont les questions que soulèvent le pagne et auxquelles cette étude va tenter d'apporter des réponses et contribuer ainsi à saisir la dimension sémantique de cette étoffe. Dans cette perspective, il conviendra d'abord de présenter le peuple *kwénin*, détenteur de ce pagne. Ensuite, il s'agira de procéder au décryptage de ce costume en montrant son importance et ses limites dans la société *kwénin*. Enfin, des suggestions seront faites pour mieux valoriser ce costume.

I- Bref historique du peuple *kwénin*

Kwénin est le nom d'origine du peuple connu aujourd'hui sous le nom *Gouro*. Ce peuple fait partie du groupe linguistique mandé du sud. On trouve les Mandé du sud précisément à *Gohitafla*, *Sinfra*, *Vavoua* et *Zuénoula* ainsi qu'à *Oumé*, *Bouaflé* et *Daloa*, villes du centre-ouest de la Côte d'Ivoire.

Kôlenin qui par déformation phonologique ou linguistique est devenu *Kwénin*, signifie : « *Notre enfant* ». En effet, pour ce peuple, un enfant appartient à toute la communauté et non aux seuls géniteurs. Mais en raison de sa générosité, son nom d'origine qui le caractérise s'est mis sous l'éteignoir. Il s'explique que les *Baoulé* venus de l'actuel Ghana ont trouvé les *Kwénin* à l'emplacement de l'actuel Sakassou comme le souligne Louhoy T. (1969 :20) « ...*Tra et les siens prirent du champ, et s'éloignèrent vers l'est pour s'établir dans la région de Sakassou-Béoumi, à une époque où ce pays n'était pas encore recouvert par les Baoulé* ». Ces *Baoulé* avaient en leur possession le corps d'un enfant et la coutume ne permettait pas l'inhumation sur un site non occupé. C'est ainsi qu'un patriarche *kwénin* a été sollicité afin qu'il leur cède son campement pour s'y installer et y enterrer leur fils décédé. Ce patriarche accéda à cette demande en abandonnant son site à ses hôtes pour un autre. Son geste fut très apprécié et son peuple, reconnu pour bienfaiteur, s'était taillé la réputation de peuple au cœur blanc comme le kaolin, *ngoro*. C'est ce qui a valu à la population bienfaisante le nom *ngoro* devenu *gouro* par la suite. Ce peuple possède un costume de valeur qu'est le *kamandjè*.

II- Confection et importance du pagne *Kamandjè*, chez les *Kwénin*

Parti du coton brut, les fils sont obtenus par le procédé de l'égrenage, du cardage, de la filature et de la teinture. Pour passer au tissage, le tisserand monte le métier à tisser. Cette étape est l'ourdissage. Avant cette étape, le tisserand bobine les fils de trame sur la cannette qu'il place dans la navette. Ensuite, il insère les fils de chaîne à la fois dans les mailles des lisses et du peigne. Ceux-ci se terminent par la pelote ayant au bout un contrepoids à l'effet de tendre ces fils de chaîne. C'est alors que le tisserand commence le tissage en se servant de ses pieds pour actionner les pédales qui créent une ouverture entre deux rangs de fils de chaîne entre lesquels il fait passer deux navettes par le mouvement gauche-droite et droite-gauche. Une des navettes a pour rôle spécifique de réaliser des couleurs. A chaque passage des navettes, le tisserand tasse les fils de trame avec le peigne. Au fur et à mesure, la bande de pagne obtenue est enroulée sur *mongodo* (poitrinaire). Cette bande se mesure avec *sôdanfè* (la règle de fabrication artisanale) pour obtenir la longueur souhaitée. Les différentes bandes confectionnées sont assemblées pour obtenir un pagne. Six bandes forment le pagne des femmes contre huit à dix pour celui de l'homme. Les assemblages se faisaient à la main mais à ce jour, des tailleurs le font à l'aide des machines à coudre. Le *kamandjè* obtenu en suivant toute cette procédure a son importance chez les *Kwénin*.

Le *kamandjè* revêt une très grande importance dans la société *kwénin*. Cela se traduit dans les faits.

Premièrement, la dot de la femme avec le *kamandjè* ne passe pas inaperçue. Le jour de l'évènement, le *kamandjè* qui doit servir de dot s'exhibe à travers tout le

village par les sœurs du marié en prononçant la devise (*yulatche*) de la famille. Il s'agit de faire étalage de la connaissance des alliances matrimoniales et du lignage d'origine. L'objectif est de faire savoir à toute la population que la mariée va être dotée avec le plus prestigieux pagne des *Kwénin*.

Deuxièmement, quand une femme est dotée avec le *kamandjè*, il s'ensuit quelquefois des situations inextricables. En effet, chez les *Kwénin*, la dot se rembourse intégralement quand la mariée contracte un nouveau mariage. Or, la majorité des populations ne possède pas ce pagne de valeur. Alors, si le nouvel élu de celle qui déserte son foyer n'a pas le *kamandjè* pour le remboursement de la dot et que par malheur un enfant naît de leur union, cet enfant revient au mari cocu parce que le vrai géniteur de l'enfant est considéré comme un simple amant. Des exemples sont légion dans la plupart des villages de Sinfra.

Troisièmement, Les *Kwénin* n'admettent jamais que le *kamandjè* serve à couvrir le siège de l'autorité quelle qu'elle soit. Selon eux, la meilleure façon d'honorer une autorité de marque est de lui offrir le *kamandjè* en guise de don quand il est en visite chez les *Kwénin*.

Quatrièmement, une femme qui perd son mari a le devoir d'offrir un pagne pour “*enlever son mari défunt de l'eau*”, *ye zransi yiva*. En fait, après le bain mortuaire, la veuve est la première à offrir une étoffe pour couvrir le corps de son mari défunt. Pour véritablement honorer sa mémoire, le *kamandjè* est exigé. C'est un indicateur qui prouve qu'elle avait un réel amour pour celui avec qui elle a partagé sa vie.

Cinquièmement enfin, le *kamandjè* sert de sous-basement ou de socle sur lequel reposent tous les autres pagnes. On retient dès lors que seules des personnes qui disposent d'une gamme importante de pagnes doivent en posséder. Ce qui veut dire en d'autres termes que des personnes aisées sont les seules habilitées à avoir ce prestigieux costume dans la mesure où un démunie ne peut être propriétaire de beaucoup de pagnes. Malgré l'importance que revêt le *kamandjè*, il semble être peu connu des populations et par ricochet, celles-ci dans sa majorité, ne savent pas que les *kwénin* exercent le métier de tissage de pagne.

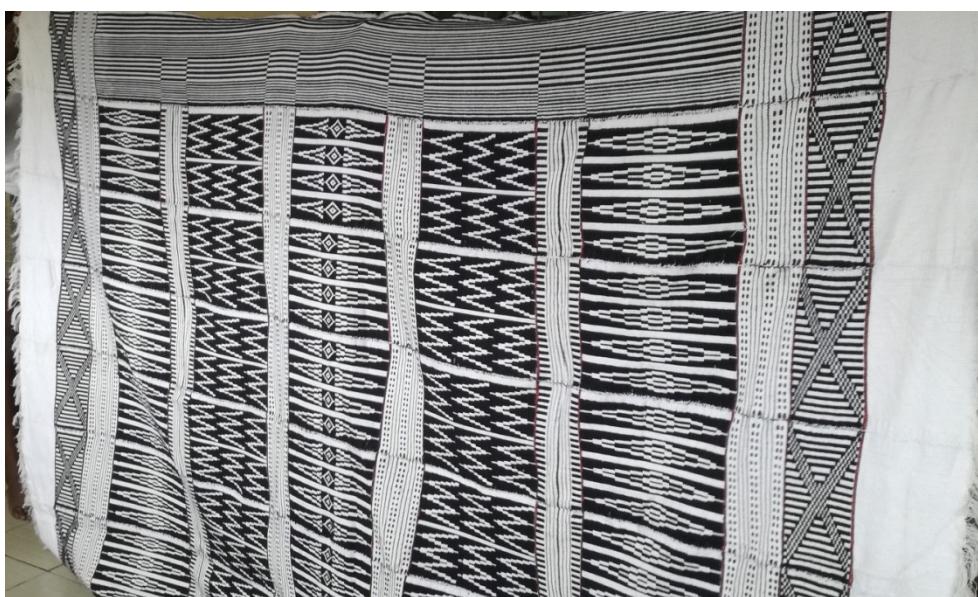


Photo 19 : *Litète kamandjè* ou ancien *Kamandjè*
et ses motifs, juillet 2018
Réalisation : Tizié Bi

III- Facteurs explicatifs

La situation peu reluisante que connaît le *kamandjè* a sans nul doute de réels motifs qui la sous-tendent. Nous en relevons quelques-uns qui paraissent essentiels.

1- Cause culturelle

Culturellement, le *kamandjè* garde sa valeur d'autrefois. Il n'est toujours pas possible que tout individu s'en vêtît. Quand on le porte, on doit s'assurer d'être à l'abri de tout besoin pour la simple raison que la personne qui s'habille en *kamandjè* ne peut demander de l'aide à un tiers. C'est pourquoi, seuls des chefs l'arborent. Même ceux-ci ne s'en servent pas pendant des jours ordinaires sauf à des occasions exceptionnelles ; pour éviter eux aussi de connaître le même sort que des hommes qui ne font pas partie de la chefferie.

Comme la plupart des membres de la société *kwénin* est dispensée du port du *kamandjè*, seuls ceux du troisième âge en dehors des chefs peuvent quelquefois l'avoir. Néanmoins, quelques exceptions existent dans la mesure où d'autres personnes se l'offrent pour en faire don, pour un cas de décès ou si elles ont un projet de mariage. Le paradoxe réside dans le fait que des tisserands n'en ont jamais en stock. Ils tissent tout juste si la commande est faite.

Toujours du point de vue culturel, certains groupes ethniques à l'instar des *Akan*, organisent des fêtes autour de leur patrimoine vestimentaire et accessoires familiaux dans le but de faire découvrir leur richesse. Une telle cérémonie ne se tiendra jamais chez les *Kwénin* de sorte que personne ne peut savoir si des familles issues de cette société possèdent des biens matériels. Sinon, leur richesse se mesure surtout au nombre de femmes et d'enfants.

En somme, retenons que si le *kwénin* n'est pas connu comme tisserand et que son *kamandjè* est ignoré de beaucoup de personnes, cela est dû en partie au fait culturel.

2- Difficile transmission de l'art de tissage du *kamandjè*

De façon générale, la transmission du savoir et du savoir-faire en Afrique ne se fait pas systématiquement. Le *Kwénin* ne déroge pas à cette règle en matière de tissage du *kamandjè*, en voici le témoignage :

Personne d'entre nous n'a appris à tisser le kamandjè. Nous n'enseignons donc pas le tissage à nos enfants. De loin, un enfant observe son père travailler. Quand son père se donne un temps de repos, l'enfant vient s'asseoir sur le métier à tisser à l'insu de son géniteur et imite les gestes de ce dernier. Plus tard, quand le père se rend compte que son fils s'intéresse véritablement au métier, il accepte que son fils l'approche pour le voir travailler. C'est de cette façon que l'enfant devient à son tour tisserand⁴¹.

La population de Bazré va même plus loin en interdisant aux autres localités du Département de Sinfra d'installer des métiers à tisser chez elles pour éviter que

⁴¹ Bia Bi Sahoua Marius, un des tisserands à *Bindinfla* dans la Sous-préfecture de Bazré, entretien réalisé le 25 août 2016 à *Bindinfla* (Bazré)

celles-ci apprennent le tissage du *kamandjè*. Sérébou Bi, un tisserand de la sous-préfecture de Bazré, du village de Bindinfla ne s'en cache pas :

Nous, tisserands de la Sous-Préfecture de Bazré opposons un refus catégorique de voir le métier de tissage du kamandjè se décentraliser. En tout cas, nous ne voulons pas que l'exercice de ce métier se partage avec d'autres jeunes du Département de Sinfra.⁴²

Des sanctions ont même été prises contre ceux qui ont tenté de contourner cette règle en voulant tisser ou faire confectionner le *kamandjè* au-delà de la frontière de Bazré.

3- Regard de la population sur les tisserands de la tribu *Gohi*

Le tissage des pagnes dans la Sous-préfecture de Bazré se pratique de nos jours par des jeunes dont l'âge varie entre 15 ans et 40 ans. Ils en font leur activité si bien qu'ils y consacrent le meilleur de leur temps. Pendant ce temps, ceux de leur âge s'intéressent aux travaux champêtres. Ces derniers ont des plantations de cacao et de café qui leur procurent des revenus assez substantiels alors que des tisserands tirent le diable par la queue. Par conséquent, ils sont l'objet de critiques acerbes et de quolibets car traités de fainéants voire des partisans de moindre effort du fait qu'ils aient choisi le métier de tissage des pagne. Il leur est même reproché de ne pas bien faire ce travail de tissage librement choisi à cause de leur paresse. Face à toutes ces critiques, les jeunes tisserands s'adonnent à leur tour à la culture du riz, du maïs et autres denrées alimentaires ainsi qu'aux plantations de cacao et de café pour faire comme les autres. À la fin, le doute s'installe dans l'esprit des jeunes tisserands qui pensent que le tissage de pagne n'est pas un métier valorisant. Aussi, tout le monde se convainc que pour se faire de la place dans la société, il vaut mieux pratiquer l'agriculture. Ceci explique pourquoi le tissage de pagne à Bazré ne se développe pas véritablement. Or, le *kamandjè*, mérite le sort beaucoup plus meilleur d'où la mise en place de stratégies pour sa sauvegarde.

IV- Stratégies de sauvegarde du *kamandjè*

Les stratégies de sauvegarde et de mise en lumière du *kamandjè* doivent tenir compte de sa spécificité. Dans ce sens, celles qui suivent sont choisies pour éviter que ce pague de valeur soit vidé de sa substance culturelle.

1- Initiation des jeunes au métier du tissage

La formation des jeunes dans leur cursus scolaire est basée aujourd'hui surtout sur la théorie à travers l'enseignement général. Celle-ci à des avantages et des inconvénients. Un des inconvénients le plus criant est le chômage des jeunes qui emmagasinent des connaissances théoriques sans issue favorable. Bien que cette transmission de savoirs ait son importance, il va falloir mettre l'accent sur le savoir-faire dans des domaines précis en privilégiant les métiers. Le tissage de pagne en est un. C'est un secteur d'avenir qui peut procurer beaucoup de débouchés en termes d'emplois au lieu de former des bureaucrates qui peinent à se trouver du travail. Notons néanmoins que l'initiation des jeunes au métier de tissage auprès des pratiquants ne doit pas les empêcher de poursuivre leurs

⁴² Sérébou Bi Yao ives, un des tisserands à Bindinfla dans la Sous-préfecture de Bazré, entretien réalisé le 20 août 2016 à Bindinfla (Bazré).

études dans le circuit normal d'enseignement scolaire et universitaire. C'est pourquoi, la création des grandes écoles techniques devient plus qu'une nécessité afin que des jeunes qu'on y oriente s'abreuvent à la fois des connaissances théoriques et surtout pratiques. Ainsi, ils deviennent des professionnels à part entière, notamment des pratiquants intellectuels dans le secteur du textile. Ce n'est qu'à cette condition qu'une fois installés à leur compte, ils pourront se défendre en cas de mise en cause de leurs intérêts.

2- Instauration du prix du meilleur tisserand

Le regard de la population sur les jeunes tisserands de *Gohi* n'étant pas valorisant, il va falloir prendre des mesures pour qu'ils s'affranchissent en devenant des acteurs de développement comme des maçons, menuisiers, cordonniers.... L'instauration du prix du meilleur tisserand est l'une des solutions à envisager pour que ceux qui exercent ce métier se sentent honorés. Mais pour qu'il en soit ainsi, il ne faudra pas seulement délivrer des attestations aux méritants mais songer à les accompagner véritablement en subventionnant le secteur du textile. Dès lors, ils seront installés à leur compte pour gagner leur vie afin de se prendre en charge ainsi que leur famille. En même temps, le fruit de leur labeur contribuera à promouvoir la culture des *Kwénin* à travers le pagne tant prisé par ce peuple. En se montrant donc utiles dans la société, leurs détracteurs changeront d'avis pour les considérer dorénavant comme des agents de développement.

3- Protection du *kamandjè* comme élément immatériel du peuple *kwénin*

Le *Kwénin* n'a pas que le *kamandjè* comme costume. Toutefois, son attachement à ce pagne dépasse tout entendement. En dehors de cette réalité, le tissage du *kamandjè* se fait avec dextérité et art dont le *Kwénin* à la maîtrise. Cet art se traduit par la conception des symboles puisés dans la cosmogonie de ce peuple. Notons que pendant que le *kita* ou *kenté* se partage entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, ce n'est pas pareil pour le *kamandjè* qui ne rime qu'avec le nom de la communauté *kwénin*. Dès lors, sa reconnaissance en tant qu'élément immatériel propre au peuple *kwénin* s'impose amplement. En d'autres termes, l'on doit mettre des balises en accordant le droit d'auteur du *kamandjè* aux tisserands de la Sous-préfecture de *Bazré* pour éviter la concurrence déloyale. Cela suppose que le brevet d'invention doit voir le jour à l'effet de conférer à la communauté *kwénin* de *Bazré*, un droit exclusif d'exploitation du *kamandjè*. Dans ce cas, il sera mis un frein aux contrefaçons dans le secteur de l'artisanat du textile qui ne font que prospérer car nous avons été témoin de la belle reproduction du *kamandjè* par un créateur de mode de Côte d'Ivoire. Si les œuvres des tisserands de la tribu *gohi* venaient à être brevetées, les tisserands bénéficieraient de l'usufruit car ne perdons pas de vue qu'actuellement, l'activité commerciale gagne du terrain avec la génération de tisserands du moment. La mise en œuvre de cette politique amènera des tisserands à professionnaliser leur métier et à s'y consacrer entièrement pour leur permettre de gagner leur vie. Ainsi, ils ne vivront pas dans la précarité comme la plupart des artistes dont des œuvres discographiques sont piratées.

4- Collaboration entre tisserands de Côte d'Ivoire

La plupart des métiers ne peut s'exercer sans écueil. Comme indiqué ci-haut, on assiste aux contrefaçons, pirateries... C'est pourquoi il est toujours de règle que des personnes physiques ou morales s'associent, se fédèrent pour faire face aux adversités quelles qu'elles soient pour défendre des intérêts de leurs corporations. Ce n'est qu'à ce prix que des professionnels connaîtront un meilleur sort. Des exemples sont légion. Des architectes, médecins, avocats ont leur ordre. Des artistes, créateurs de modes, hôteliers et restaurateurs sont regroupés en association.

Des tisserands à leur tour, comme des fourmis rouges, doivent s'associer pour coiffer la feuille selon un des dictos *kwénin*. Cette image signifie que la collaboration entre tisserands de Côte d'Ivoire constitue un outil de valorisation de leur métier. En effet, la mise en commun de synergie leur permettra de s'organiser afin de mener collégialement des activités tels que des foires, salons, festivals, conférences... C'est de cette façon qu'ils surmonteront des difficultés de la filière dans l'optique de présenter une meilleure image de leur corporation et de profiter du fruit de leur labeur sans toutefois que ce regroupement porte préjudice à la spécificité culturelle de chaque groupe ethnolinguistique mais plutôt l'enrichisse.

5- Appui des sociétés citoyennes aux activités du métier du textile

L'État accomplit toujours ses missions régaliennes, par exemple en investissant pour le fonctionnement de ses structures. Mais force est de constater que même si les grands moyens sont déployés, les besoins demeurent énormes. Le manque à gagner nécessite un appui financier et logistique de la part des sociétés citoyennes, celles qui de façon désintéressée, contribuent substantiellement à l'amélioration des conditions de travail dans des secteurs d'activités du pays où elles exercent. Ce sont entre autres des sociétés de téléphonie mobile et des fondations qui posent la plupart du temps ces actes de haute portée en faveur des secteurs qui ont besoin d'appuis. Il y a au premier plan, le secteur du textile, qui manquant de soutien dans l'ensemble, a besoin de l'assistance de ces sociétés citoyennes pour sa promotion. Comme le tissage de pagnes chez le peuple *kwénin* connaît des difficultés d'ordre organisationnel, des tisserands issus de cette communauté doivent bénéficier prioritairement des aides pour avoir la chance de se positionner en acteurs de développement. L'artisanat du textile chez les *Kwénin* est également plongé dans l'anonymat total, ce qui nécessite d'autres stratégies pour le sortir de cette situation.

6- Outils promotionnels au service du *kamandjè*

Le public ivoirien a peu d'informations sur le tissage du peuple *kwénin* contrairement aux communautés *baoulé*, *sénoufo* et *yacouba*. A partir de ce constat, il y a nécessité de mettre en place un système de communication en vue de promouvoir cette étoffe de grande valeur des *kwénin*. Pour faire ce travail, des outils promotionnels à utiliser sont divers. Les instruments traditionnels sont la radio, la télévision et la presse écrite. A ceux-là s'ajoutent des outils modernes de promotion que sont les réseaux sociaux en ligne (*facebook*, *instagram*, *messenger*, *viber*, *skype*) dont on peut se servir pour faire connaître le *kamandjè*.

et autres *sôgloin* c'est-à-dire pagnes mâles aussi bien en Côte d'Ivoire qu'au-delà de ses frontières.

Des conférences, séminaires, colloques et expositions temporaires ou itinérantes peuvent également se tenir pour promouvoir le *kamandjè*.

Conclusion

À la fin de cette étude, il convient de retenir que le *kamandjè* est un costume des *Kwénin*, un des plus anciens peuples de Côte d'Ivoire connus sous le nom de *gouro*. Le processus permettant d'obtenir cette étoffe part du coton brut à l'égrenage, ensuite à la filature et à la teinture en passant par le cardage. Le pagne conçu par ce procédé revêt une importance capitale dans la société *kwénin* par rapport au rôle qu'il y joue. D'abord, il permet de doter la femme méritaire. En outre, un enfant peut échapper à son géniteur pour revenir à une autre personne du fait que la mère de cet enfant est dotée avec le *kamandjè*. Ensuite, son utilisation ne se fait pas tous azimuts, du fait que tout individu ne peut se permettre de le porter sous peine de sanction par sa société.

Malgré l'importance du *kamandjè* et de sa spécificité, il n'est pas bien connu de la population ivoirienne. Les causes qui en découlent dépendent de divers facteurs. Ceux-ci sont d'abord liés au mystère qui l'entoure, ensuite à la difficile transmission de l'art de tissage et, en outre, au regard dévalorisant des autres membres de la communauté sur des tisserands. On ne peut rester indifférent face à cette situation d'où la recherche de stratégies pour faire sortir le *kamandjè* de l'ornière. Dans cette perspective, il est proposé respectivement l'initiation des jeunes au métier de tissage, l'instauration du prix du meilleur tisserand, la protection de ce costume contre des contrefacteurs, l'organisation des artisans du textile en coopérative, l'appui des activités de tissage par des sociétés citoyennes et la mise en œuvre d'outils promotionnels au profit des pagnes traditionnels.

Certes, ces stratégies de promotion du *kamandjè* proposées peuvent donner de la visibilité à ce pagne de valeur des *Kwénin*. Toutefois, il y a lieu d'aller plus loin en ayant une grande vision pour sa sauvegarde. En effet, la création du « Village de promotion du *kamandjè* » dans la Sous-Préfecture de Bazré s'avère nécessaire pour faire sortir cette étoffe de l'anonymat. Avec ce village, on ira plus loin en mettant en lumière tous les pagnes tissés par la communauté *kwénin* et par ricochet à reconnaître ce peuple comme tisserand.

Bibliographie

BOUFATEH B.A., (2011) : *Contribution à l'évolution de la Supply Chain pour la filière textile : définition de critères de développement durable*, Lille, Université de Lille, 219p.

- BOUSSARI VOKOUMA K.(1999), *Les techniques de tissage au Moogo : origines et évolution*, Thèse de 3è cycle, Université de Provence Aix- Marseille, 1999
- BOXER R., (1972) : *Textiles traditionnels tissés*, Paris, Baiser, 160p.
- CHATEAU A., (1993) : *Considération sur la beauté du pagne*, Paris, Seuil, 103p.
- CLOUZOT H., (1930) : *Tissu nègre*, Paris, Etoile, 58p.
- CNRST, (2001) : *La tenue traditionnelle en Afrique de l'Ouest*, 208p.
- COQUET M., (1988), *Textiles africain*, Paris, Gariglano, 125p.
- CORADE Agence, (2001) : *Artisanat textile au Burkina Faso : état des lieux et analyse du marché*, 2027p.
- DANTO A., (1980) : *Le tissage aujourd'hui*, Paris, Minuit, 108p.
- DOUGLAS M., (1981) : *Paris ainsi pensent les tisserands*, Paris, Maspero, 202p.
- ESCHLIMANN J.P., (1980) : *Techniques de tissage de pagnes traditionnels*, annales de l'Université d'Abidjan, Série I-histoire, tome VIII, pp.4
- FAUQUE C.L., (1991) : Tissus tissé d'Afrique, Paris, Syries, 160P.
- FRANKEL B., (1990) : *Art traditionnel*, Paris, Gallimard, 95p.
- GARDILAC A., (1987) : *La beauté des pagnes africains*, Paris, Seuil, 85p.
- GIMPEL J., (1985) : *Marchand des Pagnes*, Paris, Calmann-Lévy, 95p.
- IROKO A. et al., (1998) : *Les appliqués sur tissus du Bénin*, Saint-Maur, Sépia, 30P.
- JACOB A., s.a. : *Costume de l'Afrique noire*, s.l., 82p.
- JOCELYNE E.N., (1989) : *Artisanat traditionnel en Afrique Noire*, Paris, Léon Dufour, 225 p.
- JOSETTE R., (1989) : *Kenté, les textiles royaux des Akan, Trames et symboles*, paris, Angoulême, musée des beaux-arts
- KADJO (K.), (2008), *L'esthétique des coiffures masculines et féminines ou l'esprit de créativité en Côte d'Ivoire*, Thèse unique de doctorat en Arts plastiques, Université de Cocody, 2008.
- KAHANE M., (2010), *centre national du costume de scène*, Paris, Moulin-sur-ALLIER, 63p.

- LAGOUTE D., (1990) : *La beauté de pagnes traditionnels*, Paris, Armand Colin, 486p.
- LETHULLIER, (2009) : *Costumes religieux*, Rennes, presse universitaire, 438p.
- LOIR E., (1935) : *Le tissage du raphia au Congo Belge*, Tervueren (Belgique), annales du musée du Congo Belge, tome III, 65p.
- LOUHOY T., (1969) : *contribution à l'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire*, Institut d'Ethnoscgiologie de l'Université d'Abidjan, 20p
- MBARGA J.C., (2010) : *Traité de sémiotique vestimentaire*, Paris, L'Harmatan,
- Ministère de la culture et de l'environnement de France, 1977 : *Prévention et sécurité dans les musées : La Conservation des textiles et des costumes*, Paris, Direction des musées de France, 191p.
- MONTEIL C., (1927) : *Le coton en Afrique de l'ouest*, Paris, Minuit.
- MOUMOUNI I. et al, 2009 : *L'utilisation des perles chez les Guin du sud Togo*, Annales de l'UL, Série Lettres et Sciences Humaines, Tome XXIX-2, Déc, pp. 207-219
- Musée National du Mali, (2001) : *Textiles du Mali*, 120 p.
- NAJAT E., (2009) : *Analyse sémio-linguistique de quelques vêtements de mode : Esquisse dictionnaire et lexiculturelle*, thèse de Doctorat, des lettres et sciences humaines, Cergy-Pointoise, Université de Cergy-pointoise, 430p.
- NGANDU Wang L., (2015) : *l'esthétique des pages traditionnels baoulé de la région de Tiébissou, Côte d'Ivoire*, thèse unique de doctorat en art plastique s/d M. KOUADIO N'Guessan Jérémie, professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, UFRCA, 343p.
- NUGUE E. J., (1974) : *Artisanat traditionnel en côte d'ivoire*, Association Universitaire pour le développement de l'enseignement et de la culture en Afrique et à Madagascar, 160p.
- RIVALLIN-J., (1988) : *Kenté, textile royaux des Akan, trame et symbole*, Paris, Germa, 25p.
- SAUTREUIL B., (1996) : *La genèse de pagnes traditionnels*, Paris, André Castilla, 69 p.
- VACCA V., (2015) : *L'art du "tra (s) vestire" chez Léonor Fini. Un parcours dans le costume scénique entre Rome et Paris*, Thèse de doctorat en Histoire de l'art, 395p.
- VAN DE BROOK J., (1964) : *Problème de conservation des pagnes traditionnels*, Bruxelles, Kuba et mouvement paysan, éd. Rabot, 232 p.

KANIAN-TÉRÉ N°3, juin 2019, pp. 158-168.

LE SYNTAGME GÉNITIVAL DANS LE FRANÇAIS POPULAIRE IVOIRIEN (FPI) : LES ENJEUX D'UN ITEM DE LA TRADUCTION LITTÉRALE DES LANGUES LOCALES IVOIRIENNES

Dr Goulou Jules **ZOU**
Université Alassane Ouattara
E-mail : zougouloujules@gmail.com

Résumé

La construction génitivale dans le Français Populaire Ivoirien est tout d'abord agrammaticale, car elle fonctionne par apposition des éléments d'appartenance sans lien grammatical ou par d'autres procédés à caractère générique ou d'elliptique énonciative. Mais cette construction a des enjeux rhétoriques et grammaticaux dans la mesure où elle se présente comme une possibilité de manifestation des affectivités de l'énonciateur ou comme une sublimation de la syntaxe syntagmatique pour représenter (suggérer) des énoncés plus vastes à travers le jeu de la détermination. Ainsi, l'on peut imposer la structuration des énoncés du FPI au français par le bien commun de la francophonie.

Mots clés

Construction génitivale, énonciation, français populaire ivoirien, grammaire, rhétorique syntagme nominal.

Abstract

The genitive construction in popular Ivorian French is firstly not grammatical, because it works by affixing elements of belonging without grammatical link or other processes of generic character or enunciative elliptical. But this construction has rhetorical and grammatical stakes insofar as it presents itself as a possibility of manifestation of the enunciator's affectivities or as a sublimation of syntagmatic syntax to represent (suggest) broader statements through the play of the determination. Thus, we can impose the structuring of statements to the FPI in French by the common good of the Francophonie.

Keywords

Genitive construction, enunciation, popular Ivorian French, grammar, rhetoric noun phrase.

Introduction

D'un point de vue politique et idéologique, « *le français pour le colonisateur était l'instrument par lequel les colonisés pouvaient accéder à la civilisation* ». Dans ces conditions, la rééducation linguistique pour des usagers qui avaient déjà leur langue maternelle devient difficile et occasionne « *la naissance de différentes variétés de français résultant de l'effort d'adaptation de cette langue étrangère aux réalités locales* » (J. K. N'Guessan, 2008).

Ainsi, les usagers ivoiriens s'approprient la langue française pour créer une ivoirité linguistique : le Français Populaire Ivoirien (FPI). Ce besoin de communiquer « *local* » façonne la langue française par les mécanismes de compositions particulières qui touchent les différents composants du français. La particularité de la langue française se fondant sur une syntaxe rigoureuse, nous sommes en droit de nous demander comment saisir ou accepter la construction génitivale du FPI. En effet, cette construction syntagmatique sape la structuration de la langue française pour convoquer d'autres structures linguistiques parallèles qui s'adaptent au contexte linguistique ivoirien. Il y a donc nécessité de rechercher les enjeux communicationnels et linguistiques de telles constructions syntagmatiques.

À partir de la grammaire générative et transformationnelle, nous étudierons la syntaxe du syntagme génitival en FPI en comparaison à la langue française classique. Cette caractérisation nous permettra de tirer des conclusions sur cette déviation du français en termes d'expressivité et de conditionnement grammatical et linguistique.

1. De la construction génitivale dans le FPI

La première question que l'on est tenu de se poser est : qu'est-ce que le génitif ? La construction génitive est la construction dans laquelle un nom est déterminé par un syntagme nominal. Le nom déterminé sera appelé « *nom tête* » et le syntagme déterminant sera appelé « *syntagme génitif* » (Dryer, 2007 : 178). Ces noms sont donc les emplois des constructions possessives. Le FPI offre une construction génitivale axée sur les langues locales. Mais cette variété de français connaît une construction qui peut se spécifier avec la préposition « *pour + N/pron* ».

1.1 La construction génitivale et des langues locales ivoiriennes

Dans le souci de parler le français, les locuteurs ivoiriens s'appuient sur la syntaxe de leur langue maternelle pour simplifier les tournures complexes de cette langue étrangère qui s'impose à eux. Ainsi, ils poseront les noms en rapport d'appartenance l'un à côté de l'autre, comme pour se conformer à la syntaxe de leur langue maternelle qui procède par agglutination.

Par exemple, «*Le pagne de ma femme*» se dira en petit nègre: «*Mon femme son pagne*»

La construction «*Mon femme son pagne* » au lieu de « *Le pagne de ma femme* » peut être traduite dans trois langues vernaculaires représentantes des trois grands groupes ethniques de Côte d'Ivoire. Nous avons les traductions suivantes :

En baoulé : Mi Yi Tanni [mi ji tani]
 → Ma femme son pagne.

En dioula : Hun mousso ka tagafé [Yn muso tagafé]
 → Ma femme son pagne.

En wê : Ma gnonlon wan tayé [mã ñ ŋ l ñ wã taje]
 → Ma femme son pagne.

Dans la traduction littérale, le groupe nominal objet possédé s'agglutine au groupe nominal désignant le possesseur. Par ailleurs, la préposition « *de* » indice modificateur du nom dans le français standard, est remplacé par l'adjectif possessif « *son* » dans la traduction littérale pour signifier la possession de l'objet. Par conséquent, le tirailleur sénégalais d'origine ivoirienne traduit littéralement sa langue maternelle en français. Dès lors, bon nombre de locuteurs ivoiriens peu ou non lettrés s'expriment ainsi. C'est ce à quoi équivaut l'appellation « *petit nègre* » de cet écart linguistique.

Nous pouvons dire que le locuteur ivoirien traduit littéralement sa langue maternelle en français car il pense dans sa langue avant de dire les mots français. Il utilise le lexique français, mais applique la syntaxe de sa langue maternelle.

Dans la structuration du français nègre, l'agglutination apparaît aussi dans la désignation du complément de lieu. La désignation du complément de lieu passe par l'agglutination de deux noms (nom/ nom) et non par l'emploi de la forme (nom/de + nom). On évite l'emploi de la préposition « *de* » comme marque de la subordination pour témoigner de l'appartenance. La seule juxtaposition des noms suffit.

Exemples :

- En français standard : La gare de Bouaké (nom/de + nom)
 Synt .nominal + de + Synt. génitival
- En français de Côte d'Ivoire : Bouaké gare (nom/ nom)
 Syn.génitival (abs. de prép.) + Syn. nominal

- En baoulé : Bouaké gari (nom/ nom)

Syn.génitival (abs. de prép.) + Syn. Nominal

- En dioula: Bouaké gari-là (nom/ nom)

Syn.génitival (abs. de prép.) + Syn. Nominal

- En wê: Bouaké gayé (nom/ nom)

Syn.génitival (abs. de prép.) + Syn. Nominal

C'est le conditionnement local des Ivoiriens qui permet donc d'aboutir au syntagme « *Bouaké gare* » comme on le voit dans cette analyse qui prend à témoin les rapprochements avec les langues locales ivoiriennes. En effet, il faut savoir avec J. K. N'Guessan (2002) que

« la multiplicité des langues parlées dans le pays, la démocratisation et le développement rapides de l'école avec comme corollaire les taux massifs d'échec scolaire à tous les niveaux du système, vont favoriser de façon déterminante la constitution en Côte d'Ivoire de variétés de français plus ou moins distinctes les unes des autres sur fond d'un substrat africain multilingue. »

L'influence des langues locales et la faiblesse du poids de l'école censé promouvoir le bon usage du français favorisent les constructions syntagmatiques se rapprochant de la structure linguistique des langues africaines. Ainsi, la désignation des lieux matérialisée par la structure (syntagme nominal agglutiné à un autre syntagme nominal par l'absence de la préposition « de ») relève du calque des langues locales avec pour valeur d'emploi la mise en emphase du syntagme nominal postposé. De nos jours, cette construction est en usage en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi, il existe des appellations de lieux comme : Gabriel gare, Yopougon siporex, Cocody Danga, Adjamé Saint -Michel, Abobo derrière Rails, Marcory Résidentiel, etc.

1.2 La spécificité générative du FPI : la possession par « pour »

Il convient d'analyser cet aspect sur la fonctionnalité des langues locales ivoiriennes en nous basant sur les valeurs de la forme « *pour* + *N/Pron (Nom/Pronom)* ».

Ces formes référentielles et les fonctions assumées par la forme « *pour* + *N/Pro* »⁴³ sont une traduction littérale de la langue maternelle. L'utilisation de la forme réduite pour (*N / Pro*) est très étendue ; elle apparaît dans deux types de valeurs référentielles : anaphorique (que l'antécédent soit présent dans le contexte ou dans la situation) et générifique. La syntaxe de la séquence « *pour* +

⁴³ Ce type de syntagme génitival a été signalé par l'Ivoirienne A. B. Boutin (2002) dans sa Thèse de Doctorat.

N / Pron » est celle d'un syntagme nominal de possession. Il se dégage des rapports à référence anaphorique :

(1) **Avant de te moquer du linge de ta voisine, regarde si pour toi est propre.**

→ Avant de te moquer du linge de ta voisine, regarde si **le tien** est propre.)

(2) **C'est pas le journal d'aujourd'hui, c'est pour la semaine dernière.**

→ Ce n'est pas le journal d'aujourd'hui, c'est celui de la semaine dernière.

(3) **Poisson là, il faut me donner pour aujourd'hui.**

→ Il faut me donner du poisson d'aujourd'hui.

(4) **Je n'achète pas pour (Cocody / ici), j'achète pour (Adjamé / la-ba).**

→ J'achète pas les choses (de Cocody / d'ici), j'achète les choses **d'Adjamé / de la-bas**).

Ces rapports traduisent en fait des structures que l'on retrouve dans les langues locales ivoiriennes. Ainsi, nous avons, pour l'exemple 1, les transcriptions suivantes :

En baoulé : Kê afà sri hô mangou nigué lié nian hô **lié** sè hor ti gnéhi.

En dioula : Yani ibe yêlê igriguignongon ya faninôgô ma iyêrê **ta** flê na gbêba.

En wê : Bo yé gnon ô sanhin kpohan vlin wlaha ; mou man djê hô **nin** ya bi ya seha fêhin.

Pour l'exemple 2, nous avons :

En baoulé : Nan andê journal nion, lémortuié n'gua horssini **lié** nion.

En dioula : Bi ya journal tè semaini timini nan **ta** lô.

En wê : È se zian zourna **nin ni**, è ni dôhô ô zia **ôh nin**.

L'exemple 3 donne :

En baoulé : Djuié ga, fa andélié fa mami.

En dioula : djêguê ni ibé bita ni diman.

En wê : Zimi ni, gnon hô zéan **nin**.

L'exemple 4 présente les transcriptions suivantes :

En baoulé : N'toman Cocody **lié** wa, n'to Djamé **lié** lor.

En dioula : N'tê Cocody **taha** ni san me nan Djamé **taha** le san.

En wê : Man di Coôdi **nin** man dien Djamé **nin**.

Outre la valeur anaphorique, nous avons la valeur générique. La construction génitivale permet de suggérer des choses prises dans leur ensemble. L'on généralise ainsi un élément dans le propos comme l'on peut le constater dans les exemples ci-dessous :

(1) **Ce qui est sûr, pour toi va marcher.**

(2) **Si Ali est vendeur pour Ali est cher.**

Dans ces cas, « pour toi », « pour Ali » se réfèrent à des nombreuses choses. « Pour toi » peut signifier : ton affaires, ton bébé, ton commerce, ton chien, ton piège, etc. Cette expression s'adapte donc à de nombreux contextes d'énonciation en référence du verbe « marcher ».

Il en est de même pour l'expression génitivale « pour Ali » en référence à l'idée de « cher », pour suggérer « ses articles, ses marchandises, etc. ».

La construction du génitival basée sur les langues ivoiriennes permet de s'exprimer en établissant des liaisons anaphoriques en relation avec la situation d'énonciation. Elle est aussi utile pour de nombreuses situations d'énonciation grâce à sa capacité générique pour suggérer à la fois de nombreuses choses. Il s'entend que cette construction du FPI offre de nombreux avantages discussifs et communicationnels.

2- Les enjeux de la construction génitivale

Selon Montesquieu, « *Tant qu'un peuple vaincu n'a pas perdu sa langue, il peut garder l'espoir* » (C. A. Diop, 1981, p. 272). Cette opinion permet de comprendre que les langues africaine, particulièrement ici le français peut renforcer la langue du colonisateur sur les plans expressif et énonciatif.

2.1 Les enjeux rhétoriques

La construction génitivale peut fonctionner comme un tour stylistique pour marquer l'expressivité contenue dans un énoncé. Elle adopte une syntaxe particulière qui permet de traduire l'affectivité du locuteur.

Exemples :

1- Atako son caractère !

2- Les Zikas leurs palabres !

3- Ce quartier ses bruits, ses odeurs ses routes, pouah !

La construction distordue du syntagme génitival : SN + SN pour marquer la possession est d'usage constant dans l'oralité. Et la façon d'écrire exprime le moi de l'écrivain tout comme la façon de parler exprime le moi du locuteur. En effet, l'art de dépeindre découle de l'émotivité. Nous relevons, ici, une gamme de sentiments révélés dans les constructions génitivales. L'exemple 1 traduit le mépris. La construction de l'objet possédé « son caractère » dans la phrase « Atako son caractère » constitue un ancrage à connotation négative. Atako est, dès lors vu comme un personnage antipathique pour le locuteur.

Dans l'exemple 2, le locuteur, à travers l'énumération des syntagmes génitivaux, exprime de la répugnance vis-à-vis de ce quartier. Cet attelage de génitifs : « ses bruits, ses odeurs, ses routes » au syntagme nominal « ce quartier » donne du relief à la pensée du locuteur.

L'exemple 3 exprime la peur ou la crainte. L'équivalence génitivale en français donnera « les palabres des Zika ». Mais la forme française n'est pas très explicite, ce qui fait de la forme « petit nègre » une formulation plus concrète dans le sens que l'on veut traduire. Le locuteur veut en fait dire que « les Zika sont palabreurs ».

Nous avons donc les relations transformationnelles suivantes :

Les Zikas leurs palabres ! → Les palabres des Zita

Mais dans la compréhension de l'énoncé, le locuteur veut en fait traduire ceci :

Les Zikas leurs palabres ! → Les Zika sont palabreurs. Les Zika aiment faire des palabres, etc. L'on se place dans la perspective selon laquelle « *le groupe assure la fonction de complément déterminatif d'un substantif* » (R. L. Wagner et J. Pinchon, 1962, p. 469). Ainsi, le groupe nominal « *Les palabres des Zita* » provient du type « *Sujet + verbe (complément dit subjectif)* » (Ibidem) pour suggérer les énoncés suivants : « *Les Zika sont palabreurs* » ou « *Les Zika aiment faire des palabres* ».

Les constructions génitivales du FPI sont donc des formulations autonomes, expressives qui peuvent traduire des constructions spécifiques comme la déterminative. Il existe donc un enjeu grammatical et linguistique dans le choix de cette construction par les ivoiriens.

2.2 Les enjeux linguistiques

La construction génitivale offre, sur le plan énonciatif, des avantages indéniables. Le locuteur peut, en effet, simplifier la syntaxe de son énoncé en optant pour la formulation génitivale axée sur les langues locales ivoiriennes.

Cette simplification se perçoit dans le choix du génitival au détriment des formes complexe du français comme le pronom possessif et démonstratif à fonction d'appartenance. L'objectif, c'est de simplifier les tournures complexes du français par le choix de tournures génératives calquées sur les langues locales.

Exemples :

1. Avant de te moquer du linge de ta voisine, regarde si **pour toi** est propre.
2. C'est pas le journal d'aujourd'hui, c'est **pour la semaine dernière**.

Ces phrases du FPI donnent les équivalents français suivants :

1a Avant de te moquer du linge de ta voisine, regarde si **le tien** est propre.

2a : Ce n'est pas le journal d'aujourd'hui, c'est **celui** de la semaine dernière.

L'option sémantique est choisie pour transcrire le pronom. En effet, « le tien » signifie « ce qui appartient à l'autre (tu) et donc dans la transcription littérale, il plus facile d'opter pour le modèle des langues locales sans véritablement s'éloigner de la langue français, puisque l'on mise sur le sens lexical du pronom « le tien ».

Le pronom démonstratif « celui » est mis de côté pour l'usage de l'expression de la possession « pour » comme pour dire « le journal de la semaine prochaine ». L'on joue ici sur les rapports interphrastiques en évitant la répétition par l'ellipse.

Par ailleurs, l'on pourrait aussi noter, par le positionnement agrammatical de la construction générative, la possibilité de simplifier l'accord avec le sujet en évitant les confusions du syntagme nominal en structure française : « la femme de mon frère est belle ». L'accord se fait avec « femme » plus éloignée de l'attribut. Avec la construction générative du FPI l'accord est plus facile à distinguer.

Exemple : Mon frère sa femme est belle.

Dans cet exemple dont la syntaxe respecte la norme de la langue anglaise (my brother's wife is beautiful), l'accord est simplifié grâce au détachement du sujet de son complément.

Les constructions génératives permettent aussi de faire des économies linguistiques en s'appuyant sur le conditionnement énonciatif du propos comme l'on peut le voir dans ces exemples :

- 1- Ce qui est sûr, pour toi va marcher.
- 2- Si Ali est vendeur pour Ali est cher.

3- Poisson là, il faut me donner pour aujourd’hui.

4- Je n’achète pas pour (Cocody / ici), j’achète pour (Adjamé / la-ba).

La valeur linguistique des constructions génitivales apparaissent dans la qualité énonciative à exprimer des éléments du contexte antérieur sans les reprendre ou les nommer. Les énoncés conçus obligent donc à investir le contexte, la situation d’énonciation pour les comprendre. Dans l’exemple 1, l’on fait l’économie de « affaire ». Il faut donc comprendre ceci : « Ce qui est sûr, ton affaire va marcher. » Dans l’exemple 2, l’on parle de « marchandises » : Les marchandises (articles) d’Ali sont chères. On se référera à la situation d’énonciation pour préciser les choses.

Dans l’exemple 3, l’on parle de « poissons » à travers l’occurrence de « pour aujourd’hui » et dans l’exemple 4, de « choses », d’« articles » à acheter. Ainsi, « pour Adjame, pour Cocody » signifie « les choses d’Adjame, de Cocody » ou plus long « les choses qu’on trouve à Adjame, à Cocody ». La construction génitivale devient alors un condensé syntagmatique pour réduire le flux linguistique. L’économie apparaît dans la suggestion anaphorique par la construction génitivale ou par les condensés syntagmatiques contenus dans l’énoncé génitival.

Il ne s’agit pas “d’inutilité ou de non-rentabilité” dans le cas d’éléments dont les usagers de la langue aujourd’hui cherchent à se passer, mais plutôt d’une “volonté” (pour ne pas dire d’une “folie”) d’aller toujours plus vite en faisant tout, y compris en s’exprimant par la production de la parole. (D. Adegboku, 2011, p. 27).

C’est pourquoi, Mathias Irié Bi dira :

Dans cette logique, l’économie linguistique incorpore la manière dont les individus décident d’affectionner, à la meilleure pratique possible, tels paradigmes ou combinatoires, tel fait de langue au système linguistique en vue de satisfaire des besoins de communication. (2015, p. 23)

Il existe un réel intérêt grammatical et linguistique à accepter la construction syntagmatique issue du FPI.

Conclusion

Le français populaire ivoirien répond à la nécessité d’une communication locale utilisant le lexique du français en le modelant par la syntaxe des langues locales. Ce constat général apparaît dans l’usage du syntagme génitival. Ce syntagme taxé de français petit nègre permet au locuteur ivoirien de structurer son discours à travers des continuités anaphoriques. Mais le « lexique » français est aussi

enrichi grâce aux suggestions génériques de termes qui fonctionnent comme des substantifs passe-partout.

L'analyse de ces constructions permet de comprendre qu'elles ont des enjeux sur le plan stylistique et sur le plan grammatical et énonciatif. L'affectivité de l'énonciateur est révélée par l'usage du génitival, rendant l'énoncé plus vivant, plus réaliste. Sur le plan linguistique et grammatical, les constructions génitivales sont des raccourcis linguistiques pour traduire des relations attributives, c'est-à-dire des caractères inhérents. Ces constructions étant nées de la transcription littérale des langues locales ivoiriennes, l'on est en droit de revendiquer le renforcement communicationnel de la langue française. Ainsi, la francophonie est ouverte et ce apparaît comme un bien commun à la communauté francophone et qu'il est possible de la rendre plus vivante, plus efficace linguistiquement à travers la force structurante du syntagme génitival.

L'on milite donc pour une intégration linguistique et les variétés linguistiques doivent s'inscrire dans une sorte d'universalisation linguistique.

BIBLIOGRAPHIE

Adegboku, Dele, (2011), « De l'économie en langue ou dans le langage : une linguistique “des temps qui pressent” », in *Synergie Afrique centrale et de l'ouest*, n° 4, Centre inter-universitaire d'études françaises, Badagri-Lagos, pp. 25-37.

Boutin, Akissi Béatrice, (2002), *Description de la variation : études transformationnelles des phrases du français de d'Ivoire*, Thèse de Doctorat, Université de Grenoble.

Diop, Antar Cheikh, (1981), *Civilisation ou barbarie*, Paris, Présence Africaine.

Dryer, Matthew S. (2007), « Noun phrase structure », in *T. Shopen (éd.), Language typology and syntactic description 2*, Complex Constructions, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 151-201.

Guérin Maximilien (2011) « le syntagme nominal en wolof : une approche typologique », Mémoire de master sciences du langage, dirigé par Pollet Samvelian, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.

Irié Bi, Gohy Mathias (2015), *Alchimie de l'inversion dans la littérature orale, Pour une économie linguistique du genre poétique Didiga*, Abidjan, CERAP.

N'Guessan, Kouadio Jérémie, (2008), « Le français de Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexé d'une langue exogène », *Document pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, [en ligne], 40/41/2008, mis en ligne le 17 janvier 2011, consulté le 22 octobre 2017.

Wagner, Robert-Léon et Pinchon, Jacqueline, (1969), *La Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.